This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME TRENTE-DEUXIÈME

QUATRIÈME SÉRIE, TOME II

Digitized by Google

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

—

M DCCC LXXI

Digitized by Google

Digitized by Google

Denning
Nigh
7-3-28
16143

TRÉSOR

DE L'ABBAYE

DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE

PAR M. ÉDOUARD AUBERT,
Membre résidant.

Mémoire lu en séance les 13 mai 1868
et 17 février 1869.

L'antique abbaye de Saint-Maurice d'Agaune est située dans la vallée du Rhône, à 21 kilomètres au sud-est du lac Léman et à 13 kilomètres au nord-ouest de Martigny. L'église et les bâtiments de ce monastère quinze fois séculaire touchent à la petite ville de Saint-Maurice et sont construits au pied d'un véritable cirque de rochers à pic, dominés à leur tour par les cimes neigeuses de la Dent du Midi. Ce gigantesque amphithéâtre ferme presque le Valais, et les montagnes qui pressent en cet endroit les deux rives du Rhône sont tellement rapprochées qu'elles laissent à peine un étroit passage à ce fleuve.

L'abbaye de Saint-Maurice, le plus ancien peut-être de tous les établissements monastiques de l'Occident, a été tour à tour dotée et dépouillée

Digitized by Google

par les souverains et les seigneurs des pays environnants. Les rois mérovingiens, bourguignons, carolingiens, les empereurs d'Allemagne, les princes de Savoie, et tous leurs grands vassaux ont été ou ses persécuteurs ou ses bienfaiteurs. Des biens immenses composant autrefois les domaines de l'abbaye, il ne reste plus aujourd'hui qu'un peu de terre dont les revenus sont à peine suffisants pour faire vivre, plus que modestement, les trente chanoines qui forment le personnel de la maison. Malgré les tempêtes politiques, malgré les incendies multipliés et les pillages, les religieux sont parvenus à conserver presque intacts les reliquaires de leur *trésor*. J'ai été assez heureux pour obtenir de Mgr de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, l'autorisation d'étudier et de dessiner les précieux monuments qui composent ce trésor, et je me décide à publier aujourd'hui le résultat de mes travaux.

Avant de commencer la description de ces objets intéressants, il me semble nécessaire de dire quelques mots du passé de l'illustre monastère; un récit sommaire pourra servir à remettre en lumière des faits oubliés par quelques-uns, inconnus au plus grand nombre, et donnera, je me plais à l'espérer, un peu plus de valeur à l'inventaire des pièces qui composent le trésor.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune peut se diviser en quatre périodes :

1° La période de la fondation par saint Théo-

Digitized by Google

dore, premier évêque du Valais; cette première période, qui commença vers l'an 360 et se continua jusqu'en 515, dura environ 150 ans.

2° La période de la restauration par Sigismond, roi de Bourgogne; cette seconde période, commencée en 515, se termina en 824; elle compte par conséquent 309 années.

3° La période de la substitution des chanoines séculiers aux moines. Cette réforme demandée par Louis le Débonnaire en 824, et approuvée par le pape Eugène II, dura trois siècles; elle avait été rendue nécessaire, je l'établirai plus tard, par les désordres qui s'étaient introduits dans l'abbaye.

4° La période de l'établissement des chanoines réguliers en remplacement des chanoines séculiers. La réforme de 824 ayant plutôt aggravé qu'amélioré l'état de l'abbaye, Amé III de Savoie proposa la nouvelle organisation qui fut approuvée par le pape Honorius II. La quatrième période, qui a commencé en 1128 et qui dure encore au jour où nous sommes, compte maintenant 742 années d'existence.

L'abbaye et la petite ville, sa voisine, ont porté d'abord le nom de Tarnade, emprunté à la station romaine *Tarnaïa* ou *Tarnada*, mentionnée sur l'Itinéraire d'Antonin et par la Table de Peutinger. La forteresse de Tarnade, appelée par Marius d'Avenches *castrum Tarnatense* ou *Tauredunense*, fut engloutie en 562 sous les ruines du Mont Taurus. Vers la fin du IV^e^ siècle, le monastère et

Digitized by Google

la ville prirent le nom d'Agaune et le conservèrent seul jusqu'au IX^e^ siècle. A partir de cette dernière époque, on y ajouta le nom du chef de la légion thébéenne, et la ville et l'abbaye furent appelées Saint-Maurice d'Agaune.

PREMIÈRE PÉRIODE.

360-515.

La tradition catholique place le martyre de la légion thébéenne dans la plaine qui s'ouvre au midi de l'étroit défilé au débouché duquel sont situées la ville et l'abbaye de Saint-Maurice. Le massacre de ces soldats chrétiens en 302 a été l'objet de vives controverses. Les travaux des Bénédictins, des Bollandistes, de Dom Briguet, de J. de L'Isle, de P. de Rivaz, ont démontré la réalité du fait, que du reste l'existence de l'abbaye semblerait à elle seule prouver d'une façon irrécusable.

Les corps des martyrs restèrent ensevelis au lieu même où ils avaient reçu la mort jusqu'au temps de saint Théodore, premier évêque du Valais, siégeant à Octodurum (Martigny). Les commencements de l'épiscopat de ce saint ne sont pas connus; on sait seulement qu'il souscrivit au concile d'Aquilée en 381 et au concile de Milan en 390. Saint Théodore fit relever une partie des corps des martyrs thébéens et construire en

Digitized by Google

leur honneur une basilique [1] où ils furent déposés. La date exacte de cette translation et de l'érection de la basilique n'est pas certaine, mais on peut la placer vers 360 sans craindre de commettre une erreur trop considérable, puisque saint Théodore est mort en 391 après un long épiscopat.

La basilique élevée par saint Théodore est le premier monument public érigé en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons, et très-probablement, c'est là l'origine même de l'antique abbaye. Si l'on écoutait la tradition, il faudrait croire que dès les premières années qui suivirent le martyre des Thébéens, de pieux personnages s'étaient fixés autour du champ où le massacre avait eu lieu, qu'ils y avaient construit un oratoire, et qu'ils se réunissaient là pour honorer les précieuses dépouilles. Saint Théodore n'aurait fait alors que les organiser en communauté, sous une règle religieuse, en même temps qu'il faisait construire la basilique.

Vers la fin du v[e] siècle, l'existence d'une communauté religieuse à Agaune est constatée d'une manière positive. Alors s'y trouvaient des moines gouvernés par un abbé du nom de Séverin, qui vint à Paris en 507, appelé par le roi Clovis, et dont la vie a été écrite par Faustus, son disciple[2].

1. Lettre de saint Eucher. Bollandistes. T. VI, Septembris.

2. Vie de saint Séverin par Faustus. Bollandistes. T. II, Febru., p. 547.

Digitized by Google

Un autre fait vient encore prouver l'existence du monastère d'Agaune à cette époque : un moine anonyme de Condat (saint Claude), qui écrivit en 512 la vie de saint Oyen[1], nous dit qu'il a composé cette relation à la demande de Jean et d'Armentaire, moines d'Agaune. A la fin de cet écrit, il ajoute qu'il a rédigé, à la demande de l'abbé de l'île de Lérins, la règle suivie dans l'abbaye d'Agaune.

Il paraît probable que pendant presque toute la durée de cette première période ce furent les évêques d'Octodurum qui gouvernèrent le monastère d'Agaune comme supérieurs. L'un de ces prélats, Léonce ou Agricola[2], comprenant qu'un évêque ne pouvait pas, à la fois, diriger un diocèse et gouverner un monastère, autorisa les moines à élire leur supérieur. C'est alors, vers 478, que saint Séverin fut élu.

Du reste cette période demeure enveloppée du voile le plus épais; presque tous les écrivains, qui ont traité ce sujet, ont donné chacun leur catalogue des premiers supérieurs, en donnant la liste des évêques d'Octodurum, et leurs travaux présentent des dissemblances complètes. Le *Gallia christiana*, plus prudent, ne commence le catalogue des abbés d'Agaune qu'à saint Séverin.

1. Saint Oyen, abbé de Condat, mort en 510.

2. L'existence de Léonce, comme évêque du Valais, est très-discutée. L'abbé Gremaud en fait un archevêque d'Arles, et place sur le siége épiscopal d'Octodurum à cette

Digitized by Google

Il demeure néanmoins constant que vers la fin du Ve siècle et au commencement du VIe, le couvent d'Agaune était organisé, qu'un abbé était à la tête de la communauté et gouvernait ses religieux d'après une règle fixe. Nous n'avons pas de détails précis sur l'état de ce monastère ; nous savons seulement que les moines se livraient aux travaux manuels, et que des laïques, habitant avec leurs familles auprès de la basilique [1], se trouvaient mêlés aux religieux.

DEUXIÈME PÉRIODE.

515-824.

Cet état de choses dura jusqu'au règne de Sigismond, roi de Bourgogne. Ce prince fonda à Agaune un nouveau monastère, et le dota de biens immenses. D'après Marius d'Avenches, cette fondation eut lieu en 515, un an avant la mort de Gondebaud. De son vivant Gondebaud avait associé son fils Sigismond au souverain pouvoir, et l'avait fait reconnaître pour son successeur dans une assemblée tenue près de Genève [2]. C'est ce qui explique le titre de roi qu'il reçoit dans la chronique de Marius et dans les actes du concile

époque l'évêque Agricola.

1. Histoire des abbés d'Agaune par un disciple de saint Achivus. Bolland. T. II, Febru., p. 544 et suivantes.

2. Frédégaire. Histoire des Francs, édition Ruinart, col. 563.

Digitized by Google

réuni à Agaune pour fixer la règle du nouveau monastère.

Sigismond, en effet, avant de réaliser ses projets, voulut consulter les évêques et les comtes de son royaume et faire sanctionner par eux la donation qu'il méditait. Il les réunit donc à Agaune, où eurent lieu les délibérations. La relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée nous est parvenue non en original, mais par des copies anciennes. Plusieurs de ces copies, imprimées dans le *Gallia christiana*, dans les Bollandistes, dans D. Briguet, dans Franc Petrus, Furrer. etc.., sont pleines de fautes et d'incorrections. La copie qui se trouve aux archives de l'abbaye remonte au XII^e^ siècle; elle est, selon toute probabilité, la plus ancienne; en outre, elle est la plus correcte de toutes et elle offre toujours un sens facile à saisir. J'ai vu cette pièce et je l'ai collationnée attentivement avec le texte et la traduction littérale publiés en 1858 par M. l'abbé Gremaud de Fribourg[1].

Ce document est des plus intéressants; je vais l'analyser en peu de mots. Le roi ouvre la séance en demandant conseil aux évêques pour le salut de son âme et pour l'exécution de ses projets à propos des honneurs à rendre aux martyrs thébéens. Les évêques répondent tour à tour quelques mots; puis ils délibèrent entre eux, et unani-

1. Origines et documents de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Fribourg. 1858, brochure in-8°.

Digitized by Google

mement proposent au roi : de construire une grande basilique où seront ensevelis les corps des martyrs connus, c'est-à-dire Maurice, Exupère, Candide et Victor ; de préparer pour les autres corps une crypte au-dessous de la basilique et de constituer des gardiens chargés de veiller à la conservation de ce précieux dépôt ; d'établir une psalmodie perpétuelle ; d'instituer pour abbé le très-saint homme Ynnemundus, venu du monastère de Grigny, sur la demande des évêques, pour entreprendre cette œuvre. Le roi accepte ces propositions, et l'assemblée fixe la règle que devront suivre les religieux. La fin de la charte contient l'énumération de tous les biens que donne Sigismond à la nouvelle abbaye, et la donation approuvée et signée par les témoins dont les noms suivent : Viventiolus, archevêque de Lyon ; Maximus, évêque de Genève ; Victor, évêque de Grenoble ; Videmarus, comte ; Fredebundus, comte ; Gondeulfus, comte ; Benedictus, comte ; Agano, comte ; Bonefacius, comte ; Teudemundus, comte ; Fredeboldus, comte.

La plupart des critiques qui ont traité ce sujet admettent ce récit comme véridique, tout en reconnaissant que dans les copies parvenues jusqu'à nous il s'est glissé de nombreuses fautes. Mais ces fautes ne touchent pas au fond des choses et sont, à n'en pas douter, des erreurs de copistes.

On place généralement l'achèvement du monas-

Digitized by Google

tère et la dédicace de la basilique en 517, mais je ne sais sur quelle autorité on s'appuie. Le moine anonyme d'Agaune, auteur d'un récit de la passion des martyrs thébéens, récit qui, soit dit en passant, est en partie copié sur les actes de saint Eucher, le moine anonyme, dis-je, nous apprend que l'église fut terminée sous l'abbé Ambroise, qui vivait encore en 522. Sans rejeter absolument la date de 517, je crois qu'il ne faut pas la considérer comme certaine. La dédicace fut faite par saint Avitus, archevêque de Vienne. Ce prélat prononça en cette circonstance solennelle une homélie, dont il ne reste plus que des fragments publiés, les uns par Sirmond avec les œuvres du saint, et les autres tout récemment par M. Albert Rilliet.[1]

Le concile d'Agaune modifia la règle jusqu'alors suivie dans le monastère; le travail manuel fut supprimé, et la psalmodie perpétuelle instituée. On divisa les moines en cinq bandes de cent personnes chacune, et ces bandes devaient se relever au chœur sans interruption. Pour compléter le nombre voulu, on fit venir des religieux des monastères de *Gravensis*, Grigny; *Insolana*, Ile-Barbe; *Jurensis*, Condat plus tard Saint-Claude, et *Meluensis ?* Quatre des bandes reçurent les noms des monastères d'où elles avaient été tirées; la cin-

1. Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VI[e] siècle. L. Delisle, A. Rilliet, H. Bordier.

Digitized by Google

quième, composée des anciens moines d'Agaune, reçut le nom de *Donni Probi* de Probus, qui était leur doyen, ou chef.

La seconde période, ou celle des abbés moines, fut témoin d'événements nombreux; citons les plus remarquables. Vers 530? saint Vénérand, abbé d'Agaune, obtient les corps de Sigismond et de ses fils, et les rapporte de l'Orléanais à Saint-Maurice, où il les ensevelit avec pompe. Vers 574, les Lombards envahissent le Valais et dévastent l'abbaye; il sont taillés en pièces près de Bex par les troupes bourguignonnes, et forcés de repasser les montagnes. Le roi Gontran fit rebâtir l'abbaye quelques années plus tard. Vers le milieu du VIII^e^ siècle, le monastère d'Agaune fut de nouveau dévasté et pillé par les Sarrasins, qui à cette époque désolèrent la Gaule, l'Espagne et l'Italie. La mollesse, le désordre, l'indiscipline ne tardèrent pas à s'introduire dans l'abbaye; sous Althæus, favori de Charlemagne, que cet empereur avait fait en même temps évêque de Sion et abbé d'Agaune, la psalmodie perpétuelle était abandonnée. Cependant Charlemagne fut un protecteur zélé de l'abbaye; il en avait fait relever les bâtiments ruinés par les Sarrasins, l'avait comblée de bienfaits, et lui avait prodigué les donations, tant en domaines qu'en objets précieux.

Digitized by Google

TROISIÈME PÉRIODE.

824-1128.

Nous voici arrivés à la période la plus triste de l'histoire de l'abbaye. Cette maison devient la proie des abbés commendataires, c'est-à-dire la proie de l'avarice des princes; ses biens sont dilapidés, et les religieux sans chef tombent dans tous les excès. Dans le VIII^e^ et dans le IX^e^ siècle, les souverains ne craignaient pas, pour récompenser un favori, de lui donner soit un évêché, soit une abbaye. Les évêchés de Lyon, d'Aoste, de Vienne, ont été longtemps désolés par de semblables abus. De là, les lacunes nombreuses qui existent dans les catalogues des évêques et des abbés à cette époque. Les abbayes riches furent envahies par des princes ou des seigneurs, qui d'abord les gouvernèrent sous le titre modeste d'avoué ou de défenseur, mais leur protection n'était pas gratuite, et ces personnages s'emparaient de tous les revenus des monastères; plus tard ils prirent effrontément le titre d'abbé et firent gouverner les établissements en leur nom par des prévôts étrangers. Les religieux des abbayes ainsi envahies ne conservèrent ni la libre élection de leurs abbés, ni même celle de leurs prévôts; on leur laissa seulement la faculté de choisir parmi eux un prieur triennal. Tel fut pendant trois siècles

Digitized by Google

l'état de l'abbaye d'Agaune, depuis Louis-le-Débonnaire jusqu'à Amé III de Savoie. D'abord, quelques comtes ou barons de la Suisse prirent le titre d'avoué de l'abbaye, et puisèrent à pleines mains dans les revenus des domaines; puis, vers 815, Arnulphe, bâtard de l'empereur Louis, s'empara de l'abbaye violemment. Arnulphe dilapidait les revenus de l'abbaye, en aliénait les biens, et avait fait du monastère un lieu de débauche. En vain l'empereur voulait-il mettre un terme à ces scandales, son fils n'obéissait plus à sa voix. Enfin Louis, irrité, crut couper le mal dans sa racine en expulsant tous les moines corrompus, et en leur substituant trente chanoines séculiers, auxquels il donna pour abbé Abdalongus, celui-là même dont Arnulphe avait de force usurpé le pouvoir. Le pape Eugène II approuva cette réforme par sa bulle de 824 et augmenta encore les priviléges de l'abbaye. Abdalongus rentra aussitôt dans tous ses droits, mais dans ses droits d'abbé commendataire, car il était évêque de Sion, comme l'avaient été Willicarius et Althæus, ses prédécesseurs sur le siége abbatial. Il existe une grande confusion dans la chronologie de cette période affligeante; tour à tour des rois, des princes, des évêques et des seigneurs ont possédé l'abbaye, et presque tous, ils lui ont fait un mal immense. Son histoire est, du reste, celle de la plupart des abbayes d'Occident, et une plume plus autorisée que la mienne a éloquemment retracé tous les

Digitized by Google

maux infligés aux établissements religieux par la funeste institution de la *commende* [1].

Les rois de la Bourgogne transjurane usurpèrent tous le gouvernement de l'abbaye d'Agaune; cependant l'un d'entre eux, Rodolphe III, peut être considéré à juste titre comme un bienfaiteur de l'abbaye. Il restitua [2] une grande partie des biens qui avaient été aliénés, fit des donations nouvelles, et vint à bout de rétablir la psalmodie perpétuelle, abandonnée dès longtemps.

Après les rois de Bourgogne nous voyons se succéder les abbés commendataires de la maison de Savoie; Raynaldus, le dernier d'entre eux, et aussi le dernier des abbés commendataires, mena une telle vie de désordre que le comte de Savoie, Amé III, son frère, se détermina à modifier la constitution du monastère, et médita la réforme qui distingue la quatrième période de l'histoire de l'abbaye.

QUATRIÈME PÉRIODE.

1128-1870.

Amé III, justement indigné de la conduite de Raynaldus, et vivement sollicité par saint Hugues, évêque de Grenoble, se rendit avec ce prélat au

1. Les Moines d'Occident, par M. le comte de Montalembert.

2. L'acte de restitution est aux archives de l'abbaye; il est encore revêtu du grand sceau de Rodolphe.

Digitized by Google

monastère d'Agaune, et substitua aux chanoines séculiers des chanoines réguliers vivant en communauté. Le diplôme d'Amé III est daté du 3 des kal. d'avril 1128 [1]. Cette réforme fut approuvée par une bulle d'Honorius II de la même année. Le pape décida en outre qu'à l'avenir les chanoines ne pourraient élire que des religieux réguliers, et qu'ils feraient l'élection d'un abbé, dès qu'ils seraient en nombre suffisant pour que cette élection fût canonique. En attendant, la communauté fut gouvernée par un prieur élu canoniquement. Raynaldus, malgré le consentement solennel qu'il avait donné à la réforme, essaya de reprendre son pouvoir lors du départ d'Amé III pour la Terre Sainte; mais il fut chassé par le fils d'Amé III, régent du royaume, et l'abbé Hugues, nommé régulièrement, suivant les nouvelles constitutions, rentra en pleine possession de l'abbaye et de ses domaines.

Depuis l'abbé Hugues jusqu'à nos jours, tous les abbés ont été élus canoniquement et ont été chanoines réguliers, sauf Adrien de Riedmatten, doyen, puis évêque de Sion en 1604, qui fut un véritable abbé commendataire. Ce personnage fut imposé presque violemment aux chanoines de l'abbaye par les Etats du Haut-Valais, qui, ayant réussi cette fois, tentèrent en d'autres circonstances d'enlever aux religieux de Saint-Maurice la libre élection de leurs supérieurs.

1. Archives de l'abbaye.

Digitized by Google

Hugues fit reconstruire l'église de l'abbaye récemment détruite par un incendie, et ce fut le pape Eugène III, qui la consacra à son retour d'un voyage en France. Pendant sa visite ce pape accorda aux chanoines le droit de porter le camail écarlate, et laissa, dit-on, comme souvenir, au trésor de l'abbaye, une petite châsse en or et en verroteries cloisonnées, contenant des reliques de saint Pierre et de saint Paul. (La bulle qui confère le droit de porter le camail ne fait pas mention de cette châsse, et la tradition est seule à en parler; or nous verrons plus tard que ce prétendu don d'Eugène III est une châsse mérovingienne, faite expressément en l'honneur de saint Maurice.)

Au commencement du XIII^e^ siècle l'abbé Nanthelmus fait faire une châsse pour y déposer le corps de saint Maurice. C'est aussi à cet abbé qu'on attribue la reconstruction du clocher qui est encore debout aujourd'hui.

En 1261, saint Louis demande à Giroldus, abbé de Saint-Maurice, des reliques des martyrs thébéens pour l'église du prieuré de Senlis qu'il venait de fonder, et envoie en échange une épine de la sainte couronne et une parcelle de la vraie croix renfermées dans deux reliquaires, véritables chefs-d'œuvre de l'art de cette belle époque. L'abbé Giroldus eut aussi à s'occuper de la reconstruction de l'église, qui venait d'être écrasée par la chute de blocs énormes de rochers.

En 1345, sous l'abbé Barthélemy I^er^, un épou-

Digitized by Google

vantable incendie détruisit entièrement la ville de Saint-Maurice, l'abbaye et son église. Mais Barthélemy, par une excellente administration qui dura trente-cinq années, put réparer tous ces désastres.

Je m'arrête ici; le cadre de ce préambule est trop étroit pour me permettre de donner plus de détails sur cette quatrième période qui, commencée en 1128, dure encore aujourd'hui et comprend une liste de quarante-six abbés. Je ne ferai que rappeler les luttes de l'abbaye avec les évêques de Sion qui voulaient, et peut-être bien veulent encore convertir cette maison en une collégiale desservie par des chanoines séculiers dépendants de leur évêché; ses incessantes hostilités avec les états du Valais, qui prétendaient nommer les abbés sur la présentation par le chapitre de quatre candidats, et exigeaient que parmi ces candidats, il y eût toujours un haut-valaisan. Je rappellerai aussi les combats qu'eurent à soutenir les abbés contre le chapitre lui-même, au sein duquel se trouvaient des chanoines regrettant leur indépendance et tout frémissants de se voir contraints à la vie régulière et commune; les incendies multipliés qui ont, cinq ou six fois au moins durant cette période, anéanti en totalité ou partiellement l'église, le couvent et l'abbatiale. Je me contenterai d'indiquer les guerres civiles du Valais et ses guerres avec les cantons voisins; la grande crise de la Réforme, et la confisca-

Digitized by Google

tion des biens de l'abbaye situés sur le territoire des Bernois et des Vaudois devenus protestants; la fondation d'un collége, aujourd'hui en pleine prospérité; l'invasion française dans les premières années de la révolution, et enfin les dernières guerres civiles de la Suisse confédérée.

J'aborde maintenant l'inventaire descriptif du trésor de l'abbaye. A chacune des pièces dont il se compose, je joindrai une note rappelant deux inventaires anciens, l'un copié par moi sur un inventaire original dressé au XVI^e^ siècle par l'abbé Miles[1] et déposé aux archives de l'abbaye; l'autre envoyé aux Bollandistes par J. de Lisle, abbé de Saint-Léopold de Nancy, et publié par eux dans leur recueil, au 22 septembre. La comparaison de ces deux documents avec l'inventaire actuel prouvera avec quel soin les chanoines ont veillé sur le précieux dépôt qui leur était confié.

A défaut de titres authentiques servant à constater l'âge et la provenance des monuments que j'avais à étudier, j'ai été contraint de renoncer à les classer en ordre chronologique. En adoptant ce système, le seul vraiment rationnel, j'aurais été obligé, dans la plupart des cas, de fixer une date d'après mes appréciations personnelles, et je serais facilement tombé dans l'arbitraire et dans l'erreur. J'ai préféré décrire les objets qui composent actuellement le trésor de l'abbaye, sans

1. Miles fut abbé de 1550 à 1572.

Digitized by Google

suivre un classement rigoureux, en ayant soin toutefois de grouper les pièces qui présentent une certaine analogie de forme, et sans renoncer à proposer mes conjectures sur l'âge des reliquaires, sur les ateliers d'où ils sont sortis, conjectures appuyées sur des comparaisons attentives avec des monuments à dates certaines. Je commence donc cette tâche toute hérissée de sérieuses difficultés.

INVENTAIRE

DES RELIQUAIRES ET AUTRES OBJETS FORMANT LE TRÉSOR ACTUEL.

1° GRANDE CHASSE, DITE ACTUELLEMENT CHASSE DE SAINT MAURICE[1]. Ce reliquaire, exécuté au repoussé en argent naturel ou doré, est orné par places de pierres fines montées sur des plaques d'argent ou de cuivre doré, dont les chatons sont accompagnés d'ornements en filigrane. Ces pièces de rapport, d'un style tout autre que celui de la châsse sur laquelle elles ont été grossièrement clouées,

1. Article 5e de l'inventaire de l'abbé Miles: Capsa sancti Mauritii cum multis cristallis aliisque quæ desunt impositi pixidi ligneæ.

Art. 3e de l'inventaire des Bollandistes : Magna lipsanotheca argentea, gemmis ornata quæ continet reliquias sancti Mauritii, præfecti thebææ legionis.

Digitized by Google

proviennent sans aucun doute d'autres reliquaires, dont on aura voulu ainsi utiliser les débris. Par places aussi, aux motifs d'ornement au repoussé ont été substituées des bandes d'argent étroites, courtes, et couvertes d'arabesques et de dessins niellés, tous différents les uns des autres. Il est évident que la châsse de Saint-Maurice a été remaniée, et peut-être plus d'une fois.

PREMIER GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE. Cette face représente un portique à quatre arcades, dont les arcs à plein cintre reposent sur des colonnes lisses à bases et à chapiteaux de style roman. Sous chacune des arcades, on voit assises des figures d'apôtres; ce sont S. IHOS, S. ANDREAS, S. IACOBVS et S. PHILIPPVS. J'ai constaté sur les visages, sur les mains et sur les pieds des traces de peinture très-visibles encore. L'archivolte des arcades est dorée; sont dorés aussi les siéges des apôtres, la console sur laquelle reposent leurs pieds, les nimbes, les chevelures, les barbes, ainsi que les manteaux et les livres ou les rouleaux que chacune des figures porte à la main. Les vêtements de dessous et les fonds sont en argent naturel et poli. Au-dessus de chacune des têtes des apôtres, dans la frise, on a placé deux pierres serties dans une plaque filigranée; des pierres ainsi montées sont clouées entre les retombées des arcades et à côté des figures. Ces pierres se composent d'onyx, de malachites, de grenats, d'améthystes, de cornalines, de cristaux de roche, etc., quelques-unes

Digitized by Google

d'entre elles sont des intailles sans valeur artistique. Le soubassement au repoussé de cette façade a été remplacé en entier par les plaques niellées, dont j'ai déjà parlé.

MÊME FAÇADE, PARTIE FORMANT TOIT. Le profil de cette partie du monument n'est pas un plan incliné tout simple; il se compose d'une partie étroite inclinée, d'un rentrant à angle droit, d'une large partie inclinée, d'un second rentrant à angle droit, dont la bande horizontale vient se rattacher à la grande frise de la façade.

Les parties horizontales et perpendiculaires des rentrants sont décorées de rinceaux, d'un dessin à la fois élégant et très-vigoureux, exécutés au repoussé et non dorés. La grande partie inclinée contient trois médaillons enveloppés par des rinceaux et des feuillages enroulés. Le premier de ces médaillons représente Adam et Eve après leur faute; autour du sujet se lit cette inscription :

PANDITVR HIS CRIMEN PATRIE PERDVNT
CITO LIMEN.

Le second médaillon représente l'ange armé de l'épée et chassant les coupables du paradis; l'inscription suivante accompagne cette composition :

ILLIS SVSPENSIS OPPONITVR IGNEVS ENSIS.

Sur le troisième médaillon, on voit notre pre-

Digitized by Google

mier père occupé à fendre péniblement une souche de bois; l'inscription explique le châtiment qu'il subit :

ECCE MISER PLORAT PRO VICTV SEPE LABORAT.

Les personnages, les rinceaux et les inscriptions sont exécutés au repoussé et dorés sur un fond d'argent poli. Des pierres fines, ainsi que quelques plaques d'argent niellé, ont été placées çà et là sur cette partie de la châsse. Le nombre des pierres fines répandues sur cette face du monument (partie droite et partie inclinée) était de 105 en y comprenant quelques chatons vides aujourd'hui.

DEUXIÈME GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE. Cette face représente aussi un portique à quatre arcades du même style que celui de la première façade. Sous ces arcades sont aussi quatre figures, dont deux debout, celles des extrémités, et deux assises, celles du milieu. Les siéges de ces deux dernières sont des pliants fort riches. Les figures debout sont celles d'un S. SERAPHIN et d'un S. CHERVBIN[1] vêtus de longues robes et enveloppés de trois paires d'ailes. Les figures assises sont celles de S. PETRVS et de S. PAVLVS. J'ai constaté les mêmes traces de peinture sur les visages, les pieds et les mains; les cheveux, les

1. Voir la planche nº 1, lettre A.

Digitized by Google

barbes, les manteaux de saint Pierre et de saint Paul, et les ailes du saint Séraphin et du saint Chérubin sont dorées. Au-dessus de la tête de chaque apôtre, dans la frise, on a cloué une grosse pierre montée sur plaque décorée de filigranes. L'ornementation de cette façade est complétée par des chatons disposés dans un ordre différent de l'ordre adopté sur la première face, sauf cependant pour les pierres placées entre les retombées des archivoltes qui sont ajustées de la même façon.

Au bas du portique, sur la frise du soubassement, on lit trois inscriptions placées à la suite l'une de l'autre :

1° THEBEA·LEGIO·S·SECVND+THEBE...

2° SANCTORVM TVRBE SIC EGREDIVNTVR AB VRBE
DE MVRIS FLENTES ASPEXERE PARENTES.

3° SANCTVS·MAVRICIVS·

Ces fragments, évidemment tronqués et rapportés un peu au hasard, sont niellés sur plaques d'argent de mêmes dimensions que les plaques d'ornements; c'est le même travail et le même style. L'inscription sur deux lignes, placée au milieu des deux fragments en caractères plus grands, est contemporaine de ceux-ci. Il est évident que ces fragments niellés et ces pierres montées sur des plaques filigranées faisaient partie d'autres reliquaires en ruine au moment

Digitized by Google

où on a réparé la châsse de saint Maurice, et que leurs débris ont été plus ou moins maladroitement utilisés.

La partie formant toiture est identiquement copiée sur la première face pour tous les motifs d'ornementation, rinceaux, feuillages, pierreries et plaques niellées. Voici les scènes que représentent les trois médaillons et les inscriptions dont ils sont entourés : Eve filant sa quenouille :

IN MVNDI PAGO NET MERENS ISTA VIRAGO.

Abel agenouillé et recevant la bénédiction d'une main qui sort des nuages.

DVM DAT ABEL AGNVM PASCHALEM PREVIDET AGNVM.

Un homme portant une gerbe;

OBTVLIT HIC PANEM SED MENTEM GESSIT INANEM.

Les personnages, les rinceaux et les inscriptions sont dorés comme sur l'autre façade. Les rinceaux qui couvrent les parties perpendiculaires et horizontales sont en argent naturel, et tous les fonds en argent poli. La gravure peut seule indiquer la place exacte des pierres fines au nombre de 94 pour cette façade; ces pierres sont de même assortiment, sauf que sur ce second côté on compte trois gros saphirs cabochons d'une assez belle eau. Plusieurs de ces onyx, cornalines et sardoines sont gravés, la plupart assez grossièrement.

Digitized by Google

PREMIER PETIT CÔTÉ. Tout ce petit côté est occupé par la statue assise de la sainte Vierge. Ses pieds reposent sur le soubassement même de la châsse et sa tête s'élève au niveau de la crête du toit. Autour de la figure, au dedans de la moulure qui forme l'encadrement de ce petit côté, on a cloué des bandes d'argent niellées portant l'inscription suivante, que je transcris ici en indiquant toutes les coupures qui séparent les plaques de métal :

IESSE. | VIRGA. | FRO | NDVIT | IHESVM.V | IRGO. |
GENVIT.GREMI | O.CON | TINVIT. | CONTINE | NTEM. | OMNIA. |

Les lettres sont du même style que celles de l'inscription placée sur le soubassement de la seconde grande façade.

Le visage, le cou et les mains de la Vierge ont été couverts d'une peinture dont les traces sont nettement visibles. La chevelure, le voile, le manteau, la chaussure et la ceinture sont dorés; la robe est d'argent. La Vierge tient entre les doigts de sa main droite une petite boule ou pomme d'or. La statuette est exécutée au repoussé en grand relief. Deux fragments de bandes d'argent niellées sont clouées horizontalement à la hauteur du siége, et deux autres fragments de bandes d'argent ornées de rinceaux repoussés et dorés sont attachés de chaque côté perpendiculairement, de manière à figurer les pieds du trône. Ce petit côté était orné de treize pierres fines mon-

Digitized by Google

tées comme toutes les autres ; deux gros chatons sont vides aujourd'hui.

Derrière la tête qui se détache en ronde bosse, on a enchâssé dans le fond une énorme agate ovale pour figurer le nimbe.

DEUXIÈME PETIT CÔTÉ. Ce côté est occupé par la figure de Jésus-Christ, de proportion un peu moins grande que celle de la sainte Vierge, mais exécutée de la même manière. Le Christ est représenté assis, bénissant de la main droite, et tenant dans la main gauche un livre fermé. Le visage, les mains et les pieds étaient peints autrefois. Un nimbe crucifère repoussé et doré est tracé sur le fond derrière la tête. La chevelure, la barbe, le manteau, les orfrois de la robe sont dorés. A droite et à gauche du nimbe, on lit ces lettres repoussées et dorées : A ω.

A la droite de Jésus-Christ, on a attaché divers fragments provenant d'autres reliquaires. C'est d'abord une figure d'ange ailé dont la tête manque, et plus bas, vers les pieds de Notre-Seigneur, un aigle au repoussé en haut relief, nimbé, doré, et qui doit être la représentation symbolique de saint Jean.

A la gauche du Christ, on voit un ange dont la tête et le bras sont exécutés en plein relief, et qui semble bénir une figure agenouillée auprès du pied gauche de Jésus. Cet ange est dessiné avec une remarquable pureté, et le travail y atteint un degré de finesse qui le met bien au-dessus des

Digitized by Google

autres figures de la châsse; il appartient certainement à la plus belle époque de l'art du XIII^e^ siècle, et le monument dont il provient devait être un chef-d'œuvre.

Il y a sur ce petit côté dix-neuf belles pierres montées aussi sur plaques d'argent filigranées, sauf celle qui orne la pointe du toit.

Voici les dimensions principales de la châsse de Saint-Maurice :

Longueur totale.	79 centim.	8 millim.
Largeur totale.	35 c	7 m
Hauteur totale.	57 c	5 m
Hauteur des façades perpendiculaires . . . . , ...	39 c	5 m
Hauteur des figures, de 31 c 5 m à	33 c	
Hauteur de la statue de la Vierge	50 c	2 m
Hauteur de la statue du Christ.	40 c	2 m
Diamètre des médaillons du toit.	9 c	1 m

Quant à la date que l'on peut assigner à ce beau reliquaire, il me semble que d'après l'ensemble de la composition, d'après le caractère du dessin de ces rinceaux si largement enroulés, d'après l'exécution des figures, dont les têtes sont rudes et vigoureusement accentuées, et dont les vêtements sont amplement drapés, il me semble, dis-je, qu'il n'y a pas d'hésitation possible, et qu'on

Digitized by Google

est en face d'un monument du XII^e^ siècle [1]. L'art du XIII^e^ siècle était plus fin, plus délicat; les statuettes qui ornaient les châsses de cette époque, et nous avons pu en juger par les figures de la châsse de saint Taurin d'Evreux, exposée en 1867, avaient plus de douceur dans l'expression, plus de moelleux dans l'attitude; le métal était traité avec plus de ménagements et de délicatesse d'outil. Je pense donc que toutes les parties en argent repoussé naturel ou doré sont du XII^e^ siècle; mais que dire sur les ornements ajoutés depuis à cette châsse? Que dire de ces pierres fines montées sur plaques d'argent et de cuivre doré et accompagnées de dessins exécutés en filigrane? Que dire de ces plaques d'argent niellées? Le filigrane est de tous les temps; les Etrusques, les Romains l'ont fabriqué. Il est certain que sous les Carolingiens, on l'a aussi employé, ainsi que sous les successeurs de Hugues Capet. Donc, lorsque l'on n'a devant les yeux que ce seul élément d'appréciation, il est bien difficile même de proposer un jugement. Quant aux plaques niellées, j'ai comparé la forme de leurs lettres avec les caractères gravés sur la châsse *datée* de l'abbé Nanthelme, dont je parlerai plus loin, et je me suis convaincu que plaques et châsse sont à très-

1. M. Quicherat pense que cette châsse peut avoir été faite même au milieu du XIII^e^ siècle, mais dans un atelier secondaire, *de troisième catégorie,* comme il l'a dit en plaisantant.

Digitized by Google

peu de chose près de la même époque. Je crois donc pouvoir avancer que ces plaques d'argent niellées sont du milieu du XIII^e^ siècle. L'étude des rinceaux et des arabesques, qui décorent les plaques où il n'y a pas de lettres gravées, ne fait du reste que confirmer mon opinion; on y retrouve, je dirai presque, cette maigreur de contours, qui a été toujours en augmentant du XII^e^ au XV^e^ siècle, et qui peut être un guide presque certain dans les recherches de cette nature.

2° CHASSE DES ENFANTS DE SAINT SIGISMOND [1]. Cette châsse, qui contient des reliques des deux enfants du roi Sigismond, Gistald et Gondebald, est exécutée au repoussé en argent naturel ou doré, sauf le soubassement de l'un des deux grands côtés, sur lequel les plaques d'argent couvertes de rinceaux au repoussé ont été remplacées par des plaques de cuivre doré décorées d'émaux champlevés.

PREMIER GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE [2]. Cette face représente un portique composé de sept arcades,

1. Article 3^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Alia capsa argentea habens in anteriori parte septem imagines, in posteriori sex. A latere vero dextro imagines sancti Mauritii, sancti Sigismundi cum duabus aliis.

Article 8^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Capsa argentea, in qua servantur ossa aliqua sancti Sigismundi, restauratoris monasterii agaunensis, ejusque filiorum Gistaldi et Gundebaldi.

2. Voir la planche n° 2.

Digitized by Google

dont les arcs à plein cintre sont soutenus par des colonnes torses à bases et à chapiteaux romans. Les archivoltes de ces arcs ne sont pas toutes composées des mêmes éléments; les unes présentent un tore en spirale analogue au fût des colonnes, mais encadré dans deux baguettes; les autres, une réunion de moulures très-simples, mais d'un profil élégant. Les colonnes et les archivoltes sont dorées. Sous chacune des arcades est assise une figure d'apôtre en haut relief, dont le nom est inscrit dans la frise de la corniche qui surmonte le portique, et directement au-dessus de la tête du personnage qu'il désigne. Voici ces noms dans leur ordre :

S. IOHS — S. TOMAS — S. PETRVS — S. ANDREAS — S. PAVLVS — S. IACOBVS — S. PHILPVS —

Saint Pierre tient de la main droite un livre, et de la gauche les clefs symboliques. Saint André tient une croix dans la main droite, et un livre dans la main gauche. Saint Jacques tient un livre de la main gauche et de la droite une fleur. Les quatre autres figures ne portent qu'un livre ou un rouleau. Les chevelures, les barbes, les manteaux, les siéges et les marchepieds des apôtres sont dorés; les visages, les mains, les pieds et les robes sont d'argent naturel. Il n'existe aucune trace de peinture sur les parties représentant les chairs. Le soubassement et les plates-bandes formant encadrement de la façade à ses deux extrémités sont

Digitized by Google

ornés de rinceaux et de feuillages exécutés au repoussé; les motifs de cette ornementation sont tous variés, d'un dessin à la fois élégant et ferme, et du meilleur style. La frise de la corniche est fort dégradée, mais dans les parties qui n'ont point été complètement aplaties et effacées, on distingue encore des restes de rinceaux repoussés et dorés. Un nimbe entoure la tête de chaque apôtre; ces nimbes tous dorés sont ou simples ou entourés d'un grènetis fait très-finement au repoussé. Les fonds sont en argent poli.

MÊME FAÇADE, PARTIE FORMANT TOIT. Sur cette châsse, le profil du toit est tout uni ; c'est un simple plan incliné, terminé à son extrémité supérieure par un cylindre autour duquel s'enroulent en spirale et alternées deux bandes de métal, l'une d'argent, l'autre d'argent doré. Cet ornement, d'un assez pauvre aspect, a été évidemment inventé pour remplacer des ornements au repoussé, et posé là à l'époque où on a remanié cette châsse, qui a subi le même sort que la précédente; il est aisé de s'en convaincre. Cette toiture est en outre encadrée à ses deux extrémités par une plate-bande ornée de rinceaux semblables du meilleur goût et du meilleur travail.

Sur cette partie inclinée est représenté un portique à cinq arcades, dont les arcs à plein cintre sont supportés par des colonnes torses, à bases et chapiteaux romans; les archivoltes sont composées d'un bourrelet unique et tordu, qui semble

Digitized by Google

n'être que la continuation du fût de la colonne. Colonnes et archivoltes sont en spirale, et alternativement dorées et en argent naturel; c'est peut-être cette disposition existant déjà sur les faces de la châsse, qui a donné l'idée plus tard de couvrir le cylindre du toit avec ces deux rubans de métaux divers.

Sous la première arcade (en commençant par la gauche), on voit l'ange Gabriel, dont le nom est inscrit perpendiculairement sur le fond à la gauche de la figure. Il tient de la main gauche une fleur épanouie. Le nimbe, la chevelure, la bordure du manteau et de la robe, la fleur, sont dorés; les ailes, les chairs et la robe sont d'argent naturel.

Sous l'arcade suivante est une figure debout que je crois être l'image de saint Jean-Baptiste; sa chevelure un peu en désordre et son geste, qui semble désigner le Rédempteur représenté sous l'arcade du milieu, m'ont fait supposer que l'artiste avait voulu placer là le Précurseur. Le nimbe, les cheveux, la barbe et le manteau sont dorés; les chairs et la robe sont d'argent.

Sous l'arcade du milieu, plus large que les autres, Jésus-Christ est représenté assis, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche.

Cette figure est inscrite dans une auréole ovale tracée autour d'elle par une moulure simple, mais d'un relief assez sensible, faite au repoussé et dorée. Le nimbe crucifère, la chevelure, le man-

Digitized by Google

teau, le livre, le trône, sont dorés. Le visage, le col, la robe, les mains, et les pieds qui reposent sur un coussin demi-sphérique sont en argent naturel.

Ensuite, sous la quatrième arcade, on voit une figure debout, qui paraît de la main droite montrer Jésus, et qui tient une fleur dans la main gauche. En l'absence d'attributs plus significatifs, j'avoue que je ne sais au juste quel est le personnage représenté ici; c'est un apôtre sans doute, car la figure a les pieds nus, et c'est ainsi qu'on les a toujours représentés. Mais lequel? voilà la question. Le nimbe, les cheveux et le manteau sont dorés; tout le reste est d'argent.

Sous la dernière arcade est debout une figure ailée qui tient dans la main droite une longue tige surmontée d'une fleur de lis, et dans la main gauche un rouleau. Ce doit être l'image de l'ange Raphaël. Le nimbe, les cheveux, le manteau, la bordure de la robe aux poignets et au bas de la jupe, le rouleau, la tige et le lis sont dorés; le visage, le cou, la robe, les mains et les pieds sont en argent naturel.

Tous les motifs d'ornements et toutes les figures, qui décorent cette partie en plan incliné, sont exécutés au repoussé en mi-relevé. Les champs ou fonds sont en argent poli [1].

1. Il est entendu que toutes les fois que je me sers de ce mot, poli, pour exprimer l'état des fonds de toutes ces an-

Digitized by Google

DEUXIÈME GRAND CÔTÉ, FAÇADE CARRÉE. Sur cette face le portique ne compte que six arcades, dont les arcs à plein cintre reposent sur des colonnes couvertes d'ornements différents, et dont les chapiteaux et les bases sont variés aussi. La façade, qui nous occupe ici, a été remaniée, et remaniée bien maladroitement. Les arcades sont réunies avec assez de justesse deux par deux, mais on s'aperçoit qu'il manque une arcade tout entière; en effet, il y a une trop grande distance entre les groupes de deux, et dans l'espace qui sépare le second groupe du troisième, à droite, on voit une naissance d'archivolte interrompue à deux ou trois centimètres du chapiteau. Sous ces arcades sont assises six figures tenant toutes un livre dans la main droite ou dans la main gauche. Les quatre premières figures, toujours en commençant par la gauche, n'ont aucune inscription, les deux dernières ont les noms suivants inscrits au-dessus de leurs têtes dans la frise de la corniche :

S. IACOBVS — S. DATDEVS.

Saint Jacques est déjà nommé parmi les personnages qui occupent l'autre façade; ce sont donc saint Jacques le Majeur et saint Jacques le Mineur. Je suis tenté de croire que les plaques

tiques pièces d'orfévrerie, j'entends un fond uni au marteau et non pas aplati au rifloir et au brunissoir, comme il est d'usage de le faire dans l'industrie moderne.

Digitized by Google

d'argent sur lesquelles sont inscrits tous ces noms ont été reclouées au hasard lors de la réparation de la châsse. Je suis aussi convaincu que l'arcade vide était occupée par la figure de Jésus-Christ, et que cette statue ayant éprouvé des avaries telles qu'il ne fallait plus songer à la conserver, on a desserré les arcades le moins gauchement possible pour regagner par les séparations la place qu'occupait la statuette écrasée et perdue.

Le sujet principal de la châsse, pour les figures en haut relief des façades carrées, devait être Jésus entouré de ses apôtres, auxquels on avait joint saint Paul ou peut-être saint Barnabé, qui reçoit quelquefois le titre d'apôtre. Comme sur l'autre façade, les colonnes et les archivoltes du portique, les nimbes, les chevelures, les barbes, les manteaux, les livres, les siéges et les marchepieds sont dorés; les visages, les cous, les mains, les pieds et les robes sont en argent naturel; les fonds en argent poli.

Le soubassement de cette façade est formé avec onze plaques d'émaux champlevés sur cuivre doré de dessins divers, mais tous d'un goût exquis; la place de la douzième plaque est vide. Ces émaux me paraissent appartenir à une époque un peu plus rapprochée de nous que le reste du reliquaire.

MÊME FAÇADE, PARTIE FORMANT TOIT. Sur le plan incliné de ce côté est aussi représenté un portique à cinq arcades supporté par des colonnes torses; il

Digitized by Google

est à remarquer que la dernière colonne à droite a disparu. Les archivoltes des deux arcades extrêmes sont torses comme les colonnes; les trois autres archivoltes sont dessinées par une double moulure à gorge toute simple. Archivoltes et colonnes sont dorées.

Sous la première arcade, on voit saint Michel transperçant le dragon qu'il foule aux pieds. L'archange est ailé et debout dans une attitude pleine d'énergie. Son bouclier est suspendu à son bras gauche, et de la main droite il tient cette lance triomphante qu'il plonge dans le corps du monstre. Le nimbe, la chevelure, le manteau, le bord des ailes, la face du bouclier, les franges de l'écharpe et la tête du dragon sont dorés, tout le reste de la figure est d'argent naturel.

Sous la seconde arcade se tient la sainte Vierge; elle a la tête tournée vers son divin fils et ses mains sont jointes. Son attitude révèle une profonde douleur et une touchante résignation. Le nimbe, le voile et le manteau sont dorés; le visage, les mains et la robe sont d'argent naturel.

Sous l'arcade du milieu, plus large que les autres, on voit le Christ sur la croix. Cette figure a été composée suivant le type adopté par les artistes byzantins, type qui a persisté avec bien peu de modifications jusqu'au XV^e^ siècle. C'est bien la même maigreur des membres, la même longueur démesurée des mains et des pieds, la même ana-

Digitized by Google

tomie cadavérique de la poitrine et des côtes, la même expression de ce visage trop allongé. La croix, sur laquelle est attaché le Sauveur, est très-large; elle est d'argent et bordée tout autour d'un rang de toutes petites perles dorées ressemblant au grènetis des monnaies. Le nimbe crucifère, la chevelure, la barbe et la tunique de Jésus sont dorés; tout le reste de la figure est d'argent. De chaque côté de la croix, il y a deux étoiles à huit pointes repoussées dans le fond.

L'arcade suivante, à la gauche du Christ, contient une figure debout qui ne peut être que saint Jean l'évangéliste; le bras droit est relevé le long de la poitrine, de façon que la main touche presque au menton; la main gauche tient un livre fermé; le visage est imberbe et la tête est penchée vers Notre-Seigneur. Cette attitude, qui est celle de la douleur et qui s'est conservée si longtemps, se retrouve sur beaucoup de monuments où on a retracé la même scène, entres autres sur le reliquaire de Pascal II, si bien décrit par M. Darcel dans son Trésor de Conques. Je crois donc pouvoir dire que la figure représentée sur notre châsse est celle de saint Jean l'évangéliste. Le nimbe, les cheveux, le manteau et le livre sont dorés. Les chairs et la robe sont d'argent.

La dernière arcade est occupée par la figure debout d'un ange ou archange tenant de la main droite une tige terminée par une croix, et de la gauche un rouleau déployé. Je cherche encore

Digitized by Google

quel nom il faut donner à ce personnage. Son nimbe, sa chevelure, son manteau, son rouleau, et sa lance surmontée d'une croix sont dorés; le reste est en argent naturel.

Les fonds de ce côté, comme de l'autre, sont en argent poli.

PREMIER PETIT CÔTÉ. Ici l'artiste a représenté toute une scène, dont le sens n'est pas très-clair. C'est d'abord le roi saint Sigismond assis sur un trône, dont la forme rappelle exactement le dessin de la chaise curule en bronze désignée sous le nom de fauteuil de Dagobert. Sigismond est couronné et nimbé; il tient de la main gauche un sceptre terminé par une fleur rappelant vaguement la fleur de lis, et désigne de la droite un groupe de quatre personnages qui s'avance vers lui. Le premier de ces personnages tient de la main droite une épée dans le fourreau, la pointe en l'air, les trois autres le suivent l'épée au côté. Quel est le sujet de cette scène? Est-ce Sigismond au moment où il vient d'être couronné, et où il reçoit l'épée après avoir déjà reçu le sceptre? Est-ce le roi recevant l'hommage des comtes dans l'assemblée où il va décréter la fondation de l'abbaye d'Agaune?

A la hauteur de l'oreille droite de Sigismond sont deux lettres de l'inscription suivante, qui se termine, en caractères plus petits inscrits au repoussé sur le champ ou fond du tableau, dans

Digitized by Google

l'angle formé par la pointe du toit de la châsse et au-dessus de la tête du roi :

S S. REX SIGISM VNDVS.

Le nimbe, la couronne, le manteau, le sceptre, le trône et les chaussures de Sigismond sont dorés; le visage, la barbe, les mains et la tunique sont d'argent naturel.

Les cheveux, la bordure des manteaux, les chaussures et les épées des quatre autres personnages sont dorés; leurs visages, leurs manteaux, leurs tuniques, leurs mains et leurs jambes sont d'argent.

La plate-bande qui sert d'encadrement à ce petit côté, l'entoure de toute part et contient deux motifs très-distincts d'ornement; sur la partie extérieure, c'est un rinceau d'une élégance remarquable et du meilleur style; sur la partie intérieure, c'est un ornement composé de grosses perles ovales posées, l'une horizontalement, l'autre perpendiculairement.

DEUXIÈME PETIT CÔTÉ. Cette face de notre châsse contient une seule figure, celle de saint Maurice à cheval, exécutée comme toutes les autres au repoussé; mais ici le travail sans être aussi *relevé* que dans les statuettes des grandes façades n'est pas en aussi petit relief que les sujets tracés sur les plans inclinés et sur le premier petit côté; le

Digitized by Google

saint et son cheval sont faits en demi-bosse, si l'on peut parler ainsi ; la tête même du saint est en ronde bosse et tout-à-fait détachée du fond. Saint Maurice, coiffé d'un casque cylindro-conique posé sur une cotte de mailles, qui enveloppe la tête et couvre le corps tout entier, tient dans la main droite une lance au bout de laquelle flotte une petite bannière; un écu de forme très-allongée, très-pointue, et orné d'une croix, est suspendu au bras gauche. Le cheval n'a point de caparaçon; il ne porte qu'un bandeau de poitrail auquel sont attachés de nombreux petits croissants. L'attitude de la figure est fort débonnaire, et si l'on ne voyait pas tout ce luxe d'armes, casque, mailles, lance et bouclier, on penserait plutôt à un évêque faisant sa tournée pastorale, monté sur une paisible haquenée, qu'au soldat énergique qui commandait la légion thébéenne. L'inscription suivante est disposée dans cet ordre de chaque côté de la tête :

MAVRI
CIVS. SCS.

Les bordures du casque et du bouclier, la lance et la bannière, les jambes et les pieds du saint, le pan de manteau et le fourreau d'épée qu'on voit passer sous le ventre du cheval, la crinière et la queue de l'animal, tout cela est doré ; le reste de la figure est d'argent naturel.

Les ornements qui décorent la plate-bande d'en-

Digitized by Google

cadrement de ce deuxième petit côté sont les mêmes que ceux de l'autre petit côté.

Voici les dimensions de la châsse des enfants de saint Sigismond :

Longueur totale	71 c 5 m
Largeur totale	33 c 3 m
Hauteur totale	45 c 4 m
Hauteur des figures des façades carrées.	16 c à 17 c 3 m
Hauteur des figures des plans inclinés.	16 c 5 m à 19 c 4 m
Haûteur de saint Sigismond. . . .	25 c 1 m
Hauteur de saint Maurice.	27 c 4 m

Cette châsse doit être à peu d'années près de la même époque que la châsse de saint Maurice. Nous retrouvons dans les ornements qui les décorent toutes deux la même abondance de motifs, la même fermeté et la même ampleur de dessin, la même rudesse d'outil. Cependant, les figures qui me semblaient traitées avec plus de délicatesse, leurs attitudes moins raides, et l'expression de leurs visages plus douce, me portaient à croire que l'époque de fabrication se rapprochait du XIII^e^ siècle. Les costumes militaires des personnages qui se présentent devant Sigismond, et du saint Maurice à cheval sont venus fournir les éléments d'une appréciation plus exacte. Le vêtement de mailles couvrant tout le corps et enveloppant la tête ; la forme cylindro-conique du casque de saint Maurice, forme si éloignée du casque plat et

Digitized by Google

à visière pointue que nous retrouverons sur la châsse de l'abbé Nanthelme ; la coupe étroite, allongée, arrondie par le haut, pointue par le bas du bouclier, et qui se rapproche plutôt des boucliers portés par les personnages de la tapisserie de la reine Mathilde; tout cela compose un ensemble de preuves, qui permet d'avancer que ce monument a été exécuté dans la première moitié du XII^e^ siècle.

Les plaques d'émaux champlevés sur cuivre doré, qui ornent le soubassement de l'un des grands côtés sont, je le crois, postérieures d'un siècle au moins; nous retrouverons ces émaux appliqués sur quelques-uns des reliquaires du Trésor.

3° Châsse de l'abbé Nanthelme, dite ancienne châsse de saint Maurice[1].

1. Art 1er de l'inventaire de l'abbé Miles : Unus cophinus argenteus a foris cum laminis deargentatis et imaginibus sancti Sigismundi, sancti Mauritii, in medio Gundegesillus et Gundebaudus. In inferiori parte Maximianus, sanctus Mauritius. Ab alio latere imagines : Ecclesia, Jesus Nazarenus, Sinagoga; inferius, Nativitas, Annunciatio, Epiphania. Anno gratiæ 1255 (erreur, pour 1225) 7a kal. novembris; tempore Nantelmi abbatis, cum quatuor evangelistarum imaginibus, quæ non fuit aperta.

Article 9e de l'inventaire des Bollandistes : Capsa altera itidem argentea, continens ossa aliquot thebæorum martyrum. Servantur præterea in tribus aliis capsis ligneis deauratis, præter illa, quibus duæ majores cistæ repletæ sunt. (Ces châsses en bois doré ont disparu.)

Digitized by Google

Cette châsse, en cuivre argenté et doré, est un coffre quadrangulaire, dont le couvercle a la forme d'un toit. Elle est très-simple, et toute sa décoration consiste en divisions carrées, qui sont séparées par des bandes de métal couvertes de rinceaux tous différents les uns des autres, dorés et polis sur fonds grossièrement guillochés à l'outil et exécutés en gravure, au burin et au traçoir, sans relief ni repoussé.

Chaque grande façade carrée et chaque face de la partie formant toit, sont divisées en trois compartiments dans lesquels sont gravées des figures argentées et dorées, qui se détachent sur des fonds en échiquier, tantôt à angles droits, tantôt losangés, et de dimensions différentes. Sur la bande de métal, qui forme l'arête du toit de l'un des côté de la châsse, on lit l'inscription suivante :

AGNO:GRACIE:MILLESIMO:DVCENTESIMO:VICESIMO:QVINTO:VII:KL:
NOVEMBRIS:RELEVATVM:FVIT:CORPVS:BEATI:MAVRICII:ET:IN:HOC:
PHILTRO:RECONDITVM:TEMPORE:NANTELMI:HVIVS:LOCI:ABBATIS:

Ces lettres argentées et polies se détachent sans relief sur un fond guilloché profondément au ciselet. Elles ont un centimètre et un millimètre de hauteur sur les deux lignes de l'inscription, qui va d'un bout à l'autre de l'arête du toit de la châsse.

Au-dessous de cette inscription, la partie for-

Digitized by Google

mant toit est divisée en trois compartiments, ainsi que je l'ai déjà dit.

Dans le premier compartiment, en commençant par la gauche, on voit le roi Sigismond, un genou en terre, regardant à droite et semblant offrir sa couronne, qu'il tient des deux mains, au personnage représenté dans le compartiment du milieu. La chevelure, le vêtement, les chaussures, la couronne sont dorés; le reste de la figure est argenté. Au-dessus de la tête de saint Sigismond est l'inscription suivante gravée dans une banderole :

S. SIGISMVND.

Dans le compartiment du milieu, saint Maurice est assis sur un trône. Il est revêtu d'une cotte de mailles qui enveloppe sa tête, ne laissant de visibles que les yeux et le nez. Par dessus cette cotte de mailles, qui couvre aussi les bras, les mains, les jambes et les pieds et qui est argentée, est jetée une cotte d'armes dorée. Le saint lève la main droite et tient de la gauche la palme du martyre. Sa tête est entourée d'un nimbe doré; sur le trône, à ses côtés, est placé un casque cylindrique à visière fixe, en pointe et percée d'une foule de trous. Au-dessus de la tête de saint Maurice est une banderole portant cette inscription :

S. MAVRICIVS.

Sur le troisième compartiment sont gravés

Digitized by Google

deux personnages tournés vers saint Maurice ; ils fléchissent un peu le genou, tendent les bras vers le saint, et semblent offrir leurs épées qu'ils tiennent nues, de la main droite. Ces personnages ont le casque en tête; une cotte de mailles les couvre entièrement, et leurs genoux sont protégés par une armure de forme particulière faite de lames de métal. Une cotte d'armes dorée flotte sur leurs épaules. Au-dessus de leurs têtes, sur deux banderoles superposées, on lit ces noms :

GVNDEBALD.
GISCALD.

Ce sont les deux fils du roi Sigismond, assassinés en même temps que leur père par Chlodomir, roi d'Orléans.

Les compartiments de la façade carrée correspondent exactement à ceux de la partie formant toit. On voit à gauche, sous le roi Sigismond, un personnage debout, vêtu de la robe longue, les épaules couvertes d'un manteau flottant, la couronne en tête, portant de la main droite une large épée nue appuyée sur l'épaule, et semblant de la gauche donner le signal du supplice de saint Maurice. La couronne, la chevelure, le manteau, les orfrois de la robe et les chaussures sont dorés; le reste est argenté. Une banderole, placée à droite de la tête, porte ce mot :

MAXIMIAVS

Digitized by Google

pour Maximianus, le collègue de Dioclétien, celui qui ordonna le massacre de la légion thébéenne. Le fond sur lequel se détache cette figure est un échiqueté à cases assez serrées.

Au milieu est représenté le supplice de saint Maurice. Le saint, debout, ayant à ses pieds son casque et son épée, a déjà la tête à demi-tranchée, et cette tête pend sur le bouclier orné de la croix qui couvre la poitrine. Deux soldats sont à la gauche; l'un achève de trancher la tête du martyr, l'autre lève son épée, prêt à frapper à son tour. La chevelure et le manteau de saint Maurice sont dorés; sa cotte de mailles, ses jambes, son visage sont argentés. Le surtout du premier soldat est seul doré; tout le reste est argenté. Ces deux hommes ont la tête couverte de casques semblables à celui qui a été déjà décrit, sauf que les nombreux trous ménagés dans la visière sont remplacés ici par deux ouvertures carrées. La banderole qui flotte au-dessus de saint Maurice porte cette inscription :

S. MAVRICIVS.

Dans la bande d'ornement, qui remplace la frise de la façade carrée de la châsse, et précisément au-dessus de la scène du martyre, on voit l'âme de saint Maurice représentée par un petit personnage, gravé d'après le même procédé. Il est nu, nimbé, et placé au milieu d'une auréole ovale soutenue par deux anges qui s'envolent et l'emportent au ciel.

Digitized by Google

Sur le troisième compartiment, on voit quatre personnages couverts de cottes de mailles et de manteaux, têtes nues, et qui, tournés vers saint Maurice, semblent attendre leur supplice ou s'émouvoir à la vue du martyre. Il est probable que le graveur a voulu représenter ici les soldats de la légion thébéenne, assistant au meurtre de leur chef et se préparant eux-mêmes à la mort. Les chevelures des soldats et leurs manteaux sont seuls dorés; tout le reste est argenté.

Sur la façade opposée, divisée comme la première, on voit sur la partie formant toit et dans le premier compartiment, à gauche, une figure de femme debout, vêtue d'une longue robe traînante, couronnée, tenant de la main droite un calice, et de la gauche un étendard; c'est l'Eglise, ainsi que l'indique le nom suivant gravé dans une banderole au-dessus de sa tête :

ECCLESIA.

La robe, la chevelure, la couronne et le calice sont dorés; le reste de la figure est argenté.

Dans le compartiment du milieu, on a représenté Jésus-Christ en croix, la tête entourée du nimbe crucifère. De chaque côté de la croix se tient debout un personnage nimbé, dont l'un, celui qui est à la gauche du Christ, tient un livre (c'est l'apôtre saint Jean sans aucun doute), et l'autre, celui de droite, lève les mains vers le Sauveur. Cette dernière figure représente la

Digitized by Google

sainte Vierge; elle est reconnaissable à la robe traînante et au long voile qui couvre la tête et descend sur les épaules. Le crucifiement a presque toujours été représenté ainsi; nous en avons la preuve en examinant la châsse des enfants de saint Sigismond, le reliquaire de Pascal II, la boîte d'or du Musée du Louvre, et bien d'autres monuments du moyen-âge.

De chaque côté de la croix est un médaillon; celui de gauche contient une figure entourée d'un nimbe rayonnant, c'est le soleil; celui de droite contient une figure de femme accompagnée d'un croissant, c'est la représentation de la lune.

Au-dessus de la tête du Christ, et sur la croix elle-même, qui est recroisettée, on lit cette inscription :

IHESVS NA
ZARENVS R
EX IVDEORVM.

Les deux médaillons sont entièrement dorés; le nimbe et la tunique de Jésus sont dorés, ainsi que le nimbe, les manches et la robe de dessous de la sainte Vierge. Le nimbe et la robe de dessous de saint Jean sont dorés; tout le reste des figures est argenté.

Dans le troisième compartiment est gravée une femme debout, aux yeux couverts d'un large bandeau; sa main droite laisse échapper les tables de la loi; dans la main gauche, elle tient un éten-

Digitized by Google

dard, dont la hampe est brisée en cinq morceaux; à ses pieds est une couronne. La robe longue et traînante de cette figure est dorée, ainsi que la couronne à terre et la partie centrale du drapeau.

On devine même sans le secours de l'inscription suivante gravée au-dessus de la figure :

SINAGOGA

que c'est le symbole du triomphe de la loi nouvelle sur l'ancienne loi; cette représentation symbolique est fréquente aussi au moyen-âge, et sans chercher bien loin, nous la trouvons au grand portail de la cathédrale de Paris.

Viennent ensuite les trois sujets représentés sur la façade carrée; on voit dans le premier compartiment, à gauche, au-dessous de l'église, l'Annonciation. La sainte Vierge est debout; l'ange se tient devant elle, la bénissant de la main droite et tenant de la gauche un sceptre surmonté d'une fleur de lis. Les nimbes, les robes de dessous de l'ange et de la Vierge sont dorés, la chevelure de l'ange et la fleur de lis de son sceptre sont dorés, ainsi que le voile et la coiffure de la Vierge.

Dans le compartiment du milieu, le graveur a retracé la scène de la Nativité. La sainte Vierge repose sur son lit, étendant la main gauche vers l'enfant Jésus, qui est couché dans la crèche, la tête entourée du nimbe crucifère. Au-dessus de la crèche apparaissent les têtes de l'âne et du

Digitized by Google

bœuf. Au pied du lit saint Joseph est représenté assis, tenant de la main droite un livre ouvert. Les nimbes des trois personnages, la robe de la sainte Vierge, le visage de saint Joseph, son livre, la bordure de sa robe et ses pieds sont dorés. Tout le reste est argenté.

Le dernier tableau représente les trois rois suivant l'étoile ; tous trois sont couronnés. Le premier, vers la droite, a un genou en terre et semble offrir un calice plein de myrrhe, qu'il soutient des deux mains. Les deux autres sont debout, et celui qui occupe le milieu du groupe montre l'étoile au troisième. Ces deux derniers portent aussi des coffrets contenant sans doute les présents qu'ils vont mettre aux pieds du Sauveur. Les couronnes, les chevelures et les barbes des rois sont dorées, ainsi que les poignets et les chaussures de celui qui est agenouillé. Le vêtement tout entier du second personnage est doré, ainsi que le manteau du troisième. Le fond est un échiquier à angles droits, dont les cases sont très-serrées.

Sur l'un des petits côtés, dans la partie supérieure, est gravé un ange à mi-corps, nimbé, ailé, tenant des deux mains une banderole sans inscription, et dont la chevelure et la robe de dessous sont seules dorées. Ce doit être la figure symbolique représentant l'évangéliste saint Matthieu. Ce qui me porte à présenter cette conjecture, c'est l'aigle de saint Jean gravé sur le second petit côté de la châsse. Le fond est composé

Digitized by Google

de losanges, dont les lignes sont parallèles à l'inclinaison du toit.

Dans la partie inférieure et carrée de ce petit côté, on voit Jésus-Christ assis sur un trône, bénissant de la main droite et portant le monde dans la main gauche. Son nimbe est crucifère; au côté droit de sa tête est gravé un A, au côté gauche un ω. Le nimbe, les cheveux, la robe de dessous, le monde et une partie du trône sont dorés; le reste est argenté. Le fond est losangé. Les bandes d'ornements encadrant cette partie carrée sont remplacées sur trois des côtés par des plaques d'émail champlevé sur cuivre d'un travail assez grossier, mais toutes de dessins différents.

Sur le second petit côté, on voit dans la partie supérieure un aigle nimbé, tenant dans ses serres une banderole où sont inscrits ces mots :

IOHANNES AQVILA.

Le corps, le cou et la tête de l'aigle sont seuls dorés; le reste est argenté. Le fond est en losanges parallèles à l'inclinaison du toit.

Dans la partie carrée de ce petit côté, la sainte Vierge est représentée assise sur un trône et tenant dans ses bras l'enfant Jésus, qui bénit de la main droite. La Vierge tient aussi une boule dans chaque main. Le voile, les poignets de la robe et les pieds de la Vierge sont dorés, ainsi qu'une partie du trône. L'enfant Jésus est entièrement

Digitized by Google

doré. Le fond est composé d'un petit damier, dont les carrés de 4 millimètres de côté sont alternativement unis et guillochés.

Les dimensions de la châsse de l'abbé Nanthelme sont :

Longueur, 68 c 8 m.

Largeur, 31 c 5 m.

Hauteur totale de la base à l'arête du toit, 42 c 8 m.

Hauteur de la partie carrée, 21 c 9 m.

La largeur des bandes d'ornements, qui encadrent chacune des faces du reliquaire et qui séparent les sujets les uns des autres, varie de 3 c 8 m à 4 c 7 m.

La largeur des plaques d'émail champlevé ajustées pour remplacer les bandes d'ornements primitives est de 2 c 6 m; leur longueur varie de 8 c 5 m à 11 centimètres.

Cette châsse, dont la date n'est point discutable, porte déjà l'empreinte des modifications que le XIII e siècle allait faire subir aux arts, tout en conservant cependant dans l'ampleur et la fermeté des rinceaux d'ornements la tradition du XII e siècle. Les figures sont plus finement dessinées, les attitudes plus souples, les vêtements drapés avec plus d'élégance; la composition est claire, logique; tout se tient et s'enchaîne dans les sujets gravés, qui ornent cet intéressant reliquaire.

On peut aussi puiser de bons renseignements dans les vêtements militaires de quelques-uns des

Digitized by Google

personnages; on y retrouve la forme exacte des cottes de mailles, des casques, des épées et des boucliers en usage à cette époque, et cette étude peut conduire à dater plus sûrement des monuments encore incertains aujourd'hui.

4° CHASSE-COFFRET EN VERROTERIES CLOISONNÉES DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE[1].

Ce reliquaire[2], l'un des plus précieux du trésor de l'abbaye, a la forme d'un coffret carré long; son couvercle figure un toit, dont l'arête supérieure est ornée d'un cylindre. Les faces antérieures et latérales sont entièrement décorées de verroteries et de pâtes de verre cloisonnées, au milieu desquelles sont serties sur chatons des pierres précieuses unies ou gravées et des perles fines. Les faces postérieures et le dessous sont en or fin, couvertes de dessins en filigranes et d'une inscription, dont je parlerai plus loin.

Sur la partie carrée de la face antérieure, au milieu, est enchâssé un camée antique brisé, et

1. Art. 7° de l'inventaire de l'abbé Miles: Reliquiare sanctorum apostolorum quod in summis portatur festis. Il est clair, malgré la pauvreté de la description, que l'abbé Miles a désigné ici le coffret mérovingien.

Art. 7° de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanotheca prædives, in qua sunt reliquiæ sanctorum Petri et Pauli et aliorum; donum est Eugenii tertii pontificis, qui consecravit veterem basilicam, profecturus ad concilium remense. Ejus effigies spectatur in apice.

2. Voir la planche n° 3.

Digitized by Google

tellement usé qu'il est bien difficile de déterminer le personnage qu'il représente. De chaque côté de ce camée, l'artiste a serti quatre grosses pierres ovales de grandeurs différentes et formant un carré, au milieu duquel est placée une grosse perle fine. Ces pierres et ces perles sont reliées entre elles par des rangées de petites perles fines disposées en x, et enfermées dans des cloisons semblables à celles des verroteries, sans chaton en relief.

La partie antérieure du couvercle est ornée de cinq pierres, celle du milieu carrée, les quatre autres ovales, cabochons ou taillées en table.

Les petits côtés sont ornés dans la partie carrée de trois pierres fines posées une et deux, et d'une croix de petites perles fines les reliant entre elles. Dans la partie des petits côtés formant le couvercle, il n'y a qu'une seule pierre fine cabochon d'un côté, pierre gravée de l'autre. Le fond de la décoration des faces antérieures et latérales est formé, ainsi que je l'ai dit en commençant, par des verroteries d'un rouge grenat tirant plutôt sur le jaune que sur le violet, et de pâtes de verre bleu lapis et vert d'eau; le tout serti dans un réseau de cloisons en or formant un dessin à motifs presque réguliers et du goût le plus exquis. Le dessin seul peut en donner une idée exacte.

Les petits côtés sont munis de petites poignées plates en or à l'intérieur, en verroteries cloison-

Digitized by Google

nées et en perles fines à l'extérieur, tournant sur une broche, et qui maintenaient autrefois une courroie que le prêtre passait à son cou pour soutenir le reliquaire pendant les processions.

Les neuf parties composant toutes les faces du reliquaire sont entourées d'un rang de perles d'or; la charnière est faite d'un rang de perles beaucoup plus grosses que les autres et traversées à leur centre par la broche autour de laquelle elle tourne.

Le cylindre, qui forme l'arête du toit, est décoré de pâtes de verre blanc, bleu clair et foncé, vert clair et foncé, cloisonnées dans un réseau en or. A la partie supérieure du cylindre se trouve une rangée de perles fines, qui va d'un bout à l'autre du reliquaire.

L'inscription suivante[1] est inscrite en lettres frappées sur la partie carrée de la face postérieure :

TEVDERIGVS PRESBITER IN HONVRE SCI MAVRICII FIERI IVSSIT AMEN NORDOALAVS ET RIHLINDIS ORDENARVNT FABRICARE VNDIHO ET ELLO FICERVNT.

Chaque lettre est enfermée dans un des carrés formés par le dessin filigrané; deux carrés seuls contiennent chacun deux lettres. L'inscription est tracée en biais en partant de l'angle droit supé-

1. Voir la planche n° 4.

Digitized by Google

rieur de cette face du reliquaire (angle droit pour celui qui regarde).

Une tradition déjà ancienne, puisqu'elle se trouve consignée dans l'inventaire des Bollandistes, attribue au pape Eugène III le don de ce reliquaire, et des reliques qu'il contient, aux religieux de l'abbaye.

Eugène III fit un voyage en France en 1148 pour se rendre au concile de Reims, et soit en allant, soit au retour, il s'arrêta à Saint-Maurice. Il en consacra la basilique, et donna une bulle dans laquelle il confirme les donations et priviléges concédés à l'abbaye, et accorde aux chanoines le droit de porter le camail écarlate. Dans cette bulle, il n'est fait aucune mention du reliquaire dont nous nous occupons. Cette tradition me semble donc en contradiction absolue avec l'inscription placée sur la face postérieure de la châsse. Que lisons-nous en effet? qu'un prêtre, nommé Teuderigus, a prescrit de faire ce reliquaire *en l'honneur* de saint Maurice; qu'un particulier, nommé Nordoalaus, et sa femme Rihlindis[1] donnèrent des ordres pour la fabrication, qui fut confiée aux deux orfèvres, Undiho et Ello. On peut avoir placé plus tard dans cette châsse des reliques de saint

1. Il n'y a pas à douter que ce ne soit là un nom de femme; à l'époque mérovingienne, nous trouvons une foule de noms terminés ainsi : Chrotechildis, Brunechildis, Adaltrudis, Bathildis, Hiltrudis, Ragintrudis, Rinchildis, etc., etc.

Digitized by Google

Pierre et de saint Paul données peut-être par le pape Eugène III, mais il n'en reste pas moins positif que le reliquaire avait une destination spéciale, et qu'il était fait pour saint Maurice. La forme de tous les noms inscrits sur ce monument peut être une très-sérieuse indication pour le dater, et MM. de Lasteyrie et de Linas, qui tous deux ont parlé de ce reliquaire, sont unanimes pour fixer cette date à l'époque mérovingienne.

En comparant ce merveilleux coffret aux objets d'art de la même époque que j'ai pu étudier, tels que la fibule donnée par le duc de Luynes, le pectoral de la Bibliothèque Impériale, le pectoral, les aigles, les couronnes de Guarrazar du Musée de Cluny, l'épée de Childéric du Musée du Louvre et la monture du vase, dit de saint Martin, dont je parlerai bientôt, j'ai constaté des différences de fabrication que je crois utile d'indiquer. Dans tous les objets que je viens de citer, les verroteries ou grenats en tables très-minces ont été enchâssés dans des cases formées par des lamelles d'or très-fines et fixées là, soit dans un mastic très-adhérent, soit par le rabattage au brunissoir de la tranche extérieure de la cloison de métal. Mais ce rabattage est très-léger, la tranche de la cloison d'or n'est pas sensiblement élargie, et elle affleure à très-peu près le niveau de la verroterie. Elle conserve l'apparence d'une cloison dans les travaux d'émaillerie exécutés un peu grossière-

Digitized by Google

ment ; et cela doit être ainsi, puisqu'il est à peu près certain que les objets d'orfévrerie en verroteries cloisonnées des artistes mérovingiens ne sont qu'une imitation imparfaite et laborieuse des émaux byzantins et orientaux, dont le secret était inconnu en Occident.

Sur la petite châsse de saint Maurice au contraire le réseau en or, qui forme le cloisonnage, est relativement épais ; il est en saillie, et les bords de la tranche supérieure sont franchement rabattus à l'outil de manière à former une vraie sertissure, qui maintient solidement les tables de grenat taillées pour chaque case, à la meule et très-exactement.

Trouvera-t-on dans cette façon de procéder un indice suffisant pour établir que notre reliquaire est antérieur ou postérieur aux monuments divers que je viens de citer? Je ne sais; il ne m'est pas permis de formuler une opinion, et je laisse aux deux savants que j'ai nommés le soin d'élucider cette douteuse question.

Les tables de grenat, qui composent le fond de la châsse, les pâtes de verre vertes et bleues, qui remplissent les cases en forme de poires et la couronne tracée autour du camée, sont toutes posées sur paillon en or gaufré. Ce paillon, très-visible sous les tables de grenat, ne l'est point sous les pâtes vertes et bleues qui sont plutôt opaques que translucides; il existe cependant, et il est facile de s'en convaincre en examinant celles des

Digitized by Google

cases vertes et bleues vides aujourd'hui. Les pâtes de verre enfermées dans le réseau de cloisons qui couvre le cylindre du toit, ne sont pas posées sur paillon, et le fond des cases, relativement assez profondes, m'a paru rempli par un mastic grisâtre.

Les filigranes, qui composent les motifs d'ornements sur les faces postérieures et sur le dessous de la châsse, sont faits de deux fils d'or réunis, tordus en spirale et soudés sur un fond d'or aussi, finement maté à l'outil. Les lettres de l'inscription sont frappées à la main d'une façon assez irrégulière, et l'extrémité des jambages, au lieu d'être terminée par un trait transversal, est arrêtée par un coup de poinçon circulaire.

Cette châsse est le morceau d'orfévrerie le plus rare et le mieux conservé que j'aie vu jusqu'ici; il dépasse de beaucoup toutes les pièces que renferment nos musées, et mérite d'attirer l'attention des archéologues, qui ont étudié particulièrement cette branche de la science. Si j'osais émettre une opinion, je dirais que ce reliquaire a été fabriqué à la fin du v^e^ siècle ou au commencement du vi^e^ par des orfèvres francs ou bourguignons; la présence des pierres antiques pourrait, je pense, confirmer cette opinion, si l'on veut penser que les rois de France et de Bourgogne avaient alors de nombreuses relations avec Rome, puisque toute leur ambition était de recevoir le titre de patrice.

Digitized by Google

Parmi les sujets gravés sur les dix pierres antiques montées sur cette châsse, voici ceux que j'ai cru reconnaître :

Façade carrée
- Cornaline : Fortune couronnant la Victoire.
- Onyx : Lion.
- Calcédoine : Foudre accompagné d'une étoile.
- Onyx : Grappe de raisin.

Petits côtés
- Cornaline : Mars ou Ajax.
- Id. : Aigle.
- Id. : Jupiter avec l'aigle.
- Onyx : La Fortune ; belle gravure.

Les dimensions de ce reliquaire sont :

Longueur, 18c 5m.

Largeur, 6c 5m.

Hauteur totale prise sur le petit côté, du bas jusqu'au sommet du cylindre, 12c 5m.

Hauteur de la partie carrée, 7c 8m.

Hauteur de la partie formant toit jusqu'à la naissance du cylindre, 4c 5m.

Diamètre du cylindre, 1c 1m.

5° CHASSE-COFFRET EN ARGENT DORÉ, ORNÉE DE PIERRERIES [1].

1. Art. 17e de l'inventaire de l'abbé Miles : Cophinus duplex argenteus cum multis reliquiis.

Article 15e de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanothecæ duæ variis ornatæ gemmis in quibus servantur variæ reliquiæ.

Nota : Les Bollandistes ont réuni en un seul article deux

Digitized by Google

Ce reliquaire, en argent doré, est encadré sur les quatre angles et sur l'arête du toit par des rangs de grosses perles exécutées au repoussé. Le fond est en métal uni et poli. La face antérieure était ornée de vingt-trois pierres fines montées sur chatons et appliquées tout uniment sur la feuille de métal du fond au moyen de deux rivets. Il manque aujourd'hui sept pierres, dont quatre ont disparu avec les chatons qui les contenaient. Les pierres restantes se composent de saphirs, émeraudes, améthystes et cristaux de roche.

Les petits côtés étaient décorés chacun de quatre pierres montées comme celles de la face antérieure et posées en ligne perpendiculaire, l'une au-dessous de l'autre. Sur le petit côté, à droite, il ne reste qu'une pierre et un chaton vide, la pierre restante est un saphir. Sur le petit côté gauche, il ne reste non plus qu'une pierre et un chaton vide; la pierre est un saphir très-pâle.

La face postérieure est occupée tout entière par un double rinceau partant du même ornement, au bas de la châsse, s'élargissant de chaque côté au point de toucher presque aux rangs de perles de la bordure, et se réunissant de nouveau vers l'arête du toit. Ces deux rinceaux largement déroulés donnent naissance à des stipules d'un dessin vigoureux et sont exécutés au repoussé; ils

petites châsses-coffrets, celle dont nous nous occupons en ce moment et celle qui porte le n° 6 de mon inventaire.

Digitized by Google

sont en argent naturel sur fond doré comme tout le reste de la châsse. Le pied du reliquaire est entouré sur les quatre faces d'une baguette de métal à double filet maintenue sur la plaque du fond par des petits clous d'argent.

A quelle époque faut-il attribuer la fabrication de ce monument? Si je m'en étais rapporté à ma première impression à la vue de cet encadrement de grosses perles, attaché sans plus de façon sur les angles à l'aide de clous très-apparents, je me serais cru autorisé à décider pour la fin du X^e^ ou le commencement du XI^e^ siècle; mais en considérant avec attention la composition et l'exécution de l'ornement repoussé qui décore la face postérieure, en voyant avec quelle précision les chatons des pierres sont fabriqués et combien les pierres elles-mêmes sont finement serties, j'ai rectifié mon premier jugement et j'en suis arrivé à proposer le XII^e^ siècle, première moitié, comme l'époque la plus probable de la fabrication de cet intéressant morceau d'orfévrerie.

Ce reliquaire a 12^c^ 8^m^ de longueur, 5^c^ de largeur, 14^c^ 2^m^ de hauteur totale.

6° CHASSE-COFFRET EN CUIVRE DORÉ AVEC PIERRES FINES ET INSCRIPTIONS[1]. La face carrée antérieure de

1. Article 8^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles. Aliud reliquiare ubi legunt per translucidum vitrum.

Art. 15^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanothecæ

Digitized by Google

ce reliquaire est ornée de trois pierres ovales très-grosses, montées sur chatons à sertissures dentelées, et accompagnées de huit petites pierres carrées montées aussi sur chatons, mais serties seulement par quatre griffes chacune. Les trois grosses pierres sont un cristal de roche, une aigue-marine, toutes deux cabochons, et une belle agate taillée à plat.

La partie formant toit porte en son milieu un médaillon rond qui contient, sous verre, une inscription en écriture du XV^e^ siècle, sur papier taché de rouille. J'ai pu déchiffrer la date : anno domini millesimo quatercentesimo sexagesimo quarto, et ces mots : ad reliquias sanctorum Cosme et Damiani..... plur alior honore. Le médaillon est accompagné de quatre pierres carrées, montées sur chatons et serties par quatre griffes.

La face postérieure carrée est décorée de six pierres carrées et de six quintefeuilles en relief alternées. Ces fleurs exécutées au marteau sont en cuivre doré comme tout le reste du reliquaire et fixées au moyen d'un rivet sur la plaque de métal qui fait le fond.

La partie formant toit porte sur cette face du reliquaire, comme sur la face antérieure, un médaillon de même diamètre accompagné aussi de quatre

duæ variis ornatæ gemmis, in quibus servantur variæ reliquiæ.

(Nota). Article déjà cité dans la précédente description, n° 5 de mon inventaire.

Digitized by Google

pierres carrées. L'inscription fixée sous le verre est encore plus usée, plus tachée, plus illisible que la première, et je n'ai pu lire que ces mots : in thebeorum honore.

Les deux petits côtés sont ornés et seulement dans leur partie carrée de deux pierres carrées. Sur les petits côtés du toit, il n'y a aucun motif de décoration.

Au-dessus de la corniche, qui couronne la partie carrée du reliquaire, court un ornement qui simule un rang de créneaux ; l'arête du toit est surmontée à ses extrémités de deux boules en métal. Toutes les pierres carrées, qui se composent de quelques saphirs vrais, de topazes et de verres colorés, sont montées de la même façon, sur chatons, et serties par quatre griffes.

Ce reliquaire, presque nul sous le rapport des matières employées pour sa fabrication, porte cependant, malgré sa simplicité et l'absence totale de tout ornement ciselé, l'empreinte de l'époque où il a été exécuté. C'est bien là une œuvre de la seconde moitié du XV^e^ siècle, et la date donnée par l'inscription me semble parfaitement d'accord avec la façon dont les chatons sont fabriqués et les pierres serties.

Les dimensions de cette châsse sont :

Longueur, 16^c^.

Largeur, 8^c^ 3^m^.

Hauteur de la partie carrée jusqu'à la saillie supérieure de la corniche, 6^c^.

Digitized by Google

Hauteur totale du bas jusqu'à l'arête du toit, 11^{c}5^{m}.

7° CHASSE-COFFRET EN ARGENT[1]. Cette petite châsse est encadrée sur toutes ses faces par des bandes de métal moulurées de trois gorges peu profondes, fixées sur le fond par des clous d'argent à têtes plates. En dedans de ces bandes, règne un rang de palmettes frappées en creux dans la plaque d'argent qui compose le champ du reliquaire. La partie formant toit est ornée sur la face antérieure de huit rangées des mêmes palmettes frappées les unes au-dessous des autres sans aucun intervalle, en sorte cependant que la première rangée fait partie de la façade perpendiculaire.

Cette façade, partagée en deux carrés par un double rang de palmettes adossées, est décorée de deux médaillons ovales, ciselés, inscrits chacun au milieu de l'un des deux carrés. Celui de gauche représente une tête d'ange ailé et nimbé; ces mots : AVE GRATIA P. gravés sur le champ du médaillon semblent sortir de sa bouche. Sur le médaillon de droite on voit la sainte Vierge nimbée et portant sur la tête une couronne fleur-delisée; cette inscription : ECCE ANCILLA DOMI. est gravée comme la précédente de façon à ce que les mots semblent sortir de la bouche de la Vierge. Les deux têtes se regardent, et il est, je

1. Art. 16° de l'inventaire des Bollandistes : Capsa argentea, in qua sunt partes vestium sanctissimæ Virginis et capitis sancti Felicis.

Nota. Ce reliquaire a été exécuté environ cent ans après la mort de l'abbé Miles.

Digitized by Google

crois, inutile d'ajouter que l'artiste a voulu représenter l'Annonciation. Ces médaillons sont exécutés avec une finesse et une élégance qui rappellent les meilleures œuvres de la Renaissance française. On serait tenté d'attribuer notre reliquaire à la seconde moitié du XVI^e^ siècle, si l'on ne voyait fixée dans la baguette moulurée qui encadre le haut de cette façade, une petite tête d'ange dans ses ailes, ciselée en ronde-bosse. Cette figurine, toute gracieuse qu'elle est, porte l'empreinte évidente du temps où elle a été exécutée : elle est du milieu du XVII^e^ siècle.

Sur la face postérieure, la partie inclinée ne compte que sept rangées de palmettes, et la façade perpendiculaire, comprenant par conséquent un champ plus élevé de tout un rang de palmettes, porte l'inscription suivante, séparée en deux parties par un double rang de palmettes adossées, disposées comme elles le sont sur la face antérieure :

INSVNT	INSIGNIS. PARS. CAPIT.
DE VESTE DEI PARÆ	S. FELICIS.
S. IOAN. EVANG : F. MAGDAL.	RELIQVLÆ INNOCENTII. MAVRI
RELIQVLÆ	S. EVSEBII. ET. PANTAL.
APLRVM PETRI. PAVLI.	THEBEORVM
ANDREÆ. BARTHOE. MARTI.	DE COLVMNA CHRIST.
STEPHA. S. NICOLAI. LAVREN.	ET TERA VBI. STETIT ARCHA
S. VINCENTI. COSM. ET DAM.	B. B.
CAPILLI S. FRAN. ASS.	PONTII. C. REG. ABB. DE SIS [1]
DE PETRA. VBI. NATVS ES XPS	FRANC. DE SALES. EP. GE. [2]

1. Sixt, en Savoie.
2. Les noms de saint Nicolas, saint Laurent, saint Vincent,

Digitized by Google

Ce gracieux monument a été exécuté par ordre de l'abbé Pierre-Maurice Odet, qui gouverna l'abbaye de 1640 à 1657.

Les dimensions de ce reliquaire sont :

Longueur 16 c 8 m.

Largeur 9 c 3 m.

Hauteur de la façade carrée antérieure, y compris les bandes d'encadrement, haut et bas, 7 c 3 m.

Hauteur totale, du bas jusqu'à l'arête du toit, 14 c 7 m.

8° — 9° — 10° — 11° — 12° — CINQ PETITS RELIQUAIRES EN FORME DE COFFRETS, DONT DEUX EN ARGENT ET TROIS EN CUIVRE ARGENTÉ[1].

Quatre de ces reliquaires ont été faits sur l'ordre de l'abbé Jodoc Quartery, qui siégea de 1657 à

saint Côme et saint Damien, et les mots cheveux de saint François d'Assise ont été rayés à la pointe, ce qui signifie que ces reliques ont été enlevées de la châsse.

1. Article 11e de l'inventaire de l'abbé Miles : Reliquiare pollicis sancti Antonii.

(Nota. L'abbé Miles, ayant siégé de 1550 à 1572, ne peut pas avoir inventorié les quatre autres châsses, qui n'ont été fabriquées qu'un siècle après sa mort).

Article 18e et 21e de l'inventaire des Bollandistes : Altera (lipsanotheca) in qua etiam videtur portio pollicis sancti Antonii.

Præter hæc, lipsanothecæ argenteæ quatuor sunt minus spectabiles, iisque servantur reliquiæ aliquæ sancti Amati, sedunensis episcopi et abbatis sancti Mauritii, SS. Florentini, itidem sedunensis præsuli, et diconi ejus Hilarii martyrum.

Digitized by Google

1669. Ils sont grossièrement estampés, les ornements qui les décorent sont lourds, mal composés, disgracieux, sans aucune valeur artistique ou archéologique, et je ne les ai cités que pour présenter un inventaire complet. Nous ne nous y arrêterons donc pas davantage.

13° VASE EN SARDONYX GRAVÉ, DIT VASE DE SAINT MARTIN[1].

Ce vase est creusé dans une sardonyx de 16 centimètres de hauteur sur 34 à 35 centimètres de circonférence au renflement de la panse et y compris l'anse aujourd'hui brisée; il est couvert de figures sculptées à la manière des camées sur pierres dures, et monté en verroteries cloisonnées d'or, enrichies de pierreries. C'est assurément un des monuments les plus précieux qui nous aient été transmis à travers les âges.

La pierre sur laquelle a été exécuté ce remarquable travail est d'une grande beauté comme matière; elle est d'un ton brun foncé, veiné de rouge-brun, de jaune, avec des couches de blanc

1. Article 20e de l'inventaire de l'abbé Miles : Alabastrum ab angelo sancto Martino allatum in Viroleto.

Article 4e de l'inventaire des Bollandistes : Vasa duo repleta sanguine sanctorum thebæorum martyrum.

(Nota). Le Père De l'Isle désigne ainsi le vase en sardonyx et l'aiguière en émail cloisonné, dont je parlerai plus tard. C'est pour les plus précieux monuments du trésor que l'abbé de Saint-Léopold a réservé ses descriptions les plus sommaires.

Digitized by Google

laiteux, de gris; ces nuances diverses ont été habilement mises à profit par l'artiste, qui en a tiré un parti excellent pour varier ses effets.

La monture consiste en un pied conique en or, de 5 c 5 m de hauteur, couvert de verroteries rouge-grenat, mais tirant un peu sur le violet, et tout incrusté de pierres précieuses serties en quatre rangées horizontales et parallèles. La première rangée, au bas, se composait de quatorze perles fines; la seconde et la troisième, chacune de quatorze émeraudes et saphirs alternés, et la rangée supérieure, de quatorze perles fines plus petites que celles de la rangée inférieure. Quelques sertissures sont vides aujourd'hui. Le cloisonnage en or forme un dessin très-régulier composé de carrés croisés d'x, dont chaque angle est occupé par une pierre fine.

Le col du vase est entouré d'une monture semblable à celle du pied; mais malheureusement tout le bord supérieur est empâté par une masse de cire recouvrant une feuille de parchemin et trois ou quatre tours d'une forte ficelle, qui ont servi à sceller le vase. Sur la cire on voit encore, mais très-indistinctement, les traces d'un sceau d'évêque, et si la mitre et la tête peuvent encore se deviner, il est impossible de lire une seule des lettres de la légende. Cette monture du col[1] est

1. Sa hauteur est de 5 c 5 m cachet compris, et sa circonférence de 24 c.

Digitized by Google

une garniture en or à pierreries incrustées et à verroteries cloisonnées, dont la couleur est semblable à celle des verroteries du pied. On voit encore trois rangées horizontales de pierreries, et il est certain que la quatrième rangée est enfouie sous la feuille de parchemin qui ferme le vase. La rangée inférieure comptait dix-huit perles fines; la seconde et la troisième chacune dix-huit émeraudes ou saphirs alternés. Il est probable que le rang supérieur est composé de dix-huit perles fines. Au-dessous du filet d'or qui borde la partie inférieure des verroteries de cette monture, court une fine torsade filigranée du travail le plus délicat. Le cloisonnage forme aussi une série de carrés dont les angles sont occupés par une pierre fine; seulement, ici les x qui croisent les carrés du pied, sont remplacés par un seul filet allant d'un des angles supérieurs à l'angle inférieur opposé.

Le réseau d'or formant le cloisonnage est fait de bâtes ou lames soudées sur le fond; ces bâtes sont beaucoup plus minces que celles de la châsse dite d'Eugène III; les compartiments disposés pour recevoir les morceaux de verre sont beaucoup plus profonds et ne sont pas garnis d'un paillon d'or gaufré. Deux ou trois de ces compartiments étant aujourd'hui vides, j'ai pu m'assurer de leur profondeur qui est au moins de 5 millimètres, et il m'a semblé reconnaître dans le fond de l'un d'eux les traces d'un mastic jau-

Digitized by Google

nâtre. La bâte d'or qui retient les morceaux de verre est très-légèrement rabattue au brunissoir et elle affleure presque la surface des verroteries. Au premier aspect, il est facile de confondre ce travail si délicatement exécuté avec les véritables émaux cloisonnés; j'ai moi-même commis cette erreur au commencement de mes études sur le trésor. Mais après avoir lu les savantes recherches de MM. de Lasteyrie, de Linas et Labarte, j'y ai regardé plus attentivement et j'ai reconnu dans cette monture une œuvre exécutée d'après les mêmes procédés que l'épée de Childéric, les armes de Pouan, de Beauvais, les boutons, le fermoir et les fibules d'Envermen, la plaque, la fibule, les vases de Gourdon de la Bibliothèque impériale, les aigles du musée de Cluny, etc.

L'anse, dont il ne reste plus que le tiers environ, a été brisée à sa naissance sur la panse du vase, vers le milieu et à l'endroit où elle se rattachait au col. Le morceau qui reste est la partie supérieure; il ne tient plus que par la ficelle qui entoure le parchemin. Cette anse était cannelée. Si ce malheur, dû sans doute à l'obligation si souvent répétée de cacher tous les objets du trésor, n'était pas arrivé, le vase de saint Martin serait un monument peut-être unique au monde.

Passons maintenant à la description des personnages sculptés sur le vase. Ces figures, dont la hauteur varie de 8 centimètres à 8 ^{c} 3 ^{m}, composent une scène qu'on n'a jamais expliquée

Digitized by Google

jusqu'ici d'une manière tout-à-fait satisfaisante. Je commencerai à droite de la feuille de vigne d'où partait l'anse et, contournant toute la circonférence du reliquaire, je reviendrai à mon point de départ, à gauche de la feuille de vigne précitée. On voit d'abord une femme assise sur un siége dont les pieds figurent une patte de lion et qui est couvert d'un riche tapis. Cette femme, tournée à droite vers une autre femme debout, qui s'approche légèrement inclinée dans une attitude de respect, et tenant de la main gauche une amphore, a l'index de la main gauche appuyé sur les lèvres comme pour commander le silence et s'appuie de la droite sur le dossier du siége. Ces deux figures ont un voile couvrant la moitié de la coiffure et retombant sur les épaules.

Le troisième personnage est un vieillard à longue barbe, assis. Sa pose est forcée, ses genoux sont dirigés vers le groupe précédent, tandis que le reste du corps et la tête vue de profil, sont tournés avec effort vers la droite. Il tient des deux mains un long bâton dont l'extrémité repose sur le sol. Sa tête est couverte d'une draperie retombant sur les épaules et ses pieds sont nus.

Près de lui est représentée une femme assise à terre, les jambes étendues et les pieds cachés par le siége du vieillard. Cette femme, dont l'attitude est celle de l'attention ou de la douleur, a les yeux fixés sur le vieillard; son menton est appuyé sur sa main droite, et sa main gauche, étendue sur

Digitized by Google

la terre, soutient son corps affaissé. Malgré le voile qui couvre une longue chevelure, dont les boucles viennent se jouer sur la poitrine de la belle éplorée, on aperçoit la couronne de roses ou de pierreries qui orne sa tête.

Le cinquième personnage est une femme debout, tenant de ses deux mains un glaive dans le fourreau. Cette figure de profil regarde, à gauche, le vieillard et la jeune fille assise à terre et semble leur montrer l'arme qu'elle a saisie. La chevelure est abondante et bouclée, mais courte; la tête est découverte, et le voile qui la couvrait tombe jusqu'au bas de la robe, retenu seulement par un dernier pli de l'étoffe tourné autour du poignet gauche.

Derrière cette femme, au second plan, on voit un trophée composé d'un large bouclier ovale surmonté d'un casque et derrière lequel apparaissent quelques franges d'une cotte d'armes et le bout arrondi du fourreau d'un glaive.

Enfin, le dernier groupe se compose de deux chevaux placés l'un devant l'autre, la tête tournée à droite et la croupe cachée derrière le trophée. La jambe gauche de devant du cheval sculpté sur le premier plan est levée et touche presque à la naissance de l'anse.

Malgré la merveilleuse habileté que l'artiste a déployée dans la composition de cette scène, dans l'exécution des figures et dans l'emploi des couches diversement colorées de la pierre, je n'hésite pas à dire que je ne reconnais pas la

Digitized by Google

main des graveurs de camées de la belle époque de l'art antique. Il y a dans la tête du vieillard, trop grosse d'ailleurs, une imperfection de dessin, une rudesse de touche inconnues aux sculpteurs de la Rome d'Auguste. La tête de la femme qui tient le glaive est aussi trop forte; toutes les draperies sont un peu tourmentées; elles manquent de cette ampleur et de cette simplicité qui distinguent les œuvres sans défauts. Je crois fermement que le vase de saint Martin a été exécuté par un artiste grec vivant sous le règne de Constantin ou de ses successeurs immédiats. La tête et la large encolure des chevaux me confirment encore dans cette opinion que partageront tous ceux qui ont étudié des bas-reliefs grecs où quelques uns de ces animaux sont représentés.

J'ai dit plus haut qu'il n'a encore été donné aucune explication satisfaisante sur le sujet de cette scène; les uns y voient le retour d'Ulysse à Ithaque; d'autres, Achille à Scyros au milieu des filles de Lycomède; d'autres encore un épisode de la guerre de Troie. Dans le premier cas, la femme assise sur un trône serait Pénélope à qui la nourrice Euryclée vient raconter tout bas comment elle a reconnu son maître; le vieillard assis serait Ulysse déguisé en mendiant. Comment expliquer alors la femme couchée à terre, celle qui tient l'épée, et le trophée? Faudrait-il dire que la première représente une des suivantes infidèles qui avaient trahi Pénélope pour se livrer aux

Digitized by Google

princes ennemis d'Ulysse, et la seconde, Minerve elle-même apportant au roi d'Ithaque les armes, instruments de sa vengeance? mais alors pourquoi ces chevaux inutiles dans le combat qui va se livrer? Il me semble impossible d'accorder tous ces éléments.

Dans la seconde hypothèse, celle d'Achille à Scyros, je laisse parler l'abbé Cavedoni qui, sans avoir vu le vase et d'après un dessin ou une simple description, avait tenté d'élucider la question; voici ce qu'il dit : « C'est Achille au « moment où la vue des armes le fait tressaillir; « dans les vases peints du musée Bourbon (t. IX, « pl. 6-7), Achille a de même casque, écu et « épée. Une des filles de Lycomède montre à sa « sœur un vase de parfums mêlé par les Grecs « aux armes qu'ils avaient apportées. Les deux « chevaux sont ceux du char qui va emporter le « héros, et Déidamie est couchée près d'Achille « sur le sol, toute à son désespoir. A côté d'elle « est assise la nourrice (nudrice) des filles de « Lycomède. »

Il y a dans cette explication deux erreurs matérielles qui prouvent que le savant italien n'avait entre les mains qu'un mauvais dessin ou qu'une description erronée. Il fait une femme du vieillard à longue barbe, et il place un casque sur la tête de la figure qui tient l'épée, tandis que toute cette panoplie est très-positivement suspendue au second plan. Mais ces erreurs matérielles ne

Digitized by Google

sont pas suffisantes pour détruire complètement cette explication. Ulysse assistait à la scène que lui-même avait suscitée, rien ne s'oppose donc à ce qu'on le reconnaisse sous les traits du vieillard assis et habillé en marchand. D'un autre côté, Achille n'a pas besoin d'avoir le casque en tête pour se saisir d'une épée au milieu des armes étalées sous ses yeux. On peut donc aisément concilier ces personnages avec l'hypothèse de Cavedoni; ce qui me semble plus difficile c'est d'expliquer naturellement l'attitude de la femme assise sur le trône et celle de la femme debout, qui s'avance une amphore à la main. Pourquoi ce geste pour commander le silence? pourquoi la pose respectueuse de la figure debout? Je ne puis voir là l'image de deux jeunes filles toutes joyeuses de contempler et de se faire mutuellement admirer des objets séduisants et précieux; une amphore est du reste un triste joyau pour une femme.

La troisième hypothèse, celle d'un épisode de la guerre de Troie, a été mise en avant par un antiquaire romain, Melchiade Tossati, et adoptée avec quelques légères modifications par M. Blavignac[1]. Voici comment s'exprime ce dernier :

1. M. Blavignac dans son livre intitulé: « *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e^ au X^e^ siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion,* » a sommairement décrit quatre objets du trésor de Saint-Maurice : le buste de saint Candide, le bras de saint Bernard, l'aiguière et le vase de sar-

Digitized by Google

« Le sujet représente selon toute probabilité un « épisode de la guerre de Troie. Dans la pre- « mière scène, Clytemnestre offre un sacrifice à « Diane ; Agamemnon ayant Iphigénie à ses pieds, « détourne ses regards de l'inflexible déesse ; « des armes, des chevaux sur le départ, et le « personnage qui sort le glaive du fourreau « indiquent l'instant à la fois heureux et funeste « où la fille du roi des rois va tomber sous le « glaive et où la Grèce va être vengée de la viola- « tion des droits sacrés de l'hospitalité. »

Il me semble absolument impossible d'admettre une telle explication. Diane serait alors cette figure assise un doigt sur les lèvres ; mais comment reconnaître la déesse? que sont devenus ses attributs traditionnels, le croissant, l'arc, les flèches? dans quel costume nous est-elle présentée et dans quelle attitude? Comment se contenter de la définition de ce personnage prêt à tirer l'épée qui symbolise la vengeance de la Grèce? cela me paraît, je le répète, impossible.

Malgré les objections que j'ai faites moi-même à l'hypothèse d'Achille à Scyros, je ne puis dissimuler cependant que des trois explications proposées, c'est la plus satisfaisante à mon avis. Je me garderais bien du reste d'émettre une opinion ; j'ai demandé la solution de cette grave difficulté

donyx. Il dit lui-même en parlant de ces monuments : « ils devront être plus tard décrits d'une manière complète. »

Digitized by Google

au savant le plus versé dans la connaissance des vases antiques, c'est assez nommer M. le baron de Witte, et ce juge compétent ne peut admettre d'autre explication que cette dernière. La scène représentée est donc le moment où Achille, à la cour de Lycomède, se trahit à la vue des armes apportées par Ulysse[1].

14° AIGUIÈRE EN OR ET EN ÉMAUX CLOISONNÉS[2].

Ce vase, haut de 30 c 3 m, est en or fin, couvert d'ornements ciselés ou exécutés en filigranes, et décoré de plaques d'émaux cloisonnés du plus beau travail. Il se compose d'un pied cylindrique, d'une panse circulaire et aplatie, d'un col à huit pans, d'un bec trilobé et d'une anse. Le pied, tout uni aujourd'hui, était très-probablement autrefois orné de dessins en filigranes; ce qui me porte à le penser, c'est que le métal conserve encore les traces très-visibles d'un mattage finement exécuté à l'outil, comme il était d'usage de procéder pour faire les fonds des

1. La hauteur totale du vase est 22 c 3 m.

2. Article 21e de l'inventaire de l'abbé Miles : Cantharus argenteus miro decore ornatus quem sanguine sanctæ thebaicæ legionis plenum; idem sanctus Martinus reliquerat. (Nota. *Cantharus miro decore ornatus* ne peut s'appliquer qu'à l'aiguière. Le bon abbé aura seulement écrit argent pour or).

Art. 4e de l'inventaire des Bollandistes, déjà cité pour le vase, dit de Saint Martin : Vasa duo repleta sanguine sanctorum thebæorum martyrum.

Digitized by Google

ornements en filigranes. On s'expliquerait difficilement aussi que l'artiste eût laissé cette partie de son œuvre dénuée de toute décoration, alors que toutes les autres sont couvertes d'ornements à la fois riches et multipliés.

La panse circulaire, dont le diamètre est de 16 c 3 m, porte au centre une plaque d'émail cloisonné, bombée, circulaire aussi, sauf dans la partie inférieure où elle se termine par un plan horizontal, et d'un diamètre de 11 c 3 m. Une bordure, large de 2 c 5 m, encadre l'émail; elle se compose d'abord d'une large sertissure qui retient la plaque émaillée; un rang de perles contourne cette sertissure. Vient ensuite un bandeau bombé, couvert de deux rangées de feuilles affrontées, qui sont posées sur un treillis rayonnant, visible dans les intervalles que laissent vides les pointes du feuillage. Enfin, huit saphirs cabochons, plus ou moins purs, espacés régulièrement, montés sur chatons entourés à leurs bases d'un rang de petites perles, achèvent l'ornement du bandeau. Ce bandeau, dont les feuilles bien dessinées présentent les caractères de l'art antique dans toute sa pureté, est contourné par un double rang de perles, au milieu duquel est un champ décoré de demi-cercles exécutés en filigranes plats, striés sur la tranche, de façon à imiter de petites perles. La même bordure se présente sur les deux faces de la panse, les sujets figurés sur les plaques d'émail sont seuls différents; j'y reviendrai plus tard.

Digitized by Google

L'épaisseur de la panse est plate ; elle est ornée de six petites plaques émaillées, variant de hauteur et de largeur[1] ; quatre de ces plaques sont couvertes de dessins discoïdes en émail cloisonné sur fond vert, et les deux autres d'un seul ornement en rinceau d'émail bleu foncé, sur champ d'or poli. Ces plaques sont serties dans des bâtes rabattues à l'outil dont le pied est entouré d'un rang de perles. Quatre saphirs cabochons sont enchâssés sur l'épaisseur de la panse ; un au point de jonction de l'anse sur la panse ; les trois autres séparent les plaques émaillées.

Le col est à huit pans ; les quatre plus larges sont ornés de plaques émaillées couvertes de dessins alternés ; deux de ces plaques, identiquement semblables entre elles, portent des ornements discoïdes sur fond vert ; ce sont celles qui sont posées au droit de l'épaisseur de la panse ; les deux autres, pareilles aussi entre elles, sont couvertes de dessins du même style que ceux de l'une des plaques de la panse. On a voulu voir dans ces motifs d'ornements la représentation du cyprès asiatique[2]. Les plaques du col sont serties comme celles de la panse dans des bâtes entourées d'un rang de perles.

1. Ces dimensions sont :
Hauteur, de 3 c 7 m à 6 c 1 m.
Largeur, de 2 c 3 m à 2 c 9 m.

2. Blavignac, loc. cit., « on peut y remarquer la présence du cyprès asiatique, qui a persévéré dans la décoration orientale jusqu'à nous, etc. »

Digitized by Google

Les champs laissés entre ces rangées de perles constituent les quatre pans plus petits du col et sont ornés d'un rinceau élégant et délicat formé par un filigrane plat et strié sur la tranche comme ceux qui composent les demi-cercles de la bordure.

Le bec du col est empâté d'une lourde couche de cire, qui empêche de dire positivement la manière dont se termine cet admirable vase. Cependant une bâte entourée de perles et une petite partie du saphir qu'elle sertit se laissent voir au haut du pan auquel l'anse vient se rattacher. En peut-on conclure que les quatre pans émaillés du col se terminaient ainsi? je ne sais. Le couvercle trilobé est entouré d'un rang de perles qui paraissent çà et là. L'empreinte d'un sceau épiscopal est encore visible sur la cire qui couvre le couvercle.

L'anse, qui a à peu près la forme d'un S, est hémisphérique en dehors et plate en dedans; elle est bordée sur chaque angle d'un rang de perles et couverte sur la partie hémisphérique de deux rangs de feuilles affrontées, gravées au burin. Le poucier, formé d'une palmette ciselée, n'est pas placé sur la charnière du couvercle, comme cela se fait d'ordinaire, mais à quatre centimètres environ plus bas, au point le plus saillant de la courbe de l'anse.

Revenons maintenant aux grandes plaques d'émail qui ornent les faces de la panse. L'une

Digitized by Google

d'elles porte deux griffons affrontés séparés par deux ornements discoïdes et posant sur un rinceau en forme de deux S accolées; tous les espaces laissés libres sur le fond par le motif principal sont remplis par des disques au milieu desquels l'artiste a figuré des fleurs à huit ou à quatre feuilles et par des ornements de formes diverses et de grandeurs différentes.

La seconde plaque porte deux lions debout et affrontés, séparés par cet ornement dont je parlais plus haut et qui passe, aux yeux de certains archéologues, pour être la représentation du cyprès asiatique. Comme sur l'autre face, les espaces vides sont remplis par des disques analogues et par des ornements peut-être plus variés encore.

Les fonds de ces deux plaques, comme ceux des petites plaques posées sur l'épaisseur de la panse, sont du plus beau vert. Parmi les émaux employés dans la décoration de ce vase, les uns sont translucides et empruntent à la plaque d'or sur laquelle ils sont appliqués des reflets brillants qui doublent leur éclat; ce sont les émaux de couleur verte, rouge-grenat et bleu foncé. Les bleu-clair de diverses nuances, le bleu-turquoise, le rouge-vermillon, le jaune et le blanc sont opaques.

Il n'existe aucun document qui permette de dire avec certitude dans quelles circonstances et par qui ce vase fut donné à l'abbaye de Saint-

Digitized by Google

Mauriee. La tradition rapporte cependant que c'était un cadeau fait à Charlemagne par un calife arabe, et que l'empereur en fit présent aux moines d'Agaune, en même temps qu'il leur donnait un magnifique devant d'autel en or incrusté de pierreries, devenu depuis la proie d'un prince de la maison de Savoie. Quelle que soit la valeur de cette tradition, il est certain que les émaux de l'aiguière, dite encore de Charlemagne, présentent tous les caractères de l'art oriental. Quant à leur monture, elle rappelle bien formellement, selon moi, le système de décoration antique dans la composition et le dessin du bandeau de feuillage qui règne autour de la panse, et dans la forme élégante de l'ensemble du vase. Ne pourrait-on pas admettre qu'un orfèvre byzantin, nourri des vieilles traditions, aura, du VI^e^ au VIII^e^ siècle, composé cette remarquable pièce avec des plaques émaillées venues d'Orient. J'appelle toute l'attention des archéologues sur cette intéressante question.

15° CHEF DE SAINT CANDIDE[1].

Ce reliquaire, d'une hauteur totale de 57 ^c^ 5 ^m^, représente la tête du saint vue jusqu'aux

1. Article 6e de l'inventaire de l'abbé Miles : Caput divi Candidi in argento inclusum.

Article 5e de l'inventaire des Bollandistes : Caput sancti Candidi inclusum argentea usque ad umbilicum statua variis gemmis ornata.

Digitized by Google

épaules et posée sur une base presque carrée, haute de 24 c 7 m, large de 23 c 5 m. Il est en argent travaillé au repoussé, doré dans quelques parties et décoré d'ornements dorés avec incrustations de pierreries sur fond de filigranes.

Le visage, modelé avec une énergie presque brutale, porte une expression étrange qu'il doit à la rigidité des lignes et aussi aux nombreux accidents qui sont venus déformer le métal. Les sourcils sont figurés par trois rangs de hachures simples ou croisées et niellées en noir. Les prunelles des yeux sont aussi niellées en bleu si foncé que la couleur en est presque noire. La moustache, exprimée par un dessin en rinceau compris entre deux rangs de hachures, est gravée et dorée. Les lèvres et la barbe sont aussi dorées, et la barbe est rendue par un dessin gravé au burin imitant avec naïveté des boucles de poils symétriquement arrangés.

La tête est couverte d'une espèce de casque cannelé, bordé d'un bandeau [1] doré, encadré haut et bas d'un filigrane rond strié sur la tranche extérieure, et chargé de pierres serties dans des chatons sur un fond finement matté et couvert de dessins en filigranes semblables à ceux qui bordent le bandeau. Quatre bandeaux [2] dorés, décorés de

1. Ce bandeau a 3 c 3 m de largeur.

2. Ces quatre bandeaux ont : celui qui part du front 2 c 7 m de largeur. Celui qui part de la nuque 2 c 5 m. Celui

Digitized by Google

la même façon, partent de cette bordure et se réunissent au sommet de la tête, aboutissant à une plaque carrée, montée sur deux gonds annulaires qui permettent de la soulever pour voir la relique. Cette petite porte, si je puis parler ainsi, décorée comme les bandeaux, possédait autrefois une seule pierre ovale de grande dimension qui occupait le centre du carré; le chaton est vide aujourd'hui.

Le col est nu, les veines sont indiquées; la naissance des épaules est couverte d'un manteau bordé d'un orfroi[1] doré et présentant exactement le même système de décoration que les bandeaux de la coiffure. On remarque dans les bandes de joailleries qui forment la bordure du casque et du manteau, une série de petits anneaux soudés le long des filigranes d'encadrement; ils étaient destinés, sans aucun doute, à suspendre les dons offerts au saint en manière d'ex-votos.

Les pierres serties sur les orfrois se composent de cristaux de roche, topazes, cornalines, malachites, turquoises, opales, saphirs; elles sont ovales, rondes ou carrées, cabochons ou taillées à quatre facettes, posées sans aucune symétrie et toutes montées dans des chatons entourés à leur base d'un filigrane imitant un rang de petites perles. Le fond du reliquaire est exécuté en lames d'ar-

qui part de l'oreille gauche 2 c 5 m. Celui qui part de l'oreille droite 2 c 2 m.

1. Cet orfroi est fort inégal; sa largeur varie de 3 cent. à 2 c 5 m.

Digitized by Google

gent forgées et réunies, non point par la soudure, mais bien par des rivets. La dorure des orfrois est tellement solide qu'il faut y regarder de très-près pour voir que ce n'est pas de l'or pur.

La face antérieure de la base offre un bas-relief exécuté au repoussé et représentant le saint au moment où sa tête vient de tomber sous le glaive [1]. Les deux bourreaux envoyés par Maximien sont en costume militaire, la tête couverte de mailles de fer; derrière le corps de saint Candide se tient un personnage qui joint les mains; il est vêtu aussi d'une cotte de mailles, mais il est désarmé et sa tête est nue. C'est un thébéen, compagnon du martyr et prêt à mourir comme lui. Au-dessus de ce soldat, un ange sort des nuages et recueille entre ses bras étendus l'âme de saint Candide représentée par une petite figure nue.

Entre le bourreau qui vient de frapper et le corps agenouillé du saint décapité, on lit l'inscription suivante tracée en lettres repoussées :

CĀDID
EXĒPTO
DVM SIC
MVGR
ONE LI
TATVR
SP̄S ASTRA PETIT
PRO NECE VITA DATUR

1. Voir la planche n° 1, lettre B.

Digitized by Google

Ces paroles expliquent la scène.

Tout le bas-relief est entouré par une baguette mi-ronde, ornée de distance en distance de groupes de trois anneaux juxtaposés, anneaux et baguettes sont, comme tout le reste, exécutés au repoussé.

La base, dont la forme est cubique, est percée d'arcades sur les faces latérales et sur la face postérieure. Les pieds-droits de ces arcs sont ornés de rinceaux; des figures difficiles à reconnaître aujourd'hui, tant elles sont aplaties et effacées, décoraient l'espace compris entre les arcs et les angles supérieurs du piédestal. Au-dessus des trois arcs, à une époque postérieure, on a cloué des bandes d'émaux champlevés sur cuivre doré, dont les dessins en réserve sur fonds rouges et bleus sont du meilleur goût.

Une tradition, fondée sans doute sur l'opinion émise par le Père J. de l'Isle, attribue le chef de saint Candide au IX^e^ siècle. Malgré toutes les difficultés que présente une appréciation de cette nature, il me semble impossible d'admettre une date aussi reculée. J'ai déjà parlé, à propos de la châsse de saint Maurice, du peu de certitude offert par les ornements filigranés pour asseoir un jugement, je n'insisterai donc pas beaucoup sur les orfrois qui décorent la coiffure et le manteau de saint Candide, je ferai remarquer seulement que les filigranes sont ici composés d'un seul fil, rond, strié ou guilloché sur la face extérieure et

Digitized by Google

soudé très-exactement sur le fond. Ce serait là une indication d'antiquité, car cette fabrication se rapproche plutôt des filigranes mérovingiens composés de deux fils réunis et tordus en spirale que des filigranes employés à partir du XII^e^ siècle. Ces derniers en effet sont généralement formés de lames plates sur les deux faces latérales et guillochées sur la tranche extérieure[1]. Néanmoins, comme j'ai trouvé dans les bandes de rinceaux qui couvrent les pieds-droits des arcades de la base, dans le costume et la chaussure des soldats du bas-relief, de véritables éléments d'appréciation, je pense qu'il ne faut pas faire remonter le chef de saint Candide plus haut que la fin du XI^e^ siècle.

On m'objectera sans doute que j'aurais dû apporter plus d'attention à la forme des lettres de l'inscription. Je les ai sérieusement étudiées, et je n'y ai rien remarqué qui puisse servir à dater plus sûrement le reliquaire ; les lettres sont toutes carrées, sauf une seule ; les A barrés en haut que nous voyons ici sont employés aussi sur la châsse de Nanthelme (1225), et les € lunaires se retrouvent sur la petite châsse à verroteries cloisonnées qui ne peut pas être postérieure au VIII^e^

1. Ces observations empruntées à M. Darcel, « Trésor de Conques, » me paraissent tout-à-fait justes, et j'en ai tenu grand compte dans mes études sur le Trésor de Saint-Maurice.

Digitized by Google

siècle. Quelle conclusion sérieuse aurais-je pu tirer de la forme de ces lettres?

Quant aux plaques d'émaux champlevés sur cuivre doré qui surmontent les trois arcades de la base, elles ont été ajoutées et clouées brutalement à l'aide de pointes communes à grosses têtes arrondies. Ces plaques sont évidemment postérieures, et je crois être dans le vrai en les attribuant au XIII^e^ siècle, car elles portent déjà l'empreinte de cette finesse à laquelle je donne la qualification de maigreur et qui a été s'exagérant sans cesse jusqu'à la Renaissance.

16º. BUSTE DE SAINT VICTOR[1]. Ce reliquaire représente la tête du saint et son buste jusqu'au coude; il est exécuté au repoussé en argent naturel ou doré, et repose sur une base dont la forme est un parallélogramme à pans coupés; une armure de mailles couvre la tête, enveloppe le cou et retombe sur les épaules comme le ferait un large haussecol. La coiffure, qui recouvrait primitivement les mailles entourant le crâne, a disparu, et on l'a remplacée par un casque en cuivre estampé et

1. Art. 4^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Sancti Exuperii caput cum pectore argenteum, in quo servatur ipsius sancti caput cum pluribus aliis ipsius ossibus. (L'abbé Miles se trompe ici et nomme saint Exupère, thébéen, pour saint Victor, vétéran n'appartenant pas à la légion).

Art. 6^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Caput sancti Victoris. Donum est serenissimæ domus Sabaudicæ.

Digitized by Google

doré, dont la forme et le mauvais goût rappellent tristement les casques actuels de nos pompiers. Il est bien certain qu'une coiffure quelconque existait autrefois, car le travail exécuté pour imiter la maille cesse au niveau des yeux, et le métal aplati vers les tempes porte encore la trace d'un frottement exercé par une vive pression. Cette armure de mailles est d'argent naturel, sauf les deux tours retombant sur les épaules qui sont dorés. Le visage, peint au naturel, manque de noblesse, et malgré ses sourcils froncés, sa bouche pincée conserve un air de vulgarité bien marqué. Le buste et les bras sont couverts d'un vêtement à larges plis, poli et doré. Les mains, d'argent et maladroitement modelées, sont ramenées sur la poitrine; la droite tient un sceptre doré, orné de l'écusson de Savoie émaillé : de gueules à la croix d'argent. Au milieu de la poitrine a été ménagée une ouverture quadrangulaire; elle est garnie d'une vitre à travers laquelle on peut apercevoir le crâne du saint. La base dorée porte l'écusson de Savoie au milieu de sa face antérieure et de sa face postérieure.

Ce travail d'orfévrerie, attribué au XVII^e^ siècle, m'a-t-on dit à l'abbaye, par quelques archéologues suisses qui ont visité le trésor, me paraît appartenir à la fin du XIV^e^ ou au commencement du XV^e^ siècle. La tradition ajoute que ce reliquaire est un don des princes de la maison de Savoie, tradition que semble justifier la présence de leurs

Digitized by Google

armoiries trois fois répétées. Quelle qu'en soit du reste la provenance, en face de cette œuvre plus que médiocre, et après l'avoir consciencieusement étudiée, je crois pouvoir proposer cette appréciation : Le buste de saint Victor est un travail exécuté à l'époque déterminée plus haut, dans un atelier allemand,

Les dimensions de cette pièce sont :

Hauteur totale : 48 c, base comprise.

Hauteur de la base : 9 c 4 m.

Longueur de la base : 36 c.

Largeur de la base : 22 c 5 m, dans le sens d'épaisseur.

17° Bras de saint Bernard de Menthon[1].

Ce bras-reliquaire, d'une hauteur totale de 46 c 1 m, se compose d'une main bénissante sortant d'une manche étroite recouverte par une manche plus large appelée dalmatique, et repose sur un piédestal quadrangulaire. Il est exécuté en argent repoussé et couvert d'ornements en filigranes incrustés de pierreries, en cuivre gravé et doré, et en émaux champlevés. C'est un des monuments les plus précieux du trésor de Saint-

1. Art. 25e de l'inventaire de l'abbé Miles : Item aliud brachium argenteum cum gemmis.

Art. 11e de l'inventaire des Bollandistes : Brachium aliud pretiosus prædictis, continens costam, mentum et partem extremam stolæ sancti Bernardi.

Digitized by Google

Maurice, et je vais tenter de le décrire avec toute la précision désirable.

La base du piédestal est formée de quatre plaques d'émail champlevé sur cuivre doré d'un dessin différent pour chacune des faces[1]. Le dé est enrichi de pierres précieuses ou imitées qui sont serties sur un fond en argent doré orné de filigranes aussi en argent doré, pour trois des côtés du moins; sur le quatrième, le fond filigrané a été remplacé, à la suite d'un accident, par un fond en cuivre doré, orné de rinceaux gravés qui se détachent sur un champ losangé au burin. Dans le principe, le dessin des ornements des quatre faces du dé était répété deux par deux; sur les faces les plus longues, on compte huit pierres cabochons de deux formes et de deux grosseurs. Les plus grosses, qui sont ovales, occupent la ligne médiane du dé; les six plus petites sont rondes et alignées sur chaque bord, haut et bas, dans les intervalles laissés libres par les deux pierres du milieu. De cette façon, deux pierres alternent avec une pierre unique. Sur les faces les moins longues, il n'existe que cinq pierres, une ronde plus grosse au centre, cantonnée de quatre autres plus petites, rondes aussi et toutes cabo-

1. Le piédestal a 10 c de hauteur, 14 c de longueur à la saillie de la corniche sur deux des faces, et 12 c 1 m de longueur sur les deux autres faces; c'est, comme on le voit, un parallélogramme régulier.

Digitized by Google

chons. C'est sur l'une de ces petites faces que le fond filigrané a été remplacé par une plaque de cuivre dont les rinceaux gravés imitent, de loin il est vrai, la forme en X donnée comme motif principal au dessin du filigrane.

La corniche se compose de deux bandeaux : l'un, incliné pour lier le dé à la saillie, est en argent repoussé et décoré d'un ornement en forme d'X. Il y a deux dessins pour les quatre faces, et ils sont opposés, comme l'étaient les filigranes; ces dessins ne diffèrent du reste que par l'échelle à laquelle ils ont été exécutés; ils sont plus grands sur les faces les plus longues, plus petits sur les faces les plus courtes. Le bandeau, qui forme la saillie de la corniche, est orné de bandes de cuivre doré à ornements gravés sur champ losangé au burin : il y a trois motifs d'ornement pour les quatre faces. Les angles du piédestal sont couverts d'une baguette plate et angulaire en cuivre doré, terminée à la base et à la corniche par une feuille de même métal, fondue et ciselée.

Il est évident pour moi que la base et la saillie de ce piédestal ont été remaniées à l'époque où l'on a remplacé le fond filigrané de la quatrième face du dé. Les émaux champlevés appliqués aujourd'hui sur cette base, ainsi que les bandes de cuivre gravé de la corniche, ne sont point aussi anciens que les filigranes et les ornements au repoussé. Il est bien probable que les parties

Digitized by Google

dont nous parlons étaient primitivement en argent, avec rinceaux aussi repoussés. Les plaques d'émaux sont tout à fait dans le même style et de la même dimension que celles qui sont fixées sur la base du chef de saint Candide; je pense qu'on peut leur assigner la même date, c'est-à-dire la moitié du XIII^e^ siècle.

La plate-forme du piédestal était autrefois recouverte d'une plaque d'argent décorée de rinceaux tracés d'un seul trait en creux, et chaque angle possédait une grosse pierre ovale, montée sur un chaton maintenu par deux rivets. Il reste à peine trace de cette ornementation dans l'un des angles du piédestal; on distingue un fragment de rinceau et on voit la place du chaton indiquée par l'oxydation du métal et par les trous des deux rivets. Les autres parties de la plate-forme ont été couvertes postérieurement d'une mince feuille d'argent tout unie et maladroitement ajustée.

La dalmatique s'élance de ce piédestal; elle figure une manche large, bordée de chaque côté de la couture et sur l'extrémité par une bande d'ornements composés de pierres précieuses sur fond filigrané. La dalmatique est en argent travaillé au repoussé; les plis sont indiqués et le fond est semé de rosettes figurées par six points groupés en cercle autour d'un point central et frappés en creux. La bordure, large de 2^c^ 9^m^, est couverte de pierres précieuses cabochons ou taillées, de formes et de grosseurs différentes;

Digitized by Google

elles sont disposées comme sur les grandes faces du dé, c'est-à-dire que les plus grosses occupent la ligne médiane et que les plus petites sont rangées sur chaque bord dans les intervalles, de manière à ce que deux petites pierres alternent avec une seule plus grosse. Le champ laissé libre est garni de rinceaux en filigranes où l'on retrouve encore la forme d'X, et qui encadrent les sertissures. Un jonc tordu, manquant en quelques endroits, borde le tout extérieurement et intérieurement. Bordure, filigranes et jonc, tout est en argent doré. Les filigranes sont composés de lames plates posées et soudées sur un fond finement matté; ils sont simples ou doubles, c'est-à-dire que dans l'ornement principal en forme d'X, ils sont composés de deux lames de métal juxtaposées et soudées ainsi sur le fond, tandis que les rinceaux légers qui accompagnent et terminent le motif principal, sont formés d'une seule lame. Ces lames[1] sont plates, ainsi que je l'ai dit, et striées ou guillochées sur la tranche extérieure. La partie arrondie de la dalmatique, c'est-à-dire en descendant une ligne perpendiculaire à partir de l'ongle du pouce, est ornée d'une bande de rinceaux exécutés en argent repoussé; une portion de cette bande touchant à la bordure, vers le poignet, manque et a été rem-

1. Les lames composant les filigranes ont 2 m de saillie à partir du fond de la bordure jusqu'à la tranche striée.

Digitized by Google

placée par un morceau d'une autre bande travaillée de même, mais dorée, et qui m'a semblé appartenir à une époque plus rapprochée de nous.

De la dalmatique sort le poignet d'une aube étroite, à plis serrés, en argent, terminée par un bracelet[1] en cuivre doré, orné d'un rinceau gravé au burin sur champ losangé et doré. J'ai la même opinion sur ce bracelet qu'au sujet des cuivres dorés et gravés appliqués sur le piédestal; ces derniers ont été exécutés pour remplacer des bandes d'argent repoussé, dégradées ou enlevées, et cela à une époque de beaucoup postérieure à celle de la fabrication du monument. Le reliquaire se termine par une main bénissante de belles proportions et bien dessinée. Elle est, comme toutes les parties en argent, exécutée au repoussé sur des feuilles de ce métal forgé, et réunies entre elles par de petits rivets très-apparents maintenant.

Je ne reviendrai pas sur l'étude des filigranes, ce que j'en ai dit en parlant du chef de saint Candide doit suffire pour nous éclairer ici, et ceux qui nous occupent ne sont point antérieurs au XII^e^ siècle. Le travail au repoussé est exécuté avec une grande perfection, et les motifs d'ornement ont une ampleur magistrale; notre monument appartient donc à l'une des belles époques de l'art, et

1. De la plate-forme du piédestal au sommet du bracelet la hauteur est de 19 c 4 m.

Digitized by Google

on peut, je crois, lui assigner pour date, sans craindre de tomber dans l'erreur, le milieu du XII[e] siècle.

18° BRAS DE SAINT MAURICE[1].

Ce bras-reliquaire, d'une hauteur totale de 50 c 3 m, en argent repoussé ou gravé, doré par parties, est posé sur une base en fer-blanc vernissé en rouge et en brun; cette base est ornée d'une galerie découpée à jour et porte sur chaque face trois roses à cinq feuilles grossièrement émaillées. Je ne dirai rien de plus de cette base, c'est un chef-d'œuvre de mauvais goût, qui ressemble aux plateaux en tôle vernie à bon marché et auquel il est impossible d'assigner une date.

Le bras est couvert de deux manches; celle de dessus, haute de 24 c 5 m, à partir de la base jusqu'au bord supérieur de la bordure qui la termine au poignet, est cylindro-conique; le champ est divisé en quatorze sections, séparées par des baguettes dorées. Ces baguettes sont posées verticalement; elles consistent en un double filet entre lequel court un petit jonc tordu, et sont ornées alternativement de trois ou de quatre

1. Article 12e de l'inventaire de l'abbé Miles : Brachium sancti Mauritii ex argento cum lapidibus preciosis.

Art. 10e de l'inventaire des Bollandistes : Argentea brachia duo, aliquot gemmis ornata in quibus sunt ossa aliquorum martyrum. (Nota). De ces deux bras, il n'en reste qu'un, celui dont il va être question.

Digitized by Google

roses à cinq feuilles en argent ciselé et d'un rubis enchassé près de la bordure du poignet. Le champ d'argent, compris entre les baguettes, porte alternativement des quintefeuilles posées au milieu d'un double ruban formant le 8, et un rinceau très-élégant tracé d'un seul trait : toute cette décoration est gravée au burin. La bordure, qui termine la manche, est chargée de dix médaillons alternés, circulaires ou en losanges, portant en émail la croix blanche de saint Maurice sur champ de gueules. Ces médaillons sont encadrés en haut par une baguette semblable à celles qui séparent les sections de la manche, en bas par cette même baguette, mais doublée, c'est-à-dire formée de quatre filets et de deux rangées de petits joncs tordus. Dans les intervalles laissés libres entre les médaillons, des rubis[1] montés sur chatons sont alignés près de la baguette d'encadrement supérieure et inférieure. L'ouverture latérale de cette manche est figurée par une rangée verticale de trois gros boutons hémisphériques unis et dorés. A la hauteur du troisième bouton se trouve une pierre gravée montée sur chaton et représentant le soleil sur son char ; le dessin en est mauvais et la gravure mal exécutée. Au-dessous de ces boutons et dans le prolongement de la ligne qu'ils occupent, on a ajouté quatre grosses cornalines

1. La plus grande partie de ces pierres manque aujourd'hui et les chatons sont vides.

Digitized by Google

brun-rouge de formes et de grosseurs différentes. Ces cinq chatons ont été certainement posés là longtemps après l'époque de fabrication du reliquaire; ils ne sont pas à leur place et font un effet déplorable. Ils proviennent sans aucun doute d'un autre reliquaire, peut-être de ce troisième bras disparu depuis un siècle au moins.

A la manche de dessus succède la manche de dessous haute de 4 c 4 m, elle est en argent, unie, bordée à sa partie supérieure d'une baguette dorée, demi-ronde, chargée de losanges émaillés en noir et de roses en argent. Cette manche est en outre séparée en deux sections par des baguettes du même modèle que celles de la manche de dessus, mais plus étroites et arrêtées à chaque extrémité par une petite rose d'argent.

Au-dessus de cette seconde manche apparaissent quelques plis de la chemise[1], fermée à la naissance de la main par deux boutons hémisphériques de petite dimension qui sont placés dans le prolongement des gros boutons décrits plus haut.

Le reliquaire se termine par une main bénissante[2] en argent repoussé, d'un modelé dur et heurté et d'un dessin incomparablement inférieur à la main du reliquaire de saint Bernard. Ici, les feuilles d'argent sont réunies à l'aide de la soudure.

1. La hauteur de la chemise est de 1 c 6 m.

2. La hauteur de la main est de 19 c 8 m, prise du bord de la chemise au sommet du doigt medium.

Digitized by Google

La partie inférieure de ce bras, à l'endroit même où la manche semble sortir de la base, est entourée d'un rang de feuilles d'argent simplement découpées et repliées en dehors.

Quoique ce reliquaire conserve encore dans quelques unes de ses parties, par exemple dans les ornements et les rinceaux gravés sur la manche, les traditions de la bonne époque, il porte déjà l'empreinte d'un art en décadence. Il y a de la raideur dans l'ensemble, la forme cylindro-conique n'est pas heureuse, la bordure de la chemise est lourde, et ces gros boutons hémisphériques sont du plus mauvais goût. Je ne serais donc pas surpris, en l'absence de tout document certain, si j'apprenais que cette œuvre appartient à la fin du XV^e^ siècle.

19° RELIQUAIRE DE LA SAINTE ÉPINE[1].

Ce reliquaire, haut de 20 ^c^ 5 ^m^, est une monstrance plate, composée de deux verres enchâssés dans une monture elliptique, et au milieu desquels se trouve suspendu le tube, de verre aussi, qui contient une épine de la sainte Couronne. La monstrance est portée par une tige aboutissant à

1. Article 23^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Sacra dnici serti spina.

Art. 1^er^ de l'inventaire des Bollandistes : Spina coronæ salvatoris nostri missa a sancto Ludovico Galliarum rege, cui plura sanctorum thebæorum martyrum corpora concessa sunt.

Digitized by Google

un nœud qui repose sur un pied circulaire en doucine très-allongée. La monture des verres est formée d'une baguette plate encadrée sur chaque bord par deux filets qui laissent entre eux un champ couvert de dix-neuf pierres fines, rubis, émeraudes et perles alternés et montés sur des chatons très-finement travaillés. Au point de jonction de la monstrance[1] avec la tige, on voit un quatrefeuilles ciselé avec une rare délicatesse. La décoration est identiquement la même pour les deux faces du reliquaire. Le nœud présente quatre lobes, et sur le pied[2], on lit cette inscription gravée circulairement :

+SPINA DE SACROSANCTA CORONA DOMINI

Ce monument, en argent doré, d'une simplicité si grande, et si peu important, laisse cependant deviner au premier aspect, par l'élégance de ses proportions et la pureté de sa forme, qu'il appartient à une belle époque de l'art. Un acte authentique vient ici confirmer l'impression produite; en effet ce reliquaire a été donné à l'abbaye de Saint-Maurice par saint Louis, qui accompagna ce présent d'une lettre conservée aux archives et dont voici la transcription littérale :

Ludovicus dei gratia Francorum rex dilectis

1. La hauteur des verres de la monstrance est de 5 c 7 m, leur largeur à l'endroit le plus ouvert de l'ellipse est de 3 c 4 m.

2. Le diamètre du pied est de 9 c 3 m.

Digitized by Google

sibi in Christo priori et conventui sancti Mauritii Agaunensis salutem et dilectionem sinceram. De pretiosis beatorum martyrum Agaunensium corporibus quæ nobis per venerabilem abbatem et concanonicos nostros ac nuntium nostrum vestra liberalitas venerabiliter destinavit caritatem vestram dignis prosequimur actionibus gratiarum. Mittimus autem vobis per ipsium abbatem sacrosanctæ coronæ dominicæ spinam unam, quam propter Redemptoris venerentiam petimus a vobis devotissime honorari, et ut nos et nostros vestris habeatis orationibus specialiter commendatos. Actum Parisiis anno Domini M. CC. sexagesimo primo, mense februarii.

Cette lettre, à laquelle pend encore un débris de sceau, est admirablement conservée; la date qu'elle porte dispense de toute réflexion nouvelle sur le reliquaire de la sainte Épine, appelé à l'abbaye le reliquaire de saint Louis.

20° RELIQUAIRE DE SAINTE APOLLONIE[1]. Ce reli-

1. L'article 14e de l'inventaire de l'abbé Miles est ainsi conçu : Parvum caput osseum in quo tres dentes sanctæ Apolloniæ. Le petit reliquaire en ivoire et une des dents de la sainte ont disparu pendant la période de temps qui s'est écoulée entre l'inventaire de l'abbé et celui des Bollandistes; les reliques avaient été transportées dans la monstrance qui nous occupe.

Article 17e de l'inventaire des Bollandistes : Lipsanotheca, quæ per cristallum spectandos exhibet duos dentes sanctæ Apolloniæ.

Digitized by Google

quaire, en argent doré avec parties émaillées, haut de 32^{c}, est une monstrance cylindrique, portée par une tige exagonale à moulures et à chapiteau, Cette tige, interrompue au milieu par un nœud à six faces, repose sur un pied exagonal aussi, en doucine peu développée. La monstrance est couronnée par un couvercle cylindro-conique divisé en six sections par des lignes verticales de crochets fondus et ciselés, aboutissant à une pomme de faîtage que surmonte un crucifix. Ce couvercle, qui figure un toit pointu, est orné d'une gravure au burin imitant des tuiles arrondies.

Sur le pied, au milieu de chacune des faces de l'exagone, on voit un médaillon circulaire d'un diamètre de 1^{c} 6^{m}, en émail champlevé. Deux de ces médaillons portent l'écusson de Savoie, de gueules à la croix d'argent, inscrit dans un cercle d'émail bleu. Les trois autres représentent Jésus-Christ tenant un livre de la main gauche et bénissant de la droite, la sainte Vierge, saint Paul avec son glaive; le dernier, à demi effacé, mais sur lequel on peut reconnaître encore une figure d'homme, devait être consacré à saint Pierre. Les personnages sont vus à mi-corps seulement, et se détachent sur un fond d'émail bleu.

Le nœud est décoré sur chacune de ses faces d'un médaillon quadrangulaire, portant une rose d'or sur champ émaillé alternativement en bleu et en rouge.

La croix du crucifix qui couronne ce charmant édifice est tréflée comme la croix de Saint-Maurice.

Digitized by Google

Ce reliquaire, donné sans doute par un prince de la maison de Savoie, puisqu'il en porte les armoiries, me paraît appartenir à la dernière moitié du XV^e^ siècle. Le dessin des crochets du toit, de la pomme de faîtage et des figures émaillées, est, à mon avis, caractéristique de cette époque. L'abbé Miles n'en a pas parlé dans son énumération des reliquaires, parce qu'à l'époque où il écrivait (1550-1572), cette monstrance servait très-probablement à exposer le saint Sacrement ; peut-être faut-il attribuer à ce monument la description suivante du même abbé dans son inventaire des objets dits de sacristie : « Argentea custodia sanctissimi corporis X^ti^ rotunda. » En tout cas, si cette description ne se rapporte pas à l'objet qui nous occupe, il faut admettre ou que l'abbé Miles a commis une omission, ou qu'un reliquaire ancien déjà a été donné à l'abbaye par l'un des ducs de Savoie, qui ont régné de 1572 à 1730, c'est-à-dire pendant l'intervalle de temps qui sépare l'inventaire de Miles de l'inventaire des Bollandistes. La monstrance de sainte Apollonie appartient certainement à la seconde moitié du XV^e^ siècle.

21° CIBOIRE DIT COUPE DE CHARLEMAGNE[1]. Ce

1. Article 9e de l'inventaire de l'abbé Miles : Reliquiare sancti Caroli magni, ecclesiæ datum, super quo victos infideles jurare faciebat ad fidem et servandam.

Article 13e de l'inventaire des Bollandistes : Crater Caroli magni vermiculatus.

Digitized by Google

ciboire, dont on a fait un reliquaire, est en argent doré, d'une hauteur totale de 21° 3m; il est formé de deux hémisphères aplatis, portés sur un pied circulaire en doucine allongée. Sa décoration, un peu chargée, consiste en médaillons à sujets, en figures d'anges exécutées au repoussé, et en feuillages gravés sur fond matté.

Le pied est orné de trois médaillons elliptiques contenant la même figure, trois fois répétée, d'un apôtre ou d'un saint assis, tenant un livre dans la main gauche, et une petite boule dans la main droite. Les intervalles, que laissent libres les parties inférieures des ellipses, sont remplis par des figures d'anges; l'une de ces trois figures a disparu, et sa place vide laisse apercevoir le métal qui forme comme l'ossature du pied. Des tiges gravées, terminées par des quatrefeuilles, remplissent les intervalles supérieurs. Le pied, avant de se réunir à l'hémisphère inférieur du ciboire, est entouré d'une bague étroite et saillante, dont la tranche extérieure se compose d'un rang de petites perles très-finement repoussées.

L'hémisphère inférieur porte cinq médaillons ovales juxtaposés et entourés par des moulures doubles enserrant un rang de petites perles, ce qui leur donne l'apparence d'une sertissure en chaton. Voici les sujets contenus dans ces médaillons : le massacre des Innocents, le baptême de Jésus-Christ, les trois rois chez Hérode, les trois rois à cheval et suivant l'étoile, la circoncision.

Digitized by Google

Les intervalles supérieurs, laissés libres entre les médaillons, sont occupés par cinq figures d'anges inscrites dans un triangle, dont les côtés suivent la courbe des médaillons. Ces anges ont les ailes déployées; ils sont tous les cinq semblables, et on les voit jusqu'aux genoux. Le bandeau [1], qui termine cet hémisphère, est légèrement en retraite sur la partie la plus bombée, et il est orné d'un cercle de feuillage du meilleur goût.

Le bandeau, qui commence l'hémisphère supérieur, est décoré du même feuillage, et cette deuxième partie du ciboire porte, comme la première, cinq médaillons encadrés de même et accompagnés aussi de cinq figures d'anges. La seule différence, c'est qu'ici les triangles renfermant les anges sont placés dans les intervalles inférieurs entre les médaillons. Les sujets retracés sur les médaillons sont: l'Annonciation, la Visitation, l'ange annonçant aux bergers la naissance de Jésus, la naissance du Christ et la crèche, l'adoration des Mages avec une main bénissante sortant des nuages. Les anges, vus seulement jusqu'à mi-corps, tiennent tous un livre dans la main droite, et dans la gauche un objet qui m'est inconnu; leurs ailes, réunies, s'élèvent en pyramide au-dessus de leurs têtes. Des feuillages semblables à ceux des bandeaux occupent les champs qui séparent les médaillons des triangles sur les deux hémisphères. Le som-

1. La circonférence de ce bandeau est de 49c 2m.

Digitized by Google

met de la partie supérieure était occupé par une pierre ronde sertie dans une bâte dentelée, entourée elle-même d'un rang de petites perles. La sertissure est vide aujourd'hui.

A l'intérieur de ce monument que j'appelle un ciboire, parce qu'il en a la forme, se trouve un objet bien peu en harmonie avec sa composition éminemment chrétienne, et bien fait pour déconcerter un peu les gens. Je veux parler d'une petite figurine fondue, ciselée et dorée, représentant un centaure, et qui est fixée au fond de la coupe inférieure. Que signifie ce souvenir mythologique? La tradition rapporte que ce vase servit à Charlemagne lui-même, qu'il y buvait dans les festins, et qu'à l'armée il faisait prêter serment de fidélité sur cette coupe à ses officiers et à ceux de ses ennemis qui imploraient sa clémence. Dans un acte de visite des reliques, en date du 28 août 1659, je trouve cette description : « Crater quem dicant fuisse Caroli magni, intro habet centaurum. Olim in eo fiebat vinagium. »

Les archéologues qui ont admiré ce ciboire, ne sont pas d'accord, m'a-t-on dit, sur son âge. Les uns adoptent la tradition et y voient une œuvre du IX^e^ siècle ; d'autres le rajeunissent outre mesure et prétendent y trouver l'empreinte évidente de l'art de la première moitié du XV^e^ siècle. Je crois qu'il faut chercher la vérité entre ces deux exagérations ; en étudiant avec soin le travail fin et délicat des figures et des ornements, le dessin

Digitized by Google

lot. Cette circonstance a donné lieu à la description suivante de cet objet, trouvée dans un inventaire du mois d'août 1659 : « Cista quæ dum fertur sonat. » On dit que l'intérieur du ciboire, devenu reliquaire, est orné de dessins gravés et dorés du meilleur goût. Je n'ai pas pu le vérifier, car il faut, pour ouvrir un reliquaire, une autorisation spéciale que je n'ai point osé demander.

Ce ciboire n'est pas plus la coupe de saint Sigismond, que le précédent n'était la coupe de Charlemagne, et je crois, en considérant le parti pris d'ornementation en arcs de cercle terminés par des pommes de pin, que cette pièce est plus ancienne que la coupe de Charlemagne. Je n'hésite pas à dire qu'elle appartient à la fin du XII[e] siècle[1].

23° CROIX RELIQUAIRE, DITE CROIX DE SAINT-LOUIS[2].

Ce reliquaire, en forme de croix au pied fiché, est en argent repoussé, et doré dans quelques

1. Hauteur totale 0. 29 c. Hauteur du bouton 0. 044 m. Hauteur du pied 0. 092 m. Diamètre du ciboire au cercle horizontal 0. 144 m. Diamètre du pied 0. 101 m.

2. Article 22e de l'inventaire de l'abbé Miles : Duæ cruces continentes de pretioso dominicæ crucis ligno. (Nota. L'abbé Miles a réuni, sous un même numéro de son inventaire, les deux croix reliquaires dites, l'une de saint Louis, l'autre de saint André.)

Article 2e de l'inventaire des Bollandistes : De vera cruce Salvatoris nostri.

Digitized by Google

parties, mais très-sobrement. Sa hauteur totale est de 29^{c} 5^{m}, et la longueur de la traverse est de 15^{c} 8^{m}. Les quatre extrémités se terminent en forme de fleur de lis ; le montant et les bras sont couverts d'ornements, dont le dessin principal en moitié d'X rappelle la disposition des filigranes appliqués sur la bordure de la manche du bras de saint Bernard, motif sur lequel M. Blavignac s'est surtout appuyé pour assigner à ce dernier la date du IX^{e} siècle. Les contours de la croix sont bordés par un rang de petites perles repoussées d'une finesse exquise. Cinq médaillons, entourés aussi par un rang des mêmes petites perles, sont placés, l'un au centre de la croix et les quatre autres vers les extrémités, de manière à toucher aux ornements en forme de fleur de lis. Le médaillon du centre porte l'agneau pascal ; celui de l'extrémité supérieure, l'aigle de saint Jean ; celui du bras à gauche, le lion de saint Marc ; celui de droite, le bœuf de saint Luc, et celui de l'extrémité inférieure, l'ange de saint Matthieu. Aux quatre extrémités, au milieu de l'ornement en fleur de lis qui termine la croix, on voit une place circulaire un peu en creux et percée d'un ou deux petits trous ressemblant à des trous de rivet. Peut-être y avait-il là primitivement quatre chatons enchâssant des pierres précieuses.

La gravure seule peut donner une idée exacte de l'élégance et de la légèreté des ornements, qui couvrent le montant et les bras de ce reliquaire.

Digitized by Google

Il contient une parcelle de la vraie Croix, et la tradition rapporte que l'abbaye le doit aussi à la générosité de saint Louis. Bien que la lettre du roi ne fasse pas mention de ce cadeau, rien ne s'oppose dans le style de cette belle pièce d'orfévrerie à ce qu'on ne puisse admettre cette origine. Cette croix m'a semblé positivement porter tous les caractères de l'art du XIII^e^ siècle ; c'est un vrai chef-d'œuvre au double point de vue du goût dans la composition et de la délicatesse dans l'exécution. J'aurais bien voulu voir et étudier l'autre face du reliquaire, mais il est enfermé et scellé dans une enveloppe aussi en forme de croix, ornée d'émaux grossiers, de pierres fausses et de dessins gravés à la pointe, représentant les instruments de la Passion. Cette enveloppe porte, en outre, les armes des Quartery, famille de Saint-Maurice, qui a donné deux abbés au monastère d'Agaune, et il est probable qu'elle fut exécutée sur l'ordre du premier abbé, Georges, qui gouverna l'abbaye de 1618 à 1640. Georges était un homme ferme, habile et prudent administrateur ; c'est lui qui construisit l'église actuelle, et il s'occupa beaucoup du trésor. Le second abbé du nom de Quartery, Jodoc ou Jean VI, était au contraire un homme faible, indécis, et son administration, qui dura de 1657 à 1669, porta de graves préjudices à tous les intérêts de l'abbaye. Je ne puis donc pas dire si la face postérieure de ce reliquaire est ornée ou si elle est en métal uni.

Digitized by Google

24° CROIX RELIQUAIRE, DITE CROIX DE SAINT-ANDRÉ[1].

Cette croix, en argent repoussé et doré par place, est haute de 47°; la longueur de la traverse est de 27° 6ᵐ. Comme dans la précédente, son extrémité inférieure est terminée par un appendice pyramidal qui, enfoncé dans une mortaise préparée à cet effet, servait probablement à la faire tenir debout. Le montant et les bras sont décorés d'un rinceau plat à deux filets, terminé à chaque enroulement par une large feuille que dépasse une pomme de pin. Ce rinceau est encadré sur chaque bord par un rang de petites perles. Au point d'intersection du montant et de la traverse est fixée une plaque quadrangulaire, ornée d'une rosace en quatre feuilles formée par des tiges à feuillages très-légers, au milieu desquelles figurent quatre pommes de pin. Cette plaque, encadrée d'un filet et d'un rang de perles, est montée sur une charnière qui, en s'ouvrant, laisse voir un caisson dont l'épaisseur ne dépasse pas celle de la croix, soit 2°; c'est là qu'est déposée la relique. A la partie supérieure est fixée l'inscription traditionnelle

I : N : R: I

1. Article 22°, déjà cité, de l'inventaire de l'abbé Miles : Duæ cruces continentes de pretioso dominicæ crucis ligno.
Article 19° de l'inventaire des Bollandistes : Pars crucis sancti Andreæ, inclusa cruce argentea.

Digitized by Google

en lettres dorées sur champ d'émail bleu foncé.

La croix se termine à chacune des quatre extrémités par une véritable fleur de lis avec ses trois feuilles et sa traverse seulement. Il est aisé de voir que ces ornements ont subi de profondes dégradations ; il ne reste plus que le fond en métal uni, fort bossué et fixé sur le bois, qui forme l'armature, par des rivets anciens et par de gros clous relativement modernes. Il paraît clair que ces fleurs de lis et leurs traverses étaient primitivement bordées d'un rang de petites perles semblables à celles qui entourent toute la croix ; mais que contenait le champ laissé libre par les perles? Si une conjecture était permise, je pencherais pour un ornement filigrané, car il m'a semblé apercevoir de légères traces de soudure à la surface du métal.

Ce reliquaire me paraît, à peu d'années près, contemporain de la croix de saint Louis. Nous y remarquons les mêmes encadrements de perles exécutés avec la même délicatesse, la même forme de lettres que sur la monstrance donnée par le même roi ; enfin nous constatons la présence de la pomme de pin au milieu des rinceaux. Or, ce dernier motif d'ornement était très-usité au XIII^e^ siècle ; nous le retrouvons dans les édifices et dans les œuvres d'orfèvrerie, par exemple dans la châsse des grandes reliques d'Aix-la-Chapelle, où il est employé avec profusion. Cependant je crois le reliquaire de saint André plutôt antérieur

Digitized by Google

que postérieur aux deux objets donnés par saint Louis, et je me fonde pour avancer cette opinion sur l'ampleur du rinceau décoratif de la hampe et de la traverse. Je retrouve là une simplicité d'enroulement, une largeur d'exécution qui rappelle le dessin des maîtres du XII^e^ siècle, et je conclus en disant que la croix reliquaire, dite de Saint-André, parce qu'elle contient un morceau de la croix sur laquelle cet apôtre fut martyrisé, appartient aux vingt premières années du XIII^e^ siècle.

25° ANNEAU DE SAINT MAURICE[1].

Cette bague se compose d'un anneau méplat, qui s'ajuste à un chaton ovale saillant de 2^m^, long de 3^c^ 1^m^ et large de 2^c^, le tout en or uni et poli. Un saphir ovoïde d'un bleu très-pâle est enchâssé dans le chaton. Cette pierre est défigurée par deux entailles profondes et par six trous d'un diamètre de moins d'un millimètre ; tous ces accidents n'ont point été produits par la main de l'homme, ce sont des défauts naturels, car les entailles sont polies jusqu'au fond, et les trous aussi profondément qu'il a été possible au lapidaire de le faire. Je n'ai pas cru nécessaire de donner un dessin de ce bijou qui ressemble à

1. Article 15^e^ de l'inventaire de l'abbé Miles : Scrinium cum tribus annulis sancti Mauritii.

Article 12^e^ de l'inventaire des Bollandistes : Annulus sancti Mauritii.

Digitized by Google

toutes les bagues antiques exécutées dans les mêmes conditions de simplicité. Tout le monde peut donc s'en faire une idée très-exacte. Le saphir est de qualité fort inférieure ; la monture est sans valeur artistique, et ce bijou n'a d'autre prix que celui que lui donne la légende catholique.

26° STATUE ÉQUESTRE DE SAINT MAURICE[1].

Cette statue, d'une hauteur totale de 58c 5m, est exécutée en argent en partie travaillé au repoussé, en partie fondu et ciselé. Elle représente saint Maurice, armé de toutes pièces comme les chevaliers du XVIe siècle, et monté sur son cheval de bataille.

Le cheval repose[2] sur un socle ovale, soutenu lui-même par quatre chimères ridiculement petites proportionnellement à la masse qu'elles supportent. Le socle[3] se compose de deux rangs de

1. Article 16e de l'inventaire de l'abbé Miles : Equus argenteus super quo est effigies sancti Mauritii cum omnibus ejus petiis pertinentiis ornamentis argenteis. (Nota bene.) Cet article, d'une écriture différente, a été ajouté au bas d'une page de l'inventaire. L'abbé Miles, en effet, mort en 1572, ne pouvait pas parler d'un objet donné seulement en 1577.

Article 20e de l'inventaire des Bollandistes : Fragmenta aliquot vestium sancti Mauritii in pulcherrima statua equestri argentea sancti Mauritii, dono data a serenissima Sabaudiæ domo.

2. La hauteur du cheval, de la plate-forme du socle au-dessus de la croupe, est de 29 c 5 m.

3. L'élévation du socle, chimères comprises, est de 8 c 3m.

Digitized by Google

moulures assez chargées, séparant une gorge décorée de deux écussons ovales aux armes de Savoie et de six ornements, qui forment chacun un carré posé sur un de ses angles, et au milieu duquel est ciselée une rosette à quatre pétales aigus. Ces huit motifs sont encadrés par des compartiments formés de baguettes se raccordant avec les écussons et les carrés, dont les champs sont ornés de rinceaux délicats et bien gravés. La plate-forme du socle est creusée comme un bassin, et c'est à l'intérieur de ce bassin, sur une bande qui en fait le tour, que l'on peut lire l'inscription suivante :

EX· VOTO· DEDIT· EM· FIL· DVX· SAB· 1577.

Le cheval est couvert d'un caparaçon fort délicatement ciselé, dont le bord inférieur se termine en manière de lambrequin à pointes. A ces pointes pendaient primitivement des glands mobiles qui, presque tous, ont disparu, et il n'en reste plus aujourd'hui que deux ou trois. L'ornement du caparaçon consiste en un quadrillé dont les carrés sont alternativement occupés par des quatre-feuilles et par des rosettes à quatre pétales aigus du même dessin que celles de la gorge du socle. Quatre écussons ovales à la croix de saint Maurice, inscrits dans des cuirs assez compliqués, décorent en outre cette housse déjà si magnifique; ils sont placés, deux à la hauteur des épaules du cheval, et deux à la hauteur de ses cuisses. Le

Digitized by Google

même caparaçon couvre la moitié du cou; il est bordé par un lambrequin, dont les pointes et les glands sont retournés sur le fond au lieu de pendre en dehors, et s'engage sous une armure composée de plaques de fer, et destinée à défendre la crinière; il est en outre assujetti par un bandeau de poitrail couvert d'entrelacs et de rosaces. La tête est défendue par un chanfrein armé d'une pointe de lance entre les deux yeux.

Saint Maurice est assis presque debout[1] sur une selle à arçon très-élevé; il est couvert d'une armure complète et très-ornée, dont les épaulières figurent des têtes de lions. Le casque est sans cimier, et sa visière mobile laisse voir, lorsqu'on la soulève, le visage du saint que l'artiste est loin d'avoir idéalisé. Les yeux sont louches, la moustache se hérisse; l'expression générale est grotesque et tout à fait indigne de l'intrépide chef de la sainte légion. Primitivement la main droite soutenait une lance, et l'épée était au fourreau; mais cette lance a été brisée et perdue, et on l'a remplacée provisoirement par l'épée. Les chaînettes, qui forment les rênes de la bride, se réunissent dans la main gauche. Les deux cuirasses portent en leur milieu l'écusson à la croix de saint Maurice.

En somme, cette œuvre, dont la date est cer-

1. La hauteur du saint, du talon au sommet du casque, est de 34c.

Digitized by Google

taine, et qui appartient aux beaux temps de la Renaissance, n'est pas remarquable dans son ensemble. Le cheval est lourd, raide et trop haut sur jambes, mal dessiné par conséquent. Le cavalier est plus raide encore que sa monture, et son visage est affreux. Le côté de la statuaire est donc tout à fait inférieur. Le côté décoratif cache un peu ces défauts. Les détails du caparaçon et de l'armure sont, malgré leur accumulation, bien composés, et surtout très-bien exécutés. Ce travail d'orfévrerie sort, bien certainement, d'un atelier allemand. Emmanuel Philibert avait chargé le chevalier de Lostan, son grand bailli au duché d'Aoste, de présenter ce reliquaire en son nom aux religieux de Saint-Maurice, et il avait accompagné ce don d'une lettre, qui est conservée aux archives de l'abbaye ; en voici la copie. Sur l'adresse :

« A Révérends, vénérables, nos très-chers bien-aimés et dévots orateurs, les abbés et religieux de Saint-Maurice, en Chablais. »

A l'intérieur :

« Révérends, vénérables, très-chers bien-aimés et dévots orateurs, pour la singulière dévotion que nous avons toujours eu à monseigneur saint Maurice, protecteur de notre maison, nous avons, entre aultre chose, faict faire une sienne imaige en argent, laquelle vous sera présentée de notre part par le ch^er^ Dom Humbert de Lostan, présent porteur, pour estre mise en vostre église, à laquelle

Digitized by Google

nous l'avons dédiée : vous priant d'avoir souvenance de nous en vos prières, ainsi que il vous dira plus particulièrement ledict chevalier à qui nous remettant prions N. S. qu'il ait, Révérends, vénérables, très-chers bien-aimés et dévots orateurs, en sa sainte et digne grâce.

« De Turin, ce 21 décembre 1577.

« Vostre bon amis, PHILIBERT. »

27° CROSSE EN ÉMAIL CHAMPLEVÉ[1].

Cette crosse, composée d'une douille, d'un nœud et d'une volute, est en émail champlevé sur cuivre doré. Les fonds sont de ce bleu particulier aux émaux sortis des ateliers de l'école de Limoges.

La douille est ornée de rinceaux en réserve terminés par des feuilles de lierre émaillées, les unes en jaune clair sur les bords, puis en vert dégradé avec un point rouge près de la tige ; les autres en blanc sur les bords, puis en bleu dégradé avec le même point rouge à la tige. Ces rinceaux encadrent deux médaillons à quatre lobes, au milieu desquels est une figure d'ange, à la main droite bénissante, en réserve et gravée. La douille est entourée à la base et au sommet

1. L'inventaire de l'abbé Miles ne fait pas mention de cette pièce.

L'inventaire des Bollandistes se borne aux reliquaires, il est clos par conséquent. Ce qui me reste à décrire ne comprend plus que des objets dits de sacristie.

Digitized by Google

par des moulures dorées. Il n'est pas inutile de rappeler comment s'obtenaient ces émaux nuancés sans cloisonnage préalable ; après le refroidissement d'un premier émail, qui avait rempli les parties creusées dans le métal, l'ouvrier, à l'aide de la roue armée d'une molette analogue à celle dont on se sert pour graver les pierres fines, ouvrait un compartiment dans ce premier émail et le remplissait d'un émail d'une autre couleur. La pièce était alors remise au feu, et la fusion faisait adhérer le nouvel émail à l'ancien sans les mélanger. Cette opération se renouvelait autant de fois qu'il y avait de nuances à fixer. Pour les feuilles qui nous occupent, la douille a dû retourner quatre fois au feu[1].

Le nœud, fait en deux parties, est percé de quatre médaillons ronds, à jour, remplis par des dragons, dont la queue se replie en rinceau terminé par une feuille de lierre émaillée en bleu, et dont les ailes contiennent un champ d'émail bleu aussi chargé d'un léger rinceau en réserve. Les médaillons sont entourés d'une bande ondulée, émaillée en jaune, en vert de deux nuances avec point rouge ; ils sont reliés par des cercles émaillés de deux bleus et de rouge avec une rosette à quatre pétales aigus en réserve. Dans les intervalles laissés libres en haut et en bas, on voit

1. Cette opération est parfaitement décrite dans l'ouvrage de M. de Linas : Orfévrerie mérovingienne, Paris, in-8° 1864.

Digitized by Google

des pointes de feuilles émaillées de même. Le nœud est surmonté d'une crête quadrangulaire de feuilles gravées et dorées qui entoure le pied de la volute.

La volute, à quatre pans posés en losange, est à crochets dorés, et se termine par une grande feuille très-finement gravée sur les parties en métal et décorée d'émaux aux nuances que j'ai déjà décrites. Les quatre pans de la volute sont chargés alternativement de caractères pseudo-arabes. de rinceaux et d'étoiles en réserve sur fond bleu. Les crochets, qui garnissent l'arête extérieure de la crosse, s'arrêtent à la première révolution et se terminent par un ornement à feuilles dorées, ciselées et gravées, qui vient se rattacher au pied de la volute.

Il ne me paraît pas possible de contester l'origine de cette crosse; elle appartient bien à l'école de Limoges, et elle ressemble à toutes celles que l'on voit dans nos collections, et qui sont attribuées au XIII^e^ siècle. Je crois admissible la tradition de l'abbaye, où on est convaincu que cette crosse a été fabriquée pour l'abbé Nantelme (1223-1258), l'un des premiers abbés de Saint-Maurice autorisés par le Saint-Siége à porter la crosse et la mitre.

28° CROSSE DE FÉLIX V[1].

1. Il n'est pas question de cette crosse dans l'inventaire de l'abbé Milles.

Digitized by Google

Cette crosse, en argent naturel ou doré en partie travaillé au repoussé, en partie fondu et ciselé, et décorée en outre de quelques émaux champlevés, se compose d'une douille relativement très-courte, d'un nœud qui sert de base à un pinacle tronqué à trois étages, et de la crosse proprement dite ou crosseron.

La douille est cannelée et terminée à son extrémité inférieure par un bourrelet ovoïde fait au repoussé et orné de sortes de chatons quadrangulaires, dont les surfaces contiennent des quatrefeuilles gravés.

Le nœud, beaucoup plus saillant que le bourrelet inférieur, est comme lui ovoïde. Il est orné de plaques ovales émaillées en bleu, avec rinceaux en réserve correspondant aux six pans de la base du pinacle, et de chatons quadrangulaires contenant des quatrefeuilles en réserve sur fond émaillé en bleu.

La base du pinacle est exagone ; elle a la forme d'un cône renversé. Les six faces sont couvertes de feuillages, tous différents, en réserve sur fond d'émail bleu foncé. Les arêtes, qui séparent ces faces, sont décorées chacune d'une ligne de crochets très-délicatement ciselés et dorés.

Sur cette base s'élève un pinacle tronqué en ce sens qu'au lieu d'une flèche, c'est la crosse elle-même qui couronne son sommet. Il est à six faces et à trois étages en retraite l'un sur l'autre. Chaque face est séparée de la face voisine par un

Digitized by Google

contre-fort, et contient au premier étage une niche avec son dais qui abrite une figure d'apôtre, haute de 4c. Ces apôtres sont saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Jean l'évangéliste et saint Jacques. Je n'ai pas pu reconnaître la sixième figure, qui tient aussi un livre de la main gauche; mais comme le bras droit a été brisé, et que, par conséquent, il ne soutient plus l'attribut qui devait faire reconnaître le personnage, il est impossible de rien déterminer à cet égard. Derrière ces statuettes, le fond de la niche représente un fenêtrage, dont les meneaux se détachent sur un fond émaillé en bleu foncé.

Dans le contre-fort, à cet étage, l'artiste a ménagé deux rangs de niches superposées, à dais soutenus par des colonnes torses; dans les niches inférieures s'abritent des figurines de chevaliers armés de toutes pièces, et portant tous primitivement un bouclier[1] avec une lance ou une épée. Ces figures, hautes de 2c 5m, sont ciselées avec une telle minutie que les visières des casques sont mobiles et permettent, lorsqu'on les soulève, de voir les visages.

Le deuxième étage ne contient, sur chaque face, qu'une grande fenêtre à trois rosaces; les contre-forts sont aussi divisés en deux rangées

1. Deux chevaliers seulement ont conservé leurs boucliers sur lesquels sont des armoiries émaillées. L'un porte de gueules au lion d'argent; l'autre d'azur à trois étoiles d'or, deux et une.

Digitized by Google

de niches surperposées, mais elles sont vides. Les faces du troisième étage sont occupées par des fenêtres plus étroites et plus basses; tout cet édifice est couronné par une galerie découpée à jour, d'où s'élance la crosse.

La crosse proprement dite est aussi exagone; quatre de ses faces, légèrement concaves, contiennent un feuillage au repoussé en argent sur fond doré. Les deux autres faces, concaves aussi, sont unies; sur l'arête, qui sépare ces deux dernières, monte une ligne de crochets, reliés entre eux par de grosses perles entourant aussi la volute; enfin la volute est terminée à l'intérieur par une figure d'ange à mi-corps, ciselée en plein relief.

La volute entoure une statuette de saint Maurice à cheval en armure du XV^e^ siècle. Le saint tient dans la main droite une lance, dont le drapeau porte la croix de saint Maurice, et son bras gauche soutient un écu chargé de la même croix.

Cette figurine, haute de 6^c^ 5^m^, repose sur un piédestal exagone en forme de cul de lampe; elle est moins finement exécutée que les autres statuettes et d'un dessin plus lourd.

Cette crosse a été donnée à l'abbaye de Saint-Maurice par Amédée VIII, duc de Savoie, élu pape en 1439, par le concile de Bâle, sous le nom de Félix V. C'était la crosse dont il se servait dans les grandes cérémonies de l'Église. On ignore aujourd'hui s'il la donna de son vivant ou seulement

Digitized by Google

par testament. Quoi qu'il en soit, le moment où cette pièce d'orfévrerie si compliquée fut exécutée ne peut être compris que dans la période de temps qui s'écoula entre l'élection d'Amédée VIII (1439) et sa mort (1451). Le monument qui nous occupe porte, du reste, dans toute son architecture (on peut ici se servir de cette expression), la date incontestable de sa fabrication. C'est bien là le style de l'art en décadence du milieu du XV^e^ siècle; on reconnaît les lignes tourmentées, le manque absolu de simplicité, la multiplicité des détails, la surcharge d'ornements qui distinguent les œuvres de cette époque. Malgré tous ces défauts, la crosse de Félix V[1] est une pièce remarquable, et nous devrions nous estimer heureux si nous possédions aujourd'hui des orfèvres capables de composer et d'exécuter une œuvre de ce genre.

Voici les dimensions principales : hauteur totale 84^c^ 5^m^.

Hauteur de la douille, y compris le bourrelet inférieur et le nœud, 16^c^ 2^m^.

1. En 1434 Amédé VIII, las des affaires, se retira à Ripaille, laissant le gouvernement à son fils Louis; en 1439, il fut tiré de sa retraite par les prélats du concile de Bâle, qui le nommèrent pape sous le nom de Félix V. En 1440, il abdiqua la couronne de Savoie; en 1449 il abdiqua la tiare, mettant ainsi fin au schisme qui désolait l'Église, et se retira de nouveau à Ripaille, d'où il continua à exercer une sorte d'autorité pontificale sur toute la Savoie jusqu'à sa mort survenue en 1451.

Digitized by Google

Hauteur de l'édifice, y compris la base émaillée, 31c 8m.

Hauteur de la crosse proprement dite 36c 5m.

Diamètre de la volute 16c 5m.

29° MITRE DE FÉLIX V[1].

Cette mitre en soie blanche est décorée de rinceaux et de feuillages brodés en or très-remarquables par la beauté du travail et l'élégance du dessin. Malheureusement elle est déparée par l'adjonction d'un grand nombre de pierres fausses montées sur des chatons entourés de plaques grossièrement émaillées. Les deux pointes de la mitre sont couronnées chacune par une croix de saint Maurice, incrustée de lames de verre rouge. Toute cette verroterie de mauvais goût produit le plus détestable effet, et enlève à cet objet le caractère de simplicité grave qu'il aurait conservé sans ces faux ornements. Je n'ai, du reste, parlé de cette mitre que pour présenter un travail complet et rappeler son origine quasi historique, puisqu'elle est aussi un don de Félix V.

30° CHANDELIERS DE FÉLIX V[2].

1. Dans l'inventaire de l'abbé Miles on lit :
In arca vestiarii :
Duæ mitræ solemnes. Una simplicior.
Peut-être la mitre de Félix V est-elle comprise au nombre des « Duæ mitræ solemnes. »

2. L'inventaire de l'abbé Miles contient un article ainsi

Digitized by Google

Ces chandeliers en argent fondu et ciselé étaient primitivement dorés ; mais il ne reste aujourd'hui que bien peu de trace de la dorure. Ils se composent d'un pied, d'une tige très-ornée et interrompue par un nœud, d'une bobèche et de la pointe destinée à recevoir le cierge.

Le pied, exagone et en doucine, s'épanouit en gouttière contre la plate-bande qui lui sert de base. Cette plate-bande, à six lobes et à six pointes dans les contre-lobes, se compose d'un rang de cercles dans lesquels sont inscrits des carrés à côtés curvilignes portant en leur centre un petit quatre-feuilles. Des trèfles remplissent les intervalles laissés libres entre les cercles en haut et en bas. Tout cet ornement, percé à jour, exécuté avec une délicatesse d'outil infinie, est encadré entre deux rangs de moulures relevées chacune par un cordon de petites perles.

La tige exagone aussi présente, à sa naissance sur le pied et à l'endroit où elle aboutit à la bobèche, une décoration semblable à très-peu près.

Sur chacune de ses faces sont ciselés, en haut et en bas, deux pignons compris entre des contre-forts à pinacles qui occupent les arêtes de la tige.

conçu :

Ornamenta altaris quæ requiruntur :

Duo candelabra argentea, quæ in summis festis portantur.

Cette description ne peut s'appliquer qu'aux chandeliers de Félix V, dont on se sert encore aujourd'hui pour les processions de la fête de saint Maurice.

Digitized by Google

Sous ces pignons se trouvent des fenêtres géminées. La seule différence qu'il y ait entre les pignons et les contre-forts des deux ornements, c'est que les pignons et les contre-forts figurés au-dessous de la bobèche sont privés, les premiers, de la croix qui surmonte ceux du bas, et les seconds, de leurs pinacles élevés.

Le nœud, situé entre ces deux motifs de décoration, a la forme d'une sphère aplatie sur ses deux pôles ; il est orné de six chatons quadrangulaires très-saillants, posés la pointe en bas dans l'axe de chaque pan de la tige, et dont la surface porte un quatrefeuilles gravé au burin. Dans les triangles formés par les intervalles des chatons, l'artiste a gravé des trèfles et ciselé en relief des feuilles d'un goût charmant.

La bobèche, dont le fond est tout uni, porte pour seul ornement un entrelacs de tiges formées par des perles et terminées par des trèfles. Une partie de ces tiges, qui garnissaient primitivement la circonférence de la bobèche, a été brisée et n'existe plus aujourd'hui. Il en reste assez cependant pour juger combien le dessin en était gracieux, et combien il faut déplorer les accidents qui ont mutilé ces monuments d'un art un peu maniéré peut-être, mais au demeurant encore plein de charme. Du centre de la bobèche s'élance la pointe conique, exagone aussi, sur laquelle le cierge était fixé. Sur l'une des faces du pied sont gravées les armes de la maison de Savoie, avec

Digitized by Google

les clefs de saint Pierre en sautoir, l'écu sommé de la tiare.

Ces chandeliers[1] ont été aussi donnés à l'abbaye de Saint-Maurice par Félix V, et faisaient partie des ornements de sa chapelle particulière. Ils sont infiniment supérieurs, selon moi, à la crosse que j'ai décrite, et bien qu'ils appartiennent à la même époque, ils sont composés avec un goût plus sobre; en un mot, ils l'emportent de beaucoup en style et en exécution.

31° ENCENSOIR DE FÉLIX V[2].

Cet encensoir est en argent simplement découpé et soudé, sauf quelques parties sur lesquelles on a employé un peu de ciselure et de gravure[3].

La partie inférieure, celle où l'on dépose les charbons allumés et l'encens, est une simple coupe unie, sans aucun ornement. Le couvercle exagone présente, sur chacune de ses faces, un fronton en plein cintre, percé de deux fenêtres géminées et d'une rose placée entre les fenêtres et au-dessus. Les six arêtes, qui séparent les faces de l'exagone, sont occupées par un contre-fort sans pinacle;

1. Voici leurs dimensions :
Hauteur totale, pointe comprise, 25 c 5m.
Diamètre du pied 12 c.
Hauteur de la plate-bande du pied 2 c.
Diamètre de la bobèche 10 c 2 m.
2. Il n'en est pas question dans l'inventaire de l'abbé Miles.
3. La hauteur totale de l'encensoir est de 20 c.

Digitized by Google

c'est au milieu de ces contre-forts que passent les chaînes de l'encensoir pour aller se rattacher à la coupe inférieure.

Le premier étage, composé de ces frontons, est surmonté par un clocher exagone aussi, dont chaque face est percée d'une seule fenêtre géminée et couronnée par un fronton en ogive, garni de crochets ciselés d'un joli dessin. Chacune des arêtes des six faces du clocher est aussi occupée par un contre-fort; mais ici ces contre-forts se terminent par un pinacle assez finement ciselé. Le toit, sur lequel les ardoises sont figurées par la gravure, est une pyramide exagone assez élancée et terminée par une boule.

Cet encensoir provient aussi de la chapelle de Félix V, qui le donnait à l'abbaye de Saint-Maurice, en même temps qu'il y faisait déposer la mître, la crosse et les chandeliers déjà décrits. J'aurais certainement négligé cette pièce, dont le travail est assez pauvre, si je n'avais voulu, ainsi que je l'ai dit plus haut, présenter réunis ici les quatre objets dus à la générosité de cet homme extraordinaire, qui fut prince régnant, pape, et termina ses jours en ermite.

32° CALICE DU CARDINAL SCHINER [1].

Ce calice, en argent doré par parties, repose sur un pied exagone dont la base est à trois lobes et à trois pointes dans les contre-lobes; mais ici les lobes

1. Article 32e de l'inventaire de l'abbé Miles : Unum calicem deauratum.

Digitized by Google

ont un dessin tout particulier; au lieu d'être des demi-cercles ou des quarts de cercle, ils se composent d'une face légèrement curviligne accostée de deux doucines. Les faces du pied sont ornées de trois écussons et de trois figures d'anges gravés au burin; les écussons ne portent pas d'armoiries.

La tige est interrompue par un nœud exagone, dont les faces sont aussi chargées de figures tracées au burin. Le nœud est compris entre deux bagues d'ornement, qui sont la partie la plus délicatement traitée du calice. Cette décoration est composée de feuillages ciselés et dorés et de fleurs émaillées d'un travail assez précieux. La coupe est en argent doré tout uni.

La hauteur totale du calice est de 31^{c} 5^{m}. Le diamètre du pied est de 18^{c} 5^{m}; le diamètre de la coupe de 13^{c} 2^{m}.

Cette pièce d'orfévrerie appartient au commencement du XVI^{e} siècle.

Elle a été fabriquée pour le cardinal Schiner, évêque de Sion, ennemi implacable de la France, qui la donna à l'abbaye de Saint-Maurice, lorsque forcé de quitter le Valais, il chercha un refuge à Rome, où il mourut en 1521. On ne se sert plus maintenant de ce calice; il figure parmi les objets qui composent le trésor : à ce titre, et aussi à cause du souvenir historique qui s'y rattache, je l'ai compris dans mon inventaire. Si je n'avais consulté que sa valeur artistique, je l'aurais certainement négligé.

Digitized by Google

B

Ed. Aubert del.

L. Dardel sc.

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris. Imp. Dumas-Vornet rue St Placide, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

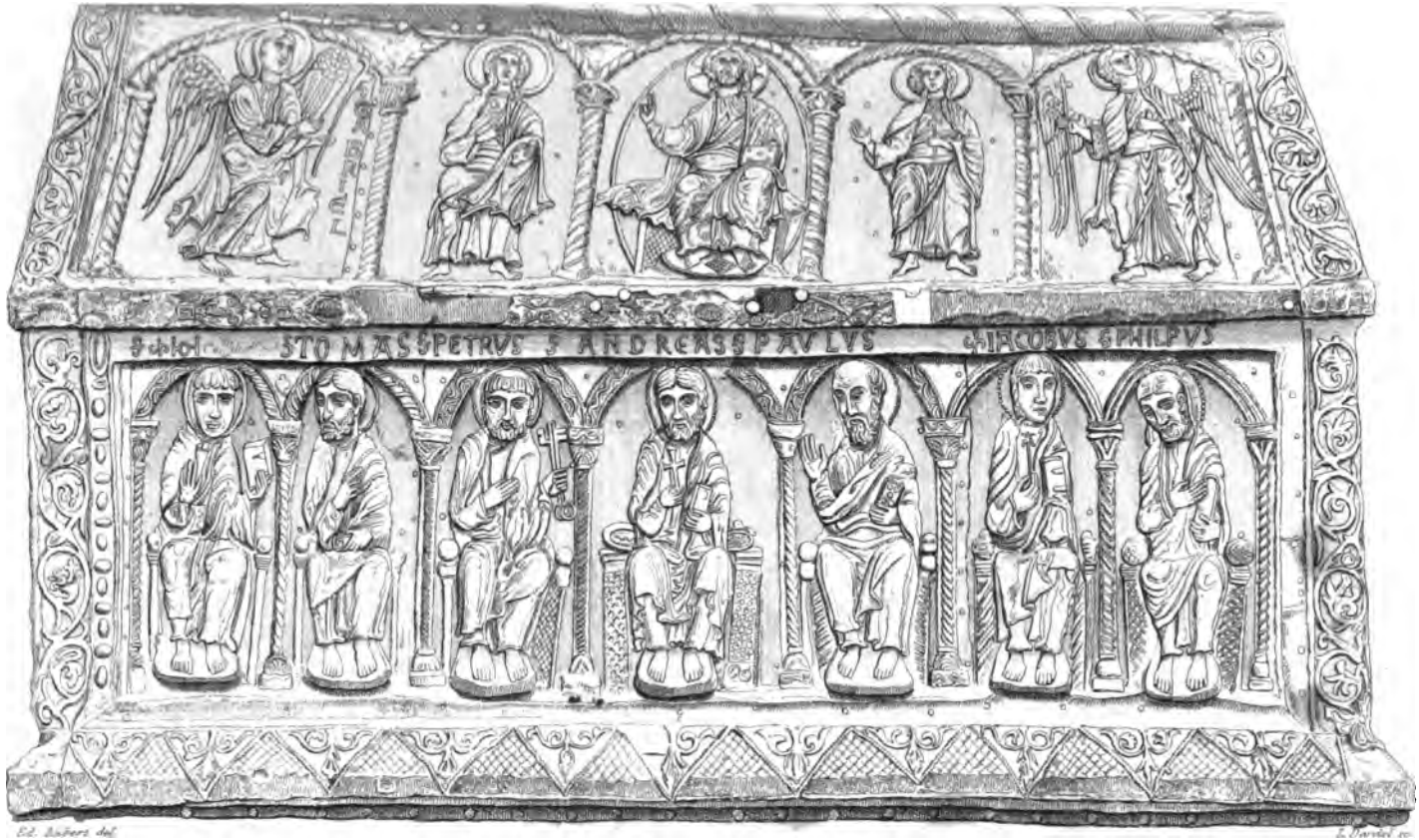

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris Imp Dumas-Verrat, rue St Placide

Digitized by Google

Digitized by Google

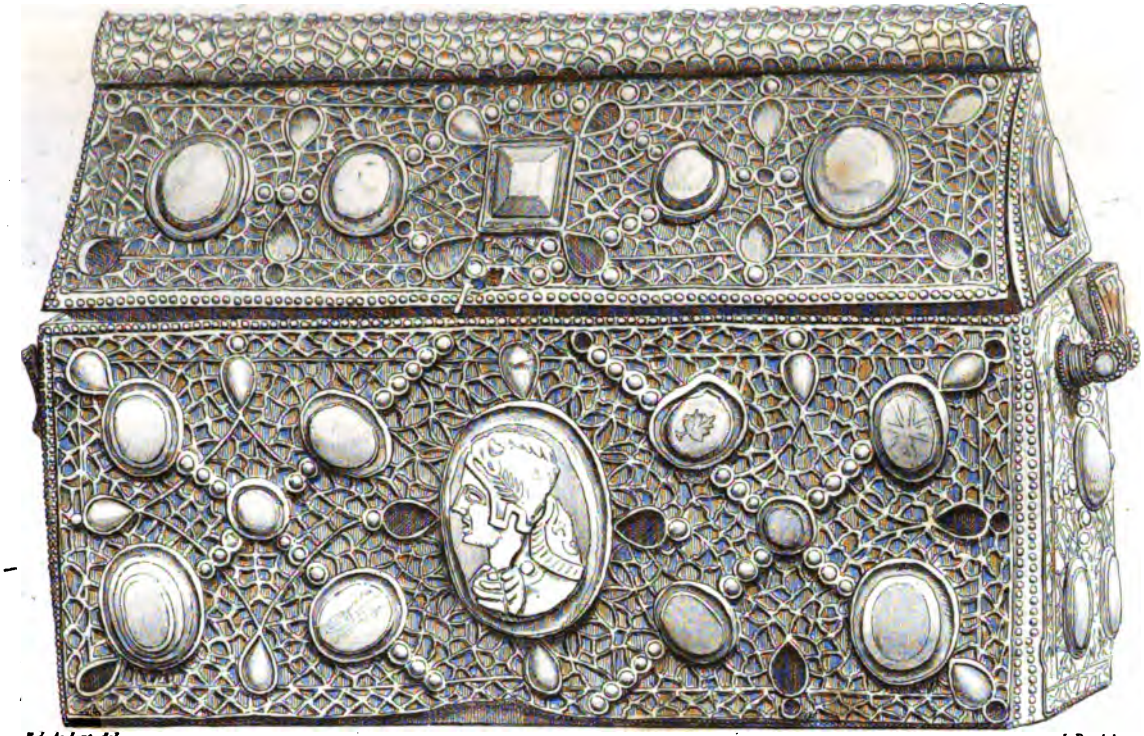

Ed. Aubert del. L. Dardel sc.

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris, Imp. Dumas-Vorzet, rue St. Placide, 18.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

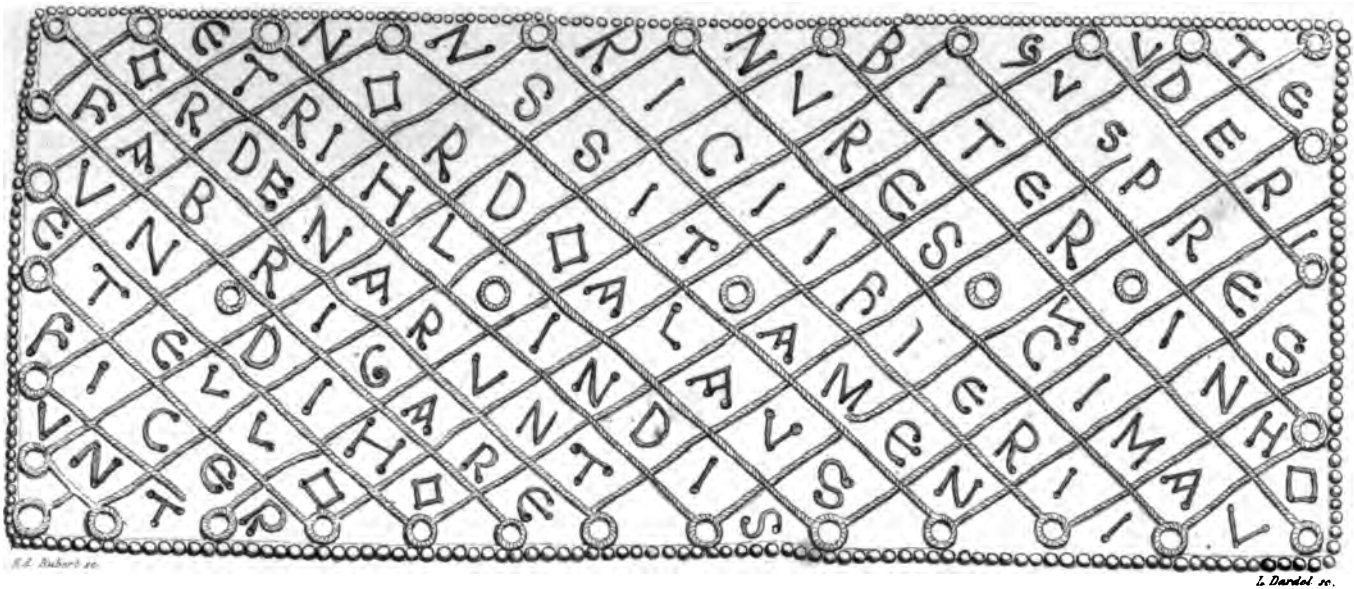

TRÉSOR DE SAINT-MAURICE

Paris. Imp. Dumas-Vervet, rue St. Placide, 18.

Digitized by Google

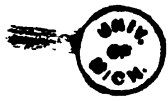

Digitized by Google

LIEUX DE REFUGE

DES

ANCIENS HELVÈTES

Par M. Keller,

associé correspondant étranger, à Zurich.

Lu dans les séances des 13 Janvier et 10 Mars 1869.

Les pages qui suivent renferment des notions étendues sur une série de monuments qui diffèrent considérablement entre eux, et dont la nature et la situation ont fait précédemment l'objet de mes recherches dans les *Mémoires de la Société archéologique de Zurich*. Les uns appartiennent à la classe des lieux de refuge ou *Castella*, que j'ai décrits dans le tome septième des Mémoires de la même Société, en y joignant des planches destinées à les faire mieux connaître; les autres, qui s'offrent à nos regards sous la forme de monticules factices, coniques, composés de terre, doivent être rapprochés des *Tumuli*, dont on trouve la description dans le tome troisième des Mémoires que je viens de citer; quelques-uns constituent des monuments dont la véritable destination est restée

Digitized by Google

inconnue jusqu'à présent; enfin, une quatrième espèce se compose de villas, de constructions militaires ou d'établissements ruraux appartenant à l'époque gallo-romaine de la Suisse. Sans doute les notions que j'ai recueillies au sujet des diverses antiquités dont je viens de parler, ne nous apprennent rien d'absolument nouveau dans le domaine de la science archéologique; néanmoins, en nous révélant une foule de faits épars et curieux, tous récemment observés, ils serviront tout à la fois à compléter mes publications précédentes et à augmenter la connaissance de quelques uns des monuments les plus anciens de la Suisse.

CASTELLA ET REFUGES.

Je crois avant tout devoir faire observer que les fortifications en terre, dont je me propose d'entretenir mes lecteurs, sont loin d'être exclusivement propres aux populations de l'ancienne Gaule; car on les rencontre et même très-fréquemment dans les lieux habités autrefois par les Germains et par les Slaves. Le plus ordinairement ces fortifications consistent en enceintes ou remparts. Le *Arces Alpibus impositæ tremendis* des Rhetiens, qui, pas plus que les peuples dont il vient d'être question, n'ont élevé de murs en pierres, n'étaient que des hauteurs fortifiées au moyen de fossés ou de retranchements en terre.

Digitized by Google

Les enceintes des cités italiques elles-mêmes, placées sur le sommet des montagnes, ont dû leur origine à des refuges fortifiés de la même manière.

Il me semble également utile de remarquer que dans les Commentaires de César le mot *refugium* ne se rencontre jamais, et que le mot *perfugium* lui-même est pris dans le sens abstrait la seule fois qu'il est employé; néanmoins je trouve bon d'employer le premier de ces deux mots pour désigner les localités fortifiées des montagnes.

Dès l'année 1851, j'ai eu l'occasion de décrire, dans une dissertation à laquelle j'ai donné le titre de *Forteresses celtiques situées sur les bords du Rhin, au-dessous de Schaffhausen*, un certain nombre de lieux fortifiés qui remontent incontestablement à l'époque celtique de la Suisse. Leur destination évidente était de fournir un refuge aux habitants du voisinage contre les invasions de l'ennemi. Dans la description que j'en fis, j'émis alors l'opinion que ces places de sûreté avaient dû leur origine aux besoins nés des guerres mentionnées par César lorsqu'il dit, liv. I, chap. I *de bello gallico : qua de causâ Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt, quod fere quotidianis præliis cum Germaniis contendunt, cùm aut suis finibus eos prohibent aut ipsis in eorum finibus bellum gerunt.* « *La raison pour laquelle les Helvètes sont plus courageux que les autres Gaulois tient à ce que journellement ils se battent avec les populations*

Digitized by Google

germaniques qui habitent les bords du Rhin, soit afin de protéger leur propre territoire, soit afin d'envahir celui des Germains. ».

Depuis la publication de ce premier mémoire, j'ai poursuivi les recherches que j'avais entreprises sur la situation des refuges antérieurs à l'époque romaine, et ces recherches ont amené la découverte d'un nombre considérable de lieux fortifiés par la main de l'homme, dont plusieurs, par leurs tracés et leur situation, présentent la plus évidente analogie avec les forteresses des bords du Rhin, tandis que d'autres, placés dans l'intérieur des terres, ont dû être élevés dans le but de procurer aux habitants réunis de toute une vallée, ou aux individus vivant dans des hameaux, une protection momentanée pendant la durée des guerres civiles qui, si souvent, éclataient entre les différentes peuplades de la Gaule, notamment dans les dernières années de son indépendance.

Avant de passer à la description de ceux de ces refuges qui ont été récemment explorés, il ne me paraît pas hors de propos de rappeler ici ce que nous savons des constructions civiles et militaires des Gaulois.

Les habitations des populations de la Gaule, nommées *ædificia* ou *tecta* dans les Commentaires de César, formaient des maisons isolées, lesquelles, pour éviter la chaleur, étaient ordinairement élevées dans le voisinage des forêts et des fleuves,

Digitized by Google

comme César lui-même nous l'apprend en ces termes, en parlant de la demeure d'Ambiorix : *Sed hoc quoque factum est, quod ædificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æstus causa plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates* (*De B. G.* lib. VI, c. 30). Au dire de Strabon (liv. IV, cap. 43), la maison gauloise était spacieuse et consistait en cloisons formées de planches ou simplement d'osier, surmontées d'un toit élevé, *in casas quæ more gallico stramentis erant tectæ*... (César, *de B. G.* lib. V, c. 43). Le plan de la maison était circulaire ; le toit, couvert en paille, affectait la forme conique, les murs étaient bâtis en carreaux de terre glaise enchâssés dans des poteaux ou des perches.

J'ai, depuis assez longtemps, appelé l'attention des archéologues sur des débris de murs semblables à ceux-ci, et sur lesquels il est très-facile de reconnaître l'empreinte qu'y ont laissée les perches. Les murs des habitations gauloises étaient entièrement semblables à ceux des habitations lacustres, sauf cependant en un seul et unique point, à savoir que les habitations lacustres affectent une forme rectangulaire. César donne le nom de *vicus* à un certain nombre de constructions du même genre, isolées les unes des autres et situées tantôt dans des plaines fertiles, tantôt dans des vallées, en nous apprenant que quatre cents villages (*vici*) semblables devinrent la proie des flammes, lorsque les

Digitized by Google

populations helvétiques quittèrent leur pays, *oppida sua, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata ædificia incendunt* (*de B. G.* lib. I, c. 5).

Comme les maisons gauloises ne reposaient pas ordinairement sur des fondations en pierres[1], les matériaux qui ont été employés à leur construction ont été détruits par l'influence atmosphérique, et ce serait vouloir perdre son temps que d'en rechercher aujourd'hui les vestiges.

Cependant il est difficile de ne pas reconnaître dans les fragments des carreaux d'argile durcie au feu, sur lesquels nous observons l'empreinte de rameaux et de perches, les débris des revêtements des murs des huttes gauloises. Ces débris mêlés aux charbons, à des monceaux de poteries mal cuites et à quelques instruments en bronze ou en fer, composent de nos jours les seuls et uniques restes des habitations celtiques.

Gardons-nous cependant de confondre, avec les villages ou bourgades de la Gaule, les localités plus considérables nommées *Oppida*, qui méritent le nom de villes ou de places fortifiées. Lorsque César donne, de temps à autre, le nom d'*Urbes* à certains *oppida*, il veut indiquer que ceux-ci ont une étendue considérable, qu'ils sont entourés de murailles et renferment dans leur enceinte un

1. Cependant au mont Beuvray on a trouvé récemment des maisons avec des fondations en pierres sèches.

Digitized by Google

grand nombre d'habitants se livrant au commerce et à l'industrie, jouissant d'un véritable bien-être, et sont quelquefois même habités par les autorités supérieures de la province.

Mais tous les *oppida* indistinctement étaient des places fortifiées par la nature, en ce sens qu'ils étaient généralement établis tantôt sur des hauteurs d'un accès difficile, tantôt sur des emplacements enfermés par les rives sinueuses des fleuves et des rivières, soit encore dans des îles, soit enfin dans des lieux stériles et secs, au milieu de marais, quelquefois même sur des espèces de promontoires qui s'avançaient dans la mer. Là où le relief du terrain n'était pas assez grand par lui-même, la main de l'homme élevait des murailles d'une grande hauteur, d'une épaisseur considérable et d'une solidité à toute épreuve, à l'aide de poutres et de quartiers de rochers semblables à ceux décrits par César (*de B. G.* lib. VII, c. 23): *Muris autem omnibus Gallicis hæc ferè forma est: Trabes directæ, perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis, distantes inter se binos pedes, in solo collocantur: hæ revinciuntur introrsus, et multo aggere vestiuntur; ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in frontem fascis effarciuntur*, etc.

La majeure partie de ces *oppida* offraient, comme nos forteresses modernes, à un nombre considérable de familles, soit un asile momentané, soit un lieu de séjour permanent, et, dans ce dernier cas, ils renfermaient des habitations

Digitized by Google

qui ne différaient pas en général des maisons gauloises que nous avons décrites.

Quelques-uns de ces *oppida*, abandonnés en partie en temps de paix, si ce n'est même entièrement désertés, se remplissaient au début de la guerre, et méritaient également le nom de *castella*. La création de lieux fortifiés semblables, que ne défendait pas une garnison régulière et permanente, avait pour but non-seulement de protéger les populations qui y menaient une vie sédentaire, mais encore les confédérés voisins, lesquels, à l'approche de l'ennemi auquel ils se voyaient contraints d'abandonner leurs demeures ordinaires, s'y refugiaient en venant y chercher, pour leurs troupeaux et leurs richesses mobilières, abri et protection.

Les Helvètes, dont le territoire formait quatre cantons, possédaient, comme les *Suessiones* appartenant à la nationalité belge, douze de ces *oppida* ou places de sûreté, dont aujourd'hui il serait difficile de retrouver avec certitude les anciens emplacements. Cependant plusieurs villes et différentes localités moins importantes de la Suisse ont conservé leurs vieilles dénominations gauloises. Mais elles ne les ont conservées que parce que les unes comme les autres se trouvent situées sur les voies romaines, ou ont été converties soit en *mansiones*, soit en *castella*, à l'époque de l'établissement du réseau des grands chemins romains. Tous les endroits dont le nom se terminait primi-

Digitized by Google

tivement en *dunum* ou *durum* peuvent revendiquer l'honneur d'avoir été un oppidum gaulois; car cette terminaison indique un lieu fortifié. Néanmoins, il y a ceci de singulier, c'est que, malgré la signification du nom que ces localités ont porté, la plupart d'entre elles, et notamment toutes celles qui se terminent en *durum*, exemple : *Salodurum*, *Vitudurum*, *Octodurum*, n'offrent aucun des caractères propres aux lieux fortifiés par la nature, caractères qui constituent en quelque sorte, l'oppidum proprement dit. César au contraire désigne le lieu des Allobroges le plus voisin des Helvètes, *Geneva*, comme un oppidum, lequel occupait lui-même l'île formée par le Rhône: *Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus Geneva* (*de B. G.* lib. I, cap. 5).

Outre ces lieux fortifiés souvent d'une manière grandiose, il existait encore dans toute l'étendue des Gaules une quantité de petites forteresses, signalées une seule fois par César sous le nom de *Castella*, mais que malheureusement il a négligé de décrire avec plus de détails, sans doute parce qu'elles ne pouvaient offrir une longue résistance aux légions romaines, soit à cause de leur petitesse, soit à cause de l'insuffisance de leurs moyens défensifs.

Les *castella* ou *refugia* différaient des *oppida* par leur peu d'étendue, mais, en outre, ils s'en distinguaient parce qu'on ne les rencontrait que dans des lieux écartés, boisés, peu accessibles; en

Digitized by Google

temps de paix ils restaient inhabités, tandis que les *oppida* étaient de véritables forteresses élevées suivant les règles de l'art militaire des Gaulois, aux frais d'une peuplade dont tous les membres en payaient l'entretien : les *oppida*, en un mot, formaient des places de sûreté dont la situation, la force et le nombre étaient connus de chacun.

Les *Castella* ou *Refugia*, disséminés en nombre considérable sur la surface de la Gaule, devaient leur création à la satisfaction d'un besoin impérieux, dans un pays où, suivant César, il existait non-seulement dans chaque canton, dans chaque commune, mais même dans chaque maison, des partis ennemis, dans lequel encore la noblesse avait pour principale occupation de soutenir les luttes et les inimitiés de tous ses membres. *In Gallia, non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus, factiones sunt; earumque factionum sunt principes, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur...* (*de B. G.* lib. VI, c. 11).

Les rivalités elles-mêmes des grands avaient pour le peuple en général les conséquences les plus fâcheuses ; elles engendraient en effet l'esclavage, des impositions énormes et jusqu'à l'abandon des propriétés : *In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo; nam plebs pene servorum habetur loco; quæ per se nihil audet, et nullo adhibetur consilio.*

Digitized by Google

Plerique, cum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus : in hos eadem omnia sunt jura, quæ dominis in servos (*de B. G.* lib. VI, c. 13). César ajoute : Les chevaliers, si la guerre l'exige, prennent tous les armes ; et, avant l'arrivée des Romains, il se passait peu d'années sans quelque guerre offensive ou défensive ; chaque chevalier a, suivant le rang que la fortune ou la naissance détermine, un nombre proportionné de serviteurs ou d'*ambactes* qui lui font cortége, car ils n'ont pas d'autre manière d'indiquer le crédit ou la puissance de quelqu'un. Sont-ils victorieux, ils immolent tous les animaux qui tombent sous leurs mains ; le reste du butin est porté dans des lieux consacrés, et dans un grand nombre de villes on peut voir des trophées semblables. *Alterum genus est Equitum. Hi, cum est usus, atque aliquod bellum incidit, quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent, omnes in bello versantur*, etc.

Les refuges des Gaulois étaient à l'ordinaire et même presque toujours établis, du moins dans la portion la plus plate du territoire des Gaules, dans des localités sèches, mais entourées de terrains marécageux. Ces localités ayant ordinairement besoin d'être fortifiées par la main de l'homme, étaient alors entourées de fossés remplis d'eau, infranchissables en temps

Digitized by Google

de guerre, puisque l'accès, en temps de paix, ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de planches ou de ponts mobiles qu'on détruisait à l'approche de l'ennemi.

Des refuges semblables, d'une nature particulière, mentionnés par César à plusieurs reprises, et qui ont avec les habitations lacustres de la Suisse la plus grande ressemblance, se rencontrent dans toute l'étendue de la Confédération helvétique, quoique les marais tourbeux, d'une étendue un peu considérable, n'y soient cependant pas très-communs. Mais ce qui démontre, et de la manière la plus évidente, l'existence de ces refuges dans les contrées boisées, mais dont la tourbe forme le sol, c'est la trouvaille dans certaines localités, d'ustensiles ou d'instruments en pierre ou en bronze, de bois de cerf travaillés par les mains de l'homme, de bois carbonisés, de véritables charbons de cuisine et de fragments de poterie d'une époque très-éloignée de nous.

De même que, pendant toute la durée du moyen âge, les cimetières ont servi fréquemment de lieux de refuge aux populations rurales, et que, dans ce but, on a choisi précisément pour les églises des places élevées, découvertes, que rien, en un mot, ne commande ; qu'on leur a donné des tours élevées, bâties avec la plus grande solidité et faciles à défendre ; qu'on a entouré les cimetières de murailles épaisses ; de même,

Digitized by Google

les Gaulois choisissaient des lieux très-élevés, presque inaccessibles, désignés à l'avance par les habitants des villages voisins, et disposés dans un but particulier, celui de pouvoir offrir un asile momentané en temps de guerre.

Le témoignage de César met hors de doute qu'il n'était pas rare de voir dans les Gaules les habitants abandonner leurs maisons, leurs foyers, à la première nouvelle d'une invasion ennemie, sans doute parce que la valeur de leurs richesses mobilières dépassant celle d'habitations élevées sans art, construites à peu de frais avec les matériaux les plus communs, les Gaulois n'hésitaient pas à les quitter.

Aussitôt que la guerre s'approchait et avant même que les hommes, en état de porter les armes, se fussent réunis, les vieillards, les femmes, les enfants, les troupeaux et tous les objets précieux étaient cachés au milieu des bois et des marais. Souvent même la présence de l'ennemi n'étant pas encore signalée, dans le but de rendre son ravitaillement plus difficile sur tel ou tel point du territoire, on livrait aux flammes les habitations après avoir anéanti les provisions de bouche.

Les expressions si souvent reproduites dans le texte des Commentaires « la population s'enfuit dans les marais ou dans les bois, » ne peuvent pas, ne doivent pas être entendues autrement que comme désignant des lieux choisis, déterminés à l'avance, et non pas seulement des contrées ma-

Digitized by Google

récageuses, impraticables, ou des bois très-épais, impénétrables. Nous devons y voir des points de rassemblement désignés à l'avance, en cas de nécessité urgente et disposés en conséquence. Cela résulte même d'une réflexion qui se présente tout naturellement à l'esprit : c'est qu'il est impossible d'admettre qu'un séjour prolongé de vieillards, de femmes, d'enfants dans un marais pendant la saison rigoureuse de l'année, sans installation préalable et sans aucune espèce d'abri, put avoir réellement lieu. César lui-même justifie cette façon de penser, lorsqu'en parlant des Éburons, au livre sixième de ses Commentaires, chap. 34, il s'exprime ainsi : Ils n'avaient nulle troupe régulière, nulle garnison, nulle place en état de défense ; ce n'était qu'une multitude éparse. Les Éburons s'étaient réfugiés les uns d'un côté, les autres d'un autre, là où ils avaient rencontré ou un vallon couvert, ou un bois épais, ou un marais inaccessible qui leur avait offert quelque espoir de sûreté ou de salut. Ces retraites étaient bien connues des habitants du voisinage, et cette circonstance rendait, du côté des Romains, la prudence indispensable : *Manus nulla certa, non oppidum, non præsidium quod se armis defenderet, sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita, spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota; magnamque res diligentiam requirebat...* (*de B. G.* lib. VI, c. 34).

Digitized by Google

Ainsi, dans un autre passage des Commentaires (livre cinquième, chap. IX), le même historien, parlant des habitants de la Bretagne, affirme qu'ils avaient, au milieu des forêts, des lieux singulièrement fortifiés tout à la fois par la nature et par la main de l'homme, et qui semblaient avoir été ainsi disposés pour le cas de guerre civile : *Repulsi ab equitatu se in silvas abdiderunt, locum nacti egregie et natura et opere munitum; quem, domestici belli, ut videbatur, causa, jam ante præparaverant : nam crebris arboribus succisis omnes introitus erant præclusi* (*de B. G.* lib. V, c. 9).

Dans les cantons des Helvètes, c'était surtout vers les hauteurs boisées des montagnes que les populations menacées par l'ennemi cherchaient un refuge, et c'était là que de véritables lieux de sûreté avaient été organisés. Ne savons-nous pas, en effet, que les Helvètes, après avoir été défaits auprès de Vindonissa, par Cæcina, l'an 68 de l'ère chrétienne, dans le but d'échapper aux poursuites de l'armée romaine, avaient cherché un refuge sur les hauteurs du Bozberg, montagne que les écrivains de l'antiquité nomment Vocetius?

Il existe encore aujourd'hui un nombre considérable des *Castella* mentionnés par César, et je ne crois pas me tromper en avançant ici que les habitants de chaque vallée en possédaient de semblables.

Si maintenant nous jetons les yeux sur les dis-

Digitized by Google

positions naturelles des *Castella*, semblables à ceux que moi-même j'ai pu retrouver et explorer, nous verrons qu'ils s'offrent à nous sous la forme de lieux plus ou moins circonscrits, placés sur les saillies, les prolongements, les contre-forts des montagnes, lesquels, à l'abri de toute attaque extérieure sur trois de leurs côtés, avaient été isolés de la masse de la montagne à laquelle ils appartenaient par des fossés horizontaux, pratiqués de manière à isoler le refuge du seul côté où l'assaillant, quel qu'il fût, pouvait arriver.

Quelquefois on observe dans ces refuges, tout à la fois, un rempart et un fossé, suivant les besoins et les nécessités de la défense; le rempart présente tantôt un relief considérable, tantôt un profil moins imposant. Assez souvent la création d'ouvrages défensifs de cette espèce a nécessité l'emploi d'un nombre considérable de bras. Des refuges d'une forme particulière se rencontrent sur la croupe de certaines montagnes d'une très-grande étendue, et dont le point culminant se trouve isolé du reste de la place soit par un seul moyen défensif, c'est-à-dire par un fossé ou un rempart en terre, soit enfin et tout à la fois par un fossé et par un rempart.

Il est très-rare de trouver en Suisse des refuges établis sur des montagnes complètement isolées, munis de fossés et de remparts, affectant une forme circulaire, sans aucune espèce d'interruption. Dans les cas les plus ordinaires, les remparts ou les glacis

Digitized by Google

ont été formés par les terres rejetées des fossés qui les précèdent, et l'intersection des uns répond à l'intersection des autres, et dans les localités dont le sol est pierreux, le rempart consiste en pierres disposées régulièrement.

Avec un peu d'attention, il est facile de reconnaître que la sûreté de certains refuges eût été compromise, si les fortifications n'eussent consisté qu'en un rempart et un fossé ; aussi avait-on eu recours à un moyen protecteur d'un genre particulier, et dont l'absence eût permis à l'ennemi de s'approcher facilement des ouvrages fortifiés, si ce n'est même de les franchir sans peine. On établissait alors, sans aucun doute, des palissades, qui étaient élevées soit en avant des fossés et des remparts, soit sur les remparts eux-mêmes, du haut desquels, comme des créneaux d'un château fort, les assiégés pouvaient, avec des flèches ou d'autres projectiles, repousser l'ennemi qui tentait de les escalader.

Une autre manière de se défendre chez les Gaulois consistait en abattis faits à l'aide d'arbres, renversés sur une vaste étendue de terrain et jetés les uns sur les autres, afin de rendre plus difficile l'accès des autres fortifications.

Enfin le même peuple avait recours à un dernier moyen de protection très-puissant et très-efficace, lequel consistait à planter des haies épaisses d'arbrisseaux épineux sur tous les points où les refuges étaient accessibles, dans les fossés, en

Digitized by Google

avant des remparts ou derrière eux. Dans d'autres circonstances, les Gaulois se servaient, toujours dans le même but et pour le même usage, de branches d'arbres entrelacées qui, semblables à des ouvrages tressés de main d'homme, arrêtaient l'élan des envahisseurs.

Les pentes abruptes ou dénudées des montagnes rocheuses offraient aux refugiés un moyen de défense ou de protection encore plus simple, encore plus facile ; il consistait à faire rouler sur l'ennemi des pierres accumulées sur les pentes les plus déclives de la montagne, pour parer à une attaque soudaine et imprévue. Pendant le moyen âge, c'est à un semblable moyen de défense qu'on avait souvent recours.

L'usage et la pratique des diverses espèces de fortifications et des moyens défensifs que nous venons d'énumérer se trouvent indiqués dans les récits des anciens, et plus particulièrement dans les Commentaires de César.

Strabon (liv. IV, chap. 3) dit notamment des Ménapiens qui habitaient entre la Meuse et l'Escaut : Ils occupent des contrées marécageuses, boisées, plantées non d'arbres élevés, mais de buissons épais et épineux. Le pays occupé par les Moriniens, les Atrébates et les Eburons, est semblable à celui des Ménapiens. En effet, il forme une forêt plantée d'arbres dont la hauteur n'est pas considérable ; l'étendue de cette forêt ne dépasse pas 4,000 stades. Elle est donc bien loin d'at-

Digitized by Google

teindre celle que certains écrivains lui donnent; on la nomme *Arduenna*. Pendant les invasions ennemies, les habitants coupent et entrelacent les branches des arbrisseaux épineux, pour rendre le passage de l'envahisseur plus difficile. Dans quelques endroits même ils ajoutent des palissades; mais, quant à eux, ils se cachent avec toutes leurs familles dans les profondeurs de la forêt, où ils ont de petites îles : τελευταῖοι δὲ Μενάπιοι πλησιόν τῶν ἐκβολῶν ἐφ' ἑκάτερα τοῦ ποταμοῦ, κατοικοῦντες ἕλη καὶ δρυμοὺς οὐχ ὑψηλῆς, ἀλλὰ πυκνῆς ὕλης καὶ ἀκανθώδους... Ἐμφερὴς δ'ἐστὶ τῇ τῶν Μεναπίων ἥ τε τῶν Μορινῶν, καὶ ἡ τῶν Ἀτρεβατίων, καὶ Ἐδουρώνων· ὕλη γάρ ἐστιν οὐχ ὑψηλῶν δένδρων, πολλὴ μέν, οὐ τοσαύτη δέ, ὅσην οἱ συγγραφεῖς εἰρήκασι, τετρασκισχιλίων σταδίων· καλοῦσι δ'αὐτὴν Ἀρδουέννην· κατὰ δὲ τὰς πολεμικὰς ἐφόδους συμπλέκοντες τὰς τῶν θάμνων λύγους, βατώδεις οὔσας, ἀπέρραττον τὰς παρόδους· ἔστι δ'ὅπου καὶ σκόλοπας κατέπηττον· αὐτοὶ δὲ κατέδυνον εἰς τὰ βάθη πανοίκιοι, νησίδια ἔχοντες ἐν τοῖς ἕλεσι.

César, de son côté, mentionne les plantations de buissons ou d'arbrisseaux épineux comme usitées chez les populations celtiques, contre les invasions de l'ennemi. Voici, par exemple, ce qu'il raconte des Nerviens (*de B. G.* lib. II, c. 17) : Pour détourner plus facilement les incursions de la cavalerie de leurs voisins, ils élèvent partout des haies formées d'arbrisseaux et qui sont entremêlées de ronces et d'épines, qu'ils taillent ensuite, de manière à ce qu'ils repoussent de chaque côté; ces haies forment ainsi des murs épais qui s'oppo-

Digitized by Google

sent non-seulement au passage de l'ennemi, mais même à la vue de l'assaillant : *Quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos venisset, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis, crebisque in latitudinem ramis enatis, et rubis sentibusque interjectis effecerant, ut instar muri hæ sepes munimenta præberent ; quo non intrari, sed ne perspici quidem possent.*

Le même historien, en parlant des maisons des Bretons (*de B. G.* lib. I, c. 9), assure qu'ils protégent leurs refuges dans les bois par d'épais abattis d'arbres, comme nous l'avons déjà observé.

Le passage suivant, tiré du même auteur (lib. V, c. 18), mentionne l'usage de palissades semblables à celles dont nous avons signalé l'emploi comme moyen défensif : Arrivé là, il (César) vit une multitude d'ennemis rangée sur l'autre rive, laquelle était défendue par une palissade de pieux aigus, d'autres pieux avaient été enfoncés dans le lit du fleuve et cachés sous l'eau : *Eo cum venisset, animadvertit ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita, ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur* (*de B. G.* lib. V, c. 18).

Il ne me paraît pas inutile d'observer ici que cette manière de fortifier les rives des fleuves offrant un point favorable au débarquement, a été empruntée à la manière de se défendre dans les lieux de refuge; car, au livre VII, c. 22 de

Digitized by Google

ses Commentaires, César fait mention de pieux ou de perches durcis au feu, destinés à arrêter la marche ou les progrès de l'ennemi : *Apertos cuniculos præusta et præacuta materia, et pice fervefacta, et maximi ponderis saxis morabantur, mœnibusque appropinquare prohibebant.*

Les Aduatices abandonnèrent leurs villes et leurs châteaux pour se renfermer, avec tout ce qu'ils possédaient, dans une seule place que la nature avait singulièrement fortifiée ; défendue sur tous les points de son étendue par des rocs escarpés et des précipices, elle n'était accessible que d'un seul côté. Là où existait une pente douce, large d'environ deux cents pieds, ils avaient pris soin de fortifier cet endroit par une double muraille très-élevée, en y plaçant, en outre, des quartiers de roc et des poutres aiguisées. Dans la traduction des Commentaires de César par A. Bertrand et le général Creuly, t. Ier, Paris, 1865, ce passage se trouve rendu ainsi : *pour la défense de ce point, ils avaient élevé une double et haute muraille surmontée de gros blocs de pierres et de poutres taillées en pointes.* Les blocs sont ainsi considérés par les auteurs de la traduction en question, comme ayant servi à fortifier les murailles, les poutres comme des palissades, ce qui ne répond pas au véritable sens du texte, lequel est ainsi conçu : *Tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in mura collocabant.*

L'habitude de fuir devant l'ennemi pour se re-

Digitized by Google

fugier dans les marais et dans les forêts, coutumière aux populations celtiques, se retrouve dans le passage du livre XXXVIII, chap. XVIII et XIX de Tite-Live, où cet historien, parlant des Celtes qui avaient émigré en Asie, s'exprime ainsi : Accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, après avoir abandonné les villages situés en plaine, emportant avec eux tout ce qu'ils purent prendre, chassant devant eux leurs troupeaux, ils se refugièrent sur le mont Olympe, pour s'y défendre les armes à la main, à l'aide des fortifications naturelles des lieux qui leur servaient de refuge. Le motif qui les avait déterminés à se résoudre à cette extrémité, au commencement même des hostilités, avait été que, maîtres des hauteurs les plus élevées du pays, sur lesquelles ils avaient porté les vivres nécessaires à leur subsistance pour un séjour prolongé, ils espéraient pouvoir fatiguer et dégoûter l'ennemi, lequel n'aurait jamais pu marcher contre eux à travers des contrées arides et presque inabordables, au milieu desquelles, dans le cas même où il aurait osé se hasarder, il eût été facile à un petit nombre d'hommes d'arrêter sa marche et même de le repousser, s'il fût parvenu au pied de cette montagne stérile et dénudée ; car il n'eût pu supporter longtemps le froid et le manque de vivres, tandis qu'eux-mêmes eussent profité de la nature élevée des lieux où ils s'étaient réfugiés, où ils avaient non-seulement creusé des fossés, mais

Digitized by Google

encore élevé des remparts sur la crête de la montagne. A peine avaient-ils songé à se munir de projectiles, dans la persuasion où ils étaient que le sol entièrement rocailleux leur fournirait des pierres en assez grande abondance pour leur en servir : *Ex campestribus vicis agrisque frequentes demigrare et cum conjugibus ac liberis, quæ ferre atque agere possent præ se agentes portantesque, Olympum montem petere, ut inde armis locorumque situ sese tueantur. Sic hæc maxime belli ratio sumendi fuerat, quod, cum montes editissimos ejus regionis tenerent, convectis omnibus quæ ad usum quamvis longi temporis sufficerent, tædio se fatigaturos hostes censebant. Nam neque ausuros per tam ardua atque iniqua loca subire eos; et si conarentur, vel parva manu prohiberi ac deturbari posse; nec quietos in radicibus gelidorum montium sedentes, frigus aut inopiam laturos. Et cum ipsa altitudo locorum eos tutaretur, fossam quoque et alia munimenta verticibus iis, quos insederant, circumjecere. Minima apparatus missilium telorum cura fuit, quod saxa affatim præbituram asperitatem ipsam locorum credebant.*

Les lieux de refuges que j'ai par moi-même explorés sont tantôt assez vastes, pour avoir pu recevoir la population et les troupeaux d'une vallée entière, tantôt si étroits, si resserrés, qu'à peine les habitants de quelques hameaux ont pu y trouver un asile momentané.

Tous les refuges que nous croyons devoir ran-

Digitized by Google

ger dans la classe des *Castella* n'étaient certainement occupés qu'en temps de guerre. Ce qui autorise cette supposition, c'est l'absence complète de tout vestige, de tout reste d'habitations dans ces places de sûreté. Les refuges dans lesquels une grande quantité d'hommes et de bestiaux pouvaient trouver un asile, avaient dû être choisis de manière à ce que l'eau s'y rencontrât en quantité suffisante dans le terrain circonscrit par les fortifications naturelles ou artificielles. En conséquence non-seulement la croupe de la montagne, mais le plateau, les flancs, les pentes naturelles, au-dessus desquels ou à côté desquels les refuges étaient établis, se trouvaient compris dans la zone fortifiée, parce que le plus ordinairement dans des localités semblables les sources ne manquent pas, alors même qu'elles ne sont pas très-abondantes.

J'ai été à même d'observer assez fréquemment que tous les lieux qui dépassent le plateau où le refuge se trouve établi, ou s'en détachent en formant des espèces de parties saillantes, ou se trouvent convertis au moyen de fossés et de remparts en véritables réduits analogues aux réduits des places fortes; lieux fortifiés où les réfugiés cherchaient un dernier asile, sans doute, pour sauver leur vie, après avoir abandonné à l'ennemi tout ce qu'ils possédaient, résolus à y demeurer le plus longtemps possible, et avec l'espérance d'échapper soit à la mort, soit à l'esclavage dont

Digitized by Google

ils étaient menacés, si l'un comme l'autre pouvaient être évités.

Les *refuges* n'offrent qu'un seul point accessible, tout naturellement tourné vers le côté où se trouvaient les demeures ordinaires de ceux auxquels ils étaient destinés. Cet accès était disposé de manière à pouvoir être défendu efficacement par les assiégés ; tantôt il conduit par un sentier très-étroit qui suit le bord extrême des pointes les plus abruptes et les plus roides, au pied des fortifications qui le dominent ; tantôt il serpente à travers le plateau en coupant les fortifications qu'il rencontre sur son passage. Dans ce dernier cas, l'entrée du refuge se trouve fortifiée par la disposition particulière donnée aux remparts, lesquels, élevés en forme de bastion des deux côtés mêmes de l'endroit où elle aboutit, sont construits de manière à permettre une résistance aussi longue qu'énergique aux assiégés du haut de ces mêmes remparts contre les attaques de l'ennemi assez hardi pour en assaillir l'accès.

Dans les dernières années qui viennent de s'écouler, on a exploré en France un assez grand nombre de lieux de refuges fortifiés, et des fouilles pratiquées dans l'enceinte même de ces places de sûreté, ont mis au jour les objets antiques que le sol recelait. Les mêmes fouilles ont aussi amené la découverte d'un assez grand nombre de monnaies gauloises, de quelques objets en bronze ou en fer, des armes notamment. La rencontre d'objets sem-

Digitized by Google

blables dans les refuges de la Gaule ne surprend pas celui qui connaît à fond l'histoire de ce pays. En effet, pendant toute la durée de la lutte si longue et si acharnée des peuplades gauloises contre les armées romaines, les bois, les marais, sans parler des lieux fortifiés de main d'homme, ont été les seuls endroits où les Gaulois ont pu s'enfuir à l'approche de l'ennemi, emportant avec eux tout ce qu'ils possédaient de plus précieux. Les refuges venaient-ils à être envahis et emportés de vive force par l'ennemi, ce qui était le cas le plus ordinaire ; les familles qui y avaient cherché un abri momentané venaient-elles à être anéanties ou réduites en esclavage, une partie des objets précieux, des bijoux, des armes, des instruments enfouis dans la terre, a pu être perdue et n'a jamais été recherchée depuis.

Dans les cantons des Helvètes, dont l'assujettissement à la puissance romaine a eu lieu en dehors des limites naturelles du même pays, et qui n'ont été envahis qu'une seule fois par l'ennemi, l'an 68 avant notre ère, lorsque Cæcina triompha du soulèvement contre la domination de Vitellius, ces lieux de refuge ne peuvent jamais avoir eu la même importance que dans le reste de la Gaule. Ils n'ont pas été aussi fréquemment le théâtre de combats sanglants. D'un autre côté, les invasions des peuples voisins, des Germains et des Rhétiens, ont été plutôt des scènes de pillage passagères, et les guerres civiles ne se terminaient pas

Digitized by Google

par l'extermination de peuplades entières ; conséquemment les refuges de l'Helvétie ne doivent pas être regardés comme des lieux abondants en produits de l'industrie humaine. Il ne faut donc s'attendre à y rencontrer que les objets d'un usage indispensable aux populations plus ou moins nombreuses qui y sont venues chercher une protection momentanée, et c'est précisément ce que l'expérience journalière démontre ; car la pioche de l'archéologue ne rencontre, en fouillant le sol, que des charbons, de nombreux fragments de poteries, à peine quelques ornements de toilette ou quelques instruments de travail ; mais comme tous ces objets, retrouvés dans les refuges en question, offrent le cachet de la période celtique, on ne peut mettre en doute qu'ils n'aient été construits avant l'établissement de la domination romaine, puisque les luttes intestines ont cessé du jour où les Romains sont devenus les maîtres absolus du pays.

Si, pour mon propre compte, je parais attacher une grande importance à la trouvaille de choses assez peu importantes en elles-mêmes, notamment à la recherche de morceaux de charbons, de quelques tessons, de quelques instruments en bronze ou en fer, c'est que je les regarde comme des témoins muets, mais incontestables, de la présence de familles celtiques dans les localités où ces diverses objets se rencontrent aujourd'hui. Je prie de ne pas oublier que les fouilles ont rendu à la lumière des

Digitized by Google

restes d'objets qui ont dû être perdus ou abandonnés soit comme inutiles, soit comme hors d'usage, sur l'emplacement de lieux aujourd'hui couverts d'arbres ou de gazon. Il est bon aussi de considérer qu'après le départ de ceux qui avaient trouvé un asile temporaire dans les localités dont l'importance n'était plus la même, les objets qui gisaient sur le sol ont été exposés aux intempéries du temps, pendant une longue suite de siècles, et recouverts par des couches de terres d'alluvion ou de feuilles décomposées et converties en terreau, de telle sorte que, pour d'autres causes encore que nous ne connaissons pas parfaitement, les uns comme les autres ont été enfouis sous une couche de terre dont l'épaisseur n'est pas moindre de douze à quinze pouces.

Une particularité qui caractérise les refuges ultra-jurassiques, c'est l'importance de leurs fortifications, lesquelles consistent tantôt en murailles de pierres sèches, d'une élévation considérable, tantôt en remparts de terre d'un relief important à la surface du sol, tantôt en fossés profonds, qui jettent dans un grand étonnement lorsqu'on vient à considérer les faibles moyens de ceux qui élevaient les uns comme les autres. Ce développement successif, ce perfectionnement continu des fortifications au-delà du Jura sont évidemment dus à cette circonstance que, si des fortifications moins parfaites suffisaient dans les cas de guerre intestine d'une peuplade à l'autre, puisqu'elles

Digitized by Google

étaient uniquement élevées pour repousser les attaques de tribus voisines, ces mêmes fortifications n'auraient pu offrir une résistance assez durable contre l'attaque bien autrement redoutable des Romains, et dans ce but, elles ont été exécutées sur des dimensions bien plus étendues. Pendant la guerre des Gaulois contre leurs puissants ennemis, dont la durée a été longue, les populations de la Gaule, c'est César qui nous l'apprend, avaient appris à imiter l'ennemi dans la construction des forteresses.

Il n'est pas rare de rencontrer dans l'intérieur des lieux de refuge, observés en France, des tombeaux ou des *tumuli* : les uns comme les autres remontent soit à l'époque celtique, soit à l'époque romaine, et descendent même jusqu'à l'époque franque, suivant la nature des objets qu'ils renferment; et la présence de monnaies romaines et d'ornements de même nature démontre clairement que les anciens refuges que la nature elle-même avait pris soin de fortifier se sont trouvés, en quelque sorte, prédestinés à servir de points défensifs, et comme tels signalés à toutes les dominations qui se sont succédé et qui ont été exercées successivement par les Celtes, les Romains, les Francs, à travers la durée des siècles.

L'antiquaire qui étudie soigneusement un certain nombre de refuges, ne tarde pas à reconnaître, à sa grande surprise il est vrai, que leur disposition répond au plan des châteaux forts du

Digitized by Google

moyen âge, et il se trouve ainsi conduit à admettre que ceux-ci ont été construits à l'imitation des forteresses celtiques ; car l'art militaire des Romains n'offre absolument rien de semblable. Dans le fait, le choix de l'emplacement, la manière de l'isoler, l'existence des réduits, l'ouverture du seul accès praticable toujours du côté où l'assaillant présente à l'assiégé la droite, c'est-à-dire le côté du corps que le bouclier ne protégeait pas, toutes ces particularités sont communes au système défensif des Celtes et des hommes du moyen âge. En effet, dans les châteaux forts de cette dernière époque, lorsqu'ils ne sont pas établis sur des éminences élevées, mais que des fossés et des remparts les protégent seulement, si l'on vient à enlever la terre qui les recouvre aujourd'hui, dans un très-grand nombre de cas il est difficile de décider, à l'inspection seule du terrain et du tracé de l'enceinte fortifiée, si la localité explorée a servi de refuge ou de château fort. Au surplus ce n'est pas une simple supposition, une pure hypothèse, que d'admettre que telle ou telle localité est devenue un château fort au moyen âge, après avoir servi de lieux de refuge aux populations de la Gaule celtique. J'en pourrais citer un grand nombre d'exemples ; mais un seul suffira. A Bonnens, auprès de Châteauroux, dans le département de l'Indre, on a découvert plus de quatre mille monnaies gauloises, des armes en pierre et en bronze, un fragment

Digitized by Google

de casque gaulois et d'autres objets dans un oppidum gaulois, fortifié plus tard par les Romains. Celui qui élevait, au moyen âge, un château fort en choisissant un emplacement fortifié antérieurement par les Gaulois, avait, outre l'avantage d'une position naturellement favorable, celui de voir son travail facilité par l'existence de remparts et de fossés pratiqués par ses devanciers.

Digitized by Google

INVENTAIRE ET COMPTES

DE LA

SUCCESSION D'EUDES,

COMTE DE NEVERS

(ACRE 1266).

Par M. CHAZAUD,
Associé correspondant national.

Lu dans les séances des 5 et 12 Janvier 1870.

Les documents (en roman du Nord) que l'on trouvera ci-après peuvent être considérés, bien que le mot même ne se lise pas dans le texte, comme le compte-rendu par les exécuteurs testamentaires d'Eudes, comte de Nevers, chargés de liquider sa succession. Ils consistent en quatre rôles ou rouleaux écrits des deux côtés, d'inégale longueur, que nous désignerons par les lettres A, B, C et D, et qui font partie du supplément du trésor des chartes, aux Archives nationales (carton J., 821, n° 1). Le verso de chacun de ces rôles est, en général, occupé par le brouillon ou une rédaction primitive d'un des états ou comptes dont la mise au net se lit au recto. Ces sortes de minutes nous ont parfois fourni quelques variantes.

Digitized by Google

Le premier rouleau (A) est intitulé au verso : « *Ce sunt li escrits des choses le Conte de Neverz après son decès.* » Il contient au recto : 1° l'état des sommes léguées par le comte de Nevers à ses gens, chevaliers, écuyers et garçons, et payées la veille de saint Laurent (9 août 1266), à chaque légataire par Hugues d'Augerant et Geoffroi de Sargignes fondé de pouvoir d'Érard de Valeri.

2° Le compte des sommes payées, au nom de la succession, pour le loyer des maisons occupées par les gens du comte de Nevers, pour la solde des arbalétriers et Turcoples qu'il avait pris à son service, pour celle des chevaliers, pour le remboursement d'emprunts faits au Temple et à plusieurs personnages, enfin pour diverses dépenses, entre autres celles de l'embaumement du corps, et celles de la construction dans le cimetière de Saint-Nicolas d'Acre, selon Duchesne, d'un tombeau sans doute provisoire, à moins qu'on ne veuille considérer comme un cénotaphe, ce que nul, que je sache, n'a soutenu jusqu'à présent, le monument funèbre élevé en l'honneur d'Eudes de Bourbon dans l'église abbatiale de Bellaigue, auprès du double tombeau d'Archembeau VI et de sa femme Béatrix de Mello[1].

3° « *La recepte des choses le conte de Neverz qu'il avoit au jor qu'il alla de vie à mort.* » C'est-

1. Mallay. Eglises romano-byzantines de l'Auvergne, page 13 (in-folio).

Digitized by Google

à-dire le compte de l'actif de la succession soit en reçus, soit en espèces monnayées, provenant tant d'un envoi de 500 marcs d'estellins fait par le duc de Bourgogne, père du comte Eudes, que de la vente d'objets mobiliers de toute nature, parmi lesquels on remarque le Roman des Lorrains et celui d'Outremer, retenus avec le Chansonnier, sans doute de Thibaud roi de Navarre, pour 31 besans (10 livres 6ˢ 8ᵈᵉⁿ tournois) par Erard de Valeri.

Le verso comprend, outre diverses notes, dont la plupart sont devenues presque illisibles à force de ratures, un double de la paie des chevaliers du comte de Nevers presque identique à l'état contenu au recto.

Le second rouleau (B) contient l'état du mobilier du Comte au jour de sa mort : d'abord les bijoux et l'argenterie : anneaux, saffirs, camahé (camée), éniaus (anneaux) dou Pui, courroies et chapeaux d'or ornés de perles, coupes d'argent à couvercle d'or, hanap d'argent doré, garni de pierreries et d'émaux, aiguières d'or et d'argent, bassins, coupes, pots, hanaps, cuillers et écuelles d'argent ; puis la toile et les étoffes, entre autres « X pièces de toile de la toile de la duchoise de Bourgoingne, » mère du comte Eudes ; VII paires de draps de lit neufs, VIII paires de draps linges à vêtir ; XXIV grandes nappes ouvrées, à manger, neuves, et VIII douzaines de serviettes « *toailles à mains*, » des couvre-chefs,

Digitized by Google

des gants, grands et petits, des chausses neuves, des « hueses nueves, » et des souliers; puis des étoffes de toute sorte : verts, tiretaine, rayés de Provins, draps de Tartais, camelots, bougrans, tapis, etc.; divers ustensiles parmi lesquels deux sifflets et un bassin « à rère ; » les armures : cuirasses, frains, et mors de frains, éperons, varengles, cottes d'armes, bannières vieilles et neuves, couteaux, fers de glaive (c'est-à-dire de lances), fracoires neuves; testières à cheval, picières, ganbaisons; coffres, malles, bahuts; barrils, bouteilles de cuir ; ustensiles de cuisine ; les chevaux de combat, palefrois, mules, jusqu'à un âne « qui apportait l'aigue ; » enfin les provisions de bouche de toute nature, vins, grains, poules, mouton, viandes salées, et « *les choses de la chapelle* : » calice, saintuaire, bréviaire, chasubles, rochets, amicts, surplis, etc.; enfin la *robe viez*, c'est-à-dire la nomenclature des vêtements compris dans la garderobe du comte au jour de sa mort. Au verso se trouve l'indication des personnages et des établissements religieux auxquels furent remis, peut-être en exécution de dispositions testamentaires non indiquées dans nos textes, ceux de ces objets qui n'avaient pas été vendus.

Le troisième rouleau (C) est occupé, tout entier, par le procès-verbal d'estimation de chacun des vêtements du comte Eudes; à la suite se trouve la nomenclature des maisons religieuses,

Digitized by Google

et des ermites auxquels fut remis chacun d'eux.

Le quatrième rouleau (D) contient le prix de vente de chacun des objets qui n'avaient été légués à personne : on trouvera des indications d'un intérêt réel pour l'histoire de l'ameublement, du costume, et en général des arts industriels dans cette série de prix d'objets de toute nature : meubles, vêtements, armes de guerre, provisions de bouche, etc.

Ce n'est pas, du reste, à l'archéologie toute seule que pourra profiter une étude approfondie de nos documents : sans parler de l'intérêt que peut offrir au philologue, la publication d'un texte du XIII^e^ siècle en roman du Nord, avec date précise de temps et de lieu, le lexicographe peut y noter en passant les noms d'un certain nombre d'objets usuels que nous avons cherchés en vain dans les glossaires, comme « Fracoire, Poonnace, Fenoul, Sorcengle, Varengle. » On voit enfin par notre texte qu'à cette date, 1266, la vieille langue d'oil avait subi déjà de profondes altérations ; la règle de l'*s* n'est plus très-rigoureusement observée, et le prénom Hugues, par exemple, s'écrit au régime Hugon, Hugue ou même Hue, presque indifféremment.

L'histoire aussi doit y trouver son compte : la plupart des écrivains qui ont eu occasion de rappeler la mort d'Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, successivement sire de Bourbon après le 15 janvier 1249, et comte de Nevers après le 29

Digitized by Google

juillet 1257, de par Mathilde II, sa femme, fille aînée d'Archembaud VII, et arrière petite-fille de Mathilde de Courtenai, semblent avoir ignoré la date exacte de cet événement. Duchesne[1], le P. Anselme[2] et D. Plancher[3] s'accordent, on ne sait trop pourquoi, à le placer en 1269; l'art de vérifier les dates[4], sans se piquer en cette occasion d'une rigoureuse exactitude, adopte tantôt 1267, sans dire sur quelle autorité, et tantôt 1269, sur la foi de D. Plancher. On sait maintenant, par les historiens occidentaux des Croisades, que le comte Eudes arriva à Acre en 1265, avec Erard de Valeri, et cinquante chevaliers, et qu'il y mourut en août 1266. Notre texte, en plaçant ce fait avant le 9 août, en détermine la date avec une approximation désormais très-suffisante.

1. Eudes, comte de Nevers, mourut l'an 1269, et fut enterré au cimetière de Saint-Nicolas de la même ville (Acre). *Histoire généal. des ducs de Bourgogne*, p. 87.

2. T. III, p. 161 b. Mahaut de Bourbon, décédée environ l'an 1262, sept ans avant son mari. — T. I, p. 544 *a*. Eudes mourut à Acre en Palestine et y fut enterré dans le cimetière de Saint-Nicolas.

3. Eudes, comte de Nevers, mourut en la ville d'Acre presque aussitôt après qu'il y fut arrivé, l'an 1269. *Hist. de Bourgogne*, in-folio, t. Ier, § CXLI, p. 44.

4. Mahaut finit ses jours l'an 1262; son époux la suivit au tombeau l'an 1269 (t. 2, p 413, col. 2, de l'édition in-folio de 1784, t. X, p. 331 de l'édition in-8° de M. de Saint-Allais). — Eudes, décédé l'an 1267 ou 1269 suivant dom Plancher, dans la ville d'Acre (t. I, p. 568 de l'édition in-folio de 1784; t. XI, p. 231 de l'édition in-8° de M. de Saint-Allais).

Digitized by Google

La liste des chevaliers, écuyers et garçons qui avaient suivi le comte Eudes à la croisade, a, par elle-même, son intérêt : on pourrait, grâce à elle, augmenter d'un certain nombre de noms les catalogues historiques de la salle des Croisades à Versailles.

Plusieurs des noms portés sur notre liste se retrouvent non-seulement dans les historiens des Croisades, mais aussi dans Joinville et d'autres chroniqueurs du XIII^e^ siècle, et ont appartenu à des personnages d'une certaine notoriété. Ainsi Geoffroi de Sergignes, nommé plusieurs fois dans Joinville, d'abord vassal de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et de Blois, était devenu, depuis le mois de juin 1236, homme lige de saint Louis avant tout autre, du consentement de son premier seigneur[1]. Les pièces publiées par M. Servois sur les emprunts de saint Louis en Palestine et en Afrique[2], nous montrent le vassal en pleine possession de la confiance de son maître, et nous savons par Guillaume de Nangis que, chargé par saint Louis, à son départ, du commandement d'Acre, il le conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 11 avril 1269[3]. C'est sans doute à cette haute position que Geoffroi de Sergignes dût d'être chargé, conjointement avec Érard de Valeri, de l'exécution des dernières volontés du comte Eudes.

1. Archives nationales, J 174, n° 5.

2. Bibliothèque de l'École des chartes, t. XIX, p. 113 à 132, et 282 et sqq.

3. *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 467.

Digitized by Google

Quant à Erard de Valeri, bien qu'il fût aussi vassal du roi, il ne laissait pas d'avoir avec le Bourbonnais et les sires de Bourbon des relations anciennes, et pour ainsi dire obligées. En 1230, saint Louis avait donné à Jean de Valeri, père d'Érard, pour ses fidèles services, 100 livrées de terre dans la baillie d'Escurolles, à Escurolles[1] même et au Mayet d'École[2]; en 1272, à Acre, le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Hugues Revel, ratifia l'abandon fait en juillet 1264, par Jean de Valeri, avec le consentement d'Érard, son fils, à l'abbaye de Cluni, de tout ce qu'ils possédaient à Escurolles et aux environs, en échange d'une rente quadruple, payable pendant la vie desdits Jean et Érard de Valeri, en leur château de Vandœuvre[3]. Enfin, en février 1268, Jean, sire de Valeri, vendit à Agnès de Bourbon, belle-sœur du comte Eudes, pour 300 livres tournois, sous la garantie de Hugues IV, duc de Bourgogne, les villes de Semeautre et de Monteignet[4], « les ques choses sont dou fié à ladite dame de Borbon. » Le fils de Jean de Valeri, Érard, était donc entré de bonne heure en relations avec

1. Ch.-l. de canton de l'arr. de Gannat (Allier).

2. Commune limitrophe d'Escurolles, canton et arrondissement de Gannat (Allier).

3. Cartulaire de Cluni, à la Bibl. nat. n° 5458 du fonds latin, fol. 142, n°s VIIIxx XVIII et VIIIxx XIX.

4. Hameaux de la commune de Monteignet, canton et arrondissement de Gannat (Allier). P. 1377[4], cote 2780, aux Archives nationales.

Digitized by Google

les sires de Bourbon de la famille de Dampierre : aussi le voit-on, dès 1255, prisonnier en Hollande[1], où il avait suivi le comte de Flandres, Guillaume de Dampierre, neveu d'Archembaud VII. De retour en Europe, après la mort du comte Eudes, il fut envoyé par saint Louis à Charles d'Anjou, dont il conduisit les troupes en qualité de maréchal à Tagliacozzo[2] (1268). Croisé de nouveau avec le saint roi en 1269, il retourna à Acre en 1270[3].

Renaud de Précigni est cité comme un des chevaliers de saint Louis[4].

Quant aux autres noms cités dans nos rouleaux, et qui ne se retrouvent pas dans les chroniques contemporaines relatives aux dernières Croisades du XIII[e] siècle, il est plus que vraisemblable qu'ils se rapportent à des hommes d'origine bourguignonne, nivernaise, ou bourbonnaise, Eudes, fils aîné d'un duc de Bourgogne, ayant été successivement, de par sa femme, sire de Bourbon et comte de Nevers. Pour m'en tenir au Bourbonnais que je connais davantage, il y a lieu, ce me semble, de revendiquer, pour cette province, les noms de Copin ou Compin parmi les chevaliers, de Givri parmi les écuyers, et enfin de Milet et de Barillet parmi les garçons.

Hugues d'Augerent pouvait être réclamé à la

1. *Hist. de France*, t. XX, p. 390 *b*.
2. *Ib.* XX, p. 386 *c*.
3. *Ib.* XXI, p. 305 et 178.
4. *Ib.* XXI, p. 307.

Digitized by Google

fois par le Bourbonnais et par le Nivernais, si c'est lui ou un de ses parents, aussi nommé Hugues d'Augerent, chevalier, sire des Granges, qui fit hommage, le 18 octobre 1287, à Robert, comte d'Artois, veuf depuis le 7 septembre précédent, d'Agnès de Bourbon, et, en cette qualité, possesseur légitime « *des conquez fais entre lui et sa chière et amée compagne Agnès, dame de Bourbon...., en la terre de Borbonois...., durant leur mariage*[1]. » Le fief de Hugues d'Augerent, dont le nom se trouve aussi sous la forme Augeront, Angeron, était situé dans les paroisses de Chantenai, Azi, Livri et Langeron qui, bien que comprises en partie, au XIII^e^ siècle, dans la châtellenie de Bourbon, avaient dû auparavant ne relever uniquement que de Nevers, ainsi que l'indique une notice du Cartulaire de Nevers, souvent citée[2], et que Baluze date de 1092 à 1096.

J'aurais désiré pouvoir éclaircir le sens de tous les mots qui m'ont paru obscurs ou douteux : j'espère qu'on me pardonnera de n'avoir pas toujours réussi, comme je l'aurais voulu, dans cette tâche délicate. Je me suis borné également, quant aux monnaies, à relever purement et simplement la valeur relative qu'on peut déduire de nos textes pour le besant, le réal et les estellins, monnaies tour à tour employées par les croisés à Acre,

1. Archives Nationales, p. 464. cote 416.
2. Bal. arm., vol. 74, fol. 360.

Digitized by Google

concurremment avec la livre, les sous et les deniers tournois.

La livre tournois et le marc d'estellins peuvent être considérés comme monnaie de compte; le besant, au contraire, comme le réal, le denier estellin, et enfin le sol et le denier tournois, rentrent dans la catégorie des espèces monnayées qui avaient cours à Acre en 1266.

Le besant est évalué (*passim*, pp. 177 à 179 et 185) $6^{sols}\ 8^{den}$ ou le tiers d'une livre tournois, soit, d'après les tables dressées par M. de Wailly[1], $5^{f}\ 93^{c}$ au titre légal, ou seulement $5^{f}\ 85^{c}$ au titre de tolérance, valeur intrinsèque. Ducange cite dans son glossaire, d'après les constitutions du légat Eudes (Chypre, 1248), des « *byzantii albi seu argentei*, » ceux dont il est question étaient sans doute aussi des besants d'argent, ayant, à peu de chose près, le poids et la valeur de nos anciens écus de six livres.

Le besant était divisé en quarrobles au nombre de 24; en effet, nous voyons (page 201) que $477^{bes}\ 6^{quar} + 354^{bes}\ 6^{quar} = 831^{bes}\ 1/2$; il s'en suit que le 1/2 besant se compose de 12 quarrobles, et le besant de 24 par conséquent. Le quarroble, en prenant pour base les évaluations de M. de Wailly *ubi supra*, doit être estimé $0^{f}\ 24^{ct}$ 375 ou $0^{f}\ 24^{ct}$ 708, suivant qu'on adopte l'un ou l'autre des chiffres de M. de Wailly.

1. *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXI, Ire partie, p. 296-297.

Digitized by Google

Le marc d'estellins (pag. 8-11) paraît avoir été composé de 170 deniers, d'après nos documents. Car 34 marcs (poids de France) = 289 besants, c'est-à-dire à 6^{s} 8^{den} le besant, 23120 deniers tournois, ou 5780 deniers estellins valant 4 deniers tournois chaque.

D'autre part, il est dit (pag. 12) que 500 marcs d'estellins envoyés par le duc de Bourgogne ne valaient, à Acre, que 1387^{liv} 10$^{sols\ tourn.}$. Ce qui mettrait le marc d'estellins à 666 deniers tournois, c'est-à-dire à 166 den. est. et demi, au lieu de 174 deniers estellins. Il est vrai qu'il y a une légère différence de valeur entre le marc de France et celui d'Acre, puisqu'elle s'accuse sur 500 marcs par un excédant d'un demi-marc plus 30 estellins, soit, en admettant 170 estellins au marc, 115 deniers sur 500 marcs, ou moins de 1/800^{e}.

Le réal paraît avoir été une monnaie tout à fait minime : car 28^{bes} 3^{d} réaux ne valent que 1^{bes} 10^{quar}, soit 34 quarr., soit, enfin, 8^{f} 16^{ct} en tout, ce qui donnerait pour le sou réal qu'une valeur intrinsèque de 0^{f} 32^{c} environ, et de 0^{f} 025 pour le denier.

Une dernière observation : M. de Wailly, dans ses tables, compte au marc 174 deniers estellins : nos documents semblent, lorsqu'il s'agit du marc-monnaie de compte, se rapprocher sensiblement de ce chiffre, ou du moins de celui de 170 deniers estellins au marc. Si, au contraire, il est question du marc-poids, nous ne trouvons plus dans nos

Digitized by Google

comptes que 160 deniers au marc. En effet, 7 marcs d'or, moins 32 estellins, à 70 besants le marc, sont évalués (page 37) 476 besants. Il s'en suit : 1° que 32 estellins d'or valent 14 besants, puisque 7 marcs à 70^{b} vaudraient 490 ^{b}, et 2° que le marc ne pèse que 160 estellins, puisque 70 ^{b}, prix du marc, est aussi celui de 160 estellins.

A.-M. CHAZAUD.

A

CE SUNT LI ESCRIT DES CHOSES LE CONTE DE NEVERZ APRÈS SON DÉCÈS[1] (1266).

I.[2] Cest la paie des genz le conte de Neverz feite par mon segnor Hugue d'Augerant, et par mon segnor Joffroi de Sergignes, qui i estoit por mon segnor Erart de Valeri. Ce fu la veille[3] de feste saint Lorant en l'an mil CC LXVI, dou lais que li cuens lor fist.

I. C'est la paie des Chevaliers.

A mon segnor Gaucher de Merri, VI^{XX} besanz por XL $^{lb\ tornois}$.

A mon segnor Gui de Chantenai, VI$^{XX\ b}$ por XL$^{lb\ t}$.

1. (Au verso).
2. (Au recto).
3. Lundi 9 août 1266.

Digitized by Google

A mon segnor Hugue d'Augerant, VI$^{xx\,b}$ por XL$^{lb\,t}$

A mon segnor Copin, VI$^{xx\,b}$ por XL$^{lb\,t}$

Item à mon segnor Guillaume le Chapelain, XLV^{b} por XV$^{lb\,t}$.

A Estiene le Clerc, XV^{lb} tornois purs qui valent XLV^{b}

II. La paie des Escuyers :

A Odet[1] le decannat,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Huguenin de Givri,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Berthelot,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Jehan de Saint-Jorge,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Thierriaut,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Perriau de Sissy,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Guillemin de Premeaus (*sic*, cf. p. 179 l. 18),	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Girart,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$

La paie des Serjanz :

A Auberi le Barbu,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Huet de la Chambre.	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Robet,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
Au boen home,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Jehan de Mussy,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Chauvin,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Henri de Brabant,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Jehan de Bese,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$
A Travers,	XXX^{b}	por X$^{lb\,t}$

1. Cf. p. 179 et 190.

Digitized by Google

III. La peie des garçons :

A Perrinet de la Chambre,	xxx b	por	x lb t
A Taste-peire,	xxx b	por	x lb t
A Afetie[1],	xxx b	por	x lb t
A Milet,	xv b	por	c sol t
A Huguenin Barillet,	xv b	por	c s t
A Char de Beuf,	xv b	por	c s t
A Gilet,	xv b	por	c s t
A Henri de Diepe,	xv b	por	c s t
A Luile,	xv b	por	c s t
A Renaut de la Chambre,	xv b	por	c s t
A Martin,	xv b	por	c s t
A Perrinet dou For,	xv b	por	c s t
Au vallet la vicomtesse de Limoiges,	xv b	por	c s t
A Jehan de Pangi,	ix b	por	lx s t
A Brohe,	ix b	por	lx s t
A Renaut,	ix b	por	lx s t
A Bricande,	vi b	por	xl s t
A Brunet,	vi b	por	xl s t
Au Boçu,	vi b	por	xl s t
A Perrinet de Biaune (Brâune?),	vi b	por	xl s t
A Jannet le Flament,	vi b	por	xl s t
A Pillaut,	vi b	por	xl s t
A Jannet de Nichiz,	ix b	por	lx s t
A Jannet de Talan,	vi b	por	xl s t
A Huquenet de Tornuz,	vi b	por	xl s t
A Estevenaut dou For,	vi b	por	xl s t
A Jehannin de la Ferrae,	vi b	por	xl s t

1. Cf. p. 190.

Digitized by Google

A Henri le Picart, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
A Martiau, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
A Huguenaut, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
A Jehan le Loherant, VI ᵇ por XL ˢ ᵗ
Au valet qui fu à l'arcevesque de Sur VI ᵇ por XL ˢ ᵗ

Ceste somme XIIIIˣ ᵇ [sanz Estiene le clerc] XLVI ᵇ.

II.

C'EST LA PAIE DES OSTEX, ET DES TRECOPLÉS[1].

Por l'ostel mon segnor Gaucher de Merri et mon segnor Guion de Chantenai, por II mois, VI ᵇ XVI quarrobles.

Por l'ostel mon segnor Hugue d'Augerant, III ᵇ par II mois.

Por l'ostel mon segnor Copen, I ᵇ XVI qʳᵇˡ.

Por l'ostel Odet de Menant et Hermenin Le Veaul, II ᵇ et XX qʳᵇˡ.

Por l'ostel Guillemin de Premuraus (*sic*, cf. p. 177 l. 15), I ᵇ III qʳᵇˡ.

Por l'ostel au mulez II ᵇ, et por l'ostel Uguenin de Givri et Tierriet, I ᵇ et XX qʳᵇˡ.

1. Le glossaire du tome 2 des *Historiens occidentaux des Croisades*, donne les formes : *Tricoples*, *Turcoples*, *Tricopliers* qu'il traduit par *cavalerie légère des Latins*. Le vrai sens donné par Ducange dans son Glossaire est *fils des Turcs*, Τουρκόπουλοι. Cf. Raymond d'Agiles, *Hist. occidentaux des Croisadès*, t. Iᵉʳ, p. 925, note : *Turcoples, qui vel nutriti apud Turcos, vel de matre christiana, patre Turco procreantur*.

Digitized by Google

Por l'ostel Huet et Jehan de Mussy[1], i ᵇ. IX qʳᵇˡ.

Por l'ostel au boen homme et Chauvin, I ᵇ et XV ᵇ i qʳᵇˡ.

It por l'ostel as autres mulez, ii ᵇ et demi.

Por V aubeletriers, CV ᵇ por la paie de ii mois.

Por les iiii Trecoples CXVII ᵇ.

Por Jehan de Dyjon, XVII ᵇ et quart, XIIII quarrobles que l'en li devoit por les armeures le conte.

Por mon segnor Guillaume de la Tor, LX ᵇ.

Por mon segnor Guillaume Arnaut, XL ᵇ.

Ceste somme iiiᶜᶜᶜ LXVI ᵇ fecte par le changeour le lundi devant la feste saint Leu.

III.

Item après ceste somme de sus dite por le loier de l'ostel mon segnor Hervic de Chantenai IX ᵇ.

Por la tonbe le conte, LX ᵇ.

Por l'amendement des VII verz et des ii roiez qui furent vendu à marcheanz, XII ᵇ.

Por la paie feite à frère Estiene de Sissy, Mᵇ que li quens li deveit.

Por la paie feite au Boçu XVIᶜ ᵇ que li quens li deveit.

Por mon segnor Erart de Valeri, VIIIᶜ XXXI ᵇ et demi de sa paie.

Por le Temple, VIIᶜ XLII ᵇ V qʳᵇˡ.

Somme de tot cest escrit : VIᵐ LXVI ᵇ XVII qʳᵇˡ.

1. Ou Moissy (?), cf. plus haut, p. 177.

Digitized by Google

Somme de recepte : viii^{m} viii^{c} iii^{xx} ix ^{b} et demi, vii q^{rbl}.

An cel meniere demore ii^{m} viii^{c} xxiii ^{b} ii q^{rbl} en la main mon segnor Erart de Valeri et en la main de mon segnor Hugue d'Augerant. — De recepte, et d'autre part iiii$_{xx}$ ^{lb} et cvi $^{s\ tom}$.

Ces compes (*sic*) fu feiz l'an de main de feste sainte croiz, en septembre[1], an l'an mil ccLxvi, au Temple, par devant le grant-maistre et le trésorier dou Temple, et de (*sic*) lor autre compaignons.

IV.

Item celui jor meisme, après le compe (*sic*) de sus dit, mes sire Hugues d'Augerant bailla au trésorier dou Temple ii^{m} cc et Lviii ^{b} por parfeire la paie, avec ceu qu'il aveient eu, de iii^{m} besanz que li quens lor deveit.

An cel meniere ne demora en la main mon segnor Erart et mon segnor Hugue que v^{c} et Lxv ^{b}.

V.

Item. Ce est ceu que messire Hugues d'Augerant a paié puis le compe devant dit :

Por I corretier qui porchaça l'emprunst des iii^{m} ^{lb} tornois que li opitauz presta le conte, xxii ^{b} et quart ; et por ii autres qui firent vendre les dras et l'argent ii ^{b}.

Por I ostel ou li blez estoit, et ou la mainiée

1. Mercredi 15 septembre 1266.

Digitized by Google

dou for gisoit, qui avoit este obliez à conter, dou loier de v mois viii ᵇ.

Por I escrin acheté por porter à Cytiaus, iii ᵇ [et] demi.

Por l'estole et le fenoul de la chapelle nueuve, vi ᵇ [et] demi.

Por mon segnor Erart de Veleri, xvi ᵇ qu'il doit por I pot d'argent[1].

Somme de tot cest escrit viiiᵐ iiiiᶜ viii ᵇ de choses paiées.

Somme de recepte viiiᵐ viiiᶜ iiiiˣˣ xi ᵇ et demi, et vii qʳᵇˡ sanz les tornois.

An cel menière demore iiiiᶜ iiiiˣˣ iii ᵇ et demi vii qʳᵇˡ en la main mon segnor Hugue d'Augerant, et d'autre part por xxxiiii mars et demi d'estellins, et xxx deners estellins, iiᶜ iiiiˣˣ ix ᵇ.

Somme de tous les besanz de demorance sor mon segnor Hugue d'Augerant, viiᶜ Lxxii ᵇ et demi, et d'autre part iiiiˣˣ viiˡᵇ ᵗ xii ᵈᵉⁿ moins[2].

Ces viiᶜ Lxxii ᵇ et demi bailla messire Hugues à mon segnor Erart de Valeri por la main mon segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

VI.

C'est li despens des tornois.

1. Cf. plus loin, p. 1.

2. Le texte porte ici : 9 que M. Boutaric a interprété *minus* (moins) dans le compte de la chevalerie d'Alphonse. Biblioth. de l'École des Chartes, octob. 1852, p. 34.

Digitized by Google

Por le chenge de xxxix lb tors xii d moins [1] que Robet dut de sa remenance de son compe (*sic*) qu'il paia en estellins et en autre monoie, et de xii lb t que Estienes li clers bailla, c s t.

Por despens feit puis la mort le conte par mon segnor Hugue d'Augerant et Robet, et lor mainiée, et por autres menues choses paiées hors de despens xxviii lib xii den torn moins.

Et est contez li despens mon segnor Hugue et la mainiée, de la semeine de feste Saint-Michiel jusques le diemenche, et an tel menière demore sor mon segnor Hugue, de la recepte des tornois, Liiii lb tornois.

Et ces Liiii lb tourn messire Hugue ot por son passaige, por lui et por Robet, et la mainiée qu'il avoit retenue.

Cilz compes fu feiz le jor de feste saint Michel en l'an mil ccLxvi [2], et des tornois et des besanz de sus diz après ce compe, il fu paié, por l'espicier qui acira le cuer le conte, por emgueliet, et por choses qu'il i mist, et por sa peine vi b.

Somme de touz les besanz de cest escrit paiez, sans la paie dou Temple, et dou Boçu, et de frère Estiene de Sissy, et de mon segnor Erart de Valeri, xix c xLi besanz qui valent vi c xLvii lb t.

VII.

Item. C'est la paie des chivalers :

1. Le texte porte 9.
2. Mercredi 29 septembre 1266.

Digitized by Google

A mon segnor Renaut de Precegni iii$^{c\ lb\ t}$, et li est abatuz li quarz de l'année.

A mon segnor Robert de Juenesses, ii^{c} xxxv$^{lb\ t}$.

A mon segnor Hugon d'Augerant, de vii^{xx} x$^{lb\ t}$, que li cuens li devoit, si comme il disoit, et que la gent le conte le savoient bien; l'en li paia vi^{xx} x$^{lb\ torn}$, et li bailla l'en le henap que l'en cuidoit qu'il fust d'or por xxv$^{lb\ t}$.

VIII[1].

C'est la recepte des choses le conte de Neverz, qu'il avoit au jor qu'il ala de vie à mort.

(I) De la remanance dou compe (*sic*) Estiene le Clerc demora xv$^{lb\ torn}$ ii^{s} moins, que il bailla en la main monsegnor Hugon d'Augerant, et à ce compe fu messire Joffroiz de Sergignes le juennes, por monsegnor Erart de Valeri, et fu la veille[2] de feste saint Lorant en l'an mil cc lxvi.

(II) It. Il demora xii^{lb} de tornois d'autre part, de resus (?) que Estienes li clercs bailla, et xv^{s} iii^{den} de reaus.

Item de la remenance dou compe Robet demora iii^{m} vii^{c} xvi^{b} et xxxviii^{lb} xix$^{s\ t}$ et xiii^{s} de réaus.

Somme de tornois lxv^{lb} xvii^{s}, et xxviii^{s} iii^{den} réaus qui valent i^{bes} et x quarrobles.

1. Même rouleau, recto, mais en sens inverse.
2. Lundi 9 août 1266.

Digitized by Google

Somme de touz les besanz iii^{m} vii^{c} xviii^{bes} x quarrobles.

(III) It. la recepte des choses le conte vendues v^{m} clxxi besanz ix quarrobles, et xix^{lb} ix^{s} tornois dont li compes fu feiz l'an demain de feste sainte croiz en septembre[1].

Somme de touz les besanz viii^{m} iiii^{cc} viii^{xx} ix besanz [et] demi vii quarrobles.

Somme des tornois : iiii$^{xx\ lb}$ cvi^{s} tornois.

(IV) It. Puis ceste somme, por iiii cuillers d'argent vendues ii besanz et vi besanz por le drap de remenant des espervers, et xxxiii^{s} tornois por xi eniaus dou Pui.

An cel menière est la somme viii^{m} viii^{c} iiii^{xx} xvii besanz [et] demi, et vii quarrobles, et de tornois iiii^{xx} vii^{lb} xii^{den} moins.

Somme que li xiii^{m} viii^{c} et iiii^{xx} xvii^{b} et demi valent à tornois ii^{m} ix^{c} lxv^{lb} vi^{s} viii^{den}, à vi^{s} viii^{den} le besant prisié.

(V) It. Il fu aporté de Borgoingne v^{c} mars d'estellins que li dux de Borgoingne envoia le conte par le Temple, au passaige d'aoust, qui valoient, au jor de lors, en Acre, M iii^{c} iiii^{xx}vii^{lb} x ^{s} t[or]nois.

(VI) Somme de totes ces choses desus dites, à la vaillance de tornois mises, est iiii^{m} iiii^{c} xl^{lb} et v ^{s} et viii^{den} tornois de recepte, par la main monse-

1. Mercredi 15 septembre.

Digitized by Google

gnor Erart de Valeri, et monsegnor Hugo[n] d'Augerant.

(VII) De ceu fu paié :

Au Temple iii^{m} besanz qui valent m^{lb} tornois.

Au Boçu, et à frère Estienne de Sissy, ii^{m} vi^{c} besanz qui valent viii^{c} lxvi^{lb} et xiii^{s} iiii^{den} tornois.

Et por le lais que li quens fist à ses genz qui s'en alèrent, por leur passaige, et por serjanz et aubeletriers paiez, et por loier d'ostes, xix^{c} et xli besanz qui valent vi^{c} xlvii^{lb} tornois.

Et por le despens por monsegnor Hug[on] d'Augerant, et Robet (dont les parties sont en cest escrit) et lor mainiée, tant com il furent en Acre, et por deniers que l'en paia de choses obliées, et d'autres choses, xxviii^{lb} t xii^{d} moins et liiii^{lb} t, que messire Hugues prist por son passaige et por sa mainiée.

It. par la paie monsegnor Renaut de Precegni, et monsegnor Robert de Juennesses[1], et por monsegnor Hugo[n] d'Augerant vii^{c} xl^{lb} tornois.

Somme de totes ces choses paiées monte iii^{m} iii^{c} xxxv^{lb} xii^{s} iiii^{den} tornois.

(VIII). An cel menière demore de la recepte de sus dite xliiii^{lb} xiii^{s} iiii^{den} tornois, lesquelx messire Erarz de Valeri prist de sa paie de ceu que li quens li devoit ; c'est à savoir por les trois parz de l'année xi^{c} xxv^{lb} et por iiii chevax, que mors que

1. Le texte porte : « Juenneffes. »

Digitized by Google

afolez, iiii^{c} et l^{lb} ; somme por tot : M v^{c} lxxv^{lb} tornois que l'en li devoit.

Et d'autre part il demora en la main monsegnor Erart, choses qui ne porent estre vendues ainz que Messire Hug[ues] d'Augerant s'en alast ; et furent prisiées ii^{c} vi^{lb} xiii^{s} iiii^{d} tornois.

An cel menière fu paiez mesire Erarz de sa deite jusque à la demorance de ii^{c} et lxiii^{lb} et xiii ^{s} iiii^{den} tornois, que il ot ancor à recevoir de sa paie.

Cilz compes (*sic*) fu feiz le jueudi[1] après feste saint Remi en l'an M CC LXVI, en Acre, par monsegnor Erart de Valeri, et monsegnor Hugo[n] d'Augeran[t], et mon Segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

(IX). Et ce sunt les choses qui demorèrent monsegnor Erart de Valeri, prisiées por les ii ^{c} vi^{lb} et xiii^{s} iiii^{den} tornois de sus diz :

Premièrement I chapel d'or à pierres et à perles en pris de iiii^{xx} ^{lb} tornois.

Après, li garnement de la chapelle nueve, que li quens avoit feite, prisié vii^{xx} x besanz.

Li dui esprevier[2], lx^{bes}.

Li dui tapi nuef, xx^{bes} et ix dras de Tartais[3] por xl^{b} et i drap qui i estoit d'or, et fu percez *(sic)* sor le cuer le conte.

1. 7 octobre 1266.

2. Sorte de couvre-pieds, cf. p. 185.

3. Même sens que Tartarin, Tartaricus, Tartarinus, dans le *Glossaire de Ducange*, cf., p. 206.

Digitized by Google

It. une tante por xli[bes].

Li dui grant romanz et li Chançoners por xxxi [b]. Ce fu li romanz des Loheranz [1] et li romanz de la terre d'outre mer, et li Chançoners.

Somme de ces choses prisiées à besanz : iii [c] iiii[xx] ii[b] ; qui valent xi[xx] vi[lb] xiii[s] iiii[den] tornois.

An cel menière est la somme avec le chapel conté, ii[c] vi[lb] xiii[s] iiii[den] tornois.

IX.

[2] Renauz a receu lxii [3] xxx besans dont il a à conter.

L'en doit Jehan de Dyjon [4] xvii[b] et demi et ii quarrobles por armeures.

L'en doit la paie de iii mois à Salemon de Safforit, et à Lionnet de Tabarie de iii, et à Homedé de iii, et à Jehan le Potier de iii.

Il devoit au temple cent mars d'estellins et . . . . . [5]

Item c'est ceu qui n'est paié ancor de la daite le conte, qu'il devoit en l'an susdit au jor dou

1. En 1323, le roman des Loherains était compté pour 16 livres 5 sols dans l'inventaire des bijoux et joyaux achetés à Paris pour Marguerite et Jeanne de Hainaut, publié par M. de Ménilglaise dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société d'Histoire de France, pour 1868, 2e partie, p. 129.

2. Même rouleau, au dos.

3. Il y a dans le manuscrit lx ii.

4. On lit encore dans le ms. : « I b. et demi » bien que ce passage ait été biffé.

5. Passage raturé et illisible.

Digitized by Google

compe fait l'andemain de feste Sainte Croix en Septembre[1]. . . . . .

X.

C'est la paie des ch[evale]rs le conte qui estoient de manaige, feite des v^c^ mars d'estellins que li dux envoia[2] :

Por monsegnor Robert de Juenneces, cui l'en devoit ii^c^ xxxv^lb^ xv^s^ ii^den tor^ de sa paie jusquez au jor que li cuens ala de vie à mort : iiii^xx^ iiii mars et xxii deniers estellins.

Por la paie monsegnor Renaut de Précegni, cui l'en devoit iii^c^ lxxv^lb t^, le quart de l'année abatu, cxxxiiii mars et xii^s^ ii^den^ estellins.

Por la paie monsegnor Hugo[n] d'Augerant, cui l'en devoit vii^xx^ xv^lb t^, le quart de l'année ausic abatu, xlvi mars xi^s^ ix^den^ estellins, qui valent vi^xx^ x^lb t^ et li fu baillié por xxv^lb^ le henap d'argent doré, à pierres et à esmaus, que l'en cuida qu'il fust d'or.

A monsegnor Erart de Valeri, ii^c^ mars pour v^c^ lv^lb t^ sor sa paie que l'en li devoit, qui montoit à v^c^ lxxv^lb t^ por les trois parz de l'année, et por les chevax morz.

Somme de la paie feite des estellins iiii^c^ lxvi mars.

An cel menière demore xxxiiii mars des v^c^

1. Mercredi 15 septembre 1266.
2. *Ib.* au dos.

Digitized by Google

mars et par dessus demi-marc, et xxx deniers estellins, qui fu trové plus au pois d'Acre.

B

I.

Ce sont les choses lou conte de Neverz qu'il avoit au jor qu'il ala de vie à mort[1].

I. Ces choses estoient en la main Robet : c'est à savoir, premièrement viii boens émaus, et ii saffirs, et i camahé, et xii petiz émaus dou Pui, — ii croisetes d'or, — une viez corroie d'or à pelles, et i chapel d'or à pierres et à pelles. — De rechief une corroie d'or, ii bacins d'argent à donner l'aigue ; i henap d'argent à pierres et à émaus, que l'en cuidoit qu'il fust d'or; — Une cope d'argent, dorée, cuvesclée ; ii poz d'argent ; ii petis henas d'argent à donner dragiée ; i orfroi à perles, et deux sanz perles, et iiii cuillers d'argent.

II. Par la main Odet de Menat i aiguier d'or et une cope cuvesclée d'or, ii barriz d'argent, i pot d'argent, i aiguier d'argent, xvii hénas d'argent sanz pié.

IIII. Item par la main Afetie : xl escuelles d'argent, et xii cuilliers d'argent.

1. Recto.
2. Cf., p. I.

Digitized by Google

It. I texu d'argent doré, que Gararz livra, qui estoit en l'armeure.

IV. It. par la main Robet, la toile qui fu achetée à Troies, que Simon Ysanbars acheta, dont il i ot x pièces; x pièces de toile, de la toile la duchoise de Borgoingne; xxxvii aunes de toile, en un remenant et xxv aunes en ii autres remenanz; vii paire de dras de lit nues, et viii paire de dras linges à vestir, nues; — xxxiiii grans napes ovrées à mangier, nueves, — et viii douzaines de petites toailles à mains.

V. De rechief xxxvi granz napes nueuves que Afetiez livra, et vi toailles à mains, nueves, et xxiiii napes viez; item xxix cuevrechiés; x paire de petiz ganz, et iii paire de ganz de cerf sangles; v coutiaus à trenchier; vi paire de chauces nueves; unes hueses nueves, et iiii paire de sollers.

VI. It. x verz, et une tireteinne cameline, et ii raiez de Provins, à maigniée, et ii remenanz d'un autre roié; xv aunes de saie noire; xiiii pannes[1] de gros vair, et une de menu vair; xiiii dras de tartais; ii chameloz; iii boqueranz plains, et i ovré; ii tapiz nues ovrez; ii espreviers à mettre sor lit, i quarré et i reont, et i drap qui remest de l'esprevier; iiii paire d'esperons nueus; iiii quarriaus de soie; ii sifflés; i bacin à rère; ii coilles de

1. Cf. pannus. On dit encore un pan, un lé, en parlant de certaines étoffes.

Digitized by Google

bièvre; une langue de serpent; une fiolete de baume : celle fu mise an euvre.

Item, une coute pointe de cendel vermoill, et i ceurcot noir.

VII. Item; C'est de l'armeure : ii paires de cuiraces nueves; viii frains nues; et i mors de frain; viii paire d'esperons nues; xi varengles nueuves; iiii cotes à armer, et iii barnières; ii coutiaus et iiii fers de glaive; ii fracoires[1] nueves; ii testières à cheval, et i picière, et une paire de cuissiaus et de trumelières de fer; i bacinnet à gorgière de fer; i ganbaison; unes couvertures blanches; i petit ganbaison sanz manches; ii piaus blanches; une paire de coffres; une grant gorgière de fer; une male de cur, et ii paire de bouges; i bahu et i bast;

VIII. Et de la Chambre : iiii paires de coffres, et ii cofiniaus à chandoile; iiii males, et iiii bahuz; et iiii baz;

IX. Et de la Peneterie ii males, i bahu, et i bast; Item une tante que li chastelains de Chastiaupélerin dona le conte.

X. Item de la Botellerie : xvii barriz de fust; et ii bouz[2] de cur, et ii seillons.

XI. De la Cuisine : iii grans poz de cuivre, et i petit; iii granz chaudières, et iii petites; ii paelles

1. Sorte de masse d'armes ou de hache. Cf. *frangere*, fracture.

2. Cf. Bouges, botes et bouteille.

Digitized by Google

et i greill; iii paelles de fer et iii mortiers; une paellette perciée, et ii forchietes.

XII. De la Maréchaucié : li granz chevax grilles, et li chevax qui fu monsegnor Jaque Vidaut; et li grant palefroiz noirs; iii bestes mulaces, et i asne qui aportoit l'aigue.

XIII. La garnison de l'ostel : ou celier, xxxvi botes de vin; ou lardier, L lez de char salée, et ix^{xx} xv gelines, et i mouton; es greniers, viii^{xx} x muis de froment et CC muis d'orge.

XIV. Les choses de la Chapelle : premièrement le calice; une croisète ou il a de la veraie croix; le Saintuaire que li patriarches dona le conte; le messe et le bréviaire; une chasuble viez, et aube, et roichet, et ii sorpeliz, et i amit; i drap d'autel, devant et darrière, estole, et fenoul[1]; v toalles d'autel, dont l'une tient au drap de l'autel devant; i boiste d'ivoire; ii toalles à mains; ii chainètes d'argent; le corporal et l'estui, et ii custodes parées. Item une chasuble neuve de drap d'or, et tunique, et daumatique, et ii chapes neuves, tot de drap d'or; et le drap de l'autel devant et darrière; iii aubes, iii amiz, iii roichez, ii sorpeliz tot nuef, ii estoles, et iii fenouz nues.

XV. Item c'est la robe viez :

1. Manipule. M. G. de Ménilglaise écrit *Fanons*, dans un Etat des bijoux... achetés à Paris en 1323. *Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, pour 1868, 2e partie, p. 139.

Digitized by Google

Premièrement, cote et serecot de tireteinne cameline forré de gros vair.

Item. Cote et corset d'écarlate poonnace[1] forré de menu vair.

Item. Cote et serecot et corset de tireteinne brune, forré de menu vair.

I mantel de saie noire, de bièvre, forré de menu vair.

Une cote et ii serecoz et mantel de saie de bièvre, roige, forré de menu vair.

I corset de drap imde, forré de menu vair.

Une garnaiche de saie, forré de gris.

I serecot de pers forré de loc cevière.

I corset de tyreteinne forré de gris.

I petit corset de camelot, forré de gros vair.

II serecoz de tireteinne et i de vert, sangles.

I corset de pers, sangles.

Une garnaiche de pers, sangle.

Cote et serecot, et corset de tireteinne perse, forré de cendel vert.

I corset de camelot, forré de cendel vert.

Cote et serecot, et mantel de camelot noir, forré de cendel vermeil.

Cote et serecot de camelot imde, forré de cendel noir.

IIII doblez à vestir; iiii chaperons forrez de cendel, et v forrez de vair.

1. Couleur de plume de paon, sans doute analogue à ce qu'on appelle maintenant gorge de pigeon, couleur changeante et à reflets irisés.

Digitized by Google

Tote ceste robe viez, de sus dites, fu départie au povres hopitauz d'Acre, et au povres maisons de religion[1].

III.[2]

Li boens saffirs le conte fu envoiez au segnor de Borbon.

Ce est ceu qui fu départi des choses le conte[3]:

Messire Joffroiz de Sergignes, li pères, ot[4] i saffir que li cuens pandoit à son col.

Messire Renauz de Précegni i camahé.

Li Boichiers, ses frères, l'esmeraude que li cuens portoit en son doi.

Messire Joffroiz de Sergignes li juennes, une esmeraude.

Messire Roberz de Juenneces, i anel.

Messires Gauchiers de Merri, i anel.

Messires Guiz de Chantenai, i anel.

Messires Hervés de Chantenai, i anel.

Messire Copains[5], i anel.

Messire Hug[ue]s d'Augerant, i anel.

Item messire Hug[ues] d'Augerant en porte[6]

1. Voyez plus loin : C, p. 199.

2. *Ib.*, B, verso.

3. Cet article est reproduit avec quelques variantes dans le rouleau C, nous les donnons en note.

4. « a eu des choses le conte i saffir » (variante de C).

5. Copins (c).

6. en porte au duc (c).

Digitized by Google

l'enel que li dux avoit doné le [1] conte, et l'enel [2] qui deit estre as oirs de Neverz.

Messire Erarz de Valeri a les ii croisetes d'or, et le petit vaisselet d'argent ou il a [3] reliques que li patriarches aveit donées le conte.

Il i ot iii verz départis à chivalers, et xii pannes [4].

Li chapelains lou conte ot le breviaire [5] de la chapelle, e i sorpeliz nuef, et Estienes [6] li clers ot i sorpeliz nuef.

A l'opital de Saint-Jehan furent doné li dui grand pot de cuivre de la cuisine [7] et totz li autres harnois de cuisine fu venduz.

C

I.

[1] Ce sunt les choses prisiées [8].

Li corsez forrez de lou cevière est prisiez xii besanz (à saint Michel [9]).

1. lou (c).
2. l'anel.
3. aveit (c).
4. et vii verz i a vendus et iii panes (c).
5. brevieire (c).
6. Omis dans C.
7. Le reste a été ajouté dans C.
8. Recto.
9. Ajouté après coup de la même main.

Digitized by Google

La garnaiche de saie forrée de gris est prisiée xvi besanz (donée au Jacobins[1]).

Li corsetz de tireteinne forré de gris iiii b.

La cote et ii serecotz, et le mantel de saie de bièvre roige, forré de menu vair, xlvi b.

Le mantel de saie de bièvre neire, forré de menu vair, xiiii b. (au Cordeliers).

Cote et serecot et corset de tireteinne brune, forré de menu vair, vii b.

La cote et le corset d'escarlate poonnace, forré de menu vair, xx b.

Cote et serecot de tireteinne cameline, forré de gros vair, viii b.

II petiz corsez, et le queuvre-chief de menu vair, v b.

I corset de camelot, forré de cendel vert, vi b.

Cote, et serecot, et corset de tireteinne perse, forré de cendel vert, xii b.[2]

Cote serecot [et] mantel de camelot noir forré de cendel vermeil xii b.

Cote et serecot de cendel inde forré de cendel noir v b.

La garnaiche de pers et le corset sengle v b.

II serecot sengles de tireteinne iiii b.

Et i serecot de vert sengle iii b.

1. Ajouté de même main et rayé ensuite.

2. Il y avait d'abord X b. qu'on a rayé et remplacé par XII b.

Digitized by Google

V chaperons forré de menu vair, et iiii de cendel x b.

Somme dou pris de ces choses ii^{c} vi^{b}.

Li prieux de Saint Michel le corset de lou cevière[1].

Li Jacobin la garnaiche neue forrée de gris.

Li Cordelier le mantel de saie roige forré de menu vair.

A Saint Antoine le mantel noir forré de menu vair.

A Nostre [dame] de Vamit, i corset forré de gris, viez.

A sainte Katerine le serecot[2] d'escarlate poonnace, forré de menu vair.

A la Trinité le serecot de saie vermoille, forré de menu vair, à manches.

A Saint-Ladre des Chevalers, le serecot de saie roiges, sanz manches, forré de menu vair, et le chaperons.

A saint Thomas, la cote et le serecot de tireteinne perse, [forré de cendel vert[3]].

A ceus des Sas le serecot vert sengle, et i chaperon.

A ceus dou Carme la cote de saie roige, et i petit corset forré de menu vair.

1. Le texte porte cevrière.

2. Le mot corset est ajouté en interligne.

3. Les quatre mots entre [ ] ont été ajoutés de même main que le mot corset, ci-dessus.

Digitized by Google

A l'opital dou Saint-Esperit, le corset de chamelot forré de vert.

A Saint Elide, le coreset de tireteinne perse, forré de cendel vert, et chaperon.

Au meselles[1] de Bethléem i serecot de tireteinne sengle, et chaperon de menu vair.

Au mesiaus de Saint-Barthélemi de Bereithe le corset inde forré de menu vair.

A Saint-Martin des Bretons, i serecot de tireteinne sengle, et i chaperon.

A l'opital de Saint Denis, cote et serecot de tireteinne, forré de gros vair.

Au nonnains de la Magdelène, i serecot de tireteinne, forré de menu vair.

Au nonnains Nostre-Dame de Sur, cote et serecot de drap inde, forré de cendel noir.

A ii hermites, à l'un le q[u]euvre-chief de menu vair, et à l'autre i petit corset de menu vair.

Au nonnains de Saint-Ladre de Bétemie, cote et serecot de camelot noir [forré de cendel vermell[2]].

A ceus de Sainte-Anne, le mantel [de celle robe][3] de camelot neir, et la garnaiche de pers.

A ceus de Saint Samuel, cote et serecot de tireteinne brune, forré de menu vair.

A ceus de la Carpitre I corset sengle de pers, e[t] le chaperon.

1. On pourrait aussi lire messelles.
2. Addition de la même main que plus haut.
3. *Idem*.

Digitized by Google

Au provoires de Saint-Demitre, la cote d'écarlate poonnace.

A l'opital des Alemanz, i cerecot blanc viez qui estoit dou lit le conte.

[A une béguine I doblet à vestir. . . . . Robez ot le bel ovré].

[et à une autre béguyne. . . . . .[1]]

IIII doblez à vestir feiz furent doné à iiii povres, et les hueses viez;

A l'opital de Saint Jehan fu doné les ii poz grans de cuivre de la cuisine, por Dé.

D.

C'est li escriz des choses le conte vendues[2].

(I). Ce sunt les choses que Messires Erars de Valeri a acheté des choses le conte :

Premièrement, por l'asne, à tot le harnois, xvi^{b}, et por xl gelines viii^{b}; et xiiii^{b} por busche; por i fer de glaive, et iii paire d'esperons, et i coutel, vi^{b} [et] demi, por C muis d'orge, C^{b}; por lxi quannes (?) de napes, xxx^{b}, et por iii douzaines de toailles à main vi^{b}; por toile x quannes (?) vi^{b}.

Por le for de fer, et I pot de cuivre, et une

1. Deux lignes rayées, mais encore à peu près lisibles dans l'original.

2. Recto.

Digitized by Google

chaudière, et I paelle, et I graill, et I trepié et une forchete, et une paellete perciée, xvi^{b} .

Por iiii quarriaus ii^{b} . Por v paire de dras nues xxv^{b} . Por i siffle, et por x paire de petiz ganz ii^{b} .

Et por ii paire de barriz, ii^{b} .

Por iii quannes de saie xv^{b} .

Por xv botes de vin, ii^{c} xix^{b} quart moins. Et por x lez de char salée x^{b} .

Somme de ces choses iiii^{c} lxxvii^{b} vi quarrobles.

Item por xviii escuelles d'argent et xii enas et ii grans plateaus qui poisent xliii mars [et] demi, iii estellins moins, qui valent iii^{c} liiii^{b} et vi quarrobles, le marc vendu viii^{b} et iiii quarrobles au marc d'Acre.

Somme de tot : viii^{c} et xxxi^{b} [et] demi, sor mon segnor Erart de Valeri.

(II). Ce est ceu que Messire Joffroiz de Sergignes li pères acheta :

Por iii chaudières et ii paelles xviii^{b} ; et iiii^{b} por les ii botiaux de cur à vin ;

Por xl lez de char salée xli^{b} .

Por iiii paire de barriz vi^{b} ;

Por xvii botes de vin, ii^{c} xxx^{b} [et] x quarrobles.

Somme sor monsegnor Joffroi : iii^{c} besans xiiii quarrobles moins[1].

(III). Messire Hugues de la Baume por ii fracoires ii^{b} ; et por i coutel iii^{b} ; por frains et por trumelières de fer x^{b} ; por xx pièces de teile et por

1. C'est-à dire 299 besans 10 quarrobles.

Digitized by Google

x pièces de napes et de toailles v^{c} lxxvi^{b} [et] demi; et demi besant por testières à cheval; por xii culliers xvi^{b}.

Somme sor monsegnor Hug[on] : vi^{c} viii^{b}.

(IV). Por c muiz d'orge venduz, C besanz.

Por i mulet iiii^{xx} x^{b} vendu à mon segnor Hue de Mont-Cornet.

V. Por ii napes et iiii petites toailles ii^{b} iii quarrobles. Por une male et i bahu, xx sols tornois.

Au chapelein por i mille de busche x^{b}.

Por c et lv gelines vendues, xxxi^{b}.

Por vin et por froment vi^{b} [et] demi.

Item por viii^{xx} et x muis de froment iii^{c} lxxiiii^{b}; et por i bote de vin iiii^{b} [et] demi. Por le mouton x^{b}. Por les ii coffres de l'armeure vi^{b}; por le ganbaison le conte, et le hacinet xxxvi^{b}.

Por i covertor noir et i covertor blanc ovré x^{b}; et por iii quannes de raié xxi^{b}. Por vii verz et por ii raiez iiii^{c} l^{b} et por iii quannes de saie xv^{b}. Por iiii paire d'esperons et i coutel vi^{b}, et por i macete et i petit coutel iiii^{b}. Por i coutel de tartais[1] xx^{s} i$^{den.\ torn.}$. Por ii boqueranz vii besanz [et] demi. Por uns cuissiaus vi^{b}, et iiii$^{s.\ torn.}$ por i coutel à trenchier.

Por i fer de glaive x $^{solz\ torn.}$. Item por i fer de glaive, et por ii orfras, et por i eschaquier et les eschas vendu ensemble ix^{b}. Item por iii paire

1. Même sens que Tartarinus, Tartarin, dans le *Gloss. de Ducange*. Cf., p. 187 et passim.

Digitized by Google

d'esperons ii^{b} ; por i coutel i^{b} ; por i fer de glaive i^{b} ; por un petit ganbaison et ii paire de chauces xvii^{s} ^{t}; item por iiii paire de chauces xxiiii^{s} ^{t}. Por unes covertures à cheval blanches xii^{b} ; por i gorgière, et ii barnières viez iii^{b} ; por i barnière nueuve ii^{b} . Por i boquerant iii^{b} et demi. Por une corroie d'argent x^{b} , et por ii corroies d'or, l'une viez et l'autre nueve, xxxvi^{b} ; et por i drap de tartais xii^{b} . Item por ii dras de tartais xl^{b} . Por xvi quannes de toile xii^{b} . Por xl quannes de napes et por une xii^{ne} de toailles xxviii^{b} . Por sorcengles[1] por iiii paire de braies et de chemises feites, et por iii paire de ganz doblez v^{b} ; et por autres iiii paire de braies et de chemises feites iii^{b} ; et por iiii paire de sollers nues viii^{s} ^{torn}; et por unes hueuses nueves i^{b} et demi. Por une coute pointe vermoille v^{b} . Por ii curs de dain, ii^{b} . Por ii pannes de gros vair, et une autre panne roige, et une forreure à chaperon de vair, viii$^{liv.\ torn.}$. Por les coffres de cur boli ou la chapelle estoit xvi^{b} . Por ii males et ii bahuz, et iii baz lxx^{s} ^{t} et x^{s} ^{t} por corffes (?) nueuves. Item por iiii baz xl^{s} ^{t}. Por ii coffres x^{b} . Por ii chameloz xvi^{b} . Por la viez chapelle vendue xlviii^{b} . Por i pot d'argent vendu par soi xvi^{b} . Item por xxii escuelles d'argent et iiii granz bacins, vii henas, et i pot d'argent qui pesèrent lxiiii mars et xxx estellins, le marc vendu

1. Ceintures de dessus, écharpes, ceinturons (*super cingulum*).

Digitized by Google

viii^{b} iiii quarrobles, somme v^{c} xxiiii$^{bes.}$ v$^{quarr.}$ à marcheanz.

Por une tyreteinne lxvi^{b} ; por xxix queuvrechiés vi^{b} ; por quarriaus et pilez ix^{b} et x$^{quarrobles.}$

Por les ii palefroiz et les ii mulaces v^{c} ^{b}. Por le cheval grile c^{b} .

Ceste somme sanz les iii premières ii^{m} vi ^{c} iiii^{xx} x^{besanz} vi^{q} et xix^{lib} ix^{s} torn. [1].

VI. Ce sunt les choses vendues au Temple.

Por i pot d'or et une cope cuvesclée d'or qui poisent vii mars moins xxxii estellins, le marc lxx^{bes} vendu somme iiii^{c} lxxvi^{bes}.

Item por ii poz d'argent qui poisent ix mars et xxxv estellins, le marc vendu ix^{b} ; por ces deux poz iiii^{xx} iii^{b} ii^{quar} moins.

Item por ii barriz d'argent qui poisent xiii mars moins v estellins, à x^{b} le mars, somme por les barriz c et xxx^{b} tierz moins.

It. por une cope d'argent dorée, à cuvescle, qui poise iiii mars et demi moins v estellins, à xii besans le marc, somme por la cope liii^{b} xv quarrobles.

Somme de tot, sor le temple : vii^{c} xlii^{b} v^{quarrobles}.

Somme de tot cet escrit v^{m} c lxxi^{b} ix$^{quarr.}$ et d'autre part xx^{lb} ix$^{s.}$ torn..

Cilz compes *(sic)* fu feiz l'an de main de feste Sainte-Croiz [2] en septembre, au Temple, par

1. Ajouté d'encre blanche comme B.
2. Mercredi 15 septembre 1266.

Digitized by Google

devant le maistre du Temple, et monsegnor Erart de Valeri, et mon segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

Item por iiii cullers d'argent à dragiée ii^{b} ; et xxxiii^{s} ^{t} por xi éniaus dou Pui.

Item por le drap de remenant des esprevers, vi^{b}.

Somme de tot cest escrit : iiii^{m} iiii^{c} xxix^{b} iiii$^{quarr.}$ sanz le Temple.

Somme de tot v^{m} clxxxi^{b} ix$^{quarr.}$ et xix^{l} ^{b} ix^{s} ^{t} et iceus xxxiii^{s} ^{t}.

II.

Ce est ceu que li cuens avoit en deners monaez et en besanz au jor qu'il ala de vie à mort[1].

C'est à savoir xlv^{l} ^{b} ^{tor} ii ^{solz} moins, et xii^{l} ^{b} ^{tornois} de resus.

Ces deners livra Estienes li clers, quant il ot conté, et Robez livra iii^{m} vii^{c} xvi^{b}, et xxxviii^{l} ^{b} xix^{s} ^{t} et xiii^{s} de réaus en la main mon segnor Hugue d'Augerant.

It. Estienes li clers bailla xv^{s} iii^{d} de réaus.

Cilz compes fu feiz la veille de feste Saint Lorant[2] en l'an M CC LXVI par devant mon segnor Hugue d'Augerant, et mon segnor Joffroi de Sergignes le juenne.

1. Au dos.
2. Lundi 9 août.

Digitized by Google

III.

Ce sunt choses qui ne sunt pas ancor vendues.[1]

Une corroie d'or viez à pelles et une neuve[2].

XI petiz éniaus dou Pui, et i que messires Gauchers a li granz, et iiii cuillers d'argent à dragiées.[2]

I orfroi à derles.

II coilles de bièvre.

Une langue de sarpant.

I henap d'argent à pierres que l'en cuida qu'il fust d'or[2].

Item ii paire de cuiraces.

I hénap d'argent à pierres et à esmaus.

I chapel d'or à pierres, et à pelles.

Une cope d'argent cuvesclée, et ii poz d'argent.

I aiguier d'or.

I cope d'or cuvesclée.

II barrilz d'argent.

I male de cur.

II paire de bouges, et iii autres viez males, et xxiiii napes viez.

X dras de tartais, et ii espreviers, et le drap de remanant de l'esprevier.

La chapelle neuve; une male; ii tapis nues ovrés; la tante de Chastiau pélerin.

Somme : xxii mars et vii estellins d'argent; et vii mars d'or moins xxxii estellins.

1. Au dos.
2. Rayé au texte.

Digitized by Google

INSCRIPTION TUMULAIRE

D'UN

CIVIS MEDIOMATRICUS

TROUVÉE A MILAN.

Par M. Charles Robert, membre résidant.

Lu dans les séances des 4 et 18 mai 1870.

On a récemment découvert à Milan, dans les fondations d'un mur d'enceinte attribué à Maximien Hercule, un cippe funéraire sur lequel est gravé le nom d'un *civis mediomatricus*. M. Biondelli, directeur du musée Bréra, sachant que je m'occupe de l'épigraphie des *Mediomatrici*, a bien voulu m'envoyer un croquis relevé avec soin sur ce marbre par le Secrétaire de la Société des Beaux-Arts. Le monument est quadrangulaire; il atteint une hauteur totale de 1^{m} 07^{c}, y compris une base de 0^{m} 23^{c} et une corniche de 0^{m} 13^{c}. La face principale, dont la largeur est de 0^{m} 36^{c}, porte une inscription de dix lignes; les faces latérales, qui n'ont que 0^{m} 31^{c} de large, présentent, l'une un vase avec anses ou *urceus*,

Digitized by Google

l'autre une patère. L'inscription était complète au moment de sa découverte, mais les ouvriers, en débitant le bloc de marbre pour l'employer de nouveau, avaient déjà fait sauter des lettres ou des parties de lettres à la fin de presque toutes les lignes, quand intervint M. Biondelli. La voici telle qu'elle est aujourd'hui :

D M
PERPETVAE
SECVRITATI
M·MATVIINIOMAXIM[O]
NEGOCIATORISAGARIO
CIVI·MEDIOMATRICO
P C
M·MATVIINIVS
MARCVSFRATER
ET·C·SANCTINIVSSA....

Lignes 2 et 3. PERPETVAE SECVRITATI. Cette formule, très-rare en Italie, se rencontre dans les deux Rhéties et principalement à Augusta Vindelicorum[1], où elle est aussi commune que celle de AETERNAE MEMORIAE à Lyon[2]. Elle se montre sur quelques pierres des bords du Rhin[3] et deux fois à Metz; sa présence à Milan

1. Gruter, DCXLV, 9; DCXLIX, 10; DCLXXIX, 7; DCCXXXIX 3, etc.

2. Cf. de Boissieu, Inscriptions de Lyon, passim.

3. Brambach, Corp. inscrip. rhen., nos 1806 et 1865, — de Boissieu, Inscrip. de Lyon, p. 489 et 527.

Digitized by Google

dénote donc tout d'abord un monument érigé par une famille étrangère. En général, lorsque les mots PERPETVAE SECVRITATI sont employés avec D[iis] M[anibus], ils sont précédés de ET; la suppression de la copulative n'est cependant pas sans exemple; une des inscriptions de Metz porte D· M· PERPET· SECVR· HELVIAE· IVLLINAE.

Ligne 4. J'avais pensé au premier abord que la haste horizontale du second T, sans doute courte comme elle l'est souvent, n'avait pas été reconnue et qu'il fallait lire MATVTINIVS, nom nouveau, il est vrai, mais qui, conformément à une règle dont j'ai souvent rencontré l'application dans l'est des Gaules, se serait formé du cognomen bien connu MATVTINVS, de même que SANCTINIVS, autre nom de notre inscription, vient de SANCTINVS; mais M. Biondelli assure et nous devons admettre qu'il y a bien deux I, comme l'indique le dessin. Au reste, cette nouvelle lecture est, comme nous allons le voir, parfaitement justifiable.

Dans les inscriptions, le signe figuré par deux hastes verticales (II) se prononçait de deux manières lorsqu'il était suivi d'une consonne[1].

1. Entre deux voyelles le signe II équivaut le plus souvent, comme dans MAIIAE (Br. 1835), SEIIVS (Br. 1828), AIIO (Hübner, Inscr. hisp., 2782, 2814), à deux I, dont le premier est voyelle et s'appuie pour former diphthongue sur la voyelle précédente, *mai, sei, ai*, tandis que le second

Digitized by Google

Tantôt, mais rarement et peut-être par suite d'un de ces accidents graphiques qui ne sont pas sans exemple[1], il remplaçait un I bref, MAXSII-MINVS[2], ou un I long, SVIIS[3], VIIBIO[4]; tantôt, et c'est le cas général, il avait la valeur phonétique de la lettre E, comme dans ARIILLA[5], IIX[6], IIXOPT[atus][7], IIXSVPIIRIA[8], FIICIT[9], FIILIX[10], GIINIO[11], LIIG[io][12], LAVIIRNAI[13], LIBIIRIS[14], MIIDDILII[15] MODIISTVS[16], PHOIIBVS[17], SIIRVA[18], VIIRIICVN[dus][19], VIIRVIICCO[20], SIIX · CARIIIVS SIIX · F · VOL · FLORVS · FORO · AVG MILIIS LIIG · XXII PR · [21], SI · QVIS · IIS · PRAIITIIR · IIIS · LIIGII SIT · TIBI · TIIRA · LIIVIS[22], etc. Si maintenant nous adoptons successivement pour notre nom chacune des deux valeurs phonétiques de la double haste devant une consonne, nous arrivons d'abord à *Matuinius*, rappelant le cognomen *Matui-*

devient consonne devant la voyelle suivante, *jae*, *jus*, *jo* (cf. Baudry, *Grammaire comparée des langues classiques*, 1re part., Phonétique, 1868, 8°, p. 191-195).

1. Annima (Hubner, 115); primmitiva (Id. 2839); Sallvia (Id. 316).

2. Brambach, 1784. — 3. Hübner, n° 3477. — 4. Orelli, 4668. — 5. Bramb., 845. — 6. Id., 1762. — 7. Hüb., 4970. — 8. Bramb., 422. — 9. Id., ibid. — 10. Hüb., 4970. — 11. Bramb., 694. — 12. Hüb., 2901. — 13. J. B. d. Ver. v. Alt. Freund. i. Rh. Lande. T. XIII, p. 114. — 14. Hüb., 455. — 15. Br., 1718. — 16. Hüb., 455. — 17. Id., 3345. — 18. Id., 3346. — 19. J. B. T. XVI, p. 69. — 20. Schuermans, Ins. de la Belg., p. 19, n° 8. — 21. Bramb., 1211. — 22. Hüb., 952.

Digitized by Google

nus bien connu en Bavière[1]; ensuite à *Matuenius*, qui me paraît être la meilleure leçon et qui présente d'ailleurs avec MATVGIINOS, nom qui se lit sur une monnaie gauloise fréquente en Lorraine[2], un rapport étroit que la chute du G ne saurait empêcher de reconnaître.

Je mets aussi le dessin de cette monnaie sous les yeux de la Société (voir la planche).

Ligne 5. NEGOCIATOR SAGARIVS. Il est à remarquer que *negotiator* est écrit par un C. Ce mot est généralement synonyme de mercator, mais il semble qu'on puisse lui donner ici le sens actuel de négociant, d'entrepreneur[3], et supposer que *Matuenius* importait chez les Cisalpins ces *saga* belges si vantés par Strabon[4] ou qu'il employait à *Mediolanum* pour les fabriquer les procédés usités dans son pays.

Ligne 6. CIVIS MEDIOMATRICVS. Ce titre ne veut pas dire nécessairement que notre personnage fût citoyen de la ville même de Divodurum mais seulement qu'il jouissait des droits de citoyen dans la *civitas* des *Mediomatrici*[5]. C'est

1. Bramb., 1779; sur une pierre de Landstuhl.

2. On connaît aussi un *Matugenus* par une inscription de Bordeaux que notre confrère, M. le général Creuly, a fait connaître dans le dictionnaire de la commission des Gaules.

3. Cf. Forcellini, *ad verbum*.

4. Strabon, liv. IV, ch. IV, par. 2.

5. La *civitas*, équivalent de *natio* dans César (*Bell. gall.*, III, 10), était généralement restée sous les Romains la

Digitized by Google

ainsi qu'on rencontre dans l'épigraphie gallo-romaine les titres de CIVIS REMVS, CIVIS TRIBOCVS, CIVIS SEQVANVS, CIVIS BATAVVS, CIVIS BELLOVACVS, CIVIS TREVERVS, CIVIS LINGONVS[1], mots qui sont tous des ethniques de peuples et non de villes. Cette double indication du pays d'origine ou d'adoption et de la condition politique du gallo romain se gravait d'ordinaire sur sa tombe, quand il mourait loin de ses foyers.

Lignes 8 et 9. Le frère du défunt est appelé deux fois MARCVS par *praenomen* et par *cognomen*. Cette particularité n'est pas nouvelle; Brambach (n° 219) nous la montre pour un certain QVINTVS, qui figure également deux fois dans un ex-voto de l'an 233, où un optio de la légion XXX. V. V s'appelle Q· VETTIVS· QVINTVS.

Ligne 10. SANCTINIVS est un nom bien connu, notamment vers l'est, et l'on rencontre un C. SANCTINIVS GAI FIL dans une inscription du Wurtemberg[2]. L'état actuel de la pierre de Milan ne permet plus de lire la fin de la dixième ligne; seulement comme il semble, d'après le

division administrative et politique de l'ancienne Belgique. On ne comptait guère en effet, au-dessus de Lyon, d'autres colonies que celles des bords du Rhin, où l'on avait eu intérêt à laisser des vétérans pour la défense du territoire (*colonia agrippinensis, colonia trajana*). Quant aux municipes, on sait combien ils étaient rares hors de l'Italie.

1. Cf. Léon Renier, *Mémoire sur une inscription découverte à Orléans*, p. 10.

2. Bramb., 1585.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSCRIPTION TUMULAIRE DE MILAN

Paris. Imp. Dumas-Vorzet rue St Placide 18

Digitized by Google

dessin dû à M. Biondelli, que le *cognomen* du personnage commence par un S et un A, on peut supposer que ce *cognomen* est, suivant une mode assez répandue, un simple réduplicatif du *nomen*; C[aius] SANCTINIVS se serait alors surnommé SANCTINVS ou SANCTVS, comme FAVSTINIVS FAVSTINVS [1].

1. Bramb., 914.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, par M. Edouard Aubert, membre résidant..... 1

Lieux de refuge des anciens Helvètes, par M. Keller, associé correspondant étranger..... 133

Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers (Acre, 1266), par M. Chazaud, associé correspondant national 164

Inscription tumulaire d'un *Civis Mediomatricus*, trouvée à Milan, par M. Charles Robert, membre résidant..... 207

Digitized by Google

Avis au relieur pour le placement des planches.

Planche I, II, III, IV (Trésor de Saint-Maurice), en regard de la page..... 132

Planche V (Inscription funéraire de Milan) en regard de la page..... 213

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Digitized by Google

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1870

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1870.

MM.	H. Cocheris,	Président.
	E. Le Blant,	premier Vice-Président.
	E. Boutaric,	deuxième Vice-Président.
	E. Mabille,	Secrétaire.
	C. Wescher,	Secrétaire-adjoint.
	L. Passy,	Trésorier.
	Pol Nicard,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. Michelant.
A. de Barthélemy.
Huillard-Bréholles.

Membres de la commission des fonds.

MM. Chabouillet.
De la Villegille.
De Guilhermy.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1870.

MM.

1. Guizot (F.) G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue Billaut, 10 (1828).
2. Martonne (G. M. de) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).
3. Breton (Ernest) ✻, rue Richer, 12 (1838-1854).
4. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✻, sénateur, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), surintendant des musées, au Louvre (1854).
5. Maury (Alfred) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur général des Archives de l'Empire, bibliothécaire de l'Empereur, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).
6. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).
7. Saussaye (Louis de la) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).
8. . . . . .
9. . . . . .
10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1870.

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de la) ✱, secrétaire du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 12 (29 novembre 1836).
2. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques des Musées impériaux, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).
3. Lacabane (Léon) O. ✱, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes 81, (9 juin 1841).
4. Marion (Jules) ✱, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, et du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).
5. Quicherat (Jules) ✱, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).
6. Renier (Léon) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

Digitized by Google

MM.

7. Villot (Frédéric) O. ✱, secrétaire-général des Musées impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

8. Kœnigswarter (Louis) ✱, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).

9. Favé (Ildefonse) C. ✱, général de brigade, commandant l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, à l'École polytechnique (9 août 1850).

10. Montaiglon (Anatole de Courde de), professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

11. Rougé (le vicomte Emmanuel de) C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

12. Brunet de Presle (Wladimir) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École impériale des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 71 (9 avril 1351).

13. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 53 (9 avril 1851).

14. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

15. Bordier (Henri), rue Joubert, 21 (9 avril 1851).

16. Renan (Ernest) ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire

Digitized by Google

au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

17. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

18. Saulcy (Félicien Caignart de) C. ✱, sénateur, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue du Cirque, 17 (6 juin 1851).

19. Michelant (Henry-Victor) ✱, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission du catalogue des manuscrits des départements, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Forest, 5 (19 décembre 1853).

20. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Boissy-d'Anglas, 8 (19 décembre 1853).

21. Devéria (Théodule) ✱, conservateur-adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 10 (8 novembre 1854).

22. Cocheris (Hippolyte) ✱ bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

23. Delisle (Léopold) ✱, membre de l'Institut (Académie des incriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la commission du catalogue des manuscrits des départements, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

24 Mariette (Auguste) C. ✱, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

Digitized by Google

MM.

25. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✻, chef de division au ministère de l'agriculture et du commerce, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

26. Egger (Émile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

27. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Leroux, 3 (1859).

28. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

29. Boutaric (Edgard) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, sous-chef de section aux Archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, boulevard Saint-Michel, 115 (4 janvier 1860).

30. Vogüé (le comte Melchior de), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

31. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

32. Passy (Louis), docteur en droit, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

33. Bertrand (Alexandre) ✻, conservateur du Musée impérial de Saint-Germain-en-Laye, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue de Tournon, 8 (7 août 1861).

Digitized by Google

MM.

34. Chabouillet (P. M. Anatole) ✱, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

35. Rey (A. E. G.) ✱, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

36. Guérin (Victor) ✱, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

37. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 2 (2 mai 1866).

38. Guilhermy (le baron de) ✱, conseiller à la Cour des Comptes, membre du comité impérial des sociétés savantes et de la commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

39. Read (Charles) ✱, chef de la division des archives et des travaux historiques à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

40. Heuzey (Léon) ✱, professeur à l'École des beaux-arts, quai de la Mégisserie, 8 (1er mai 1867).

41. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

42. Mabille (Émile), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 64 (8 janvier 1868).

43. Perrot (G.) ✱, maître de conférences à l'École normale, rue Jacob, 21 (8 janvier 1868).

44. Wescher (C.) ✱, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue de Saxe, 33 (3 juin 1868).

45. Robert (Charles) C. ✱, intendant général inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

Digitized by Google

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

MARTIGNY (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

GUIGUE (M. C.), percepteur, à Champagne en Valromey (5 février 1868).

Aisne.

PÊCHEUR (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard) ✻, à Laon (3 juin 1863).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Basses).

ARBAUD (Damase), à Manosque (7 août 1867).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires* de France est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Digitized by Google

Aube.

MM.

Arbois de Jubainville (d') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du comité impérial des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865),

Boutiot (Théophile), à Troyes (6 juin 1867).

Aude.

Tournal ✻, secrétaire de la commission archéologique, membre non résidant du comité impérial des sociétés savantes, à Narbonne (11 avril 1866).

Bouches-du-Rhône.

Rouard (E.) ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Aix (9 novembre 1834).

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (Jacques), conservateur du Musée des antiquités, à Marseille (3 novembre 1869.

Calvados.

Caumont (A. de) O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Digitized by Google

MM.

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

Delayant, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Corrèze.

Michel (Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour impériale de Metz, à Tulle (19 mai 1846).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave) ✻, membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

Baudot (Henri), président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Beaune (H.), substitut du procureur général, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), conservateur du musée, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph) ✻, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du musée, à Guéret (14 mars 1866).

Gaucheraud (Hippolyte), à la Souterraine (12 juin 1867).

Digitized by Google

MM.

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

Cessac (P. de), à Guéret (2 décembre 1868).

Drôme.

Chevalier (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Devoucoux (Mgr.) ✻, évêque d'Évreux (4 juin 1862).

Lebeurier (l'abbé), archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

Levot (P.), conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest (1er février 1865).

Lemière (P. L.), à Morlaix (13 décembre 1865).

Le Men, archiviste du département, à Quimper.

Gard.

Aurès O. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes (11 janvier 1865).

Flouest (Ed.) ✻, procureur impérial, à Nîmes (3 novembre 1869).

Garonne (Haute).

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

Labatut (Edm.), à Toulouse (1er juillet 1868).

Digitized by Google

Gironde.

MM.

Moulins (Charles des), à Bordeaux, rue de Gourgues, 5 (29 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux, (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

André ✻, conseiller à la Cour impériale, à Rennes, rue des Carmes, 9 (30 septembre 1829).

Ropartz (Sigismond), avocat, à Rennes (5 mars 1862).

Morin (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes (5 février 1868).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Gariel, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Loire.

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Etienne (6 juin 1866).

Gras (Pierre), archiviste de la Diana, à Montbrison (18 mars 1868).

Loire (Haute).

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Digitized by Google

Loire-Inférieure.

MM.

GIRARDOT (le baron DE) O. ✻, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes (2 juin 1869).

Loiret.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans (9 juin 1826).

MANTELLIER ✻, président à la cour impériale, correspondant de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

PIBRAC (Germain-Philippe-Anatole DU FAUR, comte DE), ancien élève de l'École polytechnique, de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (15 mai 1865).

BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans (2 décembre 1868).

LOISELEUR (Jules), Bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Loir-et-Cher.

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le comte Achille DE), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

BARRÈRE (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

MAGEN, à Agen (1er février 1865).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

Digitized by Google

MM.

BARBAT (L.) ✻, à Châlons-sur-Marne (10 avril 1861).

SAVY ✻, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

GIVELET (Charles), membre de l'Académie impériale de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Marne (Haute).

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

MOUGENOT (Léon), à Nancy, rue Saint-Dizier (16 juin 1861).

ROUYER (Jules), directeur des postes du département de la Meurthe, à Nancy (2 mars 1864).

COURNAULT (Ch.), conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Meuse.

DUMONT, juge au tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

WIDRANGES (le comte DE), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

BUVIGNIER (Charles), avocat, à Verdun (4 mars 1863).

Morbihan.

ROSENZWEIG (Louis), archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Moselle.

MARDIGNY (Paul DE) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Metz (7 août 1858).

PROST (Auguste), à Metz (5 mars 1862).

Digitized by Google

MM.

PUYMAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Metz, place Saint-Martin (4 juin 1862).

CHABERT (F.), à Metz (5 novembre 1862).

ABEL (Charles), avocat, à Metz (4 février 1863).

BOUTEILLER (Ernest DE), ancien capitaine d'artillerie, à Metz, député au corps législatif, (2 février 1864).

DURAND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Metz (5 avril 1865).

THILLOY (Jules), conseiller à la Cour impériale, à Metz (7 mars 1866).

Nièvre.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

Nord.

COUSSEMAKER (Edmond DE) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

GODEFROY-MÉNILGLAISE (le marquis DE) ✻, à Lille (9 mai 1855).

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille (1er juillet 1886).

Oise.

COLSON (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred PRÉVOST DE), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, à Ribecourt (16 avril 1856).

MATHON, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

DEMARSY (Arthur), conservateur du musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Digitized by Google

MM.

Becq (de Fouquières), à Ramecourt (3 mars 1869).

Jumel (l'abbé), à Bourdon (5 janvier 1870).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ✻, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (19 février 1839.)

Héricourt (le comte Achmet d') ✻, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

Boulangé (Georges) ✻ ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Marmin (Charles), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (2 décembre 1863).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J. B). ✻, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses).

Lagrèze (Bascle de) ✻, conseiller à la Cour impériale, à Pau (9 août 1847).

Raymond (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Digitized by Google

Rhin (Bas).

MM.

LEVRAULT (Louis), à Obernay (9 décembre 1843).

MORLET (Charles-Gabriel DE) O. ✻, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

SPACH (Louis) ✻, archiviste du département, à Strasbourg (6 janvier 1864).

CHÉRUEL (A.) O. ✻, recteur de l'Académie, à Strasbourg (7 août 1867).

Rhin (Haut).

CHAUFFOUR (Ignace), avocat à Colmar (7 juin 1865).

MOSSMANN, archiviste de la ville de Colmar, aux Unterlinden (6 février 1867).

Rhône.

ALLMER (A.), place du Prince-Impérial, 9, à Lyon (6 mars 1861).

SOULTRAIT (le comte Georges DE) ✻, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

MARTIN-DAUSSIGNY (le docteur), conservateur du musée des antiques, à Lyon (20 avril 1864).

MORIN-PONS (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Saône (Haute).

SUCHAUX (Henri), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

CHABAS (F.) ✻, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Digitized by Google

MM.

RAGUT (Camille), ancien archiviste du département, à Mâcon (7 juin 1865).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

FONTENAY (HAROLD DE), à Autun (5 janvier 1870).

FOUQUE (Victor), à Salornaye-sur-Guye (9 avril 1853).

Sarthe.

HUCHER (E.) ✱, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

DESPINE (le docteur baron Constant), inspecteur des eaux minérales, à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Savoie (Haute).

DESPINE (A.), à Annecy (4 juin 1862).

Seine.

LEGUAY (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Seine-Inférieure.

COCHET. (l'abbé) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen, rue des Carmélites (9 août 1853).

LÉPINOIS (DE), conservateur des hypothèques, à Rouen (16 novembre 1859).

SEMICHON (E.), rue de l'Avalasse, 165 à Rouen (2 avril 1862).

BELLEVAL (René DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (4 mars 1864).

MÉNANT (Joachim), juge, au Hâvre, 24, place Napoléon III (1er avril 1863).

Digitized by Google

MM.

Beaurepaire (Ch. Robillard de) ✻, archiviste du département, à Rouen.

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Le Roy (G.), bibliothécaire de la ville, à Melun (4 décembre 1867).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

Benoit ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, à Mantes (9 août 1855).

Davillier (Charles), à Morainvillers (3 juin 1863).

Cougny (E.), professeur au lycée impérial, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✻, bibliothécaire de l'École impériale militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Sèvres (Deux).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chefboutonne (11 mai 1865).

Rondier, juge honoraire, à Melle (7 juin 1865).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Digitized by Google

MM.

GARNIER (Joseph) ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

LECLERC (Lucien), médecin-major de 1re classe au 43e de ligne, à Amiens (20 novembre 1851).

CAGNY (l'abbé Paul DE), rue Lemercier, 36, à Amiens (5 mai 1858).

CORBLET (l'abbé Jules) ✻, chanoine historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art chrétien*, à Amiens (12 mai 1858).

CAUVEL DE BEAUVILLÉ (Victor), à Amiens (8 décembre 1853).

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Tarn.

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), juge à Lavaur (3 juin 1863).

Tarn-et-Garonne.

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

MARY LAFON ✻, bibliothécaire, à Montauban (9 mars 1853).

LAGRÈZE-FOSSAT (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

DEVALS, ancien archiviste, à Montauban (1er mai 1867).

Var.

GIRAUD (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

DELOYE (Auguste) ✻, conservateur du musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Digitized by Google

Vendée.

MM.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé au Bernard (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touze de), à Poitiers (3 février 1869).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Epinal (6 février 1867).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Algérie.

Galles (René), sous-intendant militaire de 1re classe, à Alger (4 avril 1864).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Espagne.

Tiran (Melchior) ✻, (29 décembre 1845).

Digitized by Google

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

MM.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (Joh-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Digitized by Google

Bade.

MM.

Pfaffenhoffen (le baron Frantz von), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen (6 novembre 1867).

Belgique.

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Polain (Matthieu-Lambert) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte) à Bruxelles (18 janvier 1865).

Dogné (Eugène, M.-O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (Alex.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae, conseiller d'état, inspecteur général des monu-

Digitized by Google

ments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

MULLER (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

SCHMITT (Waldemar le professeur), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

CASTELLANOS DE LOSADA (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

DELGADO (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

MARTINEZ Y REGUERA (Dr Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

États-Pontificaux.

ROSSI (le chevalier J. B. DE) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

GARRUCCI (le P. Raffaele), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

HENZEN (le Dr Wilhelm), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres,) à Rome (16 janvier 1867).

États-Unis.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Digitized by Google

Grèce.

MM.

RANGABÉ (A. RIZO), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

DIRKS (J.), à Leuwarden (3 mars 1869).

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie,

CIBRARIO (le comte Louis) G. O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, ministre d'Etat et 1er secrétaire pour S. M. le roi d'Italie des ordres des SS. Maurice et Lazare, à Florence (20 août 1832).

MORBIO (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples, (9 décembre 1850).

CITTADELLA (Luigi-Napoleone) conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

CONESTABILE (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Portugal.

MACEDO (le conseiller, commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Digitized by Google

Prusse.

MM.

FRIEDLAENDER (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

ZUMPFT (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

MOMMSEN (Théodore) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

LEPSIUS (Richard) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France, (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

JAHN (Otto), professeur à l'Université, à Bonn (10 janvier 1853).

BOCK (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

AUS'M WERTH (le professeur Ernest), à Kessenich près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KOEHNE (Bernard DE), conseiller d'Etat actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (le général J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Digitized by Google

MM.

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

FAZY (Henry), professeur à Genève (4 février 1863).

MOREL-FATIO (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

PICTET (Adolphe), à Genève (6 mai 1868).

KELLER à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

KELLER, (Adelbert VON), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des antiquaires de Normandie.

— Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Société française d'archéologie.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission d'archéologie.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

Digitized by Google

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE. Répertoire archéologique de l'Anjou.

MARNE, *Reims*. Académie impériale de Reims.

— *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce sciences et arts.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEUSE, *Verdun*. Société philomathique.

MEURTHE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

MOSELLE, *Metz*. Académie impériale de Metz. — Société d'archéologie et d'histoire.

NORD, *Lille*. Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. —

Digitized by Google

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Oise, *Beauvais*, Société académique d'archéologie, sciences et arts.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des antiquaires de la Morinie.

Rhin (Bas-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Rhône, *Lyon*. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

— *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Institut historique. — Société philotechnique. — Société d'archéologie parisienne.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens,

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société royale des antiquaires. — The archeological, Institute of Great Britain and Treland. — Société des antiquaires d'Écosse. — Société numismatique.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grœtz*. Société historique de Styrie.

Bade *Manheim*. Société historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature Wallonne.

— Académie d'archéologie.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Danemark, *Copenhague*. Société royale des antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

Digitized by Google

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.

— Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des antiquaires.

— *New-York*. Société ethnologique.

— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*, Société des antiquaires du Rhin.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bale*. Société nationale des antiquaires. — Société historique.

— *Zurich*. Société des antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société historique des Cinq Cantons.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. VALLET DE VIRIVILLE,

PAR M. POL NICARD,

Membre résidant.

Lu en séance le 8 décembre 1869.

S'il ne s'agissait que d'apprécier convenablement les qualités morales de l'homme distingué dont je me propose de retracer ici la vie, ma tâche serait des plus aisées, car au lendemain de sa mort arrivée le 20 février 1868, la présence de la plupart de ses collègues, de ses élèves de l'École des Chartes et des membres de notre compagnie, le concours empressé des parents et des amis du défunt tous réunis sur le bord d'une fosse à peine entr'ouverte, ont suffisamment témoigné de l'unanimité des regrets que la mort de Vallet de Viriville a fait naître dans le cœur de tous ceux qui avaient eu l'occasion de connaître et d'aimer notre regrettable confrère.

Vallet de Viriville, Auguste, naquit à Paris le 23 avril 1815; son père était connu parmi les membres de sa famille, sous le nom de Vallet d'Artois, parce qu'il avait épousé une demoiselle de ce nom. Ses ancêtres étaient du département de l'Isère où le grand-père de notre confrère habitait un village, auquel, à l'exemple de celui-ci, il a cru devoir emprunter le nom de Viriville lors de son entrée dans la carrière des Lettres.

Placé dès son jeune âge dans l'institution Saint-Amand-Cimetière, Vallet de Viriville suivit les cours du Collége Charlemagne.

Digitized by Google

Il se fit recevoir bachelier-ès-lettres à la fin de l'année 1834; tous les vœux de notre confrère étaient d'embrasser la carrière dans laquelle il a su se faire place un peu plus tard, mais par respect pour la volonté paternelle, il entra en qualité de commis dans une maison d'expédition de librairie, dans laquelle il resta jusques au moment de sa majorité, époque où il commença à suivre les cours de l'Ecole des Chartes.

Elève pensionnaire de la même école en 1837, son ardeur au travail, l'aptitude qu'il avait montrée presque à ses débuts pour les sciences historiques lui valurent l'honneur d'être chargé du classement des archives de l'Université. C'est sans doute à cette circonstance que nous pouvons attribuer *l'histoire abrégée de l'Université de Paris et des principales Universités du moyen-âge*, publiée onze ans plus tard dans le tome premier du *Moyen-age et de la Renaissance*, recueil auquel plusieurs de nos confrères ont participé. Le cadre de ce premier travail complété, agrandi même, a renfermé plus tard l'*Histoire de l'Instruction publique en Europe, et principalement en France depuis le Christianisme jusqu'à nos jours.*

Le classement des archives universitaires terminé, Vallet de Viriville reçut le 17 novembre 1838, sur la recommandation d'Augustin Thierry, la mission de mettre en ordre les archives du département de l'Aube et d'y rechercher en outre tous les documents de nature à faire partie de la collection des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat.* De retour à Paris quelques mois plus tard, notre confrère, avant même d'avoir obtenu le diplôme d'Archiviste paléographe, fut créé archiviste à titre définitif du département dans lequel il avait été précédemment envoyé et où il séjourna pendant trois années consécutives. C'est pendant sa présence à Troyes qu'il a rédigé le livre intitulé : *Les Archives historiques du département de l'Aube et de l'ancien diocèse de Troyes, capitale de la Champagne, depuis le* VII^e^ *siècle jusqu'en 1790.* Cet ouvrage d'un volume considérable contient des faits curieux et témoigne de l'activité intellectuelle de Vallet de Viriville. Il est précédé d'une introduction dans laquelle le jeune auteur traite assez mal les littérateurs éminents de la veille, devenus les ministres du jour et réclame en termes peu mesurés en

Digitized by Google

faveur des élèves de l'Ecole des Chartes. Malgré l'amertume des plaintes du jeune archiviste, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui accorda une seconde médaille au concours des antiquités nationales de la France, année 1842.

Depuis quelques mois, au surplus, Vallet de Viriville avait obtenu d'être attaché aux travaux de la bibliothèque royale.

L'activité de notre confrère égala de bonne heure sa curiosité et nous le verrons bientôt mettre au jour le fruit des recherches dont il avait été chargé ou qu'il entreprit *proprio motu* dans le précieux dépôt auquel il venait d'être attaché et le résultat d'observations recueillies dans des voyages successivement entrepris dès l'année 1837 dans une grande partie de la France. Partout, sur son passage trop rapide ou trop précipité sans contredit, il mettait à profit les heures dont il pouvait disposer pour explorer les musées, les bibliothèques et surtout les dépôts d'archives, collections qui voyaient heureusement succéder l'ordre au désordre, la lumière aux ténèbres.

Avant de signaler à votre attention les points principaux sur lesquels l'intérêt de Vallet de Viriville s'est porté successivement, je crois devoir rappeler une des premières publications de notre confrère, j'entends parler de la traduction du mémoire de Leibnitz sur la conquête de l'Egypte, dont quelques années auparavant, mon ami Guhrauer, depuis bibliothécaire à l'Université de Breslau, avait cru devoir entretenir l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, mémoire trop vanté, car s'il ne fût pas sorti de la plume de Leibnitz, il eût difficilement réussi à fixer l'attention du monde érudit.

Très-peu de temps après la publication de cette traduction, c'est-à-dire au mois de juin 1843, Vallet de Viriville fut de nouveau envoyé en mission mais cette fois à Saint-Omer où il consacra quelques semaines au classement des archives de l'ancienne église de Notre-Dame de la même ville, et ne rentra à Paris qu'après avoir fait une rapide excursion en Belgique. L'année suivante notre confrère publia son *Essai sur les archives historiques du chapitre de la même église* dans le recueil des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie à laquelle il appartenait. Ce nouveau travail fut mentionné honorablement par l'Académie des Inscriptions et

Digitized by Google

Belles-Lettres, par M. Lenormant, dans son rapport à ce corps savant lu dans la séance du 9 août 1844.

En 1837, durant ce séjour en Angleterre, qui fut très-court, Vallet de Viriville fit de nombreuses visites au British Museum; nous trouvons la preuve qu'il sut y employer son temps en lisant le mémoire qu'il a publié dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes dont il avait été l'un des fondateurs, sous le titre de *Notice ou extraits de quelques manuscrits appartenant au British Museum*. Le Bulletin du bibliophile, juillet 1846, la Revue de Paris, décembre de la même année, la Nouvelle Encyclopédie de MM. Didot, ont été dépositaires des réflexions suggérées à notre confrère par l'étude des manuscrits en question, parmi lesquels il convient de signaler ici ceux d'entre eux qui, relatifs à l'Histoire de France, notamment au règne de Charles VII, avaient fait longtemps partie d'une collection considérable formée par le baron de Joursanvault laquelle, comme cela arrive trop fréquemment chez nous, a été dispersée depuis la mort de celui qui l'avait recueillie; une partie en appartient maintenant au *British Museum* dont les administrateurs se montrent disposés à acquérir tout ce qui peut offrir un intérêt véritable.

Au commencement de l'année 1847, Vallet de Viriville avait été nommé répétiteur ou plutôt professeur avec le titre de répétiteur à l'Ecole des Chartes à laquelle il est resté attaché jusqu'à la mort, et dont les destinées ne lui furent jamais indifférentes. Je crois devoir mentionner ici, comme ayant été publiés dans le cours de la même année, la description de *miniatures du moyen age représentant des femmes artistes*, insérée dans le *Magasin Pittoresque* de la même année et un compte rendu de l'ouvrage de M. de La Plane, sur l'ancienne et célèbre abbaye de Saint-Bertin; on peut lire ce compte-rendu dans la *Revue Archéologique* du 15 avril 1847, page 75.

Au mois d'août Vallet de Viriville visita pour la seconde fois la Belgique et pour la première fois les bords du Rhin. Dans les notes prises durant cette nouvelle excursion, aussi rapide que la précédente, il est facile de voir que notre confrère commençait à se préoccuper sérieusement du projet d'écrire l'histoire du règne de Charles VII, à laquelle il a con-

Digitized by Google

sacré, avec une persévérance louable assurément, les heures les plus fécondes de sa vie. En effet, à peine est-il arrivé à Anvers, qu'il court voir le prétendu portrait d'Agnès Sorel sous les traits de la Vierge Marie allaitant l'enfant Jésus attribué au pinceau de J. Foucquet et dont nous trouvons une reproduction fidèle dans le livre splendidement exécuté en 1867, *Jehan Foucquet*. Dans ce dernier livre au surplus Vallet de Viriville, éclairé par une critique plus sévère, semble élever des doutes sur l'authenticité de cette médiocre peinture.

Malgré l'effervescence politique de l'année suivante à laquelle il fut lui-même vivement en proie, Vallet de Viriville trouva le temps d'insérer dans le *Magasin Pittoresque* une notice sur les *Insignes militaires et royaux en France*, au lendemain du jour où la royauté venait d'être abolie pour la seconde fois, un peu prématurément en vérité, et de mettre la dernière main à son résumé de l'Université de Paris et des principales Universités du moyen-âge dont j'ai parlé plus haut et auquel on serait tenté de reprocher de donner beaucoup moins que son titre ne semble le promettre, surtout en ce qui concerne les Universités, les colléges et les écoles des nations étrangères.

Durant cette même année 1848, qui occupe dès maintenant une place assez importante dans l'histoire moderne de l'Europe entière, les voyages à l'étranger n'étaient pas faciles à effectuer, notre confrère se contenta de visiter la Touraine où il avait une partie de sa famille, ainsi que l'Anjou et le Maine. Mais cette fois il dirigea ses pas moins au hasard et non pas seulement pour profiter du repos des vacances si chères à tous les érudits qui habitent Paris.

L'année qui suivit 1848 ayant été encore plus troublée par les orages politiques provoqués par la Révolution de février, notre confrère employa ses vacances en nouvelles courses à travers la France méridionale qu'il connaissait depuis son enfance. Au début de son voyage Vallet de Viriville crut devoir s'arrêter à Bourges, la patrie de Jacques Cœur si indignement traité par ce roi auquel ses sujets donnèrent le nom de Bien Servi et qui n'a certes pas toujours mérité de l'être. Les archives très-importantes de Poitiers, les monuments de la

Digitized by Google

même ville, y retinrent notre confrère assez longtemps. Après avoir traversé Bordeaux, dont tous les établissements publics étaient alors fermés, Vallet de Viriville gagna les Pyrénées dont il gravit avec plaisir les sommets élevés ; quelques jours plus tard il vit Toulouse pour la première fois et ne fit qu'un séjour de quelques instants à Montpellier. Un devoir pieux l'appelait à Aix où son père était allé mourir et dont il visita la tombe.

Un triste souvenir accompagna notre confrère successivement à Avignon, à Orange, à Valence et à Lyon, terme de ce long voyage, durant lequel il s'était servi autant du crayon que de la plume, pour fixer sur le papier ce que sa mémoire seule eût été impuissante à conserver.

L'année 1850 vit commencer dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, (t. I de la 3e série) la publication des *Recherches historiques* de Vallet de Viriville concernant Agnès Sorel ; ces premières recherches ont été suivies mais quelques années plus tard, d'*Agnès Sorel, étude morale et politique sur le* XVe *siècle*, et couronnées par un mémoire assez étendu, lu à l'Académie des sciences morales et politiques au mois de mars 1856 et auquel notre confrère a donné le titre *d'Agnès Sorel, son introduction à la cour de France.*

La même année notre confrère inséra dans le tome 3e du *Moyen-Age et de la Renaissance* un mémoire sous le titre de *Cérémonial, Etiquette*, lequel n'est pas dénué d'intérêt; il est consacré à la description des réjouissances publiques qui accompagnaient ordinairement l'intronisation des papes et des évêques, le couronnement des empereurs et des rois, les entrées des mêmes personnages dans leurs capitales, les lits de Justice, et aux fêtes religieuses, champêtres, militaires, morales et burlesques du moyen-âge. Notre confrère a puisé un peu partout les détails, les épisodes de ces réjouissances, quelquefois même dans ses propres écrits, par exemple en les empruntant à une dissertation sur le *Joyeux avènement des évêques de Troyes*, placée à la fin de l'ouvrage des *archives* du département de l'Aube dont nous avons eu l'occasion de parler antérieurement.

Cependant cédant à son humeur voyageuse, Vallet de Viriville retourna en Belgique en 1850 et visita ensuite les

Digitized by Google

principales villes de la Hollande qu'il voyait pour la première fois, frappant à la porte de tous les musées, de toutes les bibliothèques, de tous les dépôts d'archives et augmentant ainsi chaque jour la connaissance des choses que ses lectures lui avaient fournie par une observation plus directe et plus intime. A la Haye notamment, il étudia, avec sa conscience ordinaire, les marques du papier depuis l'an 1330 environ, et à Harlem les fragments des impressions xylographiques du *Donat* et du *Speculum Salvationis* dont les plus anciennes éditions sont incontestablement l'œuvre des imprimeurs hollandais.

A peine arrivé à Paris, Vallet de Viriville en repartit emmenant avec lui la jeune fille qu'il venait d'épouser, avec laquelle il a partagé depuis les douleurs et les joies d'une union contractée alors sous les plus heureux auspices, et aujourd'hui prématurément brisée.

Mais en 1850 tout était pour l'un comme pour l'autre, joie, bonheur, félicité; les goûts studieux du mari satisfaisaient cet esprit distingué, si avide de s'instruire. La chaleur de son cœur trouvait à s'alimenter au contact de la jeune fille qui lui avait donné sa main; celle-ci partageait toutes les espérances, toutes les illusions de celui qu'elle avait choisi pour époux. Ce qui pour beaucoup d'hommes, est ordinairement la cause d'un relachement dans le travail, ne fut pour Vallet de Viriville qu'un motif d'avancer d'un pas plus rapide et plus sûr dans la carrière qu'il avait embrassée, après avoir, comme il me l'a dit à moi-même peu de temps avant que nous le perdissions, longtemps cherché sa voie, où je vais continuer à le suivre.

Le voyage de noces de Vallet de Viriville, l'avait ramené aux lieux qu'il avait à plusieurs reprises explorés, à Orléans, à Bourges, à Blois, Angers et Poitiers. De retour à Paris à la fin des vacances il se remit à l'étude avec une ardeur nouvelle; c'est de l'année 1851 que datent sa description des *Archives de la maison du marquis du Hallay-Coetquen* et un très-bon morceau littéraire inséré dans les mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, sous le titre de *Notice sur Robert Blondel poète et historien du temps de Charles VII.*

Vallet de Viriville paraît s'être reposé pendant toute l'année

Digitized by Google

1852. L'année suivante, quelques mois après la naissance de son premier enfant, il mit au jour un traité de l'*Amour et des sentiments chevaleresques* dans lequel il traite dans un style beaucoup trop recherché et quintessencié de l'influence des femmes dans l'Antiquité, à l'avènement du monde chrétien et au moyen-âge, époque dernière où l'amour reçoit des lois particulières dans le *Code de l'Amour*.

Notre confrère cherchant à l'exemple d'André Chapelain, auteur du livre de *l'Art d'aimer et de la Réprobation d'amour*, l'amour chevaleresque dans la vie réelle, ne craint pas d'affirmer que Charles VII l'avait rencontré dans Agnès Sorel, et d'assurer que de nos jours cette passion ne peut vivre qu'en dehors des liens du mariage qui l'étouffent. Vallet de Viriville après s'être égaré ainsi à la recherche de l'amour idéal, a publié de nouvelles *Recherches sur Henri Baude*, poète du xv^e^ siècle, tiré d'oubli et d'un long oubli par notre savant confrère M. Quicherat.

Dès l'année 1850, notre confrère dont l'esprit ne sommeillait jamais, avait proposé au comité des Arts et Monuments la publication d'une iconographie historique des rois de France depuis l'origine de la monarchie en descendant jusques aux temps modernes; l'année suivante le comité, tout en appréciant le haut intérêt qu'un ouvrage semblable offrirait, ajourna et avec raison le projet de publication pour lequel Vallet de Viriville avait réuni un certain nombre de matériaux. Ce projet était tout à la fois trop vaste pour être facilement exécuté, et trop vague dans la pensée même de Vallet de Viriville pour être pris au sérieux. Néanmoins notre confrère sans se laisser décourager par le refus du comité se décida à faire imprimer, en 1853, une dissertation relative à l'exécution matérielle de l'*Iconographie historique de la France* depuis les temps les plus reculés jusques en 1515, dans laquelle il signale les procédés matériels les meilleurs à suivre à son avis pour obtenir des résultats satisfaisants dans la reproduction des portraits des personnages célèbres de notre pays; n'était-ce pas rassembler les matériaux nécessaires à l'édification d'un monument dont le plan n'était pas même commencé. Plusieurs années plus tard c'est-à-dire à la fin de l'année 1855, Vallet de Viriville lut à l'Académie

Digitized by Google

des Beaux-Arts un mémoire sur le même sujet, qui a été inséré au *Moniteur* de la même année, après avoir été adressé au ministre de l'instruction publique; on le trouve reproduit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, mais en vérité quoique notre confrère ait laissé un nombre assez considérable de notes manuscrites relatives à cette iconographie, nous doutons très-fort que la réalisation d'un livre semblable puisse être jamais accomplie. D'autres travaux d'une exécution plus facile et plus assurée captivèrent l'attention de Vallet de Viriville dans les années qui vont suivre; nommé professeur adjoint à l'école des Chartes, il y poursuivit le cours depuis longtemps commencé sur le classement des archives et des bibliothèques publiques pour les élèves de deuxième année.

J'ai pris connaissance du programme détaillé de ce cours qui commençait par le classement des bibliothèques publiques et se terminait par celui des archives, il m'a semblé clair, judicieux, substantiel et d'une incontestable utilité : il est bon de ne pas oublier que notre confrère n'avait pas eu de devancier à l'Ecole des Chartes, malgré son titre de répétiteur.

On peut consulter utilement l'analyse du cours professé par Vallet de Viriville qu'a publiée M. Maurice d'Erize dans la *Revue des cours publics*, années 1856 et 1857.

L'année même ou Vallet de Viriville obtint le titre de professeur adjoint à la même école, vit inaugurer la série la plus importante de ses nombreuses publications relatives à Jeanne d'Arc, dont il n'a jamais cessé de s'occuper pendant tout le reste de sa vie. On peut dire hardiment que les écrits de notre confrère publiés ou restés inédits forment une espèce de cycle, dans lequel se trouvent circonscrites toutes les actions de cette héroïne. En effet, dès l'année 1839, Vallet de Viriville s'était posé à lui-même la solution du problème assez peu important à mes yeux de l'orthographe véritable du nom de famille de la Pucelle qu'il écrivait sans apostrophe. Dans ses *Nouvelles recherches sur la famille et sur le nom de Jeanne d'Arc dite la pucelle d'Orléans*, publiées en 1854, il confirme sa première manière de voir, et un assez grand nombre d'érudits et d'historiens paraissent avoir adhéré à l'opinion de notre confrère, laquelle au surplus aura beaucoup de peine à pré-

Digitized by Google

valoir contre l'usage depuis longtemps adopté. Dans le cours de la même année, Vallet de Viriville a inséré dans la *Revue de Paris* un mémoire intéressant, *Jeanne d'Arc, d'après les dernières recherches, sa vie, sa mémoire.* La réhabilitation de la Pucelle figure au nombre des bonnes actions de Charles VII, comme l'a très-bien dit notre confrère M. Quicherat, dans ses aperçus sur l'histoire de cette héroïne, aperçus que les travaux de Viriville n'ont pu faire oublier. Au nombre de ceux-ci notre devoir est d'ajouter la *Notice d'une statuette en bronze, du* XV^e^ *siècle représentant Jeanne Darc* publiée dans l'*Illustration* du 15 juillet 1854, des *Recherches iconographiques* sur la même femme, Paris, Dumoulin, 1855. La conclusion de ce dernier mémoire me paraît devoir être adoptée, elle consiste à dire que nous ne possédons aucun monument authentique auquel on puisse accorder le titre de portrait de Jeanne Darc; mais comment s'étonner qu'il en soit ainsi, après l'oubli dans lequel elle était tombée après sa mort et la rareté presqu'absolue de portraits historiques remontant au XV^e^ siècle.

Je ne veux pas oublier de mentionner à sa date, et en revenant un peu sur mes pas quelques pages de Vallet de Viriville, concernant les *Dépenses de la reine Marie d'Anjou* écrites sur parchemin, retrouvées dans les magasins de l'artillerie où, sous la forme de gargousses, elles devaient servir de projectiles de guerre, ne fut-ce que pour réfuter sans hésitation ce que notre confrère n'a pas craint d'avancer, qu'un préjugé assez généralement accrédité attribue la perte d'un très-grand nombre de documents historiques de notre pays à la révolution française. Mais ne suffit-il pas d'entrer dans un de nos musées pour voir quelles pertes irréparables les arts ont fait à l'époque de nos discordes civiles, ou de parcourir les collections publiques des pays étrangers, de l'Angleterre et de la Russie notamment, pour s'assurer que des richesses précieuses nous ont été enlevées par des vols commis à la même époque et facilités par la négligence et l'incurie des dépositaires de l'autorité; l'esprit de parti nous paraît avoir aveuglé notre confrère lorsqu'il a traité de préjugé un fait désormais incontestable, à mes yeux du moins et à coup sûr très-regrettable.

Digitized by Google

Pendant l'automne de l'année 1854, Vallet de Viriville parcourut rapidement le Wurtemberg, la Bavière, visitant successivement Carlsruhe, Stuttgard, Ulm, Munich. La bibliothèque de cette dernière ville est particulièrement riche en manuscrits précieux enlevés depuis la Révolution française aux nombreuses communautés religieuses qui couvraient le sol des provinces allemandes réunies aujourd'hui sous le sceptre du roi de Bavière. Malgré le peu de temps consacré par Vallet de Viriville à cette nouvelle excursion à l'étranger, il put cueillir encore quelques épis sur sa route et à peine de retour en France notre confrère publia dans les *Annales archéologiques* de Didron, sous le titre d'*Iconographie historique* la notice d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Stuttgard contenant les voyages d'Ehingen exécutés de 1453 à 1457. Ce manuscrit écrit sur papier à la fin du XV^e^ siècle se compose de 63 feuillets; mais ce qui le rend surtout digne d'intérêt c'est qu'il est orné des portraits des monarques que ce voyageur avait eu l'occasion de rencontrer dans le cours de ses pérégrinations. Or parmi ces portraits on observe celui de Charles VII auquel le chevalier avait eu l'honneur d'être présenté. La première édition des voyages d'Ehingen publiée en 1500 et devenue très-rare, était en outre très-incorrecte, aussi les bibliophiles de Stuttgard ont-ils cru devoir la réimprimer en 1842; dans cette nouvelle édition l'orthographe du manuscrit a été ramenée à l'orthographe moderne, afin d'en rendre la lecture plus commode, mais les miniatures du manuscrit original n'ont pas été reproduites; Vallet de Viriville a donc bien fait de donner les portraits en question et notamment celui du roi de France d'après ses propres dessins.

Durant sa présence en Bavière, Vallet de Viriville avait eu l'occasion d'étudier un manuscrit de la bibliothèque de Munich, déjà signalé par feu M. de Laborde. Le manuscrit en question écrit en français est la traduction de Laurent de Premier-Fait de l'ouvrage composé en latin par Boccace au XIV^e^ siècle sous le titre de *De casibus illustrium virorum et mulierum, Les cas des nobles malheureux*, on ne le lit plus guère aujourd'hui, mais les anciennes éditions du même livre sont encore recherchées par les amateurs. Notre confrère

Digitized by Google

n'a pas hésité à reconnaître dans le frontispice de ce manuscrit, le Lit de Justice tenu à l'occasion du procès fait à Jean duc d'Alençon, l'œuvre de J. Foucquet; ne s'arrêtant pas là, il a voulu voir dans les figures des personnages, qui au nombre de plus de 200 assistent à ce procès criminel, de véritables portraits et au bas de la plupart d'entre eux il a inscrit leurs noms; mais quel travail n'aurait pas demandé une miniature semblable, n'eût-elle été qu'une réduction habile de portraits authentiques et originaux. Passe encore pour la figure du roi, mais celle d'un simple greffier cela défie toute croyance.

Après avoir quitté la Bavière vers la fin de septembre 1856, Vallet de Viriville en même temps qu'il reprenait ses leçons à l'Ecole des Chartes, continua et acheva devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la lecture commencée dans le courant de la même année d'un mémoire sur l'auteur de la *Chronique dite de la Pucelle* resté inconnu jusques à présent.

Ce mémoire, inséré par ordre de cette académie dans le tome V^e^ *de la 1^re^ série des Mémoires présentés par divers savants*, constitue le fondement principal de la notice historique qui précède l'édition donnée depuis par Vallet de Viriville sous le titre de *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique normande de P. Cochon, relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII, restituées à leurs auteurs et publiées pour la première fois intégralement à partir de l'an 1403, d'après les manuscrits, avec des notes et des développements.* En s'occupant de la solution du problème consistant à savoir quels étaient les véritables auteurs des deux chroniques en question, notre confrère trouvait d'autant plus son compte que l'une comme l'autre parlent des gestes de la célèbre héroïne d'Orléans, dont l'image passait constamment devant ses yeux. Quelquefois, au surplus, trop souvent même, notre confrère se faisait son propre écho lorsqu'il traitait un sujet quelconque, aimant à se persuader que les érudits s'intéressaient vivement à ses opiniâtres recherches. C'est ainsi qu'au même moment l'*Investigateur*, le *Journal de l'Instruction publique*, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de*

Digitized by Google

France, la *Revue de l'Instruction publique*, insérèrent des articles composés par Vallet de Viriville, tous relatifs aux chroniques dont nous venons de parler. Au mois de mai 1856, Vallet de Viriville, qui appartenait à la Société des Antiquaires depuis l'année précédente, lut devant elle un premier mémoire sur *les ouvrages alchimiques attribués à Nicolas Flamel*. C'était la troisième fois que ce nom se trouvait solennellement prononcé devant notre compagnie ; M. de la Villegille avait été le premier à appeler notre attention sur ce simple bourgeois enrichi par d'heureuses spéculations, en décrivant la pierre tumulaire placée anciennement dans l'église St-Jacques-de-la-Boucherie, au-dessus de la sépulture de Nicolas Flamel. Feu A. Bernard, de son côté, en nous entretenant de la maison du même personnage, située rue de Montmorency, avait fait justice des récits romanesques qui le faisaient passer pour un des adeptes les plus célèbres de la philosophie hermétique ; Vallet de Viriville, qui aimait à avoir le dernier mot sur toutes choses, a de son côté complètement démontré que les ouvrages alchimiques conservés à la Bibliothèque Impériale lui ont été attribués à tort.

Nous avons vu que Vallet de Viriville n'avait épargné ni argent, ni temps ni fatigues pour se mettre en présence des œuvres généralement attribuées à Jean Foucquet. En 1854, profitant de sa présence en Bavière, notre confrère avait étudié, dans un voyage de quelques mois, le manuscrit de Boccace, *De casibus illustrium virorum et mulierum*. L'année suivante il était retourné en Allemagne pour prendre connaissance des miniatures du même peintre, possédées aujourd'hui par M. Brentano, dont il avait déjà parlé, mais sans les avoir vues, lesquelles viennent d'être fidèlement reproduites par Curmer, dans son beau livre *Jehan Foucquet ;* à quelques jours de là nous rencontrons notre confrère pour la troisième fois à Anvers en contemplation devant le rétable de l'église de Melun, conservé en partie au musée d'Anvers, qu'il obtint de pouvoir étudier retiré de son cadre. Cette nouvelle et persévérante étude ne parvint cependant pas à dissiper tous ses doutes.

Durant le cours de l'année 1857 Vallet de Viriville semble

Digitized by Google

redoubler d'activité d'esprit, et comme sa curiosité facilement éveillée semblait croître avec les années, qu'elle n'était jamais complétement satisfaite, en s'étendant à tout, qu'en outre, comme nous l'avons déjà fait observer, il trouvait facilement à placer dans un grand nombre de recueils les produits même similaires de sa plume, nous rencontrons des pages écrites par lui tout à la fois dans les *Notices et extraits des Manuscrits*, le *Cabinet historique*, la *Revue archéologique*, le *Courrier de Paris*, la *Correspondance littéraire*, la *Revue de Paris*, la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, les *Archives de l'art français*, l'*Investigateur*, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, la *Revue des Sociétés savantes*, *le Temps* dont il partageait les opinions politiques et religieuses, la *Biographie générale de Didot*, etc.

Il était bien difficile qu'il ne se répétât pas, mais au surplus il aimait les répétitions; comme certains artistes, il se copiait lui-même, toujours prêt à reconnaître les erreurs qu'il avait pu commettre, à les démentir au besoin, à répondre aux objections qui lui étaient faites, à profiter des travaux d'autrui pour améliorer les siens. Cependant son biographe, obligé de le suivre ainsi un peu partout, éprouve une certaine lassitude d'esprit, et craint de fatiguer à son tour l'attention de ceux auxquels il s'adresse; tantôt la *Chronique de Cousinot*, tantôt le *Bâtard d'Orléans*, fixent l'attention de Vallet de Viriville; les *Joyaux de Charles VII* le conduisent en présence d'Isabeau de Bavière, dont les suggestions avaient poussé le roi à mettre ces joyaux en gage. Quittant les séances de l'Académie des Inscriptions et belles lettres dont il suit les travaux avec un vif intérêt, notre confrère s'occupe de l'*Histoire de l'Émaillerie*, dont les origines controversées occupent les savants et les occuperont longtemps : Vallet de Viriville, sur cette importante question, adopte avec trop de complaisance l'opinion de M. Labarte. Des premiers temps de l'*Imprimerie en taille-douce*, il passe à l'*Histoire du papier* que M. Didot nous promet depuis si longtemps; Jean Chartier, le chroniqueur, le ramène auprès de Christine de Pisan, de patriotique mémoire, puis viennent *les peintres de Laon*, *Charles VII et ses conseillers*, *les inscriptions de l'état civil antérieurement*

Digitized by Google

à l'établissement des registres publics, alors que ces inscriptions avaient un caractère privé. Il associe aux *Comptes royaux de Charles VI et de Charles VII* les documents relatifs à la *Bibliothèque d'Isabeau de Bavière*, les *Chansons historiques et populaires du XV^e^ siècle rares ou inédites*, parmi lesquelles il range les Vigiles de Charles VII ; il est douteux que les paysans les aient chantées, comme le croit trop facilement notre confrère. Mais il me serait vraiment impossible de citer ici tous les travaux de Vallet de Viriville à l'époque que j'ai indiquée. Semblable au botaniste qui explore la flore d'un pays et qui s'arrête tantôt sur la lisière des bois, toujours si fructueuse, tantôt au milieu des champs et des prairies, notre confrère marchait résolument vers le but qu'il avait choisi pour ses recherches, puis, revenant sur ses pas, il avançait, sauf ensuite à reculer, à travers le XV^e^ siècle dont il a fait un vaste champ d'exploration où il se perd quelquefois en perdant son lecteur avec lui. En 1858 cependant l'activité de Vallet de Viriville fut moins concentrée, car il publia successivement la *Chronique de Charles VII*, par Gilles le Bouvier, laquelle a été imprimée pour la première fois en 1528 sous le nom d'Alain Chartier, celui-là même qui reçut pendant son sommeil un baiser de Marguerite d'Ecosse.

Vallet de Viriville, touché peut-être de l'abandon presque complet dans lequel Isabeau de Bavière a passé les dernières années de sa vie, au milieu de Paris occupé par l'Anglais, s'est beaucoup et à plusieurs reprises occupé de la femme de Charles VII. Je recommande la lecture de l'étude historique qu'il en a faite, sauf à négliger ce qu'il a dit ailleurs de l'état civil des enfants nés de cette princesse, de sa bibliothèque et notamment d'un livre d'heures qui paraît lui avoir appartenu. Mais Vallet de Viriville ne tarda pas à retourner auprès de Jeanne d'Arc dont la figure historique est si différente; ses mémoires contiennent des observations intéressantes de notre confrère sur le monument élevé sur le pont d'Orléans à la mémoire de cette femme célèbre, mutilé durant les guerres de religion, puis totalement détruit à l'époque de la Révolution.

Les Archives de l'Art français ont inséré quelques pages

Digitized by Google

consacrées par la même plume à *Barthélemy Leclerc*, peintre du roi René en 1447, qui lui-même, quoi qu'on en ait dit, n'a peut-être jamais tenu un pinceau, à la description d'une *statue en cire du roi Charles VI;* enfin l'*Illustration* a fourni à notre confrère l'occasion de dire quelque chose d'une *tapisserie contemporaine de Jeanne d'Arc.*

Dans son activité incessante, Vallet de Viriville touchait, comme il est facile de le voir, à une foule de questions différentes; il allait du farouche Attila aux origines de la langue française, de l'ornementation des manuscrits au texte de Monstrelet conservé à Leyde où il avait pu l'étudier lui-même, de l'*Histoire de France* de notre confrère M. Bordier à la *Question d'Alésia*, à laquelle se trouve étroitement mêlé un de nos confrères, lequel, vainqueur ou vaincu, contribue puissamment aux progrès de l'archéologie nationale. Je voudrais ne rien oublier des travaux de Vallet de Viriville ou du moins noter les plus importants, mais j'ai déjà eu quelque peine à le suivre à l'étranger dans les rapides et fréquentes visites qu'il y a faites; les traces de ses pas étaient si fugitives que je les ai cherchées assez souvent en vain, les notes qu'il prenait en route sont si brèves que, quoiqu'ayant moi-même une connaissance assez grande des lieux qu'il avait parcourus, pour les avoir habités, je n'ai pas toujours saisi le sens de ses expressions, ni profité de ses observations; et cependant, suivre ses pas était encore une chose plus facile dans les années 1858, 1859 et 1860, que de consulter tous les recueils périodiques dans lesquels il a inséré quelques pages durant la même période de temps. Ces pages, il est vrai, sont plutôt des croquis, des ébauches que des morceaux achevés. Je rencontre et je note en passant *Odette ou Odinette de Champdivers*, des *Documents relatifs à la Hire*, *l'histoire des derniers jours de Valentine de Milan*, *les Comédies de Térence*, *l'Invention de l'Imprimerie* dont les commencements sont restés et resteront obscurs malgré tant de recherches, *le tombeau de Childéric*, *l'assassinat du duc d'Orléans*, qui a fourni à Vallet de Viriville le sujet d'un mémoire qu'on lit avec beaucoup de plaisir, *Thomas Basin*, *les armoiries de Picardie*, les *comptes authentiques du règne de Charles VII*, des *notes*

Digitized by Google

historiques du papier, suivies bientôt des *filigranes du papier au XVe siècle*.

Nous touchons, messieurs, à la dernière période de la vie de notre confrère, de plus en plus agitée, de plus en plus fiévreuse; le moment où Vallet de Viriville recevra la récompense de son travail n'est pas éloigné, mais aussi bientôt sonnera l'heure où, après tant d'efforts, tant d'alternatives de découragements et d'essais nouveaux, de luttes incessamment renouvelées, le malheur entrera chez lui et n'y entrera pas seul.

En 1861, l'Académie des sciences morales et politiques mit au concours du prix Bordin la question suivante :

« Rechercher à l'aide des documents publiés et inédits les » changements introduits ou tentés sous le règne de Charles VII, » soit dans les conseils du roi et la conduite générale des » affaires, soit dans l'établissement des impôts et l'état de » l'administration, soit dans la formation et l'organisation de » l'armée, soit dans les rapports de l'Église avec l'État, et » assigner la part qu'ont prise à ces diverses mesures la no- » blesse, le clergé et le tiers-état. » Cette question intéressante semblait directement adressée à Vallet de Viriville qui avait consacré plusieurs années à l'étude du règne de Charles VII. Il n'avait pas en réalité de rival à craindre parmi les concurrents entrés dans la lice ouverte par l'Académie des sciences morales et politiques, et en effet, en 1863, au rapport de M. Guizot, le prix Bordin lui fut décerné. Voici quelles ont été les conclusions de ce rapport :

« Le mémoire est bon. Sous le rapport politique et militaire, il est complet. Les vues générales y manquent peut-être un peu d'élévation, et le style gagnerait à être plus simple. Il n'est pas toujours correct et il est quelquefois recherché. Mais soit par les recherches, soit par les aperçus, ce savant travail, dont les mérites sont nombreux et incontestables, est digne d'obtenir le prix que la section d'histoire lui propose. »

Le mémoire qui a été l'objet de cette distinction est resté en partie inédit, j'en ignore la raison; mais après deux lectures attentives, je n'hésite pas à regretter qu'il n'ait pas vu le jour tout entier et dans son ensemble, parce qu'à mon sens,

Digitized by Google

c'est le meilleur travail de notre confrère, sans même en excepter son Histoire de Charles VII dont je vais m'occuper tout à l'heure. En se renfermant dans les bornes qui lui avaient été assignées, V. de Viriville a su, dans un ordre clair et méthodique, développer successivement toutes les parties de son sujet et piquer la curiosité du lecteur, auquel il fournit toutes les lumières propres à dissiper les obscurités qui couvrent cette époque des annales de la France.

Le chapitre premier traite des changements introduits ou tentés dans les conseils du roi et de la conduite générale des affaires ; le chapitre deuxième de l'établissement des impôts et de l'administration, épisodiquement des États généraux dont l'intervention est parfaitement définie ; le chapitre troisième de la formation et de l'organisation de l'armée ; le chapitre quatrième des rapports de l'Église avec l'État ; ce chapitre forme lui-même deux paragraphes distincts ; l'un, est consacré au rôle joué par le clergé sous Charles VII ; et l'autre, aux rapports particuliers de ce prince avec l'église; enfin le chapitre cinquième et dernier renferme les conclusions du mémoire à la suite duquel l'auteur a placé les pièces justificatives dont un nombre assez considérable a été emprunté à des recueils manuscrits et inédits. Outre le mérite de l'heureuse disposition de ce mémoire, dont le style est moins recherché, moins pompeux qu'il ne l'est ordinairement dans les ouvrages de la jeunesse de notre confrère, il ressort de son texte quelques faits parfaitement mis en lumière, tels que la fixation de la Renaissance au règne de Charles VII, le développement du sentiment de la patrie, qui pénètre peu à peu dans toutes les classes de la Société française. Chose remarquable, ce fut dans les rangs les plus infimes qu'il commença à se montrer : Jeanne d'Arc en effet doit être considérée comme la personnification du patriotisme français ; c'est là qu'il faut chercher l'explication de la conduite de cette héroïne, la cause de ses succès, la popularité de son nom. Sans doute elle ne fut qu'un instrument employé habilement quoiqu'à regret par les serviteurs de la royauté, mais elle devint bientôt l'auteur principal de la délivrance du territoire si longtemps ravagé par l'Anglais. Vallet de Viriville a

Digitized by Google

très-bien montré que le rôle des Etats généraux intimidés et serviles avait été moindre que celui de Jeanne d'Arc, et que les progrès de l'administration publique retardés par l'altération des monnaies, l'aliénation du domaine public, l'abandon de l'impôt à des tiers créanciers du monarque, avaient été très-lents. Il a signalé avec raison la transformation de l'armée composée jusques-là en très-grande partie de mercenaires, transformation qui remonte à la même époque; devenue plus nationale en devenant permanente, l'armée assura l'indépendance du pays, mais anéantit bientôt la liberté par le fait seul de sa permanence. A la même époque, le clergé, soit régulier, soit séculier, exerça bientôt sur la marche des affaires politiques une influence considérable, et Vallet de Viriville a vu avec raison que le clergé séculier inclinait vers l'Anglais, parce que ses intérêts passaient avant tout; aussi n'accordait-il au roi légitime des subsides qu'à regret, quand même il ne les refusait pas. Le clergé régulier au contraire, représenté surtout par les ordres mendiants, connaissant les souffrances du peuple qu'il partageait, se montra plus sympathique aux classes de la nation qui repoussaient l'étranger, et se prononçant avec moins de lenteur et d'hésitation pour la cause populaire qui se confondait alors avec la cause royale, il sut se faire aimer du peuple. De nos jours, des motifs semblables expliquent la popularité de certains ordres religieux, en Suisse, en Italie, ailleurs sans doute. Là où la loi, un peu stricte, un peu étroite proscrit les Jésuites, les Capucins se font aimer et prospèrent.

Ce serait à coup sûr trop dire que d'attribuer à Vallet de Viriville tout le mérite des aperçus lumineux présentés méthodiquement dans le mémoire dont nous venons de parler, mais cependant on ne peut nier qu'il n'ait réussi à éclairer complètement des faits épars çà et là, en les groupant habilement.

Durant la même année 1861, notre confrère n'avait pas été tellement absorbé par le concours qui devait se terminer si heureusement pour lui l'année suivante, qu'il ne trouvât le moyen de consacrer quelques pages à l'*histoire de la bibliothèque Mazarine*, à *l'itinéraire archéologique de Paris*, ouvrage estimé de notre président actuel, M. de Guilhermy,

Digitized by Google

à quelques *médailles relatives à Jeanne d'Arc*, dont le nom se retrouve tous les ans sous la plume de Vallet de Viriville, au *pontifical de Juvénal des Ursins*, devenu la propriété de la ville de Paris, à *Blanche de Popincourt, femme de Simon Morhier*, prévôt de Paris, et à *Jean Pluyhette*, principal du collége des Bons-Enfants, qui, tous les deux, lui ont fourni le sujet d'un mémoire inséré dans nos publications, aux *Mémoires de Stevenson*, à l'ouvrage de M. Labarte, *Constantinople au x^e siècle*, au contenu du *trésor de l'art en Belgique*, à la *devise célèbre de Jean-sans-Peur, le rabot*, aux *Annales des ducs de Bourbon*, à l'*histoire des peintres de toutes les écoles*, vaste publication qui touche à sa fin, à la *collection des dalles tumulaires faite par Le Métayer Masselin*, à *Vendome Paraclet*, à la *prise de Coucy*. Je dois m'arrêter dans l'énumération de tout ce que notre confrère a écrit dans le cours d'une seule année, n'ayant pas la prétention de tout citer, parce que ce serait étendre beaucoup trop loin les bornes de cette notice nécrologique, que d'ailleurs les travaux de Vallet de Viriville sont bien loin d'avoir le même intérêt, et qu'il me reste encore à parler d'ouvrages plus importants, produit de la même activité, lesquels devaient être bientôt suivis d'autres malheureusement restés à l'état d'ébauche plus ou moins avancée.

En 1863, tout en continuant sa fructueuse collaboration à la biographie publiée par M. Didot, à laquelle V. de Viriville a fourni une centaine d'articles parmi lesquels nous citerons Charles VII, Chartier, Chastellain, Jeanne d'Arc, Deschamps, Jean Van Eyck, Falstalf, La Fayette, La Trémouille, Marguerite d'Anjou, Martial de Paris, Monstrelet, Louis duc d'Orléans, il trouva le temps d'insérer quelques pages dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes qu'il avait contribué à fonder, et dans notre Bulletin. Je trouve encore à son avoir intellectuel qui s'accroissait un peu chaque année, comme les dépôts d'argent faits à la caisse d'épargne et qui finissent par former une somme considérable, après avoir commencé avec quelques petites monnaies, les *Plombs trouvés dans la Seine* et décrits par M. Forgeais, *François I^er chez Mme de Boisy*, *Jacques Cœur*, l'illustre argentier, les *Parlements de France*, le *Con-*

Digitized by Google

grès archéologique de Troyes, l'*histoire du Livre en France;* je me suis demandé à plusieurs reprises comment le même homme pouvait suffire à un pareil labeur.

C'est au mois d'août de la même année et au milieu d'occupations si variées et si multipliées, que notre confrère perdit une jeune fille charmante, d'une douzaine d'années, qui quelquefois s'était mêlée aux jeux de mes propres enfants et sur la tête de laquelle reposait presque tout le bonheur domestique de Vallet de Viriville.

Après lui avoir prodigué tous les soins dans la courte maladie à la suite de laquelle elle fut enlevée à ses parents, notre confrère atteint lui-même assez gravement, témoin de la désolation de la mère de sa fille, douleur que le temps n'a pas encore calmée, s'éloigna momentanément de Paris.

Sous l'influence d'une chaleur torride, inconnue dans les contrées montagneuses du Dauphiné, Vallet de Viriville s'arrête quelques jours à Allevard pour y prendre les eaux dont il n'éprouve guère de soulagement, si peu même que le médecin des bains le renvoye à Paris où, à peine arrivé, il se voit atteint d'une fièvre typhoïde dont les accès sont fort heureusement bientôt calmés : la convalescence du malade s'achève aux environs de Paris, tantôt à Fontenay-les-Louvre, tantôt à Montmorency.

En 1864, Vallet de Viriville revenu en partie à la santé, reprit peu à peu ses travaux avec son ardeur habituelle ; il n'avait jamais interrompu les leçons qu'il donnait à l'Ecole des Chartes, la vue de l'Italie hâta sa guérison. Il partit pour ce pays le premier septembre de la même année, avec Mme Vallet de Viriville, dont les soins lui avaient été si profitables l'année précédente. La pauvre mère, en veillant sur son mari, avait senti le poids de sa propre douleur s'alléger sensiblement. Les notes recueillies par notre confrère durant ce nouveau voyage, bien différentes de celles qu'il avait prises l'année précédente, nous le montrent tel que nous l'avons nous-même toujours connu, c'est-à-dire s'intéressant à tous les objets qu'il rencontrait sur sa route. Après avoir traversé le mont Cenis, il visita successivement Turin, Gênes, Livourne, Florence, Sienne, Orvieto, Rome, Naples, Pise,

Digitized by Google

Bologne, Genève; il était de retour à Paris au mois de novembre.

Il eut de véritables bonnes fortunes d'antiquaire et qu'il ne pouvait soupçonner : par exemple, le premier octobre de l'année 1864, il assiste à la découverte de la statue d'Hercule en bronze doré qui figure dans nos mémoires, introduite au milieu de nous par notre confrère, M. L. Passy. Vallet de Viriville a vu, entouré d'un grand nombre de personnages marquants, le colosse enlevé de terre et rendu à la lumière du jour après un enfouissement de plusieurs centaines d'années. De retour en France, après tant d'émotions heureuses, tant de moments agréablement occupés, l'esprit plus tranquille, le cœur moins agité, notre confrère rendu à ses études, à son école, à ses collègues, à ses élèves, à ses amis, n'a rien de plus pressé que de se remettre au travail, soit en achevant ce qu'il a déjà commencé, soit en élaborant quelque sujet nouveau.

L'année 1865 le vit retourner en Angleterre où il ne fit qu'un séjour assez peu prolongé, et publier des observations sur le *cours de grec moderne professé à l'Ecole des Langues orientales vivantes* par notre confrère, M. Brunet de Presle, quelques notes sur *Charles Ier, duc de Bourbon*, sur le *connétable de Lesdiguères*, sur le *peintre Jean Foucquet* dont il a contribué à populariser le nom, sur *Jean d'Alençon*. Nous lui devons également à peu près à la même date la description de *quelques sceaux du* XIVe *siècle ayant servi à diverses juridictions du Poitou*, insérée dans les mémoires de la Compagnie, *l'Histoire de France au Salon*, *la Tapisserie de Gombaut et Macé*, *la prison de Jeanne d'Arc à Rouen*, *les souvenirs mortuaires d'Agnès Sorel*; tous ces petits écrits, il faut les chercher un peu partout et principalement dans la Bibliothèque de l'*Ecole des chartes*, la *Revue archéologique*, le *Bulletin* de notre Société ; et avec des soins persévérants, on rencontrerait notre confrère ailleurs encore, car il adorait la publicité, il tenait à exposer ses idées, comme les peintres leurs tableaux dans les expositions de chaque année, au fur et à mesure qu'elles naissaient dans son cerveau et en quelque sorte fraîches écloses.

Digitized by Google

Mais il me reste à parler, à la même date, de son Histoire de Charles VII, dont le tome premier avait paru depuis longtemps, et dont le troisième et dernier vit le jour en 1865.

C'est en effet l'ouvrage de longue haleine le plus important sans doute de tous les écrits de Vallet de Viriville, et qui lui a valu des récompenses éclatantes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; les deux premiers volumes avaient mérité à notre confrère le second prix Gobert en 1864 ; le troisième, qui complétait l'ouvrage, lui valut le grand prix Gobert en 1865.

Cependant, malgré toutes les recherches de notre confrère qui avait dressé en quelque sorte, heure par heure, l'itinéraire de Charles VII, recueillant les anecdotes les moins connues, prêtant une oreille attentive aux moindres bruits venus du XV^e^ siècle, M. Guizot n'a pas craint de dire, en parlant de cette histoire de *Charles VII, travail solide, sans qu'on puisse dire qu'il soit complet et définitif*. Le jugement est juste, sans doute, émané d'un pareil homme ; mais n'est-il pas un peu trop sévère, surtout n'étant pas motivé, car en vérité où peut-on rencontrer une histoire complète, une histoire définitive, laquelle ne laisse absolument rien à désirer ? Quand dans le silence du cabinet, nous lisons les historiens de l'antiquité les plus renommés, soit sous le rapport de la véracité, soit sous le rapport de la forme qu'ils ont donnée à leurs récits, de la couleur dont leurs tableaux sont animés, ou des conclusions qu'ils ont tirées des faits accomplis, combien de fois ne nous arrive-t-il pas de regretter qu'ils aient passé trop facilement sur des points qui nous paraissent obscurs aujourd'hui et que les contemporains trouvaient sans doute très-clairs. Notre confrère, en remplissant le rôle d'historiographe de Charles VII, a du moins, autant que possible, évité le même reproche, si l'on était tenté de le lui adresser, car il a contrôlé tous les témoignages des écrivains qui l'avaient précédé, en traçant le portrait de ce prince ; il a, comme le peintre Denner, marqué jusqu'à la moindre ride ; Raphaël n'entendait pas ainsi le genre du portrait, ce qui n'efface pas le mérite du peintre allemand qui est en réalité plus vrai que la photographie.

Digitized by Google

Cependant la santé robuste de notre confrère, altérée profondément par la mort de sa fille, avait eu sans doute beaucoup de peine à se rétablir, mais la brillante distinction dont son histoire de Charles VII avait été l'objet et bientôt la naissance d'un nouvel enfant qu'il devait perdre peu de temps après, des amitiés solides et à coup sûr méritées, une vie de plus en plus occupée, le besoin sans cesse renaissant de produire quelque chose, la perspective que des amis lui laissaient entrevoir de se placer un jour lui-même au sein du corps savant qui l'avait distingué, le réveil des sentiments patriotiques froissés trop longtemps au fond de son âme ardente, mais qui étaient restés aussi vifs que dans sa jeunesse, tout contribuait à raffermir ses forces, à ranimer son courage.

Au milieu de nous, Vallet de Viriville se montrait toujours aussi empressé, aussi animé, aussi avide de connaissances nouvelles et en même temps aussi affable, aussi bienveillant, et cependant trois années à peine le séparaient de la mort; durant ce temps quelques écrits nouveaux nous le montrent plus laborieux que jamais. Il a publié notamment une notice sur *le hérault Gilles le Bouvier dit Berry*, une *Description de quelques manuscrits précieux écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise au* XV^e^ *siècle*. Le *Journal des Savants* a inséré également plusieurs articles de notre confrère relatifs au chroniqueur Chastellain, et la *Revue critique* une analyse savante de l'*Histoire des ordres nobiliaires de M. Steenackers*, qui depuis la mort de notre confrère, et marchant résolument sur ses traces, a publié un assez gros volume sur Agnès Sorel dans lequel, à mon avis, il exagère singulièrement la puissance des conseils de cette maîtresse de Charles VII sur les actions de son royal amant. Je ne puis pas oublier de mentionner en passant les dernières pages que Vallet de Viriville, combattant *pro aris et focis*, a consacrées à l'Ecole des chartes, dont il devint professeur titulaire quelques mois avant sa mort, mais surtout ce qu'il a dit devant nous des *Anneaux de Jeanne d'Arc*, et ailleurs des *précurseurs*, *des émules de l'héroïne de Vaucouleurs* et de la traduction fidèle et élégante qu'il a donnée du *Procès de condamnation* de cette femme sur laquelle on a tant écrit depuis

Digitized by Google

quelques années et qui n'en restera pas moins une des énigmes de l'histoire de France, précisément parce qu'il est impossible à l'historien le plus instruit, le plus éclairé, le plus profond, de démêler le rôle que joue le peuple dont les destinées se trouvent mises en jeu par les événements au milieu desquels sa vie s'écoule. Jeanne d'Arc a dû le succès de la mission qu'elle s'était donnée à elle-même à un fait trop souvent méconnu; croyant parler au nom des voix qu'elle entendait dans ses visions extatiques, elle ne faisait que répéter ce que disaient autour d'elle les laboureurs, les artisans, tous ceux enfin qui étaient las du joug de l'étranger, fatigués des horreurs de la guerre dont ils souffraient et dont les cœurs battaient à l'unisson pour la patrie française, pour cette vieille nationalité gauloise qui s'est maintenue et qui se maintiendra longtemps encore, espérons-le du moins, à travers les épreuves qui l'attendent ou qu'elle a déjà traversées. Vallet de Viriville, avec les excellentes qualités de son âme ardente, aurait sans aucun doute été se ranger au nombre des admirateurs de Jeanne d'Arc, il eût partagé les sentiments patriotiques qui l'animaient, marché sous la bannière qu'elle déployait, combattu ou vaincu avec elle; il eût pleuré le jour de son supplice et tressailli de joie le jour de la réhabilitation de sa mémoire.

Jamais homme en effet n'a mérité autant que lui le titre de bon citoyen; il aimait réellement, tendrement son pays, qu'il a honoré par de consciencieux travaux, comme il a fait l'ornement de notre compagnie par son amour des lettres et des arts, sa bonne foi, sa soif de savoir, mais surtout par les sentiments de bienveillante sympathie qu'il avait pour chacun de nous. Vallet de Viriville, comme l'a très-bien dit notre regrettable confrère Bourquelot, sur la tombe de son collègue, le 22 février 1868, Vallet de Viriville allait, en retranchant lui-même son feuillage stérile, donner des fruits plus abondants et plus savoureux. C'est ainsi que Milton, dans son *Paradis perdu*, nous représente notre premier père émondant les arbres surchargés de bois de l'Eden, dont les branches touffues et serrées avaient besoin qu'une main habile réprimât leurs embrassements inféconds :

Digitized by Google

Among sweet dews and flowers, where any row
Of fruit trees over-woody reach'd too far
Their pamper'd boughs, and needed hands to check
Fruitless embraces

Par. Lost, Liv. V.

Vallet de Viriville était arrivé à la maturité de l'âge et du talent; sa pensée était devenue plus ferme, sa science plus une, et l'on aurait pu attendre beaucoup de lui si la mort ne l'eût pas arrêté sitôt; néanmoins il a laissé derrière lui d'excellents exemples, de bons souvenirs, et l'auteur de cette notice se rappelle avec plaisir que des liens étroits l'unissaient à l'excellent homme dont il vient d'écrire imparfaitement la vie et que nous regrettons tous.

Paris, ce 8 décembre 1869.

Digitized by Google

NOTICE

SUR EUGÈNE GRÉSY

PAR M. JULES MARION,

Membre résidant.

Lu dans les séances des 12 et 19 janvier 1870.

En me chargeant de consigner en quelques pages les titres de notre cher confrère, Eugène Grésy, à l'estime du monde savant et à nos regrets, la Société des Antiquaires de France m'a imposé une tâche, douloureuse sans doute, mais en même temps douce à remplir. J'ai à lui parler en effet d'un homme de bien, excellent par l'esprit comme par le caractère, archéologue par vocation de nature et aussi instruit qu'il était modeste, ce qui n'est pas peu dire; d'un antiquaire dans la vieille et stricte acception du mot, pour qui les études d'histoire et d'archéologie ont été, non pas seulement le délassement, mais l'occupation sérieuse de la vie; d'un fidèle confrère enfin, qui, du jour où il est entré dans notre Compagnie, est resté jusqu'à la fin dévoué de cœur et d'âme à son service, et dont toutes les œuvres appartiennent exclusivement à notre domaine. Rappeler à votre souvenir ce que fut M. Grésy et ce que lui doit la science archéologique, ce sera véritablement faire à sa suite œuvre d'antiquaire et rester scrupuleusement enfermé dans le cercle de nos travaux de tous les jours.

Eugène Grésy naquit le 14 septembre 1806, à Melun, où son père exerçait les fonctions de notaire. Il appartenait par sa mère à une ancienne famille de robe, qui comptait parmi ses membres Me Aubry, bâtonnier de l'ordre des avocats au Parlement de Paris, célèbre au palais par les nombreuses et habiles

Digitized by Google

consultations qu'il rédigea en faveur des Jansénistes. Dès le collége, notre futur confrère laissa voir une aptitude et un goût singulier pour les arts du dessin. Aussi, après qu'il eût achevé son droit et à la suite d'un voyage en Suisse qui contribua sans doute à développer et à fortifier ses goûts d'artiste, se lança-t-il avec une ardeur passionnée dans l'étude de la peinture. Il exposa comme amateur au salon de 1837. Malheureusement sa santé délicate lui rendait absolument insupportable l'odeur des couleurs; il lui fallut à son grand regret abandonner la palette et les pinceaux, et c'est alors que, ne pouvant se résigner à l'oisiveté, il se voua corps et âme à l'étude de l'archéologie. Ses premiers essais en ce genre remontent à 1841 et son œuvre de début fut une *Notice sur un hypocauste découvert à Melun*. Nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques le 12 mars 1845, il publia, la même année, une intéressante *Dissertation critique sur les prétendues amours d'Agnès Sorel et d'Etienne Chevalier*, précédée de *Recherches sur des sépultures récemment découvertes en l'Eglise Notre-Dame de Melun*. L'année suivante (9 mars 1846), notre Société l'accueillit avec empressement dans son sein en qualité de membre résidant, devinant dans le modeste archéologue qui sollicitait ses suffrages l'utile et dévoué collaborateur que sa bonne fortune lui offrait. Sous ce rapport, je ne crains pas de le dire, les espérances de la Compagnie furent dépassées; aussi voulut-elle plus tard donner un éclatant témoignage de son estime et de son affection au confrère qui l'avait si bien servie en lui conférant en 1861 les honneurs de la présidence.

Lorsque le département de Seine-et-Marne songea à créer une société d'archéologie, le nom de M. Grésy, désigné d'avance par le sentiment unanime de ses concitoyens, fut un des premiers inscrits sur la liste des membres fondateurs. Les travaux déjà nombreux de notre confrère, son dévouement bien connu aux intérêts historiques de la Brie, enfin son titre d'enfant du pays lui méritèrent l'honneur d'être nommé à l'unanimité par ses nouveaux confrères président de la section de Melun, le 23 octobre 1864. Ces honorables fonctions ne furent pas pour lui une sinécure. Constamment préoccupé des intérêts

Digitized by Google

de la Société de Seine-et-Marne, il n'épargnait, du moment qu'ils étaient en jeu, ni peines ni démarches pour les bien servir ; il en faisait en quelque sorte son affaire personnelle. En même temps il était un des collaborateurs les plus actifs du *Bulletin archéologique* de cette Société ; ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs de gratifier d'articles, nombreux et variés, soit les revues ou recueils périodiques dont il était un des rédacteurs habituels, tels que les *Annales archéologiques;* la *Revue de l'art chrétien*, la *Revue archéologique*, les *Archives de l'art français*, etc., etc.; soit encore les volumes de *Mémoires* des Sociétés savantes de province qui avaient tenu à honneur de le compter au nombre de leurs correspondants.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerna à M. Grésy trois mentions honorables ou très-honorables ; l'une, en 1850, pour sa *Notice généalogique sur Jean des Barres* ; la seconde, en 1852, pour un *Mémoire sur trois crosses historiées du douzième siècle, accompagné d'études iconographiques sur la vie de Jésus-Christ;* la troisième enfin, en 1857, pour son *Histoire de l'abbaye de Preuilly*. Les trois opuscules récompensés par l'Académie ont été publiés, vous le savez, dans la collection de nos *Mémoires*.

M. Eugène Grésy n'était pas seulement un savant laborieux, un archéologue sagace ; c'était aussi un amateur distingué, un collectionneur habile et de goût sûr. Il avait su réunir dans son cabinet de précieux objets d'art, dont la plupart ont été acquis par la ville de Paris pour le nouveau Musée municipal de l'hôtel Carnavalet, et il avait patiemment recueilli, pendant trente ans, plus de six mille anciennes estampes historiques, toutes intéressant le département de Seine-et-Marne. Son crayon très-apprécié de tous ses confrères, valait surtout pour le profond sentiment archéologique qu'il révélait chez celui qui en était si bien maître, en même temps que par son extrême fidélité à conserver leur type propre et individuel aux personnages et aux objets d'art qu'il reproduisait. M. Grésy savait voir (don plus rare qu'on ne pense, en archéologie surtout) et sa main exercée était l'interprète fidèle de son coup d'œil et de sa pensée.

M. Grésy n'a point attaché son nom à quelqu'œuvre de

Digitized by Google

longue haleine. Il a préféré (ce qui convenait peut-être mieux à la nature de son talent) choisir des sujets peu étendus, nettement circonscrits, et traiter dans des dissertations ne dépassant pas les bornes d'un article de revue les questions historiques et archéologiques qui se présentaient à lui, ou vers lesquelles son goût le portait. Ces dissertations sont nombreuses je l'ai déjà dit; dispersées dans des recueils divers, elles fourniraient, si elles étaient réunies, la matière de plusieurs volumes. Analyser tous ces mémoires ou même en donner ici l'énumération complète m'entraînerait trop loin; je me bornerai donc à signaler à votre attention, ou plutôt à rappeler à votre souvenir ceux qui me paraissent intéresser plus spécialement nos études.

En bon confrère qu'il s'est toujours montré pour nous, Eugène Grésy nous a donné (qu'on veuille bien me passer cette expression) la fleur de son panier. Ceux de ses mémoires en effet qui ont été publiés dans notre recueil doivent être comptés parmi les meilleurs qui soient sortis de sa plume. Ce sont, outre les trois qu'a récompensés l'Académie des Inscriptions et dont je relevais les titres plus haut, deux notices sur les antiquités gallo-romaines découvertes à Melun en 1847 et sur quelques enseignes et médailles en plomb trouvées dans le lit de la Seine à Paris; une dissertation relative à un nom de lieu aujourd'hui disparu et retrouvé sur une dalle funéraire de l'église de Féricy; une excellente notice critique sur le fameux calice émaillé de l'abbaye de Chelles, attribué à saint Eloi; enfin et surtout l'important et curieux mémoire intitulé : *Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve le 4e jour d'Aoust* 1532. Dans ce mémoire où l'auteur s'est trouvé aux prises avec les difficultés d'un texte souvent obscur ou incomplet, tout rempli de termes aujourd'hui oubliés et d'une interprétation délicate, M. Grésy a fait preuve d'une sagacité et d'une connaissance de la langue artistique du XVIe siècle, auxquelles ses lecteurs n'ont pas manqué de rendre bonne justice. Mais ces différents travaux, dont nous avons ici même entendu la lecture de sa bouche, vous sont trop connus pour que j'aie à insister davantage.

Digitized by Google

Deux articles publiés dans la *Revue archéologique* et intitulés l'un *la Cassette de saint Louis*, l'autre *les Sandales de Chelles*, méritent une brève mention. La petite église de Dammarie (Seine-et-Marne), à qui sont échus, depuis la Révolution, les débris du trésor de l'abbaye du Lys, dont elle dépendait, possède entre autres reliques un coffret dont l'attribution au XIII^e^ siècle ne saurait être contestée. Il est en bois de hêtre et recouvert de feuilles d'argent et d'un vernis assez semblable à la laque de Chine. Quatre-vingt-huit pièces d'applique en décorent les parois et le couvercle, sans compter une infinité de clous dorés qui décrivent des enroulements dans les espaces intermédiaires. De ces pièces d'applique les principales sont quarante-neuf écussons armoriés et émaillés de leurs couleurs en taille d'épargne, et dont M. Grésy a pu retrouver toutes les attributions. Dans ce beau coffret l'auteur a su reconnaître (et il le prouve surabondamment) la cassette ayant appartenu à saint Louis et renfermant de ses reliques, que donna, vers l'époque de la canonisation du saint roi, Philippe-le-Bel, son petit-fils, aux religieuses de l'abbaye de Notre-Dame du Lys. Dans le second article cité plus haut, notre confrère réfute par d'excellents arguments, empruntés aux archives mêmes de l'abbaye de Chelles, la tradition qui tendait à attribuer à la reine fondatrice, sainte Bathilde, des sandales, d'origine pourtant fort ancienne, conservées de temps immémorial dans le riche trésor de la célèbre abbaye. Au même ordre de travaux appartiennent encore le curieux article, inséré dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne* sous le titre de *Iconographie de saint Loup et la Vendange divine, retable du XVI^e^ siècle*, et l'intéressante description donnée par notre confrère dans les *Annales archéologiques*, d'une magnifique mitre, du XIV^e^ siècle, en damas de soie brodé d'or et de soie, *à images*, et ayant appartenu sans conteste à Jean de Marigny, évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen, frère du célèbre et malheureux Enguerrand.

Comme on peut le penser, M. Grésy a réservé une place importante dans ses travaux aux monuments et aux antiquités de sa ville natale. C'est à cette abondante série de mémoires qu'appartiennent entr'autres les *Notices sur le château royal et*

Digitized by Google

l'ancien Hôtel-Dieu de Melun et *sur le blason et les sceaux* de la ville; les *Notes et observations sur les monuments antiques et du moyen-âge, découverts à Melun ou dans les environs;* enfin, et pour ne pas pousser plus loin mon inventaire, le *Catalogue raisonné de l'œuvre de Langot, graveur melunois.*

Eugène Grésy poursuivait paisiblement le cours des travaux qui avaient rempli et honoré sa vie, lorsqu'un mal subit est venu l'enlever brusquement à l'affection de sa famille et de ses amis. Il est mort le 16 novembre 1867. Peu de jours auparavant, il assistait avec son assiduité habituelle à l'une de nos séances hebdomadaires, et ses confrères consternés ont appris en même temps sa maladie et le fatal dénouement qui l'avait terminée. En lui notre compagnie a perdu un de ses plus dévoués auxiliaires et chacun de nous un confrère qui était en même temps un ami.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L. C. P. C. DUC DE BLACAS D'AULPS,

PAR M. E. G. REY,

Membre résidant.

Lu dans les séances des 2 et 9 février 1870.

La Société m'a fait l'honneur de me confier la mission de retracer la vie d'un de nos confrères prématurément enlevé à la science et à ses nombreux amis.

Les diverses études nécrologiques déjà publiées, par plusieurs d'entre vous, ne me laissent aucun espoir de vous apprendre rien de nouveau à la louange de cet homme si modeste et auquel un grand avenir scientifique semblait réservé.

Son père, le comte Casimir de Blacas d'Aulps, après avoir partagé le long exil des princes de la maison de Bourbon, devint ministre du roi Louis XVIII. Protecteur éclairé des savants, ce fut de lui que Champollion reçut les premiers encouragements lorsqu'il entreprit ses études sur les écritures hiéroglyphiques.

Tour à tour ambassadeur de France à Naples, puis à Rome, M. de Blacas forma alors ce magnifique musée dont son fils préparait la publication au moment où la mort est venue le frapper.

Dès le XII^e^ siècle, nous trouvons les Blacas, comptés parmi les plus nobles maisons de Provence, et nul mieux que notre regretté confrère ne comprit cette vieille devise « Noblesse

Digitized by Google

oblige » et ne soutint plus dignement le poids d'un grand nom.

Louis-Charles-Pierre-Casimir, duc de Blacas d'Aulps, naquit à Londres, au mois d'avril en 1815. Bientôt encore les événements politiques l'éloignèrent de la France où il ne revint qu'en 1845. Sa jeunesse fut toujours sérieuse ; il s'adonna dès lors à l'étude de l'archéologie et ne cessa d'ajouter aux richesses scientifiques réunies par son père, tout en en préparant la publication. Aussi le 5 février 1862, l'admettiez-vous parmi vos membres titulaires au moment où il venait de faire paraître un remarquable travail sur les monnaies frappées dans l'Empire romain après la mort de Néron.

En 1865, il publiait dans le 29e volume de nos Mémoires une étude, pleine d'intérêt, sur des vases d'une haute antiquité découverts, sous des terrains volcaniques, dans le voisinage d'Albano.

Elevé en Allemagne près de M. le comte de Chambord et profondément versé dans la langue de ce pays, M. de Blacas résolut d'appliquer cette faculté à traduire en français l'histoire de la monnaie romaine de M. Mommsen.

Ce n'était pas chose aisée que de transporter dans notre idiome clair et précis l'œuvre très-érudite mais parfois obscure de l'illustre numismatiste allemand. Aussi, dans sa traduction, notre savant confrère a-t-il jusqu'à un certain point, changé l'ordre des chapitres de l'œuvre originale.

Le texte français commence par l'étude du système monétaire des Romains antérieurement à l'année 486 de Rome, ce qui dans l'édition allemande forme le chapitre III ; les 186 premières pages ayant été consacrées par M. Mommsen à la recherche des anciens systèmes monétaires en usage chez les Grecs et les Asiatiques. L'intérêt que présentent les notes trop rares ajoutées par notre confrère, fait regretter de les trouver en aussi petit nombre, et je crois que, comme l'éminent Creuzer le reconnaissait hautement en parlant de la traduction française de son grand ouvrage sur la Mythologie, M. Mommsen trouvera sous la plume de son interprète, sa pensée plus claire et ses arguments plus concluants.

Le premier volume de ce travail a seul vu le jour et le second

Digitized by Google

était à peine sous presse quand la mort est venu l'interrompre.

Malgré le temps qu'il consacrait à cette traduction M. de Blacas préparait activement la publication de ses richesses archéologiques qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais entre lesquelles on remarquait, parmi les marbres, une admirable tête du plus beau travail grec, trouvée à Milo, et ne le cédant en rien à la célèbre Vénus découverte dans cette île. La série des vases italiques recueillis à Nola, à Capoue, en Sicile et en Etrurie, celles des vases grecs, celles des pierres gravées et entre les bijoux, la toilette d'une dame romaine, précieux spécimen de l'orfèvrerie antique au IVe siècle de notre ère, ainsi qu'une foule d'autres objets remarquables passés, hélas! depuis la mort de M. de Blacas, dans des mains étrangères.

La dernière fois que j'eus l'honneur de voir notre confrère, il me montrait les planches qui devaient en composer le magnifique atlas et dont la plupart étaient déjà gravées.

Profondément attaché à la maison de Bourbon, c'est durant un séjour fait à Venise auprès de M. le comte de Chambord, qu'il a été enlevé par une maladie presque foudroyante; mais si elle ne lui a pas laissé la consolation de mourir entouré des siens, elle n'a pu ôter à ses derniers moments cette sérénité que M. le duc de Blacas puisait dans des convictions religieuses qu'il possédait au plus haut dégré.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU PREMIER TRIMESTRE DE 1870.

Séance du 5 janvier.

Présidence de MM. DE GUILHERMY et COCHERIS.

M. de Guilhermy, président sortant, adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'année 1868 avait été fatale à la Société des Antiquaires de France. Mon prédécesseur, attristé d'avoir à vous présenter une longue série d'éloges funèbres, exprimait le vœu que l'année à venir nous fût du moins plus propice. Ce souhait fraternel a été exaucé. Au bout de douze mois révolus, nous nous retrouvons tous, grâce à Dieu, animés du même dévouement à l'étude, et des mêmes sentiments d'affection mutuelle. Puisse-t-il en être ainsi pendant de longues années!..... *Bonum et jucundum habitare fratres in unum.*

« Il nous restait à remplir un dernier devoir envers la mémoire de notre bien regretté confrère, M. Félix Bourquelot; c'était de lui donner un digne successeur. Le choix de la Société s'est fixé sur M. l'intendant général, Charles Robert, qui se recommandait à nous par ses nombreux et savants

Digitized by Google

travaux sur la numismatique, sur la sphragistique, et sur l'archéologie romaine. Les érudits connaissent tous le mérite des livres de M. Robert, et les galeries du Louvre possèdent plus d'un monument précieux de l'antiquité recueilli par ses soins, pendant la mémorable campagne de Crimée. Au milieu des préoccupations administratives et militaires, M. Robert ne perdait pas de vue les intérêts de la science.

« Depuis que j'ai l'honneur d'appartenir à cette Compagnie, j'y ai surtout apprécié cet esprit généreux et loyal qui vous dispose tous à vous associer franchement au succès d'un confrère, soit qu'il mette au jour quelque ouvrage important, soit qu'il obtienne la récompense méritée de consciencieux travaux. C'est ainsi que vous avez tous applaudi à l'élection de M. Huillard-Bréholles comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vous saviez bien que cette distinction, la plus considérable qu'il soit permis d'ambitionner à un homme d'étude, était le prix d'une vie entière consacrée à la solution des problèmes les plus compliqués de l'histoire. Vous avez aussi accueilli avec une faveur toute spéciale les livres excellents de M. le baron de Witte, sur les monnaies des empereurs qui ont régné dans les Gaules au troisième siècle de notre ère, et la publication, que j'appellerais volontiers monumentale, de M. Guérin, sur la Palestine.

« De nombreux et intéressants mémoires ont rempli vos séances; quelques-uns ont provoqué des discussions qui auront eu pour résultat d'en éclaircir ou d'en développer la pensée première. Dans une société comme la nôtre, il se forme un fonds commun de doctrine où chacun de nous vient puiser à son plus grand avantage. M. Aubert vous a lu les notes qu'il a écrites, et vous a fait admirer les dessins qu'il a exécutés dans le fameux trésor de la vieille abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Ce travail, complété pendant les dernières vacances, est destiné à devenir un livre d'une rare beauté. M. Quicherat, qui n'est jamais à court de ressources ingénieuses, quand il s'agit d'élucider un texte obscur ou défiguré, vous a entretenu de ses recherches qui

Digitized by Google

tendent à établir l'existence d'un peuple *allobrige* différent des *Allobroges*, et à mettre l'histoire d'accord avec la géographie. M. Read a rendu profitable à la science et à la Société des Antiquaires ses fonctions de chef de la division des travaux historiques de la ville de Paris. Il nous a tenus constamment au courant des curieuses découvertes qui se sont faites sur le sol parisien, au palais de justice, dans la nécropole de Saint-Marcel et sur le Mont des Arènes. Armé de l'autorité nécessaire, il a réussi, pour la première fois, à réunir en lieu sûr les fragments d'architecture ou de sculpture, les poteries gallo-romaines, les inscriptions, les dalles funéraires, et bien d'autres monuments que le renouvellement des plus anciens quartiers de la ville rendait chaque jour à la lumière. En applaudissant à la création du Musée municipal destiné à recevoir ces précieuses épaves, nous regretterons qu'elle se soit fait aussi longtemps attendre. Que de débris intéressants n'avons-nous pas vu périr, depuis quarante ans, privés qu'ils étaient d'un dernier asile! Pour ne citer qu'un fait, qui m'est personnel, j'ai relevé jadis, dans les cours de l'ancien musée des Petits-Augustins, les copies de plus de cinquante inscriptions historiques dont il serait impossible de retrouver une seule aujourd'hui.

« Nous citerons encore, parmi les communications qui ont le plus fixé votre attention, l'étude de M. Bulliot sur le culte de la *Dea Bibracte*, les notices de M. l'abbé Cochet sur ses plus récentes découvertes dans les sépultures mérovingiennes de la Normandie, la description par M. Huchen du magnifique jubé dont l'évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, avait paré l'entrée du chœur de sa cathédrale, dans les premières années du seizième siècle. Par une de ces heureuses fortunes qui n'arrivent qu'aux chercheurs habiles, M. l'abbé Cochet a tiré de la poussière d'une tombe inconnue une pièce d'argent de Théodebert I, roi d'Austrasie, classée par les connaisseurs au nombre des raretés de la numismatique.

« Vous avez pu reconnaître, Messieurs, par le nombre des demandes d'admission qui nous ont été adressées cette année, que le titre d'associé-correspondant de la Société

Digitized by Google

des Antiquaires de France n'a rien perdu de sa valeur. C'est un honneur pour nous de l'avoir vu sollicité par des hommes aussi honorables et aussi instruits que MM. Keller à Zurich, Dirks en Hollande, Pinchart, chef de section aux Archives du royaume de Belgique, de Longuemar à Poitiers, de la Nicollière à Nantes, Becq de Fouquières dans le Pas-de-Calais, le docteur Jousset à Bellême, l'abbé Chevalier à Romans, Fleuret, procureur impérial à Nîmes, Penon, conservateur du Musée des antiques à Marseille. Notre bulletin contient la juste expression des regrets que nous ont inspirés la mort de M. Namur, connu par ses travaux sur les antiquités du Grand-Duché de Luxembourg, et celle de M. Frédéric Cailliaud, conservateur du Museum de Nantes, intrépide explorateur de l'Afrique centrale, associé-correspondant de la Société depuis 1830.

« Notre bibliothèque s'accroît chaque jour des ouvrages qui sont offerts à la Société par les membres résidants, par les associés correspondants, ou par les auteurs, qui, sans lui appartenir, se trouvent avec elle en communauté d'idées et de travaux. Dans les premiers mois de l'année une acquisition précieuse est venue enrichir nos archives. Vous n'avez certainement pas oublié avec quelle générosité Mme Jollois, veuve d'un des membres les plus anciens et les plus laborieux de la Société, s'est spontanément dessaisie en notre faveur des mémoires, des notes, des portefeuilles qui formaient la succession scientifique de M. Jollois. Votre président s'est empressé de satisfaire à votre désir en adressant à la donatrice l'expression des sentiments de gratitude de la Société tout entière.

« Une collection de livres, de pièces manuscrites ou de dessins, n'est vraiment utile qu'à la condition d'avoir pour auxiliaire un catalogue qui permette de rechercher les documents qu'elle possède. Vous vous réunirez à moi, je n'en doute pas, Messieurs, pour remercier notre bibliothécaire-archiviste du dévouement avec lequel il remplit, à cet égard, des fonctions que vous laisseriez volontiers entre ses mains, tant qu'il consentirait à en demeurer chargé.

« Il vous a été rendu compte, au commencement de cette

Digitized by Google

année, des motifs qui rendaient nécessaire le choix d'un nouvel imprimeur pour la suite des publications de la Société. Votre Commission des impressions est unanime à reconnaître les avantages d'économie, d'exactitude, de célérité que nous présente la maison Gouverneur à Nogent-le-Rotrou, avec laquelle il a été fait un traité dont vous avez approuvé les conditions.

« Pendant toute la durée du mois d'octobre, M. Cocheris a eu l'obligeance de me remplacer dans les fonctions de président. J'achevais alors une tournée en Italie; permettez-moi, pour mieux vous faire agréer mes excuses, de vous apporter quelques nouvelles de cette terre classique de l'art et de l'antiquité. Dans ce pays, les révolutions politiques respectent les monuments. Artiste par instinct, l'italien ne brise pas les marbres et ne brûle pas les tableaux. Personne n'a songé à gratter les blasons des princes détrônés, à renverser leurs images de bronze pour les convertir en pièces d'artillerie, à fondre des balles avec le plomb des cercueils. Il est certainement déplorable que la suppression des ordres religieux ait eu pour premier résultat la clôture d'un certain nombre d'églises et de monastères; mais, du moins, les démolisseurs ne sont pas encore à l'œuvre, et nous voulons espérer qu'on saura sauvegarder tout ce qui doit être transmis à la postérité pour lui servir d'enseignement ou de modèle. Les mesures conservatrices, qui avaient été décrétées en France, dans l'intérêt des arts, par l'Assemblée nationale, et dont l'exécution fut en vain réclamée par quelques citoyens courageux, sont généralement appliquées en Italie. Des Musées nationaux se sont formés dans la plupart des grandes villes du Nord. Nous vous signalerons, comme particulièrement remarquables, ceux de Milan, de Brescia, de Venise, de Sienne, de Bologne et de Pérouse. A Florence, une collection vraiment admirable remplit les salles historiques du vieux palais du podestat, et cette longue galerie qui monte, en traversant l'Arno, du Musée des Offices au palais Pitti, est tapissée, dans toute son étendue, de peintures et de monuments.

« Rome, jusqu'à ce jour, n'a rien perdu de ses magnificences.

Digitized by Google

La ville éternelle tout entière demeure le plus merveilleux musée du monde. Le Souverain pontife, assailli de vicissitudes sans nombre, ne s'est pas écarté un moment des glorieuses traditions de ses prédécesseurs; il s'est fait constamment un devoir sacré de conserver les débris de l'antiquité profane, de mettre en lumière les monuments de l'antiquité chrétienne, et de maintenir dans toute leur splendeur ces illustres basiliques où, depuis Constantin, chaque siècle a laissé son empreinte.

« Vous n'avez pas assurément perdu le souvenir des curieux détails qui nous furent donnés, dans une de nos séances de l'été dernier, par notre confrère, M. Léon Renier, sur les découvertes récemment faites au Mont Palatin, dans les ruines immenses de l'habitation des Césars. C'est aux frais de l'empereur des Français que le déblaiement du palais est exécuté sous la direction de M. Renier, avec le concours de M. Pietro Rosa, qui est à la fois un architecte et un archéologue d'un rare mérite. Les résultats obtenus m'ont causé le plus profond étonnement. Je ne pouvais me lasser de parcourir les salles récemment exhumées, de franchir les escaliers, d'admirer les fragments de colonnes, de mosaïques et de sculptures. Les fresques dont M. Renier vous a mis sous les yeux les photographies, sont des œuvres exquises, bien supérieures à tout ce qui a été trouvé en ce genre dans les maisons de Pompeï. La Société des Antiquaires ne doit-elle pas se féliciter de voir un de ses membres à la tête d'une aussi noble entreprise? Pour ne pas abuser plus longtemps de vos moments, Messieurs, je termine ici cette digression, peut-être inopportune, et j'invite M. Cocheris, président élu pour l'année 1870, ainsi que MM. les membres du nouveau bureau, à vouloir bien prendre la place à laquelle vos suffrages les ont appelés. »

M. Cocheris, président élu, prend place au fauteuil sur l'invitation de M. de Guilhermy, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Au moment de m'asseoir dans ce fauteuil où m'ont appelé

Digitized by Google

vos bienveillants suffrages, permettez-moi tout d'abord de vous offrir l'expression de ma vive et sincère gratitude.

« Vous venez d'écouter avec l'attention qu'elle méritait l'allocution de mon honorable et savant prédécesseur, et les applaudissements qui l'ont accueillie ont devancé les remercîments que j'allais vous proposer de voter pour le zèle avec lequel le Bureau, présidé par M. de Guilhermy, a rempli ses fonctions pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Quant à moi, Messieurs, je ne vous retiendrai pas longtemps. Si j'avais à parler de vos travaux, de vos succès, des progrès constants que la science vous doit, je n'aurais certainement pas trop de cette séance pour traiter un sujet si intéressant.

« Mais, aujourd'hui, pour rester fidèle à la tradition et aux usages de la Société, je dois, comme mes prédécesseurs, me borner à vous parler de moi et du prix que j'attache à l'honneur de vous présider.

« Lorsque je considère le mérite de tous ceux qui ont occupé ce fauteuil, et que je me souviens de la modestie avec laquelle ils l'ont accepté, je ne trouve plus de termes assez modestes pour maintenir dans mes paroles la distance qui existe entre eux et moi, et cependant, l'humilité a trop souvent servi de base à l'allocution des nouveaux présidents pour que je puisse l'employer à mon tour, sans craindre de répéter aujourd'hui moins bien qu'eux, ce qu'ils ont si bien dit ici autrefois.

« Vous me permettrez donc, Messieurs, de tomber dans l'excès contraire, et vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, si je cherche à justifier l'excellence de votre choix.

« Vous le savez, Messieurs, chacun de nous honore la Société dans la mesure de ses forces et de son bon vouloir. Les uns, supposant que l'éclat de leur nom est assez vif pour rejaillir sur nous, se contentent de satisfaire aux exigences pécuniaires que leur impose l'article 7 de notre réglement.

« D'autres, non moins illustres, mais beaucoup plus dévoués, assistent régulièrement à vos séances, croyant avec

Digitized by Google

raison que le reflet des lumières qu'ils prodiguent ailleurs ne saurait nous suffire.

« Le plus grand nombre, grâce à la part qu'ils prennent à nos discussions et par le tribut qu'ils paient à nos mémoires, donnent à la Société la vie qui lui est nécessaire pour conserver la place distinguée qu'elle occupe depuis longtemps dans le monde savant. Enfin, quelques-uns d'entre nous, je suis forcé de l'avouer, se font remarquer par une extrême assiduité, mais aussi par une réserve un peu trop absolue peut-être.

« Vous aviez jusqu'à présent choisi vos présidents parmi les illustrations dont je parlais tout-à-l'heure. Vous aimiez aussi à honorer ceux d'entre nous qui par l'ancienneté de leurs services, leur savoir et leur mérite pouvaient le mieux représenter la Société.

« Aujourd'hui c'est un tout autre mobile qui vous a fait agir. Vous avez remarqué, non sans déplaisir, que les présidents occupés à diriger les débats ne pouvaient pas coopérer aux travaux scientifiques de la Société et qu'ainsi, le jour où vous choisissiez l'un de vos meilleurs soldats pour en faire un officier, la compagnie se trouvait privée par le fait même de cette élection, de l'un de ses volontaires les plus actifs et les plus nécessaires.

« Vous vous êtes demandé, Messieurs, si au lieu de dégarnir ainsi vos rangs aux dépens de votre propre gloire, il ne faudrait pas mieux offrir cette dignité à l'un de ces auditeurs zélés, mais discrets et timides, dont je vous parlais tout-à-l'heure, qui gardent volontiers le silence, trouvant dans ce rôle les satisfactions que réclame leur modestie. C'est ainsi que vous avez bien voulu penser à celui d'entre vous qui depuis quinze ans s'honore d'être l'un de vos auditeurs les plus fidèles et dont l'ambition se bornait à l'honneur de se dire votre confrère.

« Les motifs qui ont entraîné mon élection, me permettaient donc d'accepter sans témérité le titre que vous vouliez bien m'offrir.

« Je continuerai comme par le passé à vous écouter: heureux en vous donnant la parole de pouvoir ainsi me dis-

Digitized by Google

penser de la prendre. L'attention soutenue avec laquelle je suivrai vos débats, par suite de mon ancienne habitude, sera pour moi le plus pur, le plus fécond des enseignements. »

Sur la proposition du président, la Société vote des remerciements aux membres du bureau sortant.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre qui annonce la mort de M. Beaupré, associé-correspondant à Nancy. La Société décide qu'il sera fait mention au procès-verbal des regrets que lui fait éprouver la perte d'un de ses plus anciens correspondants, connu par d'honorables travaux.

Travaux.

M. de Barthélemy lit deux rapports sur les candidatures de MM. l'abbé Jumel et Harold de Fontenay, au titre d'associé-correspondant national. On procède au scrutin, et les candidats ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, le Président proclame associés-correspondants nationaux de la Société des Antiquaires M. l'abbé Jumel à Bourdon (Oise), et M. Harold de Fontenay à Autun (Saône-et-Loire).

M. Pol Nicard appelle l'attention de la Société sur les chances de détérioration qui menacent les inscriptions rapportées de la Dobroutcha et qui sont exposées en plein air, à toutes les intempéries des saisons, dans le jardin de la Bibliothèque Impériale qui donne sur la rue Vivienne. Il demande que la Société, prenant une initiative analogue à celle qu'elle a prise dans l'affaire des statues de Fontevrault, signale cet état de choses au Ministre et lui exprime le regret qu'elle éprouve à voir ces monuments ainsi exposés à des chances de détérioration.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs

Digitized by Google

membres, la Société désirant se procurer de plus amples renseignements renvoie à une de ses prochaines séances pour prendre une résolution.

M. Anatole de Barthélemy donne lecture d'une note *sur une marque de fabrique de cercueils mérovingiens*, envoyée par M. Ed. Flouest, associé-correspondant à Nîmes:

« On rencontre assez fréquemment dans la partie nord de l'ancien duché de Bourgogne et les régions adjacentes de la Champagne, des *auges* ou cercueils monolithes de l'époque mérovingienne, remarquables par leur constante uniformité. Elles sont en pierre oolithique blanche d'une épaisseur moyenne de six à huit centimètres. Leur longueur varie de un mètre cinquante à deux mètres. Larges de soixante centimètres du côté de la tête, elles présentent vers les pieds ce rétrécissement très-marqué qui est généralement considéré comme un des signes distinctifs de l'époque à laquelle on les rapporte. Leur couvercle, au lieu d'offrir, à l'exemple de celles qu'a si souvent signalées dans le pays normand le savant abbé Cochet, deux plans inclinés comme le toit d'une maison, affecte au contraire la forme arrondie d'un demi-cylindre. Elles se rapprochent par là de la plupart des sarcophages gallo-romains du nord de la France et semblent continuer une tradition de fabrication. »

« Elles ont été creusées assez régulièrement, mais sans qu'on se soit beaucoup préoccupé d'en aplanir exactement les diverses surfaces. Les coups du marteau pointu, qui a fait à peu près seul tous les frais de l'opération, ont été dirigés de façon à tracer grossièrement à l'extérieur, sur les parois latérales et du côté des pieds, de petits sillons ornementaux parallèles, dont les séries se trouvent limitées près des bords, par une *ciselure*, sommairement exécutée. L'intention décorative est beaucoup plus nettement accusée du côté de la tête, où l'ouvrier, par l'ingénieux emploi de deux lignes obliques mais à peu près perpendiculaires entre elles, a obtenu des combinaisons variées d'un assez heureux effet. »

Digitized by Google

« Le caractère de ces combinaisons est encore un indice très-démonstratif de la date de ces cercueils. On ne saurait y méconnaître l'influence de la prédilection montrée pour les lignes chevronnées, comme motif ornemental, par toutes les races d'origine plus ou moins germanique, qui ont à différentes époques, et dès les temps les plus reculés, envahi le sol de la Gaule. Au surplus le même système décoratif se retrouve sur un certain nombre de tombeaux qui ont acquis quelque célébrité et qu'on attribue unanimement à la période mérovingienne.[1] »

« Le demi-cintre un peu surbaissé, formé par la face antérieure du couvercle, a quelquefois reçu des signes et des lettres où il paraît raisonnable de ne voir qu'une simple marque de fabrique. Le dessin ci-joint en fournit un spécimen (fig. 2), on ne peut guère considérer comme de véritables emblèmes funèbres le niveau et les apparences de faux en sautoir qu'on y remarque. Si de ces deux instruments, le premier a été souvent et dès les temps anciens, figuré sur les tombeaux pour rappeler aux hommes leur égalité devant la mort, certains tailleurs de pierres l'ont figuré plus souvent encore comme marque distinctive et personnelle de leur travail. L'usage dans les corporations ouvrières de ces sortes de signatures symboliques remonte très-haut et s'était de bonne heure généralisé au point que dans les murs de certains monuments méridionaux que tout signale comme remontant au VII^e^, au VIII^e^ et au IX^e^ siècle, il n'est pas une seule pierre de l'appareil qui ne porte un monogramme, un sigle ou un attribut professionnel, à titre de marque de l'ouvrier qui les para. N'y a-t-il pas lieu dès lors, sous l'influence de cette idée très-rationnelle, de penser que les prétendues faux sont tout simplement l'image d'un marteau pointu à long manche, outil principal du creusement des auges, que les deux lettres adossées sont

1. Il suffit de rappeler à cet égard la belle auge du musée de Poitiers figurée dans le compte-rendu de la trente-troisième session du Congrès Archéologique de France, et celles que M. Baudot, de Dijon, a reproduites dans son curieux mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne en Bourgogne.

Digitized by Google

l'initiale du nom du fabricant, et que marteaux, niveau et initiales constituent dans leur ensemble une véritable marque de fabrique destinée à spécialiser les produits d'une carrière ou d'un atelier? »

« Cette appréciation paraît d'ailleurs corroborée par le peu de soin que trahit la mauvaise exécution du trait figuratif; s'il se fût agi de quelque marque commémorative de la personnalité du défunt, on eût pris vraisemblablement plus de précaution pour le graver, et on en aurait par exemple tracé le dessin au charbon sur la surface de la pierre, avant de l'entailler, pour assurer la correction des lignes; mais on n'a pas même jugé opportun de prendre cette facile peine, et la fausse direction d'abord donnée au trait représentatif du manche dans le marteau de gauche, sur lequel on a dû revenir ensuite pour satisfaire aux exigences d'un croisement symétrique, prouve que ce trait a été exécuté à main levée, à vue d'œil en quelque sorte et que par conséquent, on n'y attachait pas une importance bien grande. »

« Il serait intéressant de savoir si cette marque de fabrique ou d'autres du même genre ont été déjà relevées dans la région bourguignonne. L'affirmative tendrait à établir qu'il existait vers le v^e^ ou le vi^e^ siècle, sur le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Côte-d'Or, une industrie largement organisée et spécialement adonnée à la confection des cercueils monolithes, qui exploitait dans ce but les bancs épais si homogènes et si propices à la taille de la grande oolithe miliaire[1], constitutive du sous-sol géologique dans la partie orientale de ce département. Non-seulement elle devait en fournir à tout le pays, comme le prouvent les découvertes successives faites sur un grand nombre de points assez rapprochés, mais il est très-vraisemblable qu'elle les exportait en outre dans les contrées voisines, car il en existe d'absolument semblables comme travail et comme pierre, dans les départements de l'Yonne et de l'Aube, qui

1. Partie moyenne de l'étage Bathonien d'Alcide D'Orbigny, Great oolith des Anglais.

Digitized by Google

en ont livré plusieurs exemplaires aux musées d'Auxerre et de Troyes. »

« Tous les cercueils figurés dans le croquis ci-joint ont été rencontrés dans l'arrondissement de Chatillon-sur-Seine. Aucun d'eux n'a offert l'image d'un symbole religieux : ni l'ascia gallo-romaine, ni le monogramme chrétien, ni la grande croix longitudinale tracée sur certaines auges probablement un peu plus modernes. Ceux désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4 gisaient naguère et gisent peut-être encore autour de l'église Saint-Marcel, élevée sur les substructions d'un monument plus ancien presque au sommet de la montagne de Vix, dont l'étroit plateau, après avoir porté un oppidum gaulois, noyau primordial du chef-lieu du *Pagus latiscensis*, sous les Gallo-Romains, devint au IXe siècle le quartier général de Gérard de Roussillon, le célèbre et vigoureux champion de la féodalité carlovingienne. C'est, dit-on, de ce sommet isolé, témoin de tant de luttes, que le Chatillonnais a tiré plus tard son nom de *bailliage de la montagne*. »

« Quant au 5e cercueil, il a été découvert dans le cimetière du *champ bossu* à Essarois, où il existait, dès l'époque gallo-romaine et sans doute plus anciennement encore, un sanctuaire de quelque importance élevé au bord d'une source abondante et limpide, en l'honneur d'Apollon Vindo[1]. »

Séance du 12 janvier 1870.

Présidence de M. Cocheris.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Cournault qui demande à faire partie de la Société en qualité d'associé-correspondant; il a pour présentateurs MM. Aubert et J. Qui-

1. V. 3e volume des Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

Digitized by Google

cherat. Le Président désigne MM. Anatole de Barthélemy, Bertrand et Passy comme membres de la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Michelant, au nom de M. le professeur Aus'm Weerth, secrétaire-général de la Société des Antiquaires du Rhin à Bonn, fait hommage à la Société d'un Mémoire que celui-ci a publié à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Winkelmann et du Congrès archéologique tenu à Bonn en 1869. Cet ouvrage est intitulé : *Das Siegeskreuz*..... La croix de victoire des empereurs byzantins Constantin VII, Porphyrogénète et Romain II, et le bâton pastoral de l'apôtre saint Pierre, deux monuments d'art byzantin et teutonique du x^e^ siècle, conservés dans la cathédrale de Limbourg sur la Lahn. In-fol. avec planches. A cette occasion M. Michelant propose, aux termes de l'article 21 du réglement intérieur, de conférer le titre d'associé-correspondant étranger à M. le professeur Aus'm Weerth, et il se porte comme présentateur avec M. Le Blant, vice-président. Le Président nomme une commission composée de MM. Robert, Rey et Montaiglon pour faire un rapport sur cette présentation.

M. Michelant annonce en outre qu'il a été chargé par M. le professeur Aus'm Weerth de proposer l'échange des publications de cette Société avec les nôtres, non-seulement à l'avenir, mais en remontant en arrière contre un nombre égal de volumes. Cette proposition, mise aux voix par le Président, est adoptée.

Travaux.

Le Président fait connaître à la Société que le Ministre, consulté officiellement par lui au sujet des monuments épigraphiques de la Dobroutcha, exposés dans le jardin de la Bibliothèque Impériale, a répondu que la situation actuelle n'est que provisoire et qu'on destine à ces monuments un emplacement plus convenable. En présence de cette déclaration il propose l'ordre du jour qui, appuyé par divers membres, est mis aux voix et adopté.

Digitized by Google

M. Marion fait la seconde lecture de la notice nécrologique sur M. Eugène Grésy, membre résidant et ancien président de la Société. Cette notice est envoyée à la Commission des impressions.

M. Anatole de Montaiglon fait également la seconde lecture du Mémoire de M. Chazaud, intitulé : *Inventaire et comptes de la succession d'Eudes, comte de Nevers* (Acre, 1266). Le mémoire de M. Chazaud est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 19 Janvier.

Présidence de MM. Boutaric et Le Blant, Vice-Présidents.

Travaux.

M. de Barthélemy lit, au nom de la Commission de publication, un rapport qui conclut à l'impression dans les Mémoires de la Société de la traduction faite par M. Pol Nicard du travail de M. Keller sur les Castella et les lieux de refuge des Helvètes. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. de Barthélemy lit la notice suivante sur la légende monétaire BELENO CASTRO envoyée par M. d'Arbois de Jubainville à M. Quicherat pour la communiquer à la Société.

« Mon savant maître M. J. Quicherat a publié, il y a trois ans, un petit volume intitulé : « De la formation française » des anciens noms de lieu. » L'auteur n'est pas linguiste de profession. Dans ce volume il ne traite que des questions de linguistique; il le fait avec cette netteté, cette précision, cette exactitude, disons le mot, cette supériorité qui distingue tous ses travaux.

Voici cependant un point sur lequel sa doctrine ne nous paraît pas suffisamment justifiée.

A la page 97 nous lisons le passage suivant :

« BELENO CAS[TRO]. — L'attribution de ce nom à la ville de » Beaune est fautive. L'accent dans *Beleno* tombait sur la

Digitized by Google

» pénultième; par conséquent le dérivé français ne peut » être que *Belin* ou *Blin*. C'est *Belna* bien différent de *Bele-* » *nus* qui a engendré Beaune; quant à *Beleno castro*, il faut » en chercher l'équivalent parmi nos très-nombreux *Châ-* » *teau-Belin*. »

Il ne nous paraît pas démontré que dans *Beleno* l'accent fût placé sur la pénultième. Il faudrait pour cela que cette pénultième fût longue.

Si *Belenus* était un mot d'origine latine, la pénultième serait longue. L'*e* du suffixe *-enu-s* est long en latin, exemple : *alienus, plenus, arena, avena, catena, habena, sagena, venenum* (Diez, *Grammatik*, 2e édit., II, 312). Mais *Belenus* est un mot d'origine gauloise. Les lois de la langue latine ne lui sont donc pas applicables.

Il faut chercher ailleurs le moyen de connaître la quantité du suffixe *-enu-s* dans *Belenus*.

Cette quantité nous est indiquée par un vers d'Ausone dans le dixième des petits poèmes sur les professeurs de Bordeaux :

Qui Bĕlĕni ædĭtŭus.

Or nous n'avons aucune raison pour supposer que dans ce vers le poète gallo-romain ait modifié arbitrairement la quantité du mot dont il s'agit. Le suffixe *-enu-s*, primitivement *-eno-s*, n'est pas le seul dans lequel la voyelle précédant *n* ait eu en gaulois une quantité moindre qu'en latin. Le suffixe *-o, -onis* est dans le même cas : *Lingones, Turones, Redones* ont perdu en français la voyelle de ce suffixe, qui par conséquent était brève. Si ces noms de peuple eussent été d'origine latine, l'*o* du suffixe aurait été long et accentué : il subsisterait en français (Diez, *Grammatik*, 2e éd., II, 318. Comparez au suffixe gaulois le suffixe latin *-o, -inis*, dans *hom-o, hom-in-is*).

Enfin, pour revenir au suffixe *-eno-s*, Zeuss (*Grammatica celtica*, 1re édition, p. 734), à qui nous empruntons la plupart des éléments de cette note, cite d'après Ptolémée le dérivé secondaire Βρεμ-έν-ιο-ν, dans lequel la quantité de l'*ĕ* du suffixe n'est évidemment causée par aucune nécessité de versification.

Digitized by Google

Le gaulois avait comme le latin des suffixes dans lesquels la consonne *n* était précédée d'une voyelle longue. A côté du suffixe *-ĕnŭ-s*, par *e* bref, dans *Belenus*, Βρεμένιον, on trouve *-ēnu-s*, par *e* long, dans *Ruténi*. Lucain et Sidoine Apollinaire sont d'accord sur ce point (Zeuss, *ibid.*, p. 736). Ainsi la langue latine possédait à la fois le suffixe *-ĭnu-s* par *i* long et le suffixe *-ĭnu-s* par *i* bref. Ce n'est donc pas une raison pour contester que dans *Belenus* l'*e* du suffixe fût bref comme l'exige le vers d'Ausone cité plus haut.

Le livre de M. Quicherat est devenu avec raison le manuel de tous les savants qui s'occupent de la géographie historique de notre pays. Le mérite de cet ouvrage fera l'intérêt de la critique de détail contenue dans la présente note. »

M. Quicherat ayant répondu à M. d'Arbois de Jubainville qu'il avait raisonné sans tenir compte de l'étymologie, dont personne ne peut répondre, et d'après une prononciation *belénus* ou *belinus* qui lui paraît avoir été universelle en Gaule au moment de la formation française, puisqu'elle a produit dans toutes les contrées des vocables tels que *Beligny, Bligny, Belignat,* etc., etc., où la seconde syllabe du premier radical était nécessairement accentuée ; que d'ailleurs le nom des lieux qui s'appellent *beaune* en français a été *belna* et non *belenus* en latin ; que *Bélna* et *Beliniacum* se rencontrent sur un même point du territoire dans *Beaune* (Côte-d'Or) et *Bligny-sous-Beaune;* M. d'Arbois de Jubainville a ajouté à sa première remarque le développement qui suit :

« Dans mon opinion, le nom propre gaulois *Bĕlĕnus* devrait être complètement distingué d'un autre nom propre, *Belinus*, qui a été usité en France au moyen-âge et qui s'y retrouve encore aujourd'hui comme nom de famille, et comme premier ou second terme dans des noms de lieu composés. Avec l'addition d'un suffixe il a aussi servi à créer chez nous un certain nombre de noms de lieux.

La racine de ce mot est BIL (et, avec *brechung*, BĔL) que M. Fœrstemann (*Altdeutsches Namenbuch*, t. I, col. 258) traduit d'après Grimm par *lenitas, placiditas*.

Digitized by Google

On rattache à cette racine le premier terme de *Bili-childis*, nom d'une reine mérovingienne femme de Thierry II (*Fredegarii Chronicon* ap. D. Bouquet, II, 424 C, 427 C). Le même nom se rencontre avec *brechung* de l'*i* et syncope de la gutturale aspirée dans la forme *Bëli-eldis* usitée au xi^e^ siècle dans le midi de la France (Archives de l'empire, J 304; Toulouse, II, 98; Teulet, *Layettes*, I, 211 b).

Je citerai aussi le composé *Bëli-gardis* (*Polyptique d'Irminon*, p. 223, 242) qui après syncope du *g* a donné *Bëliardis*, en français *Béliard*, — d'où Mont-Béliard.

Une charte de Wissembourg de l'année 742 nous fournit le composé *Bili-druda* (Pardessus, *Diplomata*, II, 469).

Il est donc certain qu'en France, à l'époque mérovingienne un thème *Bili, Bëli*, était employé à la formation des noms propres de personnes. Ce thème était d'origine germanique, comme la presque totalité de l'onomastique française de ce temps, comme le second terme, *childis, gardis, druda* des mots où nous l'avons signalé. Il nous explique la première partie du nom propre *Bel-inus*.

Passons à la seconde, *-inus*.

Je crois y reconnaître le suffixe gothique *-ein*[*a*]*-s*, en haut allemand ancien et moyen *-în*, en haut allemand moderne *-en*, qui sert principalement à former des adjectifs tels que le gothique *silubr-ein-s* « d'or », *eisarn-ein-s* « de fer », *thaurnein-s* « épineux » (Grimm, *Deutsche Grammatik*, 2^e^ édition, II, 175-179). Ce suffixe paraît identique au suffixe grec -εινό-ς (Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, p. 228), et au suffixe latin *-inu-s*, primitivement *-eino-s* (Corssen, *Aussprache*, 2^e^ éd., p. 720). L'importance du suffixe latin *-inus* dans les mots romans (Diez, *Grammatik*, 2^e^ édit., II, 212) n'est pas une raison pour soutenir que les mots d'origine germanique dans lesquels on trouve une formation semblable l'aient empruntée à la langue latine. Il ne faut pas sans preuve admettre des mots hybrides.

Le suffixe germanique *-ein*[*a*]*-s*, *-în* doit être reconnu dans le nom propre *Chrod-inus* dérivé du même thème que le gothique *hroth-eig-s* τριαμβεύων (Ulphilas, Corinth. II, II, 14).

Digitized by Google

La quantité du suffixe dans ce nom nous est donnée par un vers de Fortunat ;

Non ego praeteream praeconia celsa Chrŏdĭne

(D. Bouquet, II, 525 C; cf. Grég. de Tours, *ibid.*, 277 B).

Il est probable que le même suffixe doit expliquer la formation des noms mérovingiens suivants :

Audinus (Tardif, Monuments historiques, n° 43; cf. Grégoire de Tours ap. D. B., II, 312 A), en français Audin;

Aursinus (Tardif, n° 19);

Baudinus (G. de T. ap. D. B., II, 205 B), Baudin;

Bertinus (Tardif, n° 29), Bertin;

Chramninus (Tardif, n° 19);

Gaerinus (Tardif, n°s 11, 38) ou

Gairinus (Tardif, n° 44, et Vie de St Léger ap. D. Bouquet, II, 619 E), Guérin;

Guerpinus (G. de T. ap. D. Bouquet, II, 321 B);

Godinus (Tardif, n°s 29, 33, cf. Fredegaire ap. D. B., II, 434 B), Godin;

Gominus (monétaire d'Albi);

Herpinus (Fredegaire ap. D. B., II, 427 C);

Hramninus (Tardif, n° 29), le même que *Chramninus;*

Leudinus (Tardif, n° 40);

Nantinus (G. de T. ap. D. B., II, 254 A);

Sighinus (Tardif, n° 35), Séguin.

Ce serait suivant moi le même suffixe qui, placé à la suite du thème germanique *Bili, Bĕli*, aurait donné naissance au nom propre *Belinus* qu'on lit quelquefois dans les chartes écrites en France au XI^e^ et au XII^e^ siècle :

En 1053 dans un diplôme de Guillaume, comte de Nevers (D. B., XI, 590 D);

En 1059 dans le cartulaire de St-Victor de Marseille, p. 544;

Dans la première moitié du XII^e^ siècle au cartulaire de St-Père de Chartres, p. 301, 302, 341, 344, 390, 458; au cartulaire de Notre-Dame de Chartres, I, 106, 148);

Sainte Beline, *Belina*, tuée par un seigneur de Landreville (Aube) et honorée à Mores, ancien diocèse de Langres,

Digitized by Google

est probablement postérieure de peu d'années (Bolland., septembre, III, 259).

De là le français « Belin », « Blin », « Blain », dans Belinfay, aujourd'hui Blin-fey (Haute-Marne, commune de Beurville), Pom-blin (Aube), Blain-court (Aube).

De là des dérivés hybrides obtenus au moyen du suffixe celtique *-iacus*, qui, suivant une observation de M. Quicherat, a été placé à la suite non-seulement de thèmes gaulois, mais de thèmes latins et germaniques (*De la formation française des anciens noms de lieux*, p. 34, 38), savoir : Les huit Bligny mentionnés par la dernière édition du *Dictionnaire des postes* (Aube, Marne, Nièvre, Seine-et-Oise, Yonne et Côte-d'Or); Beligny (Rhône), Bellignies (Nord), Belligné (Loire-Inférieure et Maine-et-Loire), Beillignat et Belligneux (Ain). »

M. Pol Nicard commence la deuxième lecture de la notice biographique sur M. Vallet de Viriville.

Séance du 2 février.

Présidence de M. Cocheris, président.

Correspondance.

M. le président fait part à la société de la mort de MM. Amédée Guichard et de La Querrière, associés correspondants, le premier à Cousance (Jura), et le second à Rouen (Seine-Inférieure).

Travaux.

M. Rey fait une première lecture de la notice biographique sur notre confrère, M. le duc de Blacas, dont il s'est chargé.

M. Quicherat, au nom de M. l'abbé Baudry, correspondant, fait part à la Société de la découverte récemment faite à Saint-Sornin (Vendée) d'une petite hache en bronze

Digitized by Google

qui a été revêtue, sur la totalité de sa superficie, d'une solide enveloppe de fer. Cette pièce n'a ni talon, ni douille, ni ailerons. Sa forme est celle d'un ciseau à tranchant évasé. Elle a de longueur 125 millimètres. Elle reposait à 5 pieds sous terre, dans une sépulture de l'époque romaine, consistant en une cellule formée avec des tuiles à rebords. Les ouvriers qui ont fait la fouille déclarent n'avoir trouvé avec la hache que des pots cassés d'une terre grossière, dont l'un contenait des cendres et des ossements.

M. Quicherat annonce ensuite une découverte plus importante faite à Vieux en Valromey (Ain), par M. Guigue, autre correspondant de la Société.

Le village de Vieux est connu depuis longtemps comme un lieu où abondent les antiquités romaines. On sait, par une inscription dont la publication remonte à Guichenon, qu'il posséda autrefois un temple au dieu Soleil, et que son nom primitif fut *Vessetonimagus*. Il y a encore des vestiges du temple autour de l'église. M. Guigue ayant fait fouiller à quelque distance de ces ruines, a mis à découvert d'abord la base d'un énorme piédestal autour duquel abondaient les débris en menus morceaux d'un colosse de marbre, qu'on a jugé avoir eu la hauteur de sept mètres, d'après le pouce d'une main qui a été retrouvé entier. Plus loin se sont montrées les substructions d'un édifice oblong, inscrit dans un autre parallélogramme qui le serrait de près et avec cette circonstance remarquable, que le sol de la salle intérieure était plus bas que celui de la précinction. C'est le caractère de tous les temples de Mithra dont le plan a été reproduit dans l'ouvrage de Lajard sur les monuments du culte de ce dieu. D'ailleurs, si des doutes pouvaient subsister quant à la destination de l'édifice de Vieux, ils seraient levés par une inscription gravée sur un cippe qui gisait au milieu des ruines. Voici ce texte, avec la lecture qui en a été donnée par notre confrère, M. Léon Renier.

Digitized by Google

DEI. I. M
PATRI. PATRV
M. G. RV
EVTACTO
C. R. VIRI
LIS. FIL.

Dei invicti mithræ patri patrum Gaio Rufio Eutacto Caius Rufius Virilis filius.

Cet Eutactus, à qui on donne ici le titre de *père des pères*, c'est-à-dire grand-prêtre de Mithra, était déjà connu par une inscription conservée à Bellay, inscription dont M. Guigue, grâce à un point de repère trouvé dans un autre endroit des fouilles, a pu établir que la provenance était Vieux.

Notre correspondant a eu encore la satisfaction de découvrir un second monument du nom ancien de la localité sur une pierre où on lit ce fragment d'inscription :

. . . . . .
RAVCI VIC
ANI VENE
TONIMAGI
NSESOBEI...
MERITA.

Enfin, M. Quicherat extrait d'une lettre qu'il a reçue de M. Bulliot, correspondant à Autun, une nouvelle destinée à faire sensation dans le monde archéologique.

On sait que depuis trois ans M. Bulliot fouille avec un succès qui dépasse toute espérance le dessus du mont Beuvray, et qu'il y constate l'existence de l'oppidum gaulois le plus riche en vestiges de toute sorte qui ait été jamais rencontré.

Les premiers résultats de cette importante découverte forment la matière d'un mémoire publié dans les derniers numéros de la *Revue archéologique*. Tout le monde aura remarqué dans ce travail les renseignements fournis sur la ferronnerie gauloise par les ruines d'un autre établissement

Digitized by Google

qui paraît avoir été un arsenal. Aujourd'hui, M. Bulliot annonce la découverte d'un atelier d'émaillerie. Parmi les décombres d'une cabane se sont présentés en grande quantité de petits objets de bronze, les uns préparés seulement par la gravure, les autres déjà revêtus en partie de l'émail qui devait en faire la décoration, et de toutes parts, dans les cendres qui recouvraient le sol, brillaient de petits éclats de substance vitrifiée. Plusieurs monnaies gauloises ont été ramassées sur le même emplacement. Il n'y a donc plus à douter que les Celtes aient pratiqué du temps de leur indépendance le travail de l'émaillerie.

Séance du 9 février.

Présidence de M. Cocheris, président.

Travaux.

M. de Barthélemy donne lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Cournault, conservateur du musée Lorain, à Nancy. On procède au scrutin, et, conformément aux conclusions du rapport, M. Cournault ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, est proclamé associé correspondant national de la société des Antiquaires de France à Nancy (Meurthe).

M. Rey fait la seconde lecture de la notice biographique sur M. le duc de Blacas; cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

M. de Vogüé fait part à la société d'une importante découverte qui vient d'être faite en Palestine. Il s'agit d'une stèle gravée par Mésha, roi de Moab, qui vivait à l'époque des rois d'Israël : Achab, Ochosias et Joram, à la fin du X^e^ et au commencement du IX^e^ siècle avant notre ère. Ce monument, trouvé à Dhiban, l'ancienne Dibon, ville Moabite située au nord de l'Arnon, à peu de distance de la rue Orientale de la Mer-Morte, a été déchiffré pour la première fois par

Digitized by Google

M. Ganneau, drogman-chancelier du Consulat de France à Jérusalem. Ce jeune savant fit prendre par un arabe l'estampage du monument: l'opération n'était pas sans danger : le messager fut blessé dans une rixe et l'estampage fut rapporté en lambeaux. A son passage à Jérusalem, M. de Vogüé vit ces fragments et put constater l'importance de la découverte, mais il laissa à M. Ganneau le soin de déchiffrer le texte et de faire connaître lui-même au monde savant le résultat de ses travaux : le mémoire de M. Ganneau est parvenu depuis quelques jours, ainsi qu'un calque de l'inscription : le tout sera bientôt publié par les soins de M. de Vogüé. Le texte de l'inscription présente le plus grand intérêt : il y est question des luttes de Moab contre Israël, sous les rois Omvi et Achab, des victoires de Mesha, et des réparations faites par ce roi aux monuments du pays: les noms géographiques, Dibon, Yahas, Aroër, Bosor, Giriathaïm, etc., se trouvent tous dans la Bible et établissent des concordances du plus grand prix pour l'histoire. La langue est la langue hébraïque avec quelques particularités dialectiques qui rapprochent le Moabite de l'Arabe. Le caractère est l'alphabet Archaïque phénicien ou Sémitique, dont on n'avait jusqu'à présent que des exemples très-rares et très-incomplets : c'est celui que M. de Vogüé a toujours soutenu avoir été employé à l'époque des rois de Juda : son opinion, très-vivement combattue alors, reçoit d'un monument original et incontestable une confirmation certaine. M. de Vogüé appelle en quelques mots l'attention de la société sur l'importance de cette découverte, et du service que M. Ganneau a rendu à la science par son habileté et son talent.

M. de Lasteyrie, qui s'était inscrit à la dernière séance pour présenter quelques observations au sujet de la lettre de M. Bulliot, communiquée par M. Quicherat, rappelle sommairement l'objet de cette communication, dont le point le plus saillant était l'annonce de la découverte d'un atelier d'émaillerie gauloise au mont de Beuvray.

Les termes de la lettre citée sont-ils assez clairs, assez précis, pour ne laisser aucun doute sur la nature technique

Digitized by Google

des objets fabriqués dans l'atelier dont il s'agit? Cette découverte, si elle est bien authentique, coïncide-t-elle avec ce qu'on savait déjà sur l'industrie primitive de l'émail dans nos contrées? Telles sont les premières questions que soulève l'étonnante découverte annoncée par M. Quicherat.

Sur le premier point, M. de Lasteyrie déclare que certains termes, certains passages de la lettre de M. Bulliot lui font craindre que son auteur, peu familiarisé peut-être avec les procédés techniques de l'émaillerie, n'ait commis, en ce qui les concerne, quelques confusions ou quelques erreurs. A ses yeux, la découverte dont il s'agit a presque trop d'importance.

Découvrir un atelier d'émaillerie parmi des ruines si antiques, c'est déjà quelque chose de fort beau. Mais trouver simultanément, comme l'annonce M. Bulliot, des traces de la même industrie dans une foule d'autres ateliers de la même localité, cela ne devient-il pas vraiment un peu trop beau? L'émaillerie, à des époques même beaucoup moins barbares, fut toujours une industrie de luxe, et l'on s'expliquerait difficilement qu'un si grand nombre d'ateliers contigüs lui eussent été consacrés dans une bourgade gauloise, située au beau milieu d'une province où les fouilles n'ont donné lieu jusqu'ici à aucune découverte d'émaux.

M. Bulliot annonce un mémoire sur cette intéressante découverte. Il ne serait ni sage, ni convenable de chercher à trancher la question avant qu'il ait terminé son travail, où se trouveront nécessairement des détails plus précis.

Jusque-là peut-être, est-il plus prudent de n'accepter le fait même de la découverte que sous bénéfice d'inventaire.

Passant à la seconde question, M. de Lasteyrie exprime l'opinion que l'existence d'un atelier d'émaillerie d'origine celtique n'a rien d'ailleurs qui doive surprendre, et n'est pas même un fait absolument nouveau; car divers objets trouvés particulièrement en Angleterre et portant les indices à peu près certains d'une fabrication locale, avaient déjà démontré que la pratique de l'émaillerie était familière au moins aux Celtes insulaires. Ainsi, l'on a trouvé à Londres même, dans la Tamise, une superbe plaque de

Digitized by Google

cuivre émaillée dont les bords non ébarbés attestent assez que cette pièce est restée là inachevée entre les mains du fabricant. M. de Lasteyrie qui fait passer un dessin colorié de ce curieux émail auquel il compte consacrer plus tard une notice spéciale, ajoute qu'il le croit, il est vrai, un peu postérieur à l'invasion romaine. Mais, beaucoup d'autres émaux fort importants trouvés également en Angleterre et dont M. de Lasteyrie montre également les dessins fac-simile, ont un caractère si exclusivement celtique, qu'il ne saurait rester aucun doute sur l'existence de cette industrie chez les Celtes insulaires, dès avant l'époque de la conquête.

Les Celtes continentaux connaissaient et pratiquaient également l'émaillerie. Mais les objets récemment découverts qui viennent attester ce fait sont beaucoup plus rares et moins importants. Les deux seuls monuments un peu considérables de cette industrie primitive, dont on ait connaissance jusqu'ici, sont deux vases trouvés l'un à Ambleteuse, l'autre à Poitiers, le premier appartenant aujourd'hui au musée Britannique, le second à une collection particulière d'Angoulême. M. de Lasteyrie en montre également la reproduction très-exacte.

Cette double trouvaille, et celle d'autres objets de moindre importance, tels que boutons, fibules, etc., viennent à l'appui du texte souvent cité de Philostrate, qui attribue aux *Barbares voisins de l'Océan* l'art de fixer par la fusion toutes sortes de couleur sur l'airain, les mots ἐν Ὠκεανῷ pouvant tout aussi bien s'appliquer aux riverains continentaux de l'Océan qu'aux Celtes insulaires. Mais il faudrait donner à ce texte un sens beaucoup plus élastique pour arriver à comprendre également les habitants primitifs de la Bourgogne parmi les Barbares voisins de l'Océan. Sous ce rapport, la découverte d'un atelier d'émaillerie gauloise parmi les ruines de l'antique Bibracte, a une importance historique d'autant plus grande, que jusqu'ici, encore une fois, on n'avait trouvé dans cette partie de la France aucun monument de nature à démontrer que l'art de l'émaillerie y eût été pratiqué aussi anciennement.

Digitized by Google

Saint-Bernard (Ain). Une faucille en bronze trouvée dans la Saône en 1860 à l'embouchure de la même petite rivière. Un poignard et un fragment d'épingle en bronze, trouvés non loin de là, sur la dite Bruyère, au lieu appelé *Rochevaux*. Ces objets donnés par l'Empereur au musée de Saint-Germain viennent augmenter la série déjà assez nombreuse d'objets analogues provenant des fouilles faites dans cette localité d'après les ordres de l'Empereur en 1865, à l'appui de l'opinion exprimée par Sa Majesté que la Bruyère de Saint-Bernard avait été le théâtre de la défaite de l'arrière-garde des Helvètes par César.

4° Une coupe en bronze, avec inscription latine au pourtour, ornée à l'intérieur de divers sujets gravés à la pointe et appartenant à M. Charvet, qui en propose l'acquisition au musée de Saint-Germain. Mais M. Bertrand craint que cette coupe ne soit pas antérieure au X^e^ siècle, ce qui n'en permettrait pas l'acquisition, puisque le musée doit s'arrêter au IX^me^. M. de Witte rappelle que cette coupe, dont il a eu longtemps le dessin entre les mains, a déjà été présentée à la Société, il y a deux ans environ, et qu'alors il la considérait, ainsi que M. de Longperier, comme un travail africain du V^e^ ou VI^e^ siècle de notre ère. Il n'a pas changé d'opinion depuis cette époque. M. Le Blant, en s'appuyant sur la forme de quelques-unes des lettres de l'inscription, pense que l'on pourrait la faire descendre jusqu'au VII^e^ siècle ; en tout cas, l'opinion qu'elle appartiendrait au X^e^ siècle paraît peu probable à la plus grande partie des membres présents.

Séance du 2 mars.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Correspondance.

M. Allmer, associé correspondant national à Lyon, envoie à la Société la copie de plusieurs inscriptions relevées sur

Digitized by Google

des cippes qui ont été récemment tirés du Rhône, vis-à-vis la place Grolier.

Travaux.

M. Marion lit un rapport sur la candidature au titre d'associé correspondant de M. Le Men, archiviste du Finistère. Conformément aux conclusions de la Commission, M. Le Men, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages exigée par le règlement, est proclamé associé correspondant à Quimper.

M. Robert lit également un rapport, au nom de la Commission, chargée d'examiner les titres de M. le professeur Aus'm Werth, secrétaire-général de la Société des Antiquaires du Rhin à Bonn, présenté d'office pour le titre d'associé correspondant étranger. M. Aus'm Werth, sur les conclusions de ce rapport, ayant obtenu la majorité voulue par le règlement, est élu associé correspondant étranger à Bonn (Prusse).

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à publier dans les Mémoires de la Société le travail de M. Bulliot, intitulé : *Étude sur l'ex-voto de la Dea Bibracte*. Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. de Montaiglon communique à la Compagnie le dessin d'un plat d'argent conservé au Musée de Soissons et qui a été trouvé près de cette ville au lieu dit le Château d'Albatre. Le genre d'ornementation de ce plat se rapproche beaucoup de celui de la Renaissance. Cependant M. de Montaiglon est certain que ce plat appartient à l'époque gallo-romaine; il demande si quelques-uns de ses confrères ne pourraient pas lui signaler, comme points de comparaison, des objets antiques offrant de semblables dessins.

M. Egger, parlant des moules ou rondelles qui servaient à décorer les poteries au moyen de l'empreinte de dessins en relief, demande s'il en existe quelques uns offrant des sujets de chasse.

Digitized by Google

M. Rey donne lecture de la notice suivante sur les inscriptions antiques récemment retirées du Rhône et envoyées par M. Allmer.

« Plusieurs inscriptions antiques viennent d'être extraites du Rhône, vis-à-vis la place Grolier. La Société se rappelle peut-être qu'il lui a déjà été signalé qu'il existe au fond du Rhône, en cet endroit, un amas considérable de tombeaux romains qui en occupent presque toute la largeur. Je crois, pour mon compte, qu'il y avait là, dès le Ier siècle, un chemin public, bordé selon l'usage, de monuments funéraires et que ce chemin a été détruit par une crûe qui a déplacé le lit du fleuve. Et, comme tous les tombeaux, retirés de là jusqu'à présent, sont par leurs inscriptions, évidemment lyonnais et que ceux qui, à différentes époques, ont été trouvés à la Guillotière, c'est-à-dire sur la rive gauche, sont lyonnais également, et qu'il n'est sans doute nullement supposable que les Lyonnais, qui étaient en si mauvaise intelligence avec les Viennois, eussent pu établir les sépultures de leurs morts sur le sol de la colonie de Vienne, la conséquence à tirer de ces remarques est peut-être que Lyon n'était pas limité par la Saône ; qu'au contraire il traversait non-seulement cette rivière, mais encore le Rhône et occupait une lisière de terrain sur la rive gauche.

« Les tombeaux extraits ont tous la forme de cippes carrés, pourvus d'une base et d'un couronnement. Ceux qui se sont trouvés avoir la face écrite tournée contre le sable, ont seuls conservé leurs inscriptions plus ou moins bien garanties, par cette position, de l'action érosive du courant. Sept sont dans ce cas. J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les cinq suivantes dont la lecture est le plus facile, en attendant que je fasse connaître à la Société, par une autre communication, les deux autres si je parviens à en tirer quelque chose.

D *(ascia)* M
C·POMPEI
ZOSIMI
POMPEIA·RVFINA

Digitized by Google

LIBERTA·ET·VXOR
PATRONO·PIENTIS
SIMO·ET·SIBI·VIVA
SIMVL·ET·PACTVME
IVSION
ETPOMPEIVSSABEL
LVSHEREDESEIVS
POSVERVNTETSVB
ASCIADEDICAVER

Le nom *Pactumeius* ne s'était pas encore rencontré sur les inscriptions de Lyon, et le surnom *Ion* est assez rare pour ne pas se trouver dans la table des surnoms des inscriptions du royaume de Naples de M. Mommsen.

. . . . . .
. . . . . .IA
. . . . .MARCELL
INASEX·LIBERTA
LIBERTO IVLIO
DECMINO
CONIVGIKARIS
SIMO VIVA
VIVOPOSVIT

La personne qui élève le tombeau devait s'appeler Julia, puisque son affranchi s'appelait Julius.

De ce que dans les mots *Deciminus*, *Decimillus*, *Decimanus* on omettait facilement la voyelle I de la seconde syllabe, et de ce qu'on arrivait ainsi à prononcer *Dekminus*, *Dekmillus*, *Dekmanus*, ne pourrait-on pas conclure que le C n'avait pas devant l'I le son doux du sigma? Le Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique de Rome, n° de novembre 1869, contient une inscription latine en lettres grecques ou le mot *feliciter* est écrit : ΦΗΛΙΚΙΤΕΡ par un *kappa*.

Digitized by Google

D (ascia) M
ETMEMORIAEAETERNAE
BITTIAETITIAEFEMINAE
SANCTISSIMAEETINCOM
PARABILI·MORIBVS *sanc*
TAEETSABINIOSANCTOCO*n*
IVGIVIVOIVLIVSDIVICIA*cus*
ETSABINIVSSANCTINVSFIL*i*
PARENTIBVSKARISSIM*is*
PONENDVMCVRAVERVNT
ETSVBASCIADEDICAVE
R V N T

Le nom de famille Bittius se lit sur d'autres inscriptions de Lyon et de Vienne.

D *qui*ET*i* (ascia) M
ET MEMORIAE AETERNAE
MASPETIA SEVERINA VALE
RIO MESSORI CONIVGI
INCOMPARABILI QVI
PLVS MEREBATVR QVAM
FACIO CVM QVEM VIXI
ANNIS XXIIII QVOD ILLE
MI DEBVIT FACERE SI FATA
BONA FVISSENT IDEM AS
TAT MEMORIAM PONI
VALERIVS SILVICOLA ET
FILIA FLVENTIS LACRI
MIS ORFANITATEM CVM
PERDIDERVNT PATREM
INCOMPARABILEM ET
POSITA EST ARA QVI GES
SIT IN CANABIS SINE
VLLA MACVLA SIC SCRIP

Digitized by Google

SIT MASPETIA SILVINA
SI FATI CONDICIONEM
REDDIDEROVT LICE*atmi*
ARAM MERER*i* ET M*e*MO
RIAM MEAM PONI. . . . .
PPP CCC SV*b* ASC*i*A DDD
. . . . . .

Cette inscription est curieuse en ce qu'elle met sous nos yeux un échantillon du parler populaire avec des incorrections de langage habituelles aux personnes qui manquaient d'instruction; on y voit des termes impropres, des cas fautifs, des régimes sans sujets, des irrégularités d'orthographe, des membres de phrases suspendus ou fourvoyés hors de leur place, etc.; mais cette rhétorique inexpérimentée où déborde l'expression d'une douleur sincère, est certainement préférable à ces froides épitaphes où se lit une sèche nomenclature sans accompagnement d'aucun cri de douleur, aussi bien qu'à celles qu'un compositeur payé a remplies des redites d'une banale élégance.

Silvicola est un surnom rare; — *Orfanitatem* aurait dû être écrit par *ph; — gessit,* qui peut vouloir dire *vixit* ou *negotiavit* selon qu'on sous-entendrait *vitam* ou *negotium,* doit être pris plutôt dans le dernier sens à cause de ce qui vient ensuite : *in Canabis sine ulla macula.* Les *Canabae* de Lyon étaient particulièrement le quartier des marchands, peut-être celui qui s'appelle aujourd'hui le *Bourg-Chanin.* Ce que notre inscription offrait probablement de plus intéressant, manque par suite de l'usure des dernières lignes. Maspetia Severina était sans doute la sœur ou la fille d'un Q. Maspetius Severianus, rappelé par une inscription de Lyon. Un autre Maspetius Severianus, car il s'appelait Aulus de son prénom, avait son tombeau à Cruas, à moitié chemin entre Lyon et Arles; son fils se nommait A. Maspetius Severus. La même localité conserve un autre tombeau romain où se lisent les noms de Maspetia Vera, fille de Aulus Maspetius Verus.

Digitized by Google

» Tous ces Maspetius qui s'appelaient de leurs surnoms Severianus, Severina, Severus, et enfin, par aphérèse, Verus et Vera, me paraissent avoir été d'une même famille originaire de l'Helvie.

(ascia)
D M
PRIMITIVI·AC
TORISPRAEDI
ORVM HORVM
VIVVSSIBIPOS
TERISQVESVIS
FECITETSVBAS
CIADEDICAVIT

» Les mots *actoris praediorum horum* indiquent que le tombeau avait été primitivement placé sur les domaines dont notre Primitivus était le régisseur. Par quelle circonstance avait-il quitté sa première place pour venir prendre rang parmi les monuments funéraires qui ont été précipités au fond du Rhône? Ou bien les *praedia* en question attenaient-ils au chemin public que bordaient ces monuments? »

Séance du 9 mars.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Travaux.

M. Bertrand fait passer sous les yeux de ses confrères deux bagues en or, appartenant à la classe des bijoux fabriqués spécialement pour être déposés dans les tombes. Ces bagues, qui remontent à l'époque mérovingienne, ont été trouvées en Bretagne; elles figureront au Musée de Saint-Germain.

M. Read présente l'empreinte d'un sceau qui porte la

Digitized by Google

légende suivante : S. Margarite de Gramailles, dame de Ponti.

M. de Witte présente une lampe de terre d'un travail romain et ajoute les réflexions suivantes :

« Cette lampe, qui fait partie de la collection de M. le commandant Oppermann, montre un sujet fort curieux et des plus rares. La Société se souvient de la note que j'ai lue en 1868 [1] sur un vase à boire, conservé au Musée d'Orléans et sur lequel est figurée une danse de larves. En faisant connaître ce précieux vase, j'ai décrit ou simplement cité quelques monuments anciens qui offrent des représentations de squelettes. La lampe de M. le commandant Oppermann est décorée d'un sujet qui appartient à la même série de représentations. On y voit un philosophe assis sur un siége, le bas du corps enveloppé dans un manteau et les jambes croisées ; il tient dans la main gauche un *volumen* déroulé

1. *Mémoires de la Société*, t. XXXI, p. 160 et suiv.

Digitized by Google

et le geste de son bras droit semble indiquer qu'il fait un discours ou du moins qu'il se livre à des réflexions sur les objets qu'il contemple. Devant ce personnage se dresse debout un squelette humain parfaitement caractérisé; mais ce qui ajoute à l'intérêt de cette rare représentation, c'est un enfant nouveau-né et emmailloté qui se voit aux pieds du philosophe. Nous avons donc ici sous les yeux un sujet qui réunit la représentation de la naissance à celle de la mort. Les méditations du philosophe portent sans aucun doute sur le sort de l'homme et sur la fin que la nature impose à sa vie sur la terre.

» Je joins ici le dessin de la curieuse lampe que, grâce à l'obligeance de M. le commandant Oppermann, il m'est permis de montrer aux membres de la Société des Antiquaires. »

Le Président donne lecture de la notice qui suit sur une ancienne croix, dite *Croix de Plourivo*, canton de Paimpol (Côtes-du-Nord), envoyée par M. Gaultier du Mottay, associé correspondant national.

« Cette croix passe, dans toute la contrée, pour être contemporaine de la victoire remportée en 937, par le duc de Bretagne Alain Barbe-Torte, sur les Normands qui infestaient alors notre pays; — victoire à la suite de laquelle ces pirates cessèrent définitivement leurs sanglantes incursions. — Elle est située au milieu de la lande qui fut, d'après la tradition, le théâtre de cette glorieuse journée. M. de Fréminville qui l'avait visitée en 1834, la décrit ainsi :

« Cette croix porte tous les signes de son extrême vétusté. Elle est large, très-aplatie et très-grossièrement taillée dans un granit fort dur. Elle n'a point de base ni de piédestal et est plantée tout simplement dans la terre. Sa hauteur est de quatre pieds quatre pouces, ses deux bras sont cassés vers leurs extrémités. Elle est chargée d'une inscription fort longue et gravée en creux; mais son ancienneté, d'une part et de l'autre les aspérités du granit usé par le temps, l'ont rendue absolument indéchiffrable quoique j'y aie très-bien reconnu les caractères majuscules de l'écriture du x^e^ siècle. »

» Curieux de vérifier jusqu'à quel point les appréciations de

Digitized by Google

M. de Fréminville étaient fondées, je me rendis, il y a quelques mois, sur les lieux avec mon ami, M. Ropartz, correspondant de la Société des Antiquaires de France, et son fils, avocat à Guingamp. Après d'assez longues recherches, nous nous trouvâmes enfin en présence de cet antique monument chrétien. Il est, comme le dit M. de Fréminville, dans un grand état de dégradation. Toutefois on y aperçoit, de prime abord, les traces des sept lignes qui ont été primitivement gravées sur sa face antérieure, tournée vers l'est, comme toutes les croix de même forme existant dans notre pays [1]. Nous nous mîmes immédiatement en devoir d'en prendre l'estampage, mais tous nos efforts pour y parvenir furent inutiles; la pierre est tellement rugueuse, exfoliée dans certaines parties, couverte d'aspérités dans d'autres, que cette opération est matériellement impossible. Toutefois, le soleil qui, par une belle matinée d'automne la frappait obliquement et faisait assez bien ressortir les ombres formées par les creux, nous permit en nous faisant lire le mot OMNES de la deuxième ligne de nous assurer que l'inscription était latine et d'en relever, assez péniblement, les lettres encore visibles; mais sans pouvoir, après plus de deux heures de travail et une longue discussion, arriver à leur donner un sens. Les deux premières lignes nous ont paru tout à fait indéchiffrables, sauf ledit mot OMNES; nous croyons être à peu près sûrs des cinq lignes suivantes; mais très-certains de celles qui portent MV DO et IN XPISTV BE; nous affirmons principalement cette dernière.

« Mais le sens qu'on pourrait, dans l'état actuel, donner à ces lignes serait nécessairement arbitraire [2], et n'ayant aucune analogie, du moins à notre connaissance, avec d'autres inscriptions de même nature. Je prends donc la liberté de soumettre le résultat de notre investigation aux membres

1. Notamment au *Vieux-Bourg*, à *Plérin*; sur ces croix on distingue très-sensiblement le X grec, à *Pluduno*, *Kerpert*, *Lanmodez*, *Merléac*, etc. Plusieurs sont situées sur le bord de voies romaines.

2. On propose ceci: ANIMÆ (pour Homines) V1XErunt in DoMINO oMNES MVndo DOnec REDIDErint IN XPISTV BENEDICERE REsurgentes. Mais ce n'est qu'une supposition.

Digitized by Google

de la Société des Antiquaires de France et de leur demander s'ils connaîtraient quelque part, une inscription se rapprochant, de près ou de loin, de celle-ci. Ce mélange de lettres grecques et romaines indique une respectable antiquité et s'il résultait de ce mélange que l'inscription en question dût dater du x^e^ siècle, il s'ensuivrait qu'un certain nombre de croix similaires, mais malheureusement sans inscription, existant encore dans les Côtes-du-Nord, malgré les injures du temps et des révolutions, devraient être reportées à la période carlovingienne sur le répertoire archéologique (en préparation) du même département.

« Dans son savant ouvrage des inscriptions chrétiennes de la Gaule, M. Edmond Le Blant en cite plusieurs (tome II, p. 76, 109 et 150) dans lesquelles on trouve au lieu de IN XPISTV BENEDICERE, ces mots : RISVRECTVRVS IN XPO — RESVRGIT IN XPO—RESVRECTVRVS IN XPO, etc., et cherche les motifs de cette formule qu'il place entre les années 441 et 547 de notre ère. Dans ces inscriptions le X et le P grecs sont mêlés, comme dans la nôtre, aux lettres latines. Nous ne saurions cependant donner à la croix de Plourivo une origine aussi ancienne. Le nombre relativement assez grand des anciennes *croix plates* qui lui ressemblent, indique qu'elles furent plantées à une époque où l'Armorique était entièrement convertie à la religion chrétienne; et nous ne pouvons reporter cette *conversion générale* de notre province au-delà du VII^e^ siècle. Nous persistons donc à penser que la croix de Plourivo, — en tenant compte, tant de la tradition que de la forme des lettres (autant que nous avons pu les juger), — doit être considérée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme un monument du x^e^ siècle. »

A la suite le Président donne lecture d'une seconde notice envoyée par le même correspondant sur les anciennes fortifications de Durestal, commune de Hénansal, dans le même département :

« Cet ensemble de fortifications en terre, offre des proportions tellement grandes, que l'on hésite à les décrire, de peur d'être accusé d'exagération. Qu'on suppose, cependant,

Digitized by Google

un demi-cercle de cinq cents mètres environ, s'appuyant des deux bouts sur la rivière du Frémur et formé de remblais, — pour employer un mot moderne, — d'une hauteur moyenne de huit mètres, sur une base de douze à quinze mètres; cette fortification est défendue, en outre, extérieurement par de larges fossés. Dans un des angles de cet arc de cercle, se trouve une enceinte triangulaire de cinquante ares environ de superficie, formée de talus en terre également très-élevés et qui paraît destinée à défendre, tout spécialement, un troisième ouvrage dont la racine plonge dans le marais qu'autrefois le Frémur formait en cet endroit. C'est un tumulus artificiel de plus de *seize mètres* d'élévation et de deux cents mètres, au moins de pourtour à sa base. De larges fossés l'isolent, tout d'abord de l'enceinte triangulaire dont nous venons de parler, et ensuite d'une autre construction ou enclos quadrangulaire, toujours formé d'énormes remblais, entourés de fossés, et situé au nord de la première enceinte.

« Le sommet de ce tumulus colossal présente une surface légèrement elliptique; on y remarque quelques mouvements de terrain qui semblent le creuser un peu; on dirait même qu'il a été fouillé. Les recherches que nous y avons faites, ne nous ont pas, malgré la présence de quelques pierres, porté à penser qu'un donjon ou autre construction y ait été jamais érigé.

« Devant une pareille série de fortifications, l'observateur confondu, se demande à quelle population elles peuvent être dues. Faut-il les faire remonter aux siècles qui précédèrent la conquête romaine, et alors, on aurait devant les yeux un *oppidum* gaulois; ou bien, faut-il les attribuer aux temps qui suivirent cette conquête? Double problème sur lequel on discuterait sans doute longtemps. — Pour notre part, nous avions, — en comparant ces travaux de défense à d'autres travaux similaires qui existent dans notre département, mais dans de moins grandes proportions, — eu, tout d'abord, la pensée qu'ils étaient l'œuvre des populations habitant les rives du Frémur, à l'époque mérovingienne, c'est-à-dire, au temps où les pirates du Nord désolaient nos rivages; lesquelles

Digitized by Google

pour se mettre à l'abri des déprédations de ces pillards, auraient construit ce vaste refuge. Mais, en y réfléchissant, nous n'avons pu nous arrêter à cette supposition ; l'importance, nous dirions presque l'exagération des travaux restés jusqu'à ce jour, ne nous paraissant pas répondre à une nécessité qui ne pouvait se présenter que fortuitement et pour très-peu de temps.

« Nous croyons donc pouvoir attribuer les fortifications de Durestal à une peuplade gauloise qui aurait tenté de résister à la conquête romaine. — Le *tumulus*, d'ailleurs, qui en forme la partie principale, nous semble avoir un caractère très-ancien et certaines mottes ou retranchements à esplanades telles qu'on en voit, par exemple, à Canihuel, (Pélinec), à Bourbriac, etc., qui ont certainement servi de base à des châteaux du VII^e^ ou VIII^e^ siècle, ne peuvent lui être assimilés.

« Malheureusement aucune donnée historique ne nous permet de connaître exactement quels ont été, antérieurement au XIII^e^ siècle, les possesseurs de Durestal. Ce que nous en savons, c'est que ce tumulus et les fortifications qui l'entourent, étaient suivant toute apparence, à cette époque, la propriété de Jean de Dinan et de son père, lesquels ayant converti en étang le marais contournant le tumulus, se décidèrent, sur les réclamations d'une abbaye voisine, à en abaisser la chaussée à la hauteur de cinq pieds seulement [1]. En 1535, l'étang était, lui-même, converti en prairie, dite *La prée de Durestal.* »

1. Voici d'après MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy le préambule de la charte concernant cet étang :

« ..... *Johannes de Dinanno, miles, salut. in Dom. Noveritis quod abbatem ad mensuram legitimam quinque pedum, calciatam stagni mei de Duretal, quod ego et pater meus in prejudicium abbatis et conventus de Sancto Albino, cis. ord. injustè levaveramus; quam calciatam, ego, vel heredes mei, non possumus de cetero superius elevare, etc.... Datum die Mercurii proxima ante festum beati Luce evangeliste, anno Domini M.CC.L. octavo.* »

Il existait, paraît-il, un deuxième étang de Durestal, car, en la même année 1258, un Jean Jaon, chevalier, s'engageait de son côté à réduire à cinq pieds la hauteur de la chaussée de cet étang. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, tome III des Anciens évêchés de Bretagne.*)

Digitized by Google

M. Creully lit en communication une notice sur l'Inscription à Isis et à Osiris du Musée de Soissons.

Séance du 16 mars.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Travaux.

M. Read communique à la Compagnie un plan restitué de la galerie supérieure de l'amphithéâtre romain découvert lors des récents travaux de la ville de Paris dans la rue Monge. Il lit à ce sujet une notice dont il doit donner un extrait pour le Bulletin.

M. Rey lit en communication une étude sur la région de l'Outre-Jourdain d'après une charte publiée dans le Cartulaire de l'Ordre teutonique; ce travail est extrait d'un ouvrage sur les Forteresses chrétiennes de la Palestine, publié dans le Recueil des documents inédits (Section d'archéologie).

M. de Barthélemy communique le dessin d'un vase trouvé à Blain (Loire-Inférieure). Ce vase en terre rouge dite de Samos a été découvert par M. Revellière receveur à Blain, dans la cour d'une maison où se rencontraient de nombreux débris d'objets gallo-romains. Il porte une légende explicative de la scène qui y est représentée; mais cette légende très-incomplète n'a pas reçu encore d'interprétation satisfaisante. M. de Barthélemy apportera le vase même à une prochaine séance.

M. L. Delisle signale, d'après un des derniers cahiers de l'Hermès (IV, 372), la curieuse découverte que M. Paul Krueger a faite à Paris dans un ms. de la Bibliothèque impériale et sur laquelle M. Theodor Mommsen a en même temps présenté de savantes observations. Il ne s'agit de rien moins que d'un fragment inédit du livre XX des Annales de Tite Live. — Le ms. latin 3858 c. de la Bibliothèque impériale, copié à la fin du XIIe siècle, contient, du fol. 1 au fol. 55,

Digitized by Google

une collection de canons divisée en deux parties : la première, composée de 482 chapitres, n'a point de titre; la seconde, intitulée *de ordine accusacionum*, comprend 98 chapitres. Le chapitre 417 de la première partie est le passage de Tite Live que M. Krueger a eu la bonne fortune de mettre en lumière, et qui est ainsi conçu :

« Livius, libro vicesimo. P. Celius patricius, primus, ad-
» versus veterem morem, intra septimum cognationis gradum
» duxit uxorem. Ob hoc M. Rutilius plebeius sponsam sibi
» præripi novo exemplo nuptiarum dicens, sedicionem po-
» puli concitavit, adeo ut patres territi in capitolium per-
» fugerent. »

La collection canonique qui nous a conservé ce fragment se retrouve, comme l'a fait observer M. Maassen, dans plusieurs autres mss. avec le titre suivant : « Incipiunt eccle-
» siasticæ regulæ ex sententiis sanctorum patrum defloratæ,
» a legatis ipsius sedis apostolicæ in Gallias pro ecclesiasti-
» carum dispositione causarum portatæ. »

M. Egger de son côté appelle l'attention de ses confrères sur la découverte faite par M. Bouchery à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier d'un manuscrit du IXe siècle, contenant un Onomasticon, ou Manuel bilingue, composé dans le but d'apprendre aux Grecs la langue latine. Ce manuscrit rapproché d'un autre, conservé à la Bibliothèque impériale, qui est du XVIe siècle seulement, permet d'attribuer la rédaction de ce Manuel à Julius Pollux précepteur de Commode. M. Egger signale l'importance de cet ouvrage aux antiquaires, en raison des noms de produits industriels, de corps de métier, de fonctionnaires, etc., qu'il renferme.

M. Quicherat annonce que les copies des peintures trouvées au Mont-Palatin, dans la maison de la famille d'Auguste, sont exposées en ce moment dans le vestibule du palais de l'Institut.

Digitized by Google

Séance du 6 avril.

Présidence de MM. Cocheris, Président, et Le Blant, Vice-Président.

Correspondance.

Lettre de M. Allmer, associé correspondant, qui envoie de nouveaux détails sur les inscriptions récemment découvertes à Lyon.

Travaux.

M. L. Delisle lit un rapport, au nom de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, qui a sollicité le titre d'associé correspondant national. Les conclusions ayant été adoptées au scrutin, M. de Beaurepaire est proclamé associé correspondant national à Rouen (Seine-Inférieure).

M. de Guilhermy, au nom de la Commission des fonds, lit un rapport qui approuve les comptes du Trésorier pour l'exercice précédent. La Société, informée à cette occasion, que plusieurs associés correspondants ont laissé s'écouler quelques années sans payer leur cotisation, quoiqu'ils aient continué à recevoir les publications, décide qu'à l'avenir elles ne seront envoyées aux correspondants que lorsqu'ils auront acquitté leurs obligations.

Le Président annonce qu'il s'est rendu, avec quelques-uns de ses confrères, rue Monge, où ont été découverts dans un terrain appartenant à la Compagnie des Omnibus les restes d'un amphithéâtre romain; il propose à la Compagnie, en raison de l'urgence, de se transporter le plus tôt possible sur le terrain pour décider si la Société ne devrait pas appeler l'attention de l'autorité sur cet intéressant monument et demander à l'Empereur de vouloir bien aviser aux moyens de conserver ces ruines, destinées à disparaître sous peu de

Digitized by Google

jours. La Société décide qu'elle se rendra le lendemain 7 avril, à 4 heures, rue Monge.

M. Fournier rend compte des nouvelles fouilles exécutées à Corseuil (Côtes-du-Nord) : il présente à la Société les plans des monuments qui y ont été découverts et l'estampage d'une inscription.

Le Président donne lecture de la note suivante envoyée par M. Allmer :

« La neige durcie qui recouvrait les pierres romaines nouvellement extraites du Rhône ayant disparu et l'abord de ces pierres ayant été rendu plus facile, je suis parvenu à en lire toutes les inscriptions. Je m'empresse de vous écrire de nouveau à ce sujet afin que cette lettre puisse compléter celle que j'ai eu l'honneur d'adresser ces jours derniers à la Société.

« Je reprends la lecture de la plus longue inscription à la 19e ligne :

« Trois personnes : la veuve et les deux enfants ont élevé le tombeau et l'ont dédié sous l'*ascia*.

« Celle-ci faisait partie de ma précédente communication ; je la rappelle néanmoins parce qu'elle va aider à la restitution d'une autre que je ne vous avais pas fait connaître.

iulia. . . . .IA
*iuliae*MARCELL
inae · LIBERTA
LIBERTOIVLIO
DECMINO
CONIVGIKARIS
SIMO VIVA
VIVO POSVIT

Julia ..... ia, Iuliae Marcellinae liberta, liberto Iulio Decmino, conjugi karissimo, viva vivo posuit.

« Les affranchis prenant le nom de famille de ceux qui leur avaient donné l'affranchissement, la personne de qui Iulius

Digitized by Google

Decminus avait reçu l'affranchissement devait s'appeler Iulia, et, de même, l'autre personne de qui celle-ci avait obtenu l'affranchissement devait s'appeler également *Iulia*. Mes restitutions me paraissent donc fondées.

d M
iuliae MARCELLINAE
*her*EDES P·C
sex.(?)VERIVS
Para MYTHIVS
iulia GRATILLA
et iul. DECMINVS

« Si comme cela semble très-probable la *Marcellina* de cette inscription est la même que celle de l'inscription précédente, elle se nommait certainement *Iulia;* et attendu que *Gratilla et Decuminus* paraissent être, avec non moins de probabilité, les enfants nés du mariage de son affranchie *Iulia* ..... *ia* avec *Iulius Decminus,* ils se nommaient certainement aussi *Iulia* et *Iulius*.

« Voici la plus importante des huit qui viennent d'être retirées du fleuve :

D M
....*ael* FeS† AVGG
*li*B TABVL XL
gal . . . AELIVS
. *parthe*NOPÆVS
AVGG LIB
. *p*OSVIT

Diis Manibus M. ou *L. Aelii Festi, augustorum duorum liberti, tabularii quadragesimae Galliarum M.* ou *L. Aelius Parthenopaeus, augustorum duorum libertus posuit.*

« Puisque le personnage rappelé par les lignes 4, 5 et 6 se nommait Aelius et était l'affranchi de deux empereurs, ces deux empereurs ne peuvent être que Marc-Aurèle et Verus

Digitized by Google

qui se nommaient tous deux Aelius, et ont été augustes simultanément de 161 à 169, ou Marc-Aurèle et Commode de 177 à 180.

« L'accident qui a précipité dans le Rhône tant de tombeaux est donc postérieur au règne de Marc-Aurèle. »

D M
. . . .ELI FELICIAN
. . . .INIA CHRY
. . . .CONIVGI
VIVA VIVO
. . .VB ASCIA.
. . . .EDICAVIT
. . . . . .LIB

M. de Witte présente à la Société, grâce à l'obligeance de M. Anatole de Barthélemy, deux fragments d'un vase en terre rouge sigillée, trouvés, il y a quelques semaines, à Blain (Loire-Inférieure).

« Ces deux fragments se composent d'une quantité de débris et de petits éclats qui ont été plus ou moins habilement réunis et recollés, mais quoique fort maltraités par le temps, ils offrent un bien grand intérêt, surtout par rapport à un certain nombre d'inscriptions imprimées dans le champ et entre les sujets. Ces fragments appartenaient à un vase de forme large et basse, sans anses, ayant sur un des côtés à la partie supérieure un dégorgeoir pour verser le liquide. Tout autour, à l'extérieur, étaient des reliefs, surmontés d'une bordure d'oves.

« Voici la description des groupes de figures qu'il est possible de reconnaître sur ces débris :

« Sur le premier fragment, à commencer par la gauche, on voit d'abord, au-dessous du dégorgeoir et sous deux espèces d'arceaux, le corps inanimé d'un guerrier nu étendu par terre, tenant encore attaché à son bras gauche son bouclier rond ; une draperie enveloppe une partie du bras ; de chaque côté du guerrier on aperçoit une lance ; vers la gauche on

Digitized by Google

lit les trois lettres ..... TOR, et au-dessus du guerrier le nom DECIBAL... En portant ensuite les yeux vers la droite, on rencontre une longue inscription en plusieurs lignes, malheureusement très-mutilée. Voici les mots ou plutôt les restes de mots qu'on peut encore retrouver :

Ń
DVSAIIVBI
DECIBALE
DVMENVS
ꝑRV·BR
NV
COVI
ꝑV

« A côté de cette longue inscription et au-dessous des deux lettres BI qui terminent la seconde ligne, on aperçoit un personnage (une femme, à ce qu'il semble,) qui conduit attaché par une longue chaîne un homme nu, dans une attitude humble, marchant devant elle la tête baissée.

« Sur le second fragment qui se rattache au groupe de la femme et de l'homme enchaîné, on lit en haut : IMP PART..... et au-dessous de ces sept lettres on voit un empereur romain debout tourné vers la gauche et appuyé sur sa haste, étendant la main droite vers une femme qui était à genoux devant lui, mais dont il ne reste plus que la tête. Ce groupe rappelle tout à fait les représentations analogues figurées sur les monnaies romaines avec le titre RESTITVTOR donné à quelques empereurs, entre autres à Hadrien, Gallien, Postume, Victorin, Aurélien, Probus, etc.

« Au nom de DECIBAL... deux fois répété sur le plus grand des deux fragments et au titre de PART(*hicus*) donné à l'empereur sur le second fragment, il était facile de reconnaître que le vase de Blain retraçait des faits relatifs aux expéditions de Trajan. Mais les nombreuses mutilations subies par ces fragments, les éclats enlevés et perdus rendent impossible la restitution complète des groupes et des inscriptions.

« Je communiquai les deux fragments à mon savant ami et

Digitized by Google

confrère M. Adrien de Longpérier et nous nous mîmes à étudier les figures et les inscriptions. Il résulta de cet examen fait en commun, ceci : c'est que le vase de Blain était décoré apparemment de trois groupes qui retraçaient des faits se rapportant aux campagnes de Trajan. L'un de ces groupes rappelait la Germanie, l'autre la Dacie, le troisième la Parthie. Mais ce qui offre ici le plus de difficultés, ce sont les inscriptions. Les trois lettres ... TOR sont évidemment la fin du mot *Impera*TOR. DECIBAL est le nom du roi des Daces vaincu par Trajan (Dio Cass. LXVIII, 14).

« IMP*erator* PART*hicus* est la légende inscrite au-dessus du groupe dans lequel est représenté Trajan qui relève une femme. La lecture est indubitable.

« Reste la grande inscription qui semble tout à fait inintelligible. Aussi fallait-il une perspicacité extraordinaire et une grande pratique pour oser émettre une conjecture au sujet d'une inscription aussi mutilée. Mon savant ami s'étant rappelé que la capitale du roi Décibale se nommait Zarmizegethusa, et que dans Ptolémée (III, 8) on trouve la forme Ζαρανγέθουσα[1] et que sur un auréus très-rare Domitien est nommé CAE. DVM (Cohen, *Imperiales*, t. I, pl. XVI, n° 6 et p. 335[2]), propose la lecture suivante :

..... *Zarmige*DVSAM VBI DECIBALE DVMENVS (pour *Dominus*) REX ..... CO VI*ctus*.

« Je me hâte de dire que tout le mérite de cette ingénieuse restitution appartient à M. Adrien de Longpérier et que je

1. Le nom de la capitale de Décibale est écrit de différentes manières. La plupart des inscriptions ne donnent que le commencement du nom SARMIZ. Voir Orelli, n°s 791, 812, 3441, 3667, 5479, 5654, 6792 *a*, 6932, etc. Mais on trouve aussi au n° 831 *Sarmisegetus*, au n° 3527 *Zermiegeta*, au n° 878 *Sarmizgetusa*, au n° 5280 *Sarmizegethusrensium* (colonia). Dion Cassius (LXVIII, 9) écrit Ζερμιγεσεθούσῃ, l'Anonyme de Ravenne (IV, 7) *Sarmazege*. La ville tirait sans doute son nom du fleuve *Sargitia* (Dio Cass. LXVIII, 14) sur lequel elle était située.

2. La légende complète de cet aureus est : CAE DVM ET TI CAES IMP VESPAS. L'abréviation TI pour *Titus* ne se trouve, à ce que je sache, que sur des monnaies grecques à l'effigie d'Antonin le Pieux frappées à Samosate et à Zeugma, villes de la Commagène. Mionnet, tome V, p. 118, n° 49, et p. 126, n° 82.

Digitized by Google

ne fais autre chose ici que de copier la note qu'il a bien voulu me donner. »

Séance du 13 avril.

Présidence de MM. Cocheris, Président, et Boutaric, Vice-Président.

Travaux.

Le Président annonce que, conformément à la décision prise à la séance du 6 avril dernier, la Société s'est rendue en corps le jeudi 7, à la rue Monge, pour visiter l'amphithéâtre romain. La réunion était nombreuse : elle a été vivement frappée de l'importance de la découverte. Après une délibération prise sur place, les membres présents ont été unanimes pour demander la conservation des restes de ce monument antique; il a été arrêté que le Président écrirait au nom de la Société à S. E. le Ministre de l'Instruction publique, pour le prier de mettre sous les yeux de l'Empereur une copie de la délibération qui venait d'être prise; en conséquence de cette décision, le Président donne lecture de la lettre qu'il a écrite au Ministre, ainsi que du procès-verbal de la délibération qui a dû être présentée à S. M.

M. de Barthélemy lit en communication une note de M. l'abbé Cochet, sur une mosaïque trouvée à Lillebonne; note qui est destinée à la *Revue archéologique*.

M. Bulliot fait passer une série d'objets trouvés dans les fouilles du Mont Beuvray, dont il a déjà rendu compte. Ces objets sont pour la plus grande partie relatifs à l'art de l'émaillerie dans les Gaules. M. Bulliot explique comment les fouilles, ayant mis à découvert tout un quartier consacré à l'industrie, lui ont permis d'étudier sur place les procédés dont se servaient les Gaulois. Cette découverte a vivement intéressé la Compagnie, qui prie M. Bulliot de rédiger un mémoire sur ce sujet.

Digitized by Google

Séance du 20 avril.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant qu'il a reçu la délibération de la Société relative à l'amphithéâtre de la rue Monge et qu'il l'a transmise à son collègue M. le Ministre des Sciences, Lettres et Beaux-Arts, qui s'empressera d'appeler sur ce monument l'attention de l'Empereur.

Travaux.

M. Brunet de Presle lit une notice sur les arts à Alexandrie, sous les Lagides.

M. Bulliot, associé-correspondant à Autun, donne lecture de son Mémoire *Sur l'Émaillerie chez les Gaulois*. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

Séance du 4 mai.

Présidence de M. Boutaric, Vice-Président.

Correspondance.

Le Président lit une lettre qui annonce la mort de Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux, associé correspondant. La Société exprime ses regrets de la perte de ce savant prélat.

Le Président communique une lettre de M. Duplessis, de Blois, qui contient une réponse aux critiques adressées aux observations qu'il avait cru devoir soumettre à la Compagnie au sujet du mémoire de M. Grézy, relatif à l'inventaire des

Digitized by Google

biens de Florimont Robertet. Cette lettre ayant été renvoyée à la Commission du Bulletin, un des membres de la Commission répond immédiatement :

1° Que M. Duplessis n'insistant pas sur les observations présentées par M. Chabouillet devant l'autorité duquel, dit-il, il s'incline, il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

2° Que le travail de M. Mabille étant uniquement basé sur des documents originaux et authentiques tirés du Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale, il n'y a pas lieu d'admettre les nouvelles observations de M. Duplessis, qui s'appuie sur des généalogies imprimées dont les auteurs n'ont pas connu les documents en question; d'ailleurs M. Duplessis, dans la plupart des cas, en reproduisant ses premières allégations, ajoute qu'il ignore l'existence des pièces qui ont motivé les assertions de notre confrère M. Mabille, dont le travail est inattaquable au point de vue de l'exactitude et de la vérité historique.

Travaux.

M. Robert lit un mémoire sur une inscription funéraire trouvée à Milan, faisant mention d'un membre de la Société des *Mediomatrici*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Read annonce la découverte qui vient d'être faite sous le pavé de Saint-Germain-des-Prés, d'un tombeau mérovingien en pierre portant une inscription. Ce tombeau qui est brisé pourra être facilement réparé.

M. Creuly donne le texte d'une inscription trouvée à Vaison, qui fait mention d'un *prefectus* des *Viginti Viri* d'un *pagus* appelé *Beovincio*, avec cette circonstance remarquable que ce *prefectus* n'avait que treize ans.

M. Quicherat communique à la Société l'estampage d'une inscription grecque de Marseille, qui est restée jusqu'à présent inédite, quoiqu'elle soit découverte depuis un certain nombre d'années. Sortie d'une fouille qui s'exécutait dans la rue de Rome pour le compte de l'administration municipale, elle fut portée à l'Hôtel-de-Ville, où elle est encore en atten-

Digitized by Google

dant qu'on la transporte au Musée. C'est l'épitaphe d'un affranchi. Elle est conçue dans les termes les plus simples :

ΚΟΡΥΝΘΩΙ
ΘΕΥΜΕΔΟΝ
ΤΟΣΑΠΕΛΕΥ
ΘΝΡΩΙ

M. Egger fait remarquer la forme ΘΕΥΜΕΔΟΝΤΟΣ au lieu de ΘΕΟΜΕΔΟΝΤΟΣ, qui est du dialecte ionien.

M. Egger annonce en ces termes à la Société la mort de M. Amédée Peyron, le doyen des hellénistes français :

« L'Italie savante vient de perdre une de ses lumières. M. Amédée Peyron, sénateur du royaume, membre de l'Académie de Turin, associé étranger de l'Institut de France, est mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il est mort, nous écrit-on, la plume à la main. Il avait publié tout récemment la première partie d'un fort beau travail sur les *Tables grecques* dites *d'Héraclée*, et il achevait un mémoire sur la langue copte, au moment où la mort l'a frappé. Philologue éminent, d'une sagacité pénétrante et sûre, M. Amédée Peyron a surtout fait faire de notables progrès à l'étude des antiquités égyptiennes par ses recherches sur la langue copte et sur les textes grecs que nous ont conservés les papyrus de l'Égypte. Pour le déchiffrement de ces papyrus, il a été un véritable initiateur. Sa traduction italienne de Thucydide, accompagnée de commentaires historiques, est considérée comme un modèle pour le langage et pour la solidité de l'érudition. Les plus nobles qualités du caractère relevaient chez M. A. Peyron les mérites du savoir. C'est un hommage qu'aime à lui rendre l'un de ceux qui ont pu apprécier en lui, par le commerce littéraire, cette heureuse alliance d'un cœur excellent et d'un esprit supérieur. »

M. Egger lit ensuite à titre de communication une traduction du 62e papyrus grec du Louvre. Ce papyrus, dont le texte offre malheureusement de nombreuses lacunes, contenait un règlement d'administration publique pour la mise en adjudication des impôts.

Digitized by Google

Séance du 11 mai.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Travaux.

M. de la Villegille qui avait montré l'an dernier à la Société (Procès-verbal de la séance du 21 avril 1869. — *Bulletin* page 103), un vase romain en terre cuite provenant du domaine de Dangi [1], commune de Paudy, canton et arrondissement d'Issoudun (Indre), présente un second vase de même nature, mais de forme différente, trouvé sur un autre point de la même propriété. Ce dernier vase a été mis à découvert à la profondeur de 0m,50 à 0m,60 à peine, en creusant un fossé dans une prairie. La même fouille a fourni un autre vase en verre vert parfaitement intact, de même forme que le vase en terre, mais dont l'ouverture est plus large. Près de ces vases on a encore rencontré un fragment de poterie rouge très-fine et une lame en métal qui paraît être une épée antique. — Ces divers objets se trouvaient auprès de substructions dont on ignorait l'existence.

M. de la Villegille se propose de faire reprendre et continuer les fouilles en sa présence.

Dans le courant de cet hiver les travaux de construction d'une route dans la commune de Giroux, limitrophe de celle de Paudy, ont également amené une découverte intéressante. On a trouvé à environ 0m,60 de profondeur un vase en terre qui a été brisé par les ouvriers et qui était entièrement rempli de pierres gravées en creux.

Malheureusement, la presque totalité de cette découverte a été perdue. Les paysans n'ont d'abord attaché aucune importance à ces intailles, bien qu'il y en eût, dit-on, en lapis lazzuli, et elles ont été rejetées avec les terres provenant du même déblai. C'est à grande peine que quelques-unes de ces

1. Et non *Dangé*, comme on l'a imprimé par erreur dans le Bulletin.

Digitized by Google

pierres ont pu être recueillies. M. de la Villegille en soumet quelques spécimens qui lui ont été confiés par leurs possesseurs. Parmi les sujets représentés on remarque un Mercure gravé sur une améthyste, le dieu Mars, un *Bonus Eventus*, une tête de femme dont la coiffure rappelle celle de l'impératrice *Julia-Domna*, femme de Septime Sévère, etc. Le même vase contenait aussi quelques médailles.

La commune de Giroux possède un beau tumulus et plusieurs tombelles ou petites buttes en terre d'un faible relief. Quelques-unes seulement ont été fouillées, mais sans résultat. Aucune autre découverte d'objets appartenant à l'époque romaine n'avait eu lieu jusqu'à présent sur le territoire de cette commune.

M. Quicherat signale un ingénieur architecte contemporain de Philippe-Auguste, très-célèbre en son temps, mais complètement oublié depuis, dont il a trouvé la mention dans l'Histoire de Londres par Maitland. C'est un nommé Isembert, qui dirigeait les écoles de la cathédrale de Saintes. Il avait construit des ponts à Saintes et à La Rochelle. Le talent avec lequel il s'acquitta de ces grands ouvrages fut cause que Jean-sans-Terre l'appela en Angleterre pour achever le pont de Londres, dont la construction commencée en 1177 était encore très-peu avancée à ce qu'il paraît. Ces faits sont énoncés dans une lettre patente de la troisième année du roi Jean (1201-1202) dont Maitland a cité le texte, mais en le traduisant en anglais et en l'abrégeant. Il y a des phrases qui paraissent à M. Quicherat n'avoir pas été exactement rendues; c'est pourquoi il se propose de rechercher le texte original avant de faire le résumé définitif de ce document.

M. Delisle dit que les rôles des lettres patentes de Jean-sans-Terre, conservés à la Tour de Londres, ont été imprimés par M. Duffus-Hardy dans la collection qui s'exécute par les soins du gouvernement anglais.

M. Quicherat entretient ensuite la Société des fouilles qui se continuent au ci-devant Clos des Arènes. On déblaye tout l'intérieur de l'amphithéâtre. Ce travail a fait découvrir la

Digitized by Google

base d'un mur continu élevé à un mètre en avant des gradins et qui constituait un *podium* en forme de simple parapet. Cette clôture ressemble tout à fait à celle qui garnit en Espagne les cirques où se donnent les combats de taureaux.

En poussant les recherches au-dessous du sol des arènes, on a trouvé les restes parfaitement conservés d'un homme de taille colossale. Le squelette ne mesure pas moins de 2m,04 cent. Un vase en forme de gros flacon avait été déposé près de la tête. Des appréciations peu vraisemblables se sont produites sur l'époque de cette sépulture. On l'a regardée comme celle d'une victime dont la mort aurait été offerte en spectacle aux Parisiens du IIIe siècle. La nature du vase ne s'accorde pas avec cette conjecture. Il est d'une terre blanche, bien cuite, décoré de dessins de couleur rouge appliqués au pinceau sur la panse. C'est le caractère de la poterie du IXe siècle. L'inhumation a donc eu lieu longtemps après que les jeux avaient cessé dans l'amphithéâtre, et lorsque celui-ci n'était plus qu'une ruine.

Hypothèse pour hypothèse, M. Quicherat aimerait mieux voir dans ce squelette celui d'un guerrier normand qui aurait péri dans l'une des fréquentes visites dont ces barbares incommodèrent Paris sous Charles-le-Chauve et ses premiers successeurs.

M. Read ajoute à la communication de M. Quicherat, qu'une nouvelle sépulture vient d'être trouvée à quelque distance de la première. Elle contenait trois squelettes, un d'homme et un de femme couchés l'un à côté de l'autre, avec un troisième qui a été posé dessus tête-bèche. Il ne s'est rencontré aucun objet qui puisse servir de base à une appréciation chronologique.

Séance du 18 mai.

Présidence de M. Boutaric, Vice-Président.

Travaux.

M. de Barthélemy dépose un mémoire de M. Loiseleur,

Digitized by Google

associé correspondant à Orléans, sur les jours appelés Egyptiens dans les calendriers du moyen-âge.

M. Creully annonce qu'on a trouvé à Vertot (Côte-d'Or), une inscription mentionnant les *Vicarii Vertilienses:* qu'il s'est rendu dans cette localité où des fouilles faites en sa présence ont fait découvrir un oppidum avec une enceinte gauloise, semblable à celles de Murceins sur le Lot et de Beuvray.

Le même membre offre à la Société l'estampage d'une inscription du moyen-âge trouvée à Auch et envoyée par M. l'abbé Caneto.

M. Quicherat revient sur l'architecte-ingénieur Isembert de Saintes dont il a révélé l'existence à la Société dans la dernière séance.

« Non-seulement le tome Ier des *Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensi asservati* (p. 9), contient le texte original de la pièce citée par Maitland; mais un autre document, relatif aussi à maître Isembert, et plus intéressant pour nous autres Français, existe encore à la même page du même volume.

« C'est la notification d'un privilége accordé par Jean-sans-Terre à raison du pont que maître Isembert venait de construire à La Rochelle. Il résulte des termes de la lettre, 1° que ce grand ouvrage avait été exécuté avec le produit d'une souscription publique ; 2° que l'architecte, propriétaire, à ce qu'il paraît, des terrains attenant au pont, avait cédé les maisons bâties sur ces terrains moyennant un cens annuel de cinq sous, en stipulant que le revenu locatif serait appliqué tant à l'entretien du pont qu'à la dépense d'un système d'éclairage qu'il devait y établir pour la nuit afin d'empêcher les mauvais coups et attentats contre les mœurs. Pour donner à ces mesures toute l'efficacité possible, le roi prend sous sa sauvegarde les tenanciers des maisons en question, et approuve le taux ainsi que l'affectation du cens auquel ils sont soumis.

« L'acte est daté de Loches, 28 janvier 1202.

« L'autre lettre est du 18 avril suivant, le roi étant à Mou-

Digitized by Google

lineaux près de Rouen. Elle est adressée au maire et aux habitants de la cité de Londres. Le roi les informe que son féal clerc Isembert, écolâtre de Saintes, homme instruit et recommandable s'il en fut, s'étant signalé comme l'exécuteur d'une œuvre divine par la construction récente des ponts de Saintes et de La Rochelle, d'après les conseils de l'archevêque de Cantorbery, lui, le roi, il a prié et contraint ledit Isembert de venir s'employer à l'achèvement du pont de Londres; le prix de location des maisons à élever sur le pont devra servir à son entretien. Il est enjoint à tous et chacun d'accueillir honorablement l'homme qui vient accomplir un travail d'utilité publique, et de lui prêter aide et confort en tout ce qui concernera l'ouvrage dont il est chargé.»

Pour compléter les renseignements fournis par cette pièce au sujet du pont de Londres, M. Quicherat ajoute qu'il avait été commencé en 1176, au témoignage de la chronique de Wawerley; qu'il eut pour premier architecte le curé de Ste-Marie Colechurch en la Cité, et qu'il fut terminé en 1209. Deux ans après son achèvement, en 1211, les maisons et une chapelle que maître Isembert avait élevées dessus furent détruites par un incendie qui commença à Suthwark. C'est ce qu'on lit dans la chronique des maires de Londres publiée en 1846 par M. Stapleton (collection de la Société de Camden).

« Voici le texte des deux lettres de Jean-sans-Terre :

Johannes, etc. Senescallo Pictaviensi et majori et burgensibus de Rupella et omnibus fidelibus suis, etc. Sciatis nos suscepisse in manu et protectione nostra habitatores illos et res illorum quibus karissimus et fidelis noster Isenbertus, magister scolarum Xanctonensium, dedit edificia circa pontem Rochelle, quem idem magister scolarum de elemosinis fidelium cum magnis laboribus et expensis dicitur extruxisse. Et ideo volumus concessimus et confirmavimus quod eadem edificia, salvo jure nostro et indempnitate ville de Rochella, libera sint in perpetuum illis quibus predictus magister scolarum dedit illa sub annuo censu V. sol. ad ipsum pontem reflendum et operiendum quandocumque necesse fuerit, et ad illud illuminandum de nocte, prout idem magister scolarum statuerit, ne per eundem pontem de nocte

Digitized by Google

transeuntibus injuria inferatur vel aliqua turpia perpetrentur. Siquis ergo prefatis habitatoribus in aliquo forisfecerit, nos illis quantocius poteritis faciatis cicius emendari, res ipsorum sicut nostras dominicas custodientes. Teste me ipso apud Lockios, xxviij die Januarii.

Johannes Dei gracia rex, etc. dilectis et fidelibus suis majori et civibus Londoniensibus salutem. Attendentes qualiter circa pontem Xanctoni et pontem de Rupella deus a modico tempore sit operatus per sollicitudinem fidelis clerici nostri Isenberti magistri scolarum Xanctonensium, viri utique litterati et honesti, ipsum de consilio venerabilis patris nostri in Christo H. Cantuariensis archiepiscopi et aliorum rogavimus et monuimus et etiam coegimus ut pro vestra et multorum utilitate de ponte vestro faciendo curam habeat diligentem. Confidimus enim in domino quod idem pons tam necessarius nobis et omnibus transeuntibus ut scitis per ejus industriam faciente domino poterit in proximo consumari. Et ideo volumus et concedimus quod, salvo jure nostro et conservata indempnitate civitatis Londonie, census edificiorum que super pontem predictum idem magister scolarum faciet fieri sint in perpetuum ad eundem pontem reficiendum et reparandum et sustentandum. Quia igitur idem pons tam necessarius sine vestro et aliorum auxilio perfici non poterit, mandamus vobis exhortantes quatinus memoratum Isenbertum et suos pro vestra utilitate pariter et honore sicut decreverit benigne recipiatis et honoretis in hiis que dicta sunt, consilium et auxilium vestrum eidem unanimiter impendentes. Quicquid enim boni et honoris eidem Isenberto feceritis, vobis factum reputare debetis. Si quis vero eidem Isenberto vel suis aliquid foris fecerit (quod non credimus), vos illud eisdem faciatis quanto citius ad vos pertinet emendari. Teste me ipso, apud Molinellos, xviij die Aprilis.

Sub eadem forma scribitur omnibus fidelibus per regnum Anglie constitutis.

M. Quicherat fait passer ensuite sous les yeux de la Société une photographie que lui a envoyée M. Molard, archiviste du département de la Corse. Elle représente le coffre

Digitized by Google

d'un petit sarcophage, orné de sculptures de la plus belle époque romaine.

« Ce monument, dont M. Molard s'est rendu acquéreur, a été trouvé en Corse à la Bastelicaccia, lieu dit *Punta di Tralaveto*, territoire de Bastelica dans l'arrondissement d'Ajaccio. Il a 1 mètre 16 cent. de long, sur 40 cent. de large et 29 de haut. Ces dimensions indiquent qu'il a servi à la sépulture d'un enfant, et le sujet des bas-reliefs qui le décorent a été accommodé à cette destination. C'est une chasse de bêtes féroces où les acteurs au lieu d'être des hommes sont des enfants. Sur l'un des petits côtés du coffre, à 5 centimètres du fond, il existe un trou, pareil à ceux qui ont été remarqués à plusieurs sarcophages en terre cuite.

« Le monument de la Bastelicaccia ayant été enfoui à une époque reculée, le squelette était encore dedans lorsqu'on l'a découvert. Probablement il contenait encore d'autres objets; mais on a eu beau s'informer, on n'a rien appris, sinon que les os avaient été soigneusement enterrés. »

M. Quicherat, passant à une autre communication qu'il a reçue de M. Cournault, correspondant de la Société, annonce de nouvelles découvertes produites par les fouilles qui s'exécutent sous la surveillance de ce savant en face de Liverdun (Meurthe). Plusieurs sépultures de femmes ont fourni des boucles d'oreilles, des bagues, des faces de fibules en argent qui viennent ajouter des types nouveaux au contingent connu de la joaillerie mérovingienne. On a trouvé deux nouveaux peignes en bronze, de la forme de nos démêloirs, comme celui qui figurait parmi les dessins précédemment envoyés par M. Cournault; mais ceux-ci sont plus élégants; ils ont reçu une décoration de petits cercles estampés. Il y en a un qui est percé d'un trou dans lequel était passée une chaînette pour tenir l'objet suspendu à la ceinture.

En dernier lieu M. Quicherat informe la Société de la découverte de deux nouveaux squelettes inhumés sous le sol des arènes de Paris. Ce sont les corps d'un homme et d'une femme, dont le premier offrait cette circonstance curieuse que la main gauche avait été coupée et posée sur le mort.

Digitized by Google

Tandis que le bras horriblement fracturé à la hauteur du poignet était étendu le long du flanc gauche, les os de la main se sont retrouvés mêlés à ceux des vertèbres.

M. Nicard commence la lecture d'un travail où il a recueilli tous les renseignements que donnent les historiens arméniens sur les arts chez les Grecs et notamment sur les œuvres des sculpteurs Diprenus et Cyllis. A la suite de quelques observations présentées par M. Egger, pour faire ressortir tout l'intérêt qu'offre ce travail, la Société prie M. Nicard d'en continuer la lecture à la prochaine séance.

Séance du 1er Juin.

Présidence de M. Boutaric, Vice-Président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or), qui sollicite le titre d'associé correspondant. Ses présentateurs sont MM. de Barthélemy et Mabille. La Commission chargée d'examiner les titres du candidat est composée de MM. Michelant, Chabouillet et Aubert.

Le Président donne également lecture d'une lettre de M. Julliat, professeur au lycée de Sens (Yonne), qui sollicite le même titre. Il a pour présentateurs MM. de Barthélemy et Huillard-Bréholles; la Commission chargée d'examiner cette candidature se compose de MM. Quicherat, Brunet de Presle et Passy.

Travaux.

M. Quicherat fait passer sous les yeux de ses confrères le dessin d'un objet trouvé sur le champ de bataille d'Albinus et de Septime-Sévère. C'est une demi-sphère en plomb avec un recouvrement en bronze qui sur la partie plate représente en saillie une petite tête de génie. La destination de cet objet, qui ne pèse pas moins de cinq livres, est inconnue.

Digitized by Google

M. Quicherat annonce également que M. Cournault continue ses fouilles dans le cimetière barbare de Liverdun et qu'il continuera à tenir la Société au courant des découvertes qui y seront faites.

MM. Brunet de Presle et Heuzey commencent la lecture du Mémoire de M. Loiseleur sur les jours égyptiens dans les calendriers du moyen-âge.

Séance du 8 Juin.

Présidence de M. Boutaric, Vice-Président.

Travaux.

M. de Barthélemy dépose un mémoire de M. Vergniaud-Romagnési intitulé : *Ephémérides de l'ancienne université d'Orléans, nation allemande.* Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Quicherat entretient la Société du théâtre antique de Besançon, récemment découvert par M. Castan, bibliothécaire de cette ville, sous la place Saint-Jean, voisine de l'arc de triomphe connu sous le nom de *Porte noire.*

« Des substructions qui existent dans la cave d'une maison située sur la place Saint-Jean avaient fait penser que ce lieu représentait le *forum* de l'antique Vesuntio. Plusieurs historiens de la localité ont soutenu cette opinion. M. Castan, éclairé par la direction courbe des substructions, a entrepris les sondages d'où est sortie la preuve que là avait existé non pas le *forum*, mais le théâtre.

« Les fouilles ont fait retrouver une partie du *podium*, construction magnifique en dalles de 1 m. 80 c. de haut, posée sur un socle de moulures du plus beau style. Derrière s'élèvent des restes de la *cavea*, munis encore de leurs gradins. Partout sortent de terre en grande abondance les tambours et les chapiteaux de colonnes corinthiennes, débris d'un portique de vingt pieds de haut qui paraît avoir

Digitized by Google

surmonté la *cavea*. De belles frises sculptées, un masque d'ornement, un médaillon brisé représentant un personnage consulaire, d'innombrables éclats d'un placage en marbre, complètent le butin recueilli jusqu'à présent.

« Les habitants ont spontanément ouvert entre eux une souscription pour continuer les travaux; l'Empereur a contribué pour mille francs, et l'administration de la ville est décidée à transformer la place en un square archéologique qui empruntera sa décoration aux ruines mises à découvert. »

M. Quicherat termine sa communication en déplorant que, tandis qu'une ville de province donne ce louable exemple, Paris ne montre qu'indifférence ou dédain pour les arènes de la rue Monge, et, chose encore plus regrettable, que des membres de la Commission des monuments historiques figurent parmi ceux qui poussent le plus ardemment à la destruction d'une ruine si importante.

M. Egger lit en communication une note sur un papyrus gréco-égyptien provenant de Sakkarah, d'où il a été rapporté en 1869 par M. Mariette-Bey. Ce papyrus est le fragment d'un registre financier où étaient consignées les cotes de contributions payées par les habitants d'un bourg. Deux listes inégalement bien conservées sur le papyrus de Sakkarah sont précédées d'une lettre d'envoi au stratège par les magistrats municipaux. L'une des deux pièces est datée de l'an 302 de l'ère chrétienne. Les formules grecques qu'elles nous présentent se retrouvent presque toutes dans les documents déjà publiés de l'Egypte sous les rois grecs et sous les empereurs romains. Le nouveau papyrus témoigne donc de la persistance des usages administratifs dans ce pays pendant une période de plusieurs siècles.

M. de Barthélemy donne lecture de la notice suivante, envoyée par M. Flouest, associé correspondant à Nîmes (Gard), sur un autel gallo-romain trouvé en 1869 près du temple d'Essarois (Côte-d'Or) :

« *La Cave d'Essarois*, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), est depuis longtemps célèbre parmi les

Digitized by Google

archéologues bourguignons par la découverte qu'on y fit, il y a quarante ans environ, des ruines d'un temple dédié à Apollon-Vindo [1], et qui paraît avoir été une sorte d'établissement hydrothérapique. De récents travaux de déblai, provoqués par le désir d'amener aux fontaines du village une partie des eaux de ce frais vallon, ont été, en septembre dernier, l'occasion d'une découverte complémentaire qui, sans offrir un bien grand intérêt, mérite cependant d'être notée.

» Après l'enlèvement d'une certaine quantité de terre entraînée des pentes voisines par les eaux pluviales, ou résultant de l'accumulation séculaire de la chute des feuilles, la pioche des ouvriers a heurté tout-à-coup un amas irrégulier de pierres de toutes formes et de toutes dimensions, comme il s'en produit partout où une construction est tombée en ruines. On a courageusement continué la tranchée au travers de ces décombres et on a rencontré, au-delà, un canal soigneusement établi en pierres de taille provenant toutes de ces bancs épais de la grande oolithe du pays, auxquels les Gallo-Romains ont emprunté les matériaux de tant d'ouvrages divers.

» Ce canal, par sa manière d'être et ses dimensions, ressemble tout à fait à celui qui a été découvert un peu plus bas, lors des fouilles du temple, à la naissance d'une source voisine, et qui surplombe encore aujourd'hui un petit escarpement de tuf du haut duquel il détermine une cascade en miniature. Sa cuvette, de forme rectangulaire, est entièrement creusée dans l'épaisseur de la pierre. Elle a environ 15 centimètres de côté et se trouve très-exactement recouverte par des dalles légèrement arrondies sur les côtés à leur face supérieure. Ce canal a été suivi sur une longueur de 6 à 8 mètres, jusqu'en un point où il s'infléchissait vers la droite et où les travaux se sont arrêtés en raison de leur difficulté croissante.

1. Ces ruines et les antiquités qu'on y a recueillies ont été savamment décrites par M. P. Mignard, de l'Académie de Dijon. Voir Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, année 1881.

Digitized by Google

» En examinant l'amas de pierres sous lequel le canal vient aboutir, j'ai aperçu un fragment d'autel votif qui m'en a aussitôt révélé l'origine. Il est évident qu'il y a quinze ou seize siècles, et plus peut-être, c'était en cet endroit que la source, soigneusement captée jusque dans les flancs de la montagne, venait sortir au jour. On y avait dressé un autel en l'honneur de la Nymphe, ou plutôt de la Fada gauloise, de la bienfaisance de laquelle on croyait la tenir. On avait ensuite construit par dessus, en manière d'abri, un édicule, un compitum, une petite chapelle; puis un jour était venu où quelque émule de saint Martin avait brisé l'autel, renversé la chapelle, et anéanti autant qu'il l'avait pu toute trace des hommages rendus à la pauvre divinité païenne que la religion nouvelle lui commandait de proscrire.

» Tout démontrait, en effet, dans les débris jonchant le sol, que la destruction avait été à la fois violente et rapide. L'action des temps n'aurait pas suffi à elle seule pour mettre l'autel dans l'état où je l'ai retrouvé. On croit apercevoir encore aux angles et aux vives arêtes de ses brisures l'empreinte du marteau qui le mutila. J'en ai inutilement recherché les autres débris pour en tenter la restitution. Son vaste *foculus*, ses cornes en forme de tores largement évidés, le simple biseau par lequel sa table de couronnement se raccorde au dé, permettent de se faire une idée assez nette de ce qu'il était dans sa partie supérieure. Malheureusement on ne peut rien pressentir de la partie moyenne et de la base. Une ou plusieurs de ses faces portaient-elles une inscription ou quelques sculptures? On est tenté de le croire en remarquant que c'est évidemment contre la partie centrale qu'ont été particulièrement dirigés les coups des démolisseurs, et leur fureur dévastatrice nous a peut-être ainsi privés de quelque révélation précieuse pour l'histoire des croyances ou des coutumes des anciens habitants de la contrée.

» Je ne saurais parler de cet autel sans faire ressortir, au moins pour ce qui en reste, sa grande analogie avec le bel autel orné de figures qui a été recueilli à quelques lieues de là, dans l'enceinte des thermes de Vertillum près

Digitized by Google

de Laigues. C'est le même système de foyer, remarquable par son ampleur exceptionnelle; ce sont les mêmes cornes arrondies; c'est aussi le même biseau tenant lieu des moulures à la fois plus élégantes et plus savantes par lesquelles la table supérieure se rattache au dé dans les autels taillés suivant les traditions de la facture romaine. Je suis porté à considérer ce biseau, fruit d'un simple épanelage, comme l'indice d'une fabrication locale restée fidèle à un usage gaulois.

» Le même biseau se retrouve sur un autel découvert à Aignay, que sa forme générale différencie d'ailleurs d'une manière notable des autels de type franchement romain qu'on voit dans les musées. On y remarque en outre cette complète identité de la base et du couronnement qui permet de substituer indifféremment l'un à l'autre sans changer l'aspect de l'ensemble, et que je considère, avec mon savant ami M. l'ingénieur Aurès, comme un des signes les plus distinctifs du travail gaulois. On ne saurait voir d'ailleurs dans la simplicité même de ce biseau l'indice d'une fabrication hâtive et sommaire. L'aspect de ces autels démontre au contraire qu'ils ont été l'objet de soins réels et qu'on s'est attaché à les rendre aussi irréprochables que possible. Mais on sait par des constatations chaque jour plus fréquentes que dans certaines parties de la Gaule l'art de la taille des pierres est resté à l'état tout à fait rudimentaire, même après l'établissement complet de la domination romaine. Il n'est donc pas irrationnel de croire que les lapicides indigènes se sont contentés souvent, comme élément décoratif, d'un simple épanelage qui n'eût été, pour un ouvrier façonné aux pratiques romaines, que la préparation d'une série de moulures variées en creux ou en saillie.

» Une autre donnée intéressante qui paraît résulter de la découverte que je signale, c'est que les prêtres-médecins desservant les temples où nos ancêtres appelaient l'hydrothérapie à seconder la guérison par une protection divine[1],

1. Témoins les ex-voto significatifs qu'on y a rencontrés en nombre considérable.

Digitized by Google

avaient attribué des vertus curatives différentes à chaque émergence de source. Une Fada, une Nymphe quelconque avait été préposée à la dispensation de ses bienfaits spéciaux, et la reconnaissance due à son intervention secourable avait nécessité, comme conséquence, l'érection d'un autel particulier à la naissance de chacun des ruisselets qui, en mêlant leur eau au sortir de la Cave, forment le ruisseau du vallon. Quelques unes des constatations faites par M. Mignard avaient déjà fait pressentir ce détail, et on en a également retrouvé des indices au temple des sources de la Seine. C'était le moyen de pouvoir satisfaire à l'infinie variété des besoins de l'humanité souffrante, et cette ingénieuse exploitation de sa crédulité ne saurait nous paraître invraisemblable, à nous qui trouvons d'ordinaire dans une même station thermale des eaux directement appropriées à presque toutes les affections qui nous peuvent atteindre. Les intarissables ressources de la chimie analytique ont remplacé de nos jours la fécondité du paganisme antique dans la procréation des divinités des eaux; mais si le procédé pratique varie avec le temps, on voit que le fond des idées reste le même, et c'est un honneur pour l'archéologie que de fournir aujourd'hui une preuve à l'appui de cette opinion. »

Séance du 15 Juin.

Présidence de M. de Guilhermy.

Travaux.

M. de Montaiglon présente à la Société un exemplaire d'un ouvrage imprimé en 1775, intitulé : *Description du musée du Capitole*, et renfermant la décharge des commissaires qui, lorsque ce musée a été rendu, ont présidé à la réception des objets dont quelques uns avaient été portés en France. Tous les articles sont marqués d'une étoile. Entre autres indications importantes que donne ce cata-

Digitized by Google

logue, se trouve la mention d'une statue en bronze représentant Clément XII assis, fondue pour faire de la monnaie de cuivre.

M. de Montaiglon continue ensuite la première lecture du mémoire de M. Loiseleur sur les jours égyptiens dans les calendriers du moyen-âge.

Séance du 6 Juillet.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Travaux.

M. Michelant offre au nom de M. Unger, professeur à l'université de Christiania, un volume intitulé *Thomas Saga Erkibyskups*. Il fait remarquer que M. Unger a fait hommage de plusieurs ouvrages à la Société, et en raison des services que le savant norwégien a rendus à l'histoire de la littérature française du moyen-âge dans le Nord par ses nombreuses publications, il propose de lui conférer d'office, en vertu du réglement, le titre d'associé correspondant étranger. La Société accepte cette proposition. MM. Cocheris et Creuly se portent présentateurs, et le Président nomme membres de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Unger MM. Huillard-Bréholles, Michelant et Egger.

M. Quicherat fait passer sous les yeux de ses confrères une bague, portant inscription, qui a été trouvée dans les fouilles exécutées à Besançon dans l'ancien amphithéâtre situé place Saint-Jean. Cette bague appartient à l'époque carlovingienne; mais il existe des doutes sur la nature des caractères dont se compose l'inscription.

M. Quicherat signale ensuite à la Société un Mémoire de M. le comte de Cessac, publié récemment dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (tome XIX), qui est d'une importance capitale pour la question si controversée de l'apostolat de saint Martial.

Digitized by Google

« On sait que, depuis le XI^e^ siècle, les religieux de l'abbaye placée sous l'invocation de ce saint à Limoges, prétendirent que leur patron était l'un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, et qu'il était venu évangéliser le pays immédiatement après la mort du Sauveur. Cette opinion, quoique contrariée par le témoignage de Grégoire de Tours, qui fait venir saint Martial en Gaule seulement sous l'empereur Dèce, a été remise en honneur dans ces derniers temps. Des hommes d'une grande érudition, mais d'une critique qui laisse à désirer, ont cru la mettre hors de toute contestation et l'ont soumise au jugement du Saint-Siége. Elle a été approuvée par la Congrégation des Rites. Mais il arrive qu'on avait oublié un monument qui en dit plus à lui seul que tous les textes invoqués jusqu'à présent. C'est une borne milliaire après laquelle une antique tradition disait que saint Martial avait été attaché et battu de verges. Cette borne fut dressée primitivement sur la place publique d'Ahun (*Acitodunum*). A cause du souvenir qui s'y attachait, elle fut transportée dans l'église du moutier d'Ahun. Elle y était avant l'époque où apparaissent les premiers témoignages en faveur de l'apostolat, puisque Adhémar de Chabannais en a parlé. Or ce monument existe encore. Il a la forme d'une colonne, où l'on voit la trace de scellement de deux anneaux de fer qui en ont été retirés pour être conservés pieusement dans l'église, tandis que la colonne elle-même est devenue le support d'un hangar dans une ferme voisine. On lit dessus l'inscription suivante, restituée par M. de Cessac d'une manière certaine :

[IMP CAES]
M. ANT. GOR
DIANO. PIO
FELICI. AV[G]
P.M.TR.P.[U]I.CO.
II.P.P.F.XX
[A]V.LXXXIIII.

Imperatore Cæsare M. Antonio Gordiano pio, felici, au-

Digitized by Google

gusto, pontifice maximo tribunitia potestate XII, consule II, patri patriæ. Fines XX. Augustoritum leucæ XXXIIII.

« M. de Cessac fait remarquer que la distance d'Ahun à *Fines*, telle qu'elle est marquée ici, concorde avec la carte de Peutinger, mais que sur cette carte il y a deux lieues de moins pour la distance entre Ahun et *Augustoritum* (Limoges).

« La conclusion de ce savant relativement à Saint-Martial est que, si la borne à laquelle il a été attaché date seulement du deuxième consulat de Gordien, c'est à dire de l'an 240 de notre ère, il faut renoncer à faire de lui un disciple de Jésus-Christ, et qu'ainsi le monument d'Ahun donne raison à Grégoire de Tours contre tous ses contradicteurs. »

M. de Montaiglon commence la deuxième lecture du mémoire de M. Bulliot sur les fouilles du Mont-Beuvray et l'art de l'émaillerie dans les Gaules. Cette lecture donne lieu à diverses objections de la part de M. de Lasteyrie. La Société prie M. de Lasteyrie de résumer ses intéressantes observations dans une note qui sera communiquée à M. Bulliot, pour être ensuite insérée au Bulletin.

Séance du 13 Juillet 1870.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Travaux.

M. Marion signale dans les termes suivants une découverte intéressante d'antiquités lacustres qui vient d'être faite dans le lac de Clairvaux (Jura), où une baisse considérable des eaux a mis au jour d'importantes constructions sur pilotis :

« La sécheresse persistante qui désole nos campagnes cette année, et plus particulièrement celles de nos provinces de l'est, a donné lieu, dans le département du Jura, il y a quelques jours seulement, à une découverte archéologique

Digitized by Google

aussi intéressante qu'elle était inattendue; je veux parler de la découverte de l'emplacement et des débris d'habitations lacustres dans le lit, inexploré jusqu'ici, du lac de Clairvaux, situé, comme on sait, près de la petite ville du même nom, à mi-chemin entre Lons-le-Saunier et Saint-Claude. L'honneur de cette précieuse trouvaille revient à un propriétaire du pays, M. Jules Le Mire, membre du Conseil général du Jura, qui a bien voulu, à ma prière, en offrir les prémices à la Société des Antiquaires. Voici le résumé de la note que M. Le Mire m'a aussitôt adressée sur ce curieux et important sujet :

« Le lac de Clairvaux est en ce moment plus bas qu'on ne l'a vu de mémoire d'homme. Je me promenais sur le sol ordinairement recouvert d'eau, lorsque j'ai trébuché contre un obstacle inattendu à cette place : c'était un piquet en chêne calciné et noir comme de l'ébène, mais encore très-solide. Tout autour de celui-là se trouvaient d'autres piquets semblables, semés irrégulièrement, au nombre de plusieurs centaines. J'ai pu, à l'aide d'un pieu, extraire des morceaux de ces pilotis, gros en moyenne comme la panse d'une carafe ; la plupart sont en chêne ; il y en a cependant un bon nombre en sapin à veine très-serrée, en if, en saule, en bouleau, etc., etc. Quelques uns sont encore revêtus de leur écorce. Ces pilotis ne sont pas plantés en ligne ; on les trouve dispersés sur une grande surface, et quelquefois séparés par de grands intervalles.

« Les premiers coups de pioche donnés dans la terre dolomique qui forme le fond du lac ont mis à découvert des traces évidentes d'incendie : amas de charbons, pièces de bois à moitié brûlées et semblant l'être d'hier, etc. A une profondeur de cinquante centimètres le sol est un composé des matières les plus diverses amalgamées ensemble dans une confusion dont on ne saurait se faire l'idée : terre blanche, terre noire, charbons, bois pourris, coquilles de noisettes en quantité considérable, noyaux de prunelles, ossements en grand nombre, provenant d'animaux de toute taille, dont quelques uns, d'une dimension énorme, paraissent provenir du *bos primogenius* ou auroch ; mâchoires de cerf,

Digitized by Google

défenses de sanglier, fragments de poterie grossière et noirâtre, etc. C'est à une profondeur variant entre 70 centimètres et un mètre qu'est placée la couche de terre la plus fructueuse. On a extrait du milieu de ces débris plus ou moins informes une notable quantité de bois de cerf de grande dimension, tous évidemment taillés pour un usage quelconque. La plupart, formés d'un andouiller appointé de main d'homme, ont dû servir de pointes d'épieu; quelques uns, percés d'un œil pour les emmancher, ont été façonnés au marteau; d'autres enfin sont creusés en manches d'outils comme pour recevoir des lames. On a trouvé aussi des os très-finement travaillés et appointés, pouvant servir, soit d'alènes, soit de fers de flèches. Un de ces os est seulement ébauché.

« Un des objets les plus curieux que nous ayons trouvés est une petite écuelle en bois grossièrement taillée et qui était intacte. On a recueilli hier les fragments d'une seconde écuelle semblable à la première.

« Les silex travaillés font complètement défaut jusqu'à ce jour, à une seule exception près cependant, qui consiste en une toute petite lame en jade vert, de la grosseur de l'ongle.

« Veuillez dire à la Société des Antiquaires que je me mets entièrement à sa disposition pour les renseignements ultérieurs. »

« On remarquera, non sans étonnement, l'absence dans ces premières fouilles d'armes et d'outils en pierre. Cette singulière lacune sera-t-elle comblée plus tard, ou bien le lac de Clairvaux est-il destiné à inaugurer une nouvelle variété d'antiquités lacustres? c'est un petit problème archéologique que les fouilles ultérieures devront sans doute résoudre. »

M. Cocheris continue la seconde lecture du Mémoire de M. Bulliot sur les fouilles du mont Beuvray. La Société décide qu'il sera donné communication à M. Bulliot des observations de M. Lasteyrie, et ajourne la résolution à prendre à ce sujet après la réponse de M. Bulliot.

Digitized by Google

M. Read annonce que tous les efforts tentés pour conserver les Arènes de Paris ont échoué et que les restes de ces constructions en ce moment sont en grande partie recouverts par suite des travaux que fait exécuter la Compagnie des Omnibus.

M. de la Villegille présente un fragment de pierre à aiguiser, trouvé à Reuilly (Indre). Ce fragment porte les traces d'une ornementation qui paraît remonter au XIII^e^ s. On y voit notamment de petites tours ou castilles semblables à celles du temps de saint Louis.

Séance du 20 Juillet 1870.

Présidence de M. COCHERIS, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Pol Nicard contenant un résumé du mémoire que M. Keller, président de la Société archéologique de Zurich, est sur le point de publier sur les monuments dits pierres à sacrifices ou pierres à écuelles (en allemand *Schalensteine, Altarsteine, Heidensteine, Opfersteine*).

« Les pierres à écuelles ne consistent pas en masses ou blocs tirés d'une carrière, ce sont, presque sans exception, des *blocs erratiques*, lesquels, à l'époque dite glaciaire, ayant été entraînés par les glaciers des Hautes-Alpes, se sont trouvés répandus à la même époque sur les plaines et les collines de la Suisse non montagneuse : en conséquence loin de les rencontrer partout, on les observe seulement sur la route que les glaciers ont dû suivre.

» Personne n'ignore que la nature des blocs erratiques diffère entre elle autant que la nature des montagnes dont ils sont sortis. Il existe en effet des blocs erratiques en grès, en calcaire alpin, en granit, en gneiss, en poudingues, mais il n'existe pas de pierres à écuelles en calcaire, quel que soit l'âge de ce calcaire. La hauteur ordinaire des pierres à écuelles dépasse rarement celle d'un homme.

Digitized by Google

Leur poids varie de 20 à 100 quintaux. La forme de ces pierres varie, elle n'est jamais le résultat du travail de l'homme. Le plus souvent les écuelles ou les bassins ont été creusés dans les endroits de la pierre ou la surface était unie.

» Ces pierres se trouvent, selon toute probabilité, aux lieux mêmes où elles ont été primitivement déposées, elles ne peuvent en conséquence être confondues avec les menhirs, dolmens, tout au plus pourrait-on être tenté d'admettre que quelques unes aient été dressées. Ces pierres se montrent toujours isolées. On les rencontre sur le parcours des anciens glaciers, plutôt sur les collines que dans le fond des vallées. Il est impossible aujourd'hui de constater rigoureusement la distribution géographique des pierres à écuelles, — on les rencontre encore dans les cantons de Zurich, d'Argovie, de Berne, de Soleure, de Vaud, de Neufchâtel, du Valais. — Les environs de Bienne qui, comme vous le savez, appartiennent au canton de Berne, se montrent riches en pierres semblables. Des yeux exercés, mais des yeux exercés seulement, peuvent les distinguer aux excavations de forme ronde pratiquées sur leur surface à une profondeur de 9 à 15 centimètres. Le nombre de ces excavations varie beaucoup, de 2 à 20 sur plusieurs côtés ; quelquefois dans les blocs de forme arrondie, elles ne sont pas orientées; exécutées très-soigneusement, elles n'offrent pas d'aspérités. Elles sont placées quelquefois sur une seule ligne droite, mais sans symétrie, grandes, petites, profondes ou superficielles, répandues sur toute la surface. A ces écuelles on trouve quelquefois des rainures ou des canaux d'une très-faible largeur qui mettent 2 ou plusieurs de ces excavations en communication, ou se rendent, en lignes droites ou courbes, à l'extrémité du bloc erratique. Maintenant, si l'on se demande avec quels outils elles ont été pratiquées, comme elles ont dû l'être à une époque très reculée de nous, il faut nécessairement éloigner le fer; on ne peut davantage songer au bronze qui eût été beaucoup trop mou; il ne reste donc plus que le silex; or les haches de cette matière permettent d'entamer le granit. Jamais on n'a découvert dans des pierres à écuelles des traces de l'indu-

Digitized by Google

strie humaine. Les pierres à écuelles se distinguent des menhirs parce que ceux-ci ont été dressés de main d'homme, les menhirs ne se trouvent au surplus que dans la Suisse septentrionale ou bien ce ne sont pas des menhirs véritables mais des blocs erratiques regardés à tort comme tels.

» Impossible de dire si ces pierres à écuelles ont eu quelque rapport avec les dolmens ou les menhirs, et s'ils appartiennent à la même époque; la Suisse n'a pas de dolmens, et à peine 2 ou 3 menhirs. Les pierres à écuelles pourraient être plutôt rapprochées des *tumuli* avec lesquels elles se rencontrent souvent, mais cette rencontre doit être considérée comme fortuite. »

Travaux.

M. l'abbé Canéto envoie l'estampage d'une inscription trouvée à Auch, et dont l'interprétation n'est pas encore définitive, bien qu'elle ait été tentée: par M. de Saulcy dans une séance de septembre 1869 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Jean Larocque dans la *Revue de l'Instruction publique*, n° du 7 octobre 1869, et par M. Ch. Clément Ganneau, dans le n° du 17 février 1870 du même recueil.

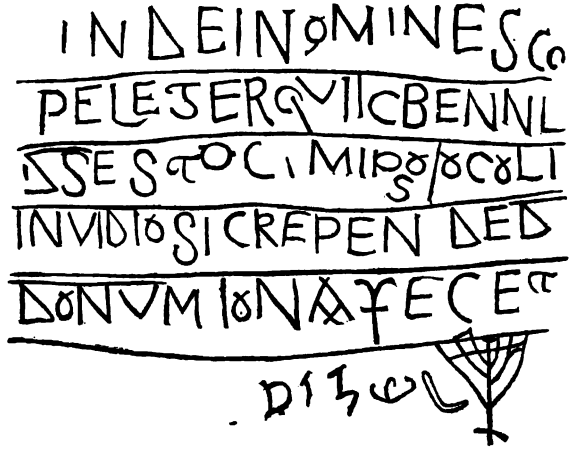

Digitized by Google

M. Canéto propose la lecture suivante :

IN DEI NOMINE SanCtO
PELESTER QVI hIC BENNID
DeuS ESTO CVM IPSO O COeLI
INVIDIOSI CREPEN DEDit
DONVM IONA FECET
ehalom

Au saint nom de Dieu, Pelester qui est ici est fils de Nid; que Dieu soit avec lui; O cieux jaloux; Crépen a fait don; Jona a gravé. IN PACE. — Suivant M. l'abbé Canéto, Pelester Bennid, ou fils de Nid, aurait été un des membres de la grande famille israëlite établie à Auch.

M. Egger lit, à titre de communication, une note sur quelques textes épigraphiques récemment découverts dans l'île de Syra et qui fournissent pour le deuxième siècle de l'ère chrétienne de curieux renseignements sur l'admission des femmes grecques aux fonctions publiques. Il paraît certain, d'après ces inscriptions, que les femmes pouvaient exercer des fonctions municipales. M. Egger cite comme preuve une inscription du musée de Syra contenant un décret qui décerne l'honneur funèbre d'une couronne d'or à Bernike (Berenice), fille de Nicomaque, pour les vertus qu'elle a montrées comme mère, comme prêtresse et comme archontesse, c'est-à-dire en remplissant les fonctions d'archonte. D'autres inscriptions tirées du même musée nous montrent le mari de l'archontesse adjoint à sa femme et l'aidant dans les devoirs de sa charge.

Séance du 5 Octobre 1870.

Présidence de M. COCHERIS, président.

Travaux.

M. A. de Montaiglon communique à la Société une note de M. Creuly sur une inscription gallo-romaine qui doit

Digitized by Google

paraître ultérieurement dans le travail que M. de Montaiglon prépare sur le musée de Soissons où cette inscription est conservée.

« L'inscription d'Isis aux dix mille noms et de Sérapis fut dit-on trouvée dans des fouilles qui se faisaient en 1684 à Soissons, sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu actuel. Elle a été publiée par Fabretti, par Muratori, par Orelli, et tout récemment, M. Ch. Robert s'en est occupé dans son « Epigraphie de la Moselle. »

« Orelli donne, d'après un manuscrit d'Hagenbuch, une explication plausible des lignes 4 et 5, les seules qui offrent quelque difficulté. Voici comment il les lit :

Exspectatus Hermetis Augusti dispensator

M. Robert adopte cette leçon en suppléant le mot *filius* pour accentuer la relation entre les deux personnages; il remplit par le sigle VER., de *Verna*, l'espace libre qu'il suppose rester à la fin de la ligne 5, après que le mot *dispensator* y a été inscrit sous la forme abrégée DISP:; enfin il restitue, dans la partie fruste de la ligne 6, la lettre M qui complète cette formule finale de la plupart des ex-voto : V· S· L· M·

« Au premier coup-d'œil on n'aperçoit rien, dans ces dispositions, qui soit de nature à ne pouvoir être accepté par la science. Le simple génitif, pour exprimer la filiation, est d'un usage général dans la langue grecque, à laquelle le nom d'Hermès appartient. D'un autre côté, les dispensateurs impériaux étaient ordinairement pris parmi les esclaves de la Maison-Auguste, notamment parmi ceux qui, y étant nés, recevaient la dénomination de *Verna*. Tout semble donc dans la règle, et cependant ce n'est qu'une illusion, car si l'on pénètre plus avant dans l'étude des faits épigraphiques, on ne tarde pas à recevoir une impression très-différente, quant aux détails.

« S'il est vrai, en effet, que l'usage grec d'exprimer le rapport de père à fils au moyen du simple génitif, se retrouve dans quelques inscriptions d'indigènes de la Gaule, écrites, soit dans leur propre langue, soit en latin,

Digitized by Google

ce qui fait penser à ce mot d'un vieux géographe grec, Scymnus de Chio,

Χρῶνται δὲ Κελτοὶ τοῖς ἤθεσιν Ἑλληνικοῖς,

Utuntur Celtae consuetudinibus graecis,

il ne paraît pas moins certain que les Romains proprement dits, et il s'agit ici de gens sortis de Rome pour exercer dans les provinces des fonctions de l'administration impériale, n'ont jamais usé de cette méthode, du moins pour exprimer la filiation, et nous dirons même, en rentrant dans les limites de notre sujet, que, parmi les nombreuses inscriptions de dispensateurs esclaves, inscrites dans les recueils épigraphiques, il n'en est peut-être pas une seule où la filiation de ces individus soit exprimée d'une manière quelconque.

« Il n'est donc pas possible d'adopter sans modification le texte donné par Orelli et complété par M. Robert. Au rapport de filiation entre Exspectatus et Hermès, doit être substitué un autre ordre de relation, et il n'y en a pas de meilleur, c'est-à-dire qui soit justifié par un plus grand nombre d'exemples convenables, que celui de subordination exprimé par le mot *vicarius*. Ce titre devra être placé, sous la forme abrégée VIC·, après le sigle DISP·, au lieu et place du mot VER·, qui d'ailleurs, dans l'usage, aurait été mis, s'il y avait eu lieu de l'introduire, avant le titre de *dispensator* et non point après.

« En résumé, l'inscription doit, à notre avis, être restituée et interprétée de la manière suivante.

ISI
MYRIONYMAE
ET SERAPI
EXSPECTATUS·HER
METIS·AVG·DISP·VIC·
V· S· L· M·

Isi Myrionymae et Serapi.
Exspectatus Hermetis, Augusti dispensatoris, vicarius
Votum solvit libens merito.

Digitized by Google

« Monument consacré à Isis Myrionyme et à Sérapis. Exspectatus, vicaire du dispensateur impérial Hermès, a volontiers et justement accompli le vœu qu'il leur avait fait.

« On a dans Gruter, pages 74 et 1070, deux listes d'ouvriers composant l'atelier monétaire de Trajan, à Rome, listes datées du même jour, le 5 des kalendes de février, en l'année 115 de l'ère chrétienne. Il s'y trouve un *Exspectatus* (avec cette même orthographe) et deux *Hermes*, et nous ne voyons rien d'improbable à tirer de cette source nos deux personnages, d'autant qu'il était naturel de recruter dans l'atelier monétaire les esclaves dispensateurs qui n'étaient que des agents financiers de bas-étage. L'inscription, d'ailleurs, par son style graphique, peut très-bien être rapportée à l'époque de Trajan. »

Séance du 12 Octobre.

Présidence de M. Cocherais, Président.

Malgré la gravité des événements, la Société des Antiquaires de France s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances : il n'est parvenu aucune correspondance et il n'a été fait aucune communication, mais sur la proposition de quelques uns de ses membres, la Société a déclaré à l'unanimité s'associer à la protestation faite par l'Institut contre le projet de bombardement de la ville de Paris par les Prussiens.

Séance du 19 Octobre.

Présidence de M. Cocherais, président.

Par suite du siége il n'est arrivé aucune correspondance; il n'a également été fait aucune communication à la Société dans cette séance.

Digitized by Google

Séance du 2 Novembre.

Présidence de M. Cocheris, président.

Il n'est arrivé aucune correspondance et il n'a été fait aucune communication.

Séance du 9 Novembre.

Présidence de M. Cocheris, président.

La Société, considérant que la majeure partie de ses membres sont absents de Paris pour cause de force majeure, décide qu'il y a lieu d'ajourner l'élection du bureau annuel, qui selon l'usage doit se faire dans la première séance du mois de décembre.

M. Delisle signale dans le manuscrit latin n° 36 de la Bibliothèque nationale une préface écrite en France, en 1234, par un chrétien hébraïsant, dans laquelle l'auteur pose des règles pour la transcription en caractères latins des noms hébreux qui sont expliqués dans les glossaires ajoutés à la fin de presque toutes les bibles du XIII° siècle.

M. Egger lit la note suivante sur les noms grecs et latins qui ont servi à désigner l'encre chez les anciens et au moyen-âge :

« Parmi les objets mentionnés dans les comptes de dépenses que renferme le Papyrus Sakkinis, à l'Université d'Athènes, et dont j'ai naguère entretenu l'Académie des Inscriptions et l'Académie des Sciences[1], il y en a un qui mérite attention particulière, c'est le μέλαν ou le *noir*, qui doit être l'encre à écrire.

1. Voir les *Comptes-rendus* de l'Académie des Sciences, séance du 7 novembre 1870.

Digitized by Google

» Les comptes de dépenses conservés à Leyde et à Paris mentionnent plusieurs fois des πάπυροι, et l'on peut douter si ce mot désigne là du papier à écrire (*charta papyracea*) ou bien quelque autre partie du roseau *cyperus*, qui, comme l'on sait, servait, en Egypte, à des usages très-divers, notamment à la nourriture. Les deux Jumelles égyptiennes, recluses au Sérapéum, par qui ou pour qui ces comptes sont presque tous dressés, et leurs deux protecteurs grecs, Apollonius et Ptolémée, fils de Glaucias, étaient gens très-paperassiers. Ils avaient donc souvent besoin de renouveler leur provision d'encre et de *papier*. Mais ce n'est pas une raison pour que ces *papyri* fussent du papier à écrire. En effet, jusqu'à présent et à juger par les témoignages connus, les mots βίβλος et βιβλίον paraissent avoir longtemps désigné seuls le papyrus en tant que matière à recevoir l'écriture; πάπυρος n'a guère pris ce sens que depuis le premier siècle de l'ère chrétienne; βίβλος ou βιβλίον est le mot attique recommandé par le grammairien Phrynichus pour exprimer l'idée de papier. Or, les comptes de Paris et de Leyde appartiennent au temps des Lagides. Il est donc probable que les πάπυροι mentionnés dans les comptes originaires du Sérapéum sont cette partie inférieure du papyrus qui, selon Hérodote (II, 92), servait d'aliment aux Égyptiens.

Sur μέλαν, au contraire, le doute n'est guère possible. Ce doit être bien ce que nous appelons l'*encre* : c'est là le seul mot en usage pour désigner cette substance chez les auteurs classiques de l'antiquité, avec ou sans l'épithète γραφικόν, qui le détermine quelquefois. On le trouve ainsi employé dans le *Phèdre* de Platon et dans un célèbre passage du discours de Démosthènes *sur la Couronne*, où l'orateur représente avec une ironie cruelle, la misère du pauvre Eschine employé à broyer l'encre (τὸ μέλαν τρίβων) chez un maître d'école. La composition de ce *noir* est assez nettement décrite par Dioscoride, au dernier chapitre de son livre, *sur la Matière médicale*. On y voit que l'élément colorant du mélange ainsi nommé était la suie ou le noir de fumée. Quant aux deux passages de Démosthènes (*Contre Aphobus*, I, § 10 et 43) où l'on a cru reconnaître que la

Digitized by Google

noix de galle servait à fabriquer l'encre chez les Athéniens,[1] ils me semblent ne prouver rien à cet égard. Le sens du mot dans ces deux textes paraît être ce qu'il est partout ailleurs, celui même du mot λιγνύς, employé par Dioscoride dans la recette dont il s'agit, c'est-à-dire la *suie*. C'est seulement plus tard et dans un passage d'Eustathe[2] que je vois κηκίς ou son diminutif κηκίδιον, employé en ce sens comme un élément du τεχνικὸν μέλαν.

Le mot qui répond à μέλαν, dans le latin classique, est *atramentum*, quelquefois déterminé par l'épithète *librarium*[3], ce qui le distingue de l'*atramentum sutorium*, ou cirage[4]. Μελαμβροχον, composé nouveau pour nous, que nous fournit le *Manuel de la Conversation* de Julius Pollux, retrouvé récemment par M. Boucherie, et qui y est encore traduit par *atramentum*; puis μελανουργός, que le même manuel traduit par *atramentarius* avec le sens évident de « fabricant d'encre, » prouvent la continuité de cet usage jusqu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Vers le même temps, une inscription latine, peut-être chrétienne, de Cherchel, en Algérie, inscription publiée lors de sa découverte par notre confrère L. Renier, dans l'*Athenæum français*, nous offre peut-être le plus récent exemple d'*atramentum* dans cette phrase remarquable : *hæc cum scriberem lacrimis atramentum temperavi*[5]. Mais, dans les derniers temps de l'empire romain, un autre mot grec ἔγκαυστον, d'abord employé par les peintres[6] pour les couleurs qu'on préparait et qu'on appliquait à chaud, inclina vers le sens général de liquide coloré, puis d'encre pour écrire. Il se peut d'ailleurs,

1. J. C. G. Boot, *Notice sur les manuscrits trouvés à Herculanum*, (Amsterdam, 1841, in-8°), p. 25, où il cite aussi le texte de Perse (*Satire* III 10-14) dont il semble ressortir que la sèche, *sepia*, servait quelquefois au même usage chez les Romains.

2. *Sur l'Iliade*, p. 955-6.

3. Vitruve, *de Architectura*, VII, 10.

4. Celse, *de Medicina*, V. 1; cf. VIII, 4. Cf. l'Indigeste compilation de P. M. Caneparius, *de Atramentis cujuscunque generis* (Londini, 1660, in-4°), p. 161-250.

5. L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n. 3981.

6. Voir Pline, *Hist. nat.* XXXV, 11 et XXXVI, 26.

Digitized by Google

ce que nous ignorons, que l'ἔγκαυστον fût un produit industriel différent du μέλαν jusque-là employé pour l'écriture. Martorelli, dans son ouvrage très-savant, mais très-diffus, *de Regia Theca Calamaria*[1] ne nous apprend rien de précis sur ce sujet beaucoup plus intéressant que maint autre bavardage archéologique dont il a rempli ses deux autres in-quarto. Plus instructif, en général, sur ce sujet, le *Nouveau Traité de Diplomatique* des Bénédictins (t. I, p. 540, 543 et suiv.) laisse pourtant à désirer un classement chronologique des témoignages de l'antiquité qui se rapportent aux diverses espèces d'encre. Au reste, quelle que fût la composition même de l'ἔγκαυστον, le mot grec, sous la forme latine *encaustum* ou *encautum*, fut adopté par les Romains avec le sens d'*encre*, probablement d'abord d'une encre particulière, dont l'emploi était réservé aux magistrats, comme on le voit par un rescrit de Constantin (*Code Théodosien*, XI, 16, l. 4). De là, le dérivé *encautarium* ou *encautarius* désignant les registres publics du cens, visés et signés par les magistrats (*Code Théod.*, XIII, 10 l. 8. Cf. *Code Justinien*, XI, 48 l. 9). Avec l'épithète *sacrum*, l'*encautum* désignait l'encre de pourpre, plus spécialement réservée pour les signatures impériales, et dont la fabrication, comme la vente, étaient privilégiées (*Code Just.*, I, 23, l. 6). On ne voit pourtant pas que le fabricant de ces encres diverses se soit jamais appelé *encautarius*, comme le fabricant d'*atramentum* s'appelait *atramentarius*, selon le témoignage de Pollux que nous relevions ci-dessus. Il est même remarquable qu'au VIe siècle de notre ère, Isidore de Séville (*Origines*, XIX, 17, § 17) mentionne toujours l'*usage journalier* de l'*atramentum* et en indique la composition sans nous rien dire de l'*encaustum*. Peut-être est-ce par la chancellerie byzantine et par le nord de l'Europe que s'est répandu l'usage de ce dernier mot, et que s'est peu à peu consacrée

1. Naples, 1756, in-4°, livre 1, c. 3. La note du chimiste allemand Landerer περὶ τῆς Μελάνης τῶν ἀρχαίων publiée dans l'*Ephéméride archéologique* d'Athènes, p. 1456, m'a paru peu instructive sur ce sujet. Elle est, d'ailleurs, dépourvue de renvois précis aux siècles anciens.

Digitized by Google

l'extension de sens qui en a fait le synonyme d'*atramentum*.

Les deux dérivés d'*atramentum* et *encaustum* sont respectivement, dans notre langue :

1° *Atrement*, *adrement* ou *edrement*,[1] *airement*, *arrement*,[2] dans le français du nord ; *atremans*, *airamens*, dans le français du midi.

2° Le wallon *enche*, le picard *enque*, le provençal *encaut*, le français de l'Ile de France *enca*[3], puis encre.

Ils ont eu une fortune à peu près semblable à celle des deux mots dont ils dérivent. *Arrement* semble avoir figuré le premier dans l'usage, mais il en avait disparu dès le commencement du XVI^e^ siècle. *Encre*, d'origine un peu plus récente, mais fort ancienne, s'est maintenu jusqu'à nos jours et ne saurait plus disparaître de la langue où il s'est pour ainsi dire affermi par ses applications nouvelles aux diverses encres d'imprimerie.

Au reste, et tout en rattachant, avec MM. Diez, Littré et A. Brachet, le mot *encre* au latin *encaustum*, je dois signaler dans cette étymologie une grave difficulté que ces savants grammairiens ont négligé de résoudre.

Le mot grec ἔγκαυτον a l'accent sur l'antépénultième et, à première vue, on doit croire qu'il n'a pu passer en latin sans prendre, selon l'usage de cette dernière langue, l'accent sur la pénultième, car cette pénultième est longue, *encaûtum*, et, de plus, elle s'appuie sur les deux consonnes *s t* qui lui ajoutent comme un surcroît de force dans la prononciation. Or, en général, les mots d'origine grecque sont assujettis à l'accentuation latine, quand les Romains les ont adoptés par voie populaire et non savante.

1. *edrement* et surtout *adrement* est la forme usitée au XI^e^ siècle dans les Gloses de Baschi sur le Talmud, selon l'observation que me communique M. A. Darmesteter, qui s'occupe d'un travail philologique sur les nombreux mots romans employés par ce savant rabbin. La composition de l'encre qui sert pour la reproduction des livres sacrés est le sujet de fréquentes observations chez les Rabbins ; or l'*edrement* représente le χάλκανθον des Grecs que les Hébreux transcrivent par *Chalcanthom*, et qu'ils traduisent par « noir des cordonniers, » ce qui répond au latin *atramentum sutorium*.

2. *Chanson de Roland*, stance 142.

3. *Vie de Saint Alexis*, p. 23, v. 40, de la *Chrestomathie* de Bartsch.

Digitized by Google

Ἐλεημοσύνη, paroxyton, n'aurait pas donné *aumône* dont l'accent répond au proparoxyton *eleemósina*. Ἐκκλησία, paroxyton, n'aurait pas donné *église*, qui répond au proparoxyton *ecclésia*; κληρικός et ἐπιστολή, tous deux oxytons, n'auraient pas donné *clerc* et *épître*, qui répondent aux proparoxytons *cléricus* et *epístola*, si l'usage latin n'eût transposé l'accent grec en s'appropriant ces quatre mots. Il en est de même pour πρεσβύτερος qui n'eût pas donné prêtre sans l'intermédiaire du latin *presbyter*, dérivé du grec par l'apocope de la syllabe finale.

Si διάκονος est devenu *diacre* en français,

ἐπίσκοπος	—	*évêque*,
ἀπόστολος	—	*apôtre*,
εὐαγγέλιον	—	*évangile*,
πολύπτυχος	—	*pouillé*,
πίπερι	—	*poivre*,

C'est que l'accent grec de ces mots s'est trouvé naturellement d'accord avec l'accent latin dans *epíscopus*, *apóstolus*, *evangélium*, *polypticus* (*politicus*, *poleticus*).

Πρεσβύτερος, simplement latinisé sans apocope dans *presbyterus*, *presbiterus* avait donné à notre vieux français *preuvaire*, *preuvoir*, *prouvère*, dont l'accent répond bien à l'accent originel du mot grec.

Par conséquent, l'accent français du mot *encre* répond au grec originel et non au latin *encaûstrum* qui devrait donner en français un mot accentué sur la dernière syllabe ou sur une pénultième suivie d'une syllabe sourde, et c'est, en effet, ce que nous présente l'italien *inchiostro* où l'*r* s'est insérée comme dans *chanvre*, de *cannabus*, dans *fronde*, de *fonda*; *épeautre*, de *spelta*; *perdrix*, du cas oblique de *perdix* (*perdicis*, *perdici*, *perdicem*); *registre* de *regestum*; *rustre*, de *rusticus*; *velours*, de *villosus*, qui a aussi donné *velu*. C'est ce que nous présente le provençal *encaut*, abrégé de *encautum*. L'étymologie *encaustum* pour *encre* ne peut donc être admise sans une explication particulière sur ce point. M. G. Paris me fait justement remarquer que les populations romanes de la Gaule ont quelquefois maintenu l'accent original des mots latins dérivés du grec, et que, par

Digitized by Google

exemple, *blâme* vient de *blásphemus*, accentué selon l'usage grec βλάσφημος, non selon l'usage latin qui donnerait *blasphêmus*; qu'il en est de même pour *eremus* (ἔρημος) d'où *erme* dans le vieux français et *ermite* dans le français moderne (cf. le verbe *énermir*, aujourd'hui tombé d'usage); pour *petroselinum* (πετροσέλινον) d'où *persil*. Le peu que l'on sait de l'accent des mots gaulois permet cependant de croire que *Nemausus*, qui aurait dû être accentué en latin sur la pénultième, puisqu'elle est longue, *Nemaûsus* l'était cependant sur l'antépénultième *Némausus*, puisque c'est la syllabe restée prédominante dans le français *Nîmes*. Quelques autres exemples pourraient appuyer cette observation et l'on en conclurait que le provençal *encaut* dérive d'*encaûstum*, accentué selon l'analyse latine, tandis que les autres dérivés néolatins d'*encaustum* suivent l'analogie grecque en maintenant l'accent sur la préposition initiale *éncaustum*.

Après avoir expliqué les mots principaux qui expriment l'idée d'encre dans les deux langues classiques de l'antiquité, notons que d'autres mots y ont servi au même usage. Ainsi ἀλάβα, au témoignage d'Hésychius était, chez les Cypriotes, le synonyme de μέλαν ᾧ γράφομεν, « le noir avec lequel nous écrivons, » et il est facile de s'expliquer cette synonymie quand on lit un peu plus bas dans le même lexique : Ἀλάβη· λιγνύς..... ἄνθρακες, c'est-à-dire *noir de fumée*, *charbon*; car on a vu plus haut, d'après les témoignages de Dioscoride et de Vitruve, que le noir de fumée était essentiellement la matière colorante dans la composition du μέλαν ou *atramentum*.

En latin, il est probable que le mot *tincta*, participe féminin passif de *tingere* a pris, au moyen-âge, le sens nominal de teinture et d'encre. On ne s'explique guère autrement que *tinta* soit, de préférence à *encausta*, le mot usité en Espagne, et *tinte* le seul mot usité en allemand pour désigner l'encre.

Quant à κιννάβαρις, c'était le nom d'une des substances qui donnent une belle couleur rouge; cela explique pourquoi on le trouve si souvent employé chez les Byzantins pour désigner les signatures impériales, au même titre que ἔγκαυ-

Digitized by Google

στον dans les textes législatifs que nous avons cités plus haut.

Un synonyme, plutôt poétique peut-être que technique, de κιννάβαρις, est au moyen-âge κόκκος avec son dérivé κόκκινος. M. E. Miller m'en signale un emploi dans le composé κοκκοβαφής, « teint en écarlate » ou « fait avec la teinture d'écarlate » chez le versificateur Théodore Prodrome[1].

L'encre ordinaire, celle des copistes de manuscrits religieux ou profanes ne reste pas moins durant tout le moyen-âge[2], désignée par le mot μέλαν. C'est ce mot qui figure chez Manuel Philes, dans le composé μελανδόχη[3]. On le trouve encore dans l'adjectif μελανόχρους que nous offre la souscription publiée par M. Miller[4] du ms. 2403, fol. 174 de la Bibliothèque Nationale.

Séance du 16 Novembre.

Présidence de M. Cocheris, Président

Travaux.

M. Quicherat annonce que les derniers débris des arènes de la rue Monge ont été entièrement détruits et que maintenant il ne reste plus de vestiges de ce monument antique.

M. Delisle communique à la Société le passage suivant d'un rôle de dépense arrêté par Henri II, le 30 juillet 1547 :

« A Leonard Limosin, esmailleur du dict Seigneur, la » somme de deux cens deux livres dix solz tournois, pour

1. Note sur Anne Comnène, t. I, p. 187 A, au tome 1er des *Historiens grecs des Croisades*, publiés par l'Académie des Inscriptions.

2. Voir dans le livre VIe de l'*Anthologie palatine* les épigrammes 64-68 où tout l'attirail d'un encrier est décrit en vers avec une habileté plus ou moins heureuse.

3. T. I, p. 315; t. II, p. 125, 147, 171, 209 de l'édition de ces poèmes publiés par M. Miller. Les lexiques ne connaissaient jusque-là que μελανοδόχον, μελανοδοχεῖον et μελανδόκον.

4. *Revue archéologique* de 1862, 2e semestre, p. 93.

Digitized by Google

» son parfaict paiement de douze apostres que le feu roy » dernier deceddé luy avoit commandé faire en cuyvre » esmaillé de plusieurs couleurs, selon les portraictz qu'il » luy en bailla, et dont il feist verballement pris avec luy à » v escus sol. pour chascun apostre, que le dict Limosin a » livré au lieu de Sainct Germain en Laye au roy nostre dict » Seigneur, qui en mesme instant en a faict don et present » en certain endroict qu'il ne veult estre cy declaré, et sans » ce que de la façon, valleur et pris faict verballement des » dicts XII apostres, de la delivrance qui en a esté faicte au » dict Seigneur, ne du dict don, ce dict tresorier soit tenu » faire aparoir, cy IIc II l. X s. »

Ce texte se rapporte aux émaux qui étaient avant la Révolution dans la chapelle du château d'Anet et qui sont aujourd'hui dans l'église de Saint-Père de Chartres. Il complète les détails fournis sur le même monument par M. le marquis de Laborde, dans sa *Notice des émaux du Louvre*, I, 170.

Séance du 7 Décembre.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Il n'est arrivé aucune correspondance et il n'a été fait aucune communication.

Séance du 14 Décembre.

Présidence de M. Cocheris, Président.

Travaux.

M. Egger signale un sénatus-consulte de l'an 47 de l'ère chrétienne qui renferme des dispositions relatives à la conservation des édifices ou monuments pouvant servir à la décoration publique et il annonce l'intention de donner une traduction de ce document. A la suite des observations présentées par divers membres, la Société prie M. Egger de vouloir bien faire un mémoire sur ce sujet.

Digitized by Google

M. Heuzey fait passer sous les yeux de ses confrères plusieurs objets en bronze, provenant des fouilles qu'il a exécutées, il y a quelques années, en Macédoine. Parmi divers débris, il signale un pivot de porte, de travail grec, qu'il a trouvé, avec les fragments de deux vantaux de marbre, à l'entrée d'une chambre sépulcrale, près des ruines de Palatitza. La note suivante et le bois qui l'accompagne, feront comprendre l'usage et le jeu de cette intéressante pièce de serrurerie antique.

Pivot de porte.

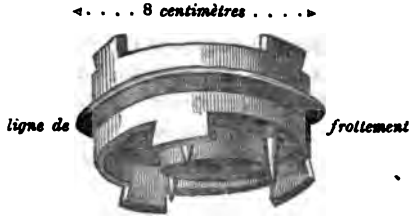

Crapaudine.

Epaisseur de la porte.

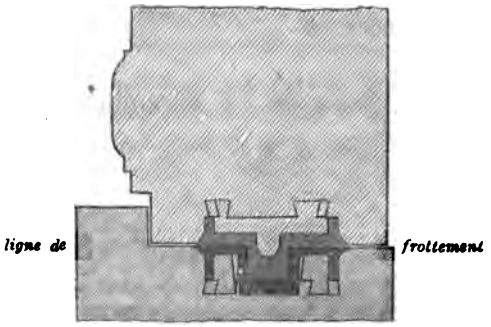

Seuil.

« Ce qui frappe surtout dans l'aspect de la porte de marbre de Palatitza, c'est la disposition de ses deux lourds battants

Digitized by Google

monolithes, imitant par leur relief la structure d'une épaisse porte en bois, dont les parties seraient assemblées par de larges bandes de métal. Des rangées de disques saillants figurent les boulons qui sont censés assujétir les bandes métalliques, et donnent l'idée d'une solide armature. Toute cette décoration, d'un caratère puissant et simple, est du travail le plus ferme et le plus beau qu'on puisse voir. Au-dessous de la bande transversale qui divise chaque vantail, vers les deux tiers de sa hauteur, en deux panneaux d'inégale dimension, sont sculptées de grandes partères percées d'un trou, où devait être fixé un anneau de bronze. En effet, cette porte n'était pas un simple motif de décoration; elle avait été disposée avec une merveilleuse habileté, pour se fermer et s'ouvrir comme une porte ordinaire. L'un des vantaux était taillé de manière à recevoir l'autre sur une feuillure de battement, qui formait couvre-joint et produisait une clôture hermétique.

» Grâce à la découverte que nous avons faite de la monture de bronze sur laquelle tournait l'un des vantaux, nous avons même pu nous rendre compte des moyens employés par les architectes grecs pour faire mouvoir ces portes de marbre. Le système se composait d'un *pivot* tournant avec le vantail et d'une pièce creuse ou *crapaudine*, scellée dans le seuil. Ces deux pièces de métal, terminées au tour avec une extrême précision, sont d'un ajustement si parfait que l'oxidation a suffi pour les souder intimement ensemble. Ce sont deux cylindres de même dimension, munis l'un et l'autre d'un rebord, qui forme arête vive sur la ligne de séparation de leurs surfaces de frottement : aussi le joint est-il invisible; nous n'avons pu le reconnaître sans entamer légèrement le bronze avec un outil. Du côté où ces pièces adhéraient, l'une au seuil, l'autre au vantail, elles sont pourvues de trois ailettes en queue d'aronde, découpées dans le pourtour du cylindre, et destinées à maintenir la monture dans les entailles de scellement. L'une des ailettes, qui était cassée, se trouve encore fixée par un ciment très-dur, dans la partie inférieure d'un vantail rapporté au Louvre. La pièce creuse ou crapaudine était renforcée de trois pointes, qui avaient pour

Digitized by Google

objet de résister au mouvement de torsion produit par la rotation et par le poids de la porte de marbre. La partie supérieure des portes offre au contraire les entailles nécessaires pour recevoir une longue plate-bande de bronze, qui dépassait le vantail, de manière à racheter l'effet de son inclinaison et à former un axe perpendiculaire avec le pivot inférieur. Cette bande devait être munie d'un tourillon, qui pivotait dans une *bourdonnière*, espèce d'anneau saillant, fixé à l'intérieur du linteau. En effet, des trous de scellement, pratiqués à la distance voulue, dans les linteaux du tombeau de Palatitza, prouvent l'existence de ces sortes d'attaches. Nous avons ainsi une démonstration complète du système d'évolution employé par les Grecs pour leurs portes monumentales.

» Les plaques de marbre offrent, en outre, vers le milieu, une cassure, qui semble avoir été faite pour en arracher une serrure ou un verrou de métal, dont il n'est plus possible de connaître la disposition. On pourra contrôler ces détails sur les fragments mêmes de la porte de marbre, que nous avons rapportés au Louvre. »

Séance du 21 Décembre.

Présidence de M. Le Blant, Vice-Président.

Travaux.

M. Egger signale à la Société deux passages, un de Pline (*Hist. nat.* lib. X. c. 53) et un autre de Frontin (*Stratag.* lib. III. c. 13) qui lui ont été communiqués par M. Wescher, notre confrère, et qui constatent que dès l'an 43 avant J.-C. les pigeons voyageurs étaient employés comme messagers dans les villes assiégées. Les passages en question se rapportent au siége de Modène. Pline rapporte que par le moyen de ces oiseaux les assiégés communiquaient avec le camp des consuls. D'après Frontin le consul Hirtius se servait également de pigeons pour envoyer ses réponses à Decimus Brutus.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1er JANVIER 1870 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE SUIVANT.

Ouvrages divers.

ABEL (Charles). *Recherches sur d'anciens ivoires sculptés de la cathédrale de Metz.* Rousseau-Pallez, 1869, in-8.

ANDRÉ. *Catalogue raisonné du musée d'archéologie de la ville de Rennes.* Rennes, 1868, in-8.

— *Grande charte de Henri de Transtamare conférant à Bertrand du Guesclin le duché de Molina* (4 mai 1369). Texte espagnol avec la traduction française et des notes. Rennes, Catel, 1870.

ARBAUD (Damase). *Alaunium Catuiaca. La voie romaine entre Sisteron et Apt.* Paris, Dumoulin, 1868, in-8.

ARBAUMONT (Jules D'). *Oraison funèbre au XVIe siècle. Eloge de Frédéric Frégose, abbé commendataire de Saint-Bénigne de Dijon.* Paris, 1867, in-8.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de S. Exc. M. le comte de Persigny. Département de l'Aube, 8e livraison.* Troyes, Brunard, 1869, in-4.

— *Le Baron de Jauioz.* Paris, décembre 1869, in-8.

— *Recherches philologiques sur l'anneau sigillaire de Pouan.* Paris, Palmé, in-8.

Digitized by Google

— *Documents inédits relatifs à l'histoire de la tutelle testamentaire.* In-8.

— *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus.* Nogent-le-Rotrou, in-8.

AUBERTIN (Charles). *Les découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Beaune, en* 1869. In-8.

AURÈS (A.). *Étude des dimensions d'un petit autel votif du musée de Nîmes.* Nîmes, Clavel, 1869, in-8.

— *Métrologie gauloise. Détermination du pied gaulois déduite des mesures prises sur les murailles de Mursens, sur l'inscription de la Chapelle Blanche et sur le bas-relief de Labège.* Nîmes, Clavel, 1870, in-8.

AYMARD. *Ancienne route ou Estrade du Puy au Forez.* Le Puy, Marchessou, 1869, in-8.

AZAÏS (Gabriel). *Les Troubadours de Beziers,* deuxième édition. Beziers, Malinas, 1869, in-8.

BAUDOT (Henri). *Armorial des évêques de Dijon.* Paris, 1869, in-4.

— *Notice sur les vases antiques en verre représentant les jeux et les combats du cirque et de l'amphithéâtre.* Paris, Dumoulin, in-4.

BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE). *De la vicomté de l'eau de Rouen et de ses coutumes au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle.* Paris, Durand, 1856, in-8.

— *De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise aux années* 1424, 1425, 1429. Caen, Hardel, 1859, in-4.

— *Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen.* Caen, Hardel, 1863, in-4.

— *Recherches sur l'ancien clos des Galées de Rouen.* Rouen, Bonnel, 1864, in-8.

— *Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc.* Rouen, Lebrument, 1867, in-8.

Digitized by Google

— *Notice sur un des amis et des correspondants de Voltaire, Jean-Nicolas Formont.* Rouen, Boissel, 1869, in-8.

— *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc.* Rouen, Lebrument, 1869, in-8.

— *Georges Cuvier, secrétaire greffier de la commune du Bec-en-Cauchois.* In-8.

Beauvois (Eugène). *Une pénalité des lois gombettes et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Burgondes.* Chalon-sur-Saône, Dejumen, 1868, in-4.

— *Origine des Burgondes.* Dijon, Lamarche, 1869, in-8.

— *Les antiquités primitives de la Norvège.* Paris, Challamel, 1869, in-8.

Belgrand (E.). *Histoire générale de Paris. La Seine.* I : *le bassin parisien aux âges historiques.* Paris, Imprimerie Impériale, 1869, in-4. 3 vol.

Belsunce (Mgr de). *Lettres inédites et autres documents concernant la peste de Marseille, accompagnés de notes par* G. Julliot. Sens, Duchemin, in-8.

Besobrasof (W.) *Études sur les revenus publics. Revenus des mines.* Saint-Petersbourg, 1870, in-4.

Blacas (le duc de), voy. Mommsen.

Bordier (Henri) et Mabille (Emile). *Une fabrique de faux autographes, ou récit de l'affaire Vrain-Lucas.* Paris, Techener, 1870, in-4.

Boulangé (Georges). *Boppard sur le Rhin et le monastère de Marienberg.* Metz, Rousseau, 1869, in-8.

Boutiot (T.). *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale.* Troyes, Dufey, 1870, in-8.

Brandt (J. Friedericus). *De Dinotheriorum genere elephantidorum familiæ adjungendo nec non de elephantidorum generum craniologia comparata.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

— *Untersuchungen über die Gattung der Klippschlüfer (Hyrax Herm.).* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

Digitized by Google

BRANTOME (Pierre DE BOURDEILLE, seigneur DE). *Œuvres complètes publiées par Ludovic* LALANNE. Paris, Renouard, 1869, in-8.

BUNGE (Al.). *Generis astragali Species gerontogæa. Pars altera.* Specierum enumeratio. Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

CAUMONT (A. DE). *Comment la vie intellectuelle pourrait-elle se développer en province?* In-8.

CHABOUILLET (Anatole). *Rapport sur une communication de M. Blanchard au Comité des travaux historiques et des sociétés savantes relative à la découverte à Auriol, en* 1867, *d'une monnaie grecque d'argent.* Imprimerie Impériale, 1869, in-8.

CHEVALIER (Ulysse). *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits Cartulaires de Saint-Hugues, publiés par les soins du ministère de l'instruction publique.* 1re série. In-4.

COCHET (l'abbé). *Notice sur les fouilles opérées en juin* 1864 *dans le vallon des Petites-Dalles, commune de Saint-Martin-aux-Buneaux, canton de Cany, arrondissement d'Yvetot.* Rouen, Cagniard, 1865, in-8.

— *Notice sur une sépulture gauloise trouvée dans la basse forêt d'Eu en juin* 1865. Rouen, Cagniard, 1866, in-8.

— *Note sur trois cercueils de plomb trouvés à Dieppe en* 1866. Rouen, Cagniard, 1867, in-8.

— *Note sur un bracelet en bronze trouvé à Caudebec-les-Elbeuf en* 1865. Rouen, Cagniard, 1867, in-8.

— *Note sur les fouilles archéologiques faites à Héricourt en Caux (Seine-Inférieure).* Rouen, Cagniard, 1868, in-8.

COFFINET (l'abbé). *Armorial des évêques de Troyes.* Paris, 1869, in-4.

Chroniques des églises d'Anjou recueillies et publiées par MM. P. MARCHEGAY *et* E. MABILLE. Paris, Renouard, 1869, in-8.

DELAYANT (L.). *Histoire des Rochelais racontée à Julien par son grand-père.* 1er volume. La Rochelle, Siret, 1870, in-8.

Digitized by Google

Demarsy (Arthur). *Du vol et de sa répression d'après les lois germaines.* Paris, Durand, 1870, in-8.

— *Quelques monuments élevés en l'honneur du saint Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Arras, Rousseau-Leroy, 1869, in-8.

— *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel par M.* L. Delisle. In-8.

Devals aîné (J.). *Des habitations troglodytiques.* 1870, in-8.

— *Le feu dit de la Saint-Jean.* In-8.

Duncker (Max.). *Die Geschichte der Arier in den alten Zeit.* Leipzig, Duncker, 1867, in-8.

Duval (Louis). *Le camp de Lignaux et le passage de l'armée du duc de Deux-Ponts dans la Marche en* 1569. Gueret, Betoulle, 1869, in-8.

Egger (E.). *Allocution prononcée à Orléans le* 9 *mai* 1869. Orléans, Jacob, 1869, in-8.

Ermitage impérial. Musée de sculpture antique. Seconde édition. Saint-Petersbourg, 1865, in-12.

— *Catalogue de la galerie des tableaux.* Deuxième édition. 1er volume : *Les écoles d'Italie et d'Espagne.* Saint-Petersbourg, 1869, in-8.

— *Vases peints.* Saint-Petersbourg, 1864, in-12.

Flouest (Ed.). *L'oppidum de Nâges (Gard).* Nîmes, Clavel, 1870, in-8.

Fontenay (Harold de). *Notice sur Jean de Vesvre, érudit et poète latin du XVIe siècle.* Autun, de Jussieu, 1869, in-8.

— *Notice sur un jeu de cartes inédit du temps de Louis XII.* Paris, Lainé, 1865, in-8.

— *Essai sur les sceaux et armoiries des évêques d'Autun.* Paris, Dumoulin, 1867, in-8.

— *Armorial de la ville d'Autun.* Autun, de Jussieu, 1868, in-8.

Digitized by Google

— *Napoléon, Joseph et Lucien Bonaparte au collége d'Autun.* Paris, Dumoulin, 1869, in-8.

— *Deux lettres inédites de Jean Munier, avec une introduction et des notes.* Autun, de Jussieu, in-8.

FROISSART (J.). *Chroniques publiées par* SIMÉON LUCE. Tome 1er. Paris, Renouard, 1869, in-8.

GALLES (René). *Les monuments mégalithiques en basse Bretagne et en Algérie.* Alger, Paysant, 1869, in-8.

GANIN. *Ueber die Embryonalhülle der Hymenopteren und Lepidopteren Embryonen.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

GARNIER (J.). *Les tombeaux de la cathédrale d'Amiens.* I: *Monument de Pierre Burry.* Amiens, 1866, in-8.

— *Les insectes dans l'antiquité et au moyen-âge.* Amiens, Caillaux, 1868, in-8.

GIRAUD (Le chanoine Magl.). *Nouvelle étude sur Saint-Cyr de Provence.* Toulon, Laurent, 1870, in-8.

GOZZADINI (conte Giovanni). *Delle ulteriori scoperte nell' antica necropole a Marzabolto nel Bolognese.* Bologna, Gavagnani, 1870, in-4.

GUÉRIN (Victor). *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine.* Paris, Imprimerie Impériale, 1868, in-8. Les trois premiers volumes.

HOLMBOE (C. A). *Brœholt Fundet. Mynter fra 10de og 11te Aarhundrede.* 1868, in-8.

— *Om Norske Pengetegn.* In-8.

— *Om Gravhoie, hvorimere end eet Kammer og mere end een Urne er firefunden.* In-8.

HELMERSEN (G. VON). *Studien über die Wanderblœcke und die Diluvialgebilde Russanls.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

HUCHER (Eugène). *Le jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans, décrit d'après un dessin d'architecte du temps et des documents inédits.* Le Mans, Monnoyer, 1870, in-8.

Digitized by Google

JANVIER (A.). *Récits picards. Procès célèbres, exécutions capitales.* Amiens, Caillaux, 1869, in-8.

JOUSSET (Le docteur). *Le vieux Bellême.* Mamers, Fleury, 1870, in-8.

— *Le vieux Saint-Sauveur de Bellême.* Mortagne, Daupeley, 1870, in-8.

— *Bellême sous Louis XIII.* Mamers, Fleury, 1870, in-8.

JULLIOT (G.). *Inscription du Musée lapidaire de Sens attribuée à Tibère et restituée à Caius César.* Sens, Duchemin, in-8.

— *Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens.* Sens, Duchemin, In-8.

— *Doléances et tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise en* 1358. Sens, Duchemin, in-8.

— *Fragments de sigillographie sénonaise.* Sens, Duchemin, in-8.

— *L'horloge de Sens.* in-8.

JUMEL (l'abbé Ed.). *Monographies picardes ou Études historiques sur les communes.* Amiens, Lenoel, 1870, in-8.

KELLER (Heinrich-Adalbert VON). *Altdeutsche Gedichte.* Tübingen, Fues, 1868, in-8.

KERVYN DE VOLKÆRSBEKE). *Les Pourbus.* Gand, Hebbelynck, 1870, in-8.

KRAUS (F. X.). *Le crucifix blasphématoire du Palatin,* traduit de l'allemand par CH. DE LINAS. Arras, Rousseau, 1870, in-8.

LAGRÈZE-FOSSAT (A.). *Études historiques sur Moissac.* Tome 1er. Paris, Dumoulin, 1870, in-8.

LASTEYRIE (Ferdinand DE). *Notice sur un piedfort émaillé.* in-8.

LECOINTRE-DUPONT. *La disette de l'hiver* 1786 *en Poitou et M. Boula de Nanteuil.* In-8.

LESPINASSE (René DE). *Registre terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en* 1287. Nevers, Fay, 1869, in-8.

Digitized by Google

Lévêque (G.). *Recherche sur l'origine des Gaulois.* Paris, Lainé, 1869, in-8.

Levot (P.). *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur.* Brest, Lefournier, in-8.

Linas (Charles de). *Voyez* Kraus.

Linsser (Carl). *Untersuchungen über die periodischen Lebenserscheinungen der Pflanzen.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

Loiseleur (Jules). *Étude sur Gilles Berthelot, constructeur du château d'Azay-le-Rideau, et sur l'administration des finances à son époque.* Tours, Ladevèze, 1860, in-8.

— *Notice sur des manuscrits inédits de Lavoisier et sur ses travaux dans l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, tenue en* 1787. Orléans, Puget, 1863, in-8.

— *Jules Mazarin et le duc de Guise.* Paris, Dentu, 1866, in-8.

— *Monographie du château de Sully.* Orléans, Herluison, 1868, in-8.

— *L'Administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII.* Paris, imprimerie impériale, 1869, in-8.

Longnon (Auguste). *Le Morvois (Pagus Morivensis).* Paris, 1869, in-8.

Mabille (Emile). *Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin.* Paris, Henaux, 1869, in-8.

— *Le royaume d'Aquitaine et ses Marches sous les Carlovingiens.* Toulouse, Privat, 1870, in-4.

— *Voyez* Bordier,

Marion (Jules). *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble dits cartulaires de saint Hugues.* Paris, imprimerie impériale, 1869, in-4.

Metschnikoff (Elias). *Studien über die Entwickelung der Echinodermen und Nemertinen.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

Digitized by Google

Michelant (Henry). *Notice sur un manuscrit de Jean D'Outremeuse*. Liége, Carmanne, 1870, in-8.

Middendorff (A. V.). *Die Baraba*. Saint-Petersbourg, 1870, in-4.

Miklucho-Maclay (N.). *Ueber einige Schwamme des Nordlichen stillen Oceans und des Eismeeres*. Saint-Petersbourg, 1870, in-4.

Monluc (Blaise de). *Commentaires et lettres*. Édition revue par A. de Ruble. Tome IV. Paris, Renouard, 1870, in-8.

Mommsen (Théodore). *Histoire de la monnaie romaine*, traduite de l'allemand par le duc de Blacas. Tome II. Paris, Franck, 1870, in-8.

Morel-Fatio (A.). *Histoire monétaire de Neuchatel*. Lausanne, Corbaz, 1870, in-8.

— *Trouvaille monétaire de Rumilly*. Annecy, Thésio, 1870, in-8.

— *Ferreyres. Description de quelques monnaies du XII^e^ siècle trouvées dans cette localité*. Annecy, Thésio, 1870, in-8.

Morin (E.). *Note sur deux passages des annales de Saint-Bertin expliquées à l'aide des chroniques de l'Irlande*. in-8.

Montié (Auguste). *Notice sur l'ancien domaine royal et la Chartreuse de Saint-Léger-en-Yveline*. Rambouillet, Raynal, 1869, in-8.

— *Le Château de Chevreuse et les deux chapelles de Sainte-Marie-Madeleine*. In-8.

Mowat (Robert). *Noms propres anciens et modernes, études d'onomatologie comparée*. Paris, Franck, 1869, in-8.

Opinion de la province sur la question des arènes gallo-romaines de Paris. in-8.

Supplément à la brochure : Opinion de la province sur la question des arènes gallo-romaines de Paris. In-8.

Opinion de M. Prudhomme sur les arènes de Paris. Juin, 1870, in-8.

Digitized by Google

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). *La corbeille aux pensées. Essai de tablettes liégeoises.* 98e livraison. Liège, Desoer, 1869, in-8.

— 104e et 105e livraisons. Liège, Carmanne, 1870, in-12.

Osten-Sacken (Baron F. von der) und J. Ruprecht (F. J.). *Lertum tianicanicum, botanische Erqebnisse einer Reise im mittleren Tian Schan.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

Oudin (Casimir). *Breve chronicon abbatiæ buciliensis, Chronique abrégée de l'Abbaye de Bucilly*, publiée par A. Demany. Laon, Coquec, 1870, in-8.

Peters (F.). *Die Burgkapelle zu Iben.* Bonn, 1869, in-4.

Petri Casinensis Dyaconi *Liber de locis sanctis seu Descriptio terre sancte et totius terre promissionis itinerarium.* Neapoli, 1870, in-8.

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Rouen, Lebrument, 1869, in-8.

Richard (Jules), Ministre de l'Instruction publique. *Discours prononcé à la réunion des sociétés savantes, le* 23 *avril* 1870. in-4.

Rosenzweig. *Dictionnaire topographique du département du Morbihan.* Paris, imprimerie impériale, 1870, in-4.

Ruprecht (F. J.). *Stora Caucasi.* Pars I. St-Petersbourg, 1869, in-4.

Strauch (Alexander). *Synopsis der Viperiden.* Saint-Petersbourg, 1869, in-4.

Stuart (John). *Records of the priory of the Isle of May.* Edinburgh, Clark, 1868, in-4.

Suchaux (L.). *Ruines de Saint-Sulpice, canton de Villersexel.* Vesoul, Suchaux, 1869, in-8.

Surigny (A. de). *Huit jours à Aix-la-Chapelle.* Caen, Leblanc-Hardel, 1869, in-8.

Terme. *Compte-rendu de la société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents.* 1869, in-8.

Digitized by Google

Thomas Saga Erkibyskups fortaelling om THOMAS BECKET *Erkibyskop af Canterbury. Erfter gamle haandskrifter udgiven* af C. R. UNGER. Christiania, Bentzen, 1869, in-8.

URLICHS (H.). *Ueber die Gruppe des Pasquino mit einem Anhange über den Achillès Borghese.* Bonn, Marcus, 1867, in-4.

VAN HENDE (E.). *Sépultures anciennes de Ferrière la Grande, découvertes par* M. Dombret. Lille, Danel, 1869, in-8.

VOSMAER (O.). *Rembrandt harmensn van Ryn. Sa vie et ses œuvres.* Laye, Nijhoff, 1869, in-8.

WEERTH (Ernst Aus'm). *Das Siegerkreuz der Byzantinischen Kaiser Constantinus VII. Porphyrogenitus und Romanus II, und der Hirtenstab des apostels Petrus, in der Domkirche zu Limburg an der Lahn.*

WIESELER (Friedrich). *Der Hildesheimer Silberfund.* Erste Abtheilung, 1re partie. Bonn, Kaestner, 1868, in-4.

ZAWARYKIN (Th.). *Verlauf der Chylusbahnen im Dünn darm.* St-Petersbourg, 1869, in-4.

Revues et Journaux.

Bulletin du Bouquiniste. 14e année, in-8.

Congrès archéologique de France, XXXVe session. Séances générales tenues à Carcassonne, à Narbonne, à Perpignan et à Béziers, en 1868, *par la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des Monuments.* Paris, 1869, in-8.

L'Institut, IIe section. Sciences historiques, archéologiques et philosophiques. 34e année, nos 406 et 408, octobre et décembre 1869, in-4.

— 35e année, nos 409-410, janvier et février 1870, in-4.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France. 36e année. Tome IX, 4e série. Paris, 1869, in-8.

— 37e année. Tome X, 5e série. Paris, 1870, in-8.

Digitized by Google

Journal des Savants. Année 1870, in-4.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois. Nos 1 et 2, novembre et décembre 1869. Grenoble, 1869, in-8.

Revue Africaine. 13e année, nos 78-79, novembre 1869. Alger, Bastide, 1869, in-8.

— 14e année, nos 79 et 81, janvier et mai 1870. Alger, Bastide, 1870, in 8.

— 15e année, no 86, mars 1871. Alger, Bastide, 1871, in-8.

Revue Celtique. no 1, mai 1870. Paris, Franck, in-8.

Revue de l'Art chrétien. Recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. 14e année, nos 1 et 2, janvier-février 1870. Arras, in-8.

— Nos 4, 5, 6, avril et mai 1870, juin 1871. Arras, Rousseau, in-8.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique. 4e série, tomes V, VI et X. 1866-9. Paris, imprimerie impériale, in-8.

— 5e série, tomes I et II, 1870. Paris, imprimerie impériale, 1870, in-8.

Revue Savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy. 11e année. Annecy, 1870, in-4.

MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Sociétés Françaises.

Algérie. — *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*. 3e volume de la deuxième série. 1869, 13e volume de la collection, in-8.

Aisne. — *Bulletin de la Société académique de Laon*. Tome XVIII, années 1866-7 et 1867-8. Laon, 1870, in-8.

Digitized by Google

— *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* Troisième série, tome VIII, travaux de 1868. Saint-Quentin, 1869, in-8.

Allier. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres.* Tome X, 4e livraison. Moulins, Desrosiers, 1868, in-8.

Basses-Alpes. — *Bulletin de la Société centrale d'agriculture et d'acclimatation des Basses-Alpes.* 3e série, n° 2, 2e semestre, 1869. Digne, in-8.

Calvados. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.* 3e série, 7e volume. XXVIIe volume de la Collection. 1re livraison. Paris, Derache, 1869, in-4.

— 3e série, 8e volume, XXVIIIe volume de la Collection. Paris, Derache, 1869, in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. 10e année, 1er, 2e et 3e trimestres 1869. Tome V. Paris, Derache, 1869, in-8.

Charente. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.* 4e série. Tome VI, première partie, années 1868-69. Angoulême, Goumard, 1870, in-8.

— *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente.* Tome LI, n° 3. Juillet, août et septembre 1869. Angoulême, 1869, in-8.

Cotes-du-Nord. — *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.* 1868-1869. 14e volume.

Garonne (Haute-). — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 7e série, tome I. Toulouse, Denladoure, 1869, in-8.

Ille-et-Vilaine. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.* Rennes, 1863-68, 6 vol. in-8.

— Tome VII. Rennes, Catel, 1870, in-8.

Loire. — *Annales de la Société impériale d'agriculture, in-*

Digitized by Google

dustrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Tome XIII, année 1869. 1re, 2e et 3e livraisons. Octobre, novembre et décembre. Saint-Étienne, Théolier, 1870, in-8.

Loir-et-Cher. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois*. 8e et 9e année, 1869-70. Vendôme, Huttaye, in-8.

Loire (Haute-). — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*. Tome XXIX. 1868. Lepuy, Marchesson, 1869, in-8.

Loiret. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*. Tomes V, nos 60-2, deuxième trimestre de 1868. Orléans, Jacob, 1868, in-8.

— Tome IV, nos 40-58, 1862-7. Orléans, Jacob, 1870, in-8.

Maine-et-Loire. — *Répertoire historique et archéologique de l'Anjou, publié par la Commission archéologique*. Année 1869, septembre-novembre. Angers, 1869, in-8.

Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*. Année 1869. Châlons-sur-Marne, in-8.

— *Travaux de l'Académie impériale de Reims*. 46e vol., année 1866-67, nos 3 et 4. Reims, Dubois, 1870, in-8.

— 47e volume, année 1867-68, nos 1 et 2. Reims, Dubois, 1870, in-8.

Marne (Haute-). — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*. No 7, 1869, in-4.

Nord. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras*. 11e série, tome III. Arras, 1869, in-8.

— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai*. 2e série, tome IX, 1866-67. Douai, Crépin, 1868, in-8.

Oise. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*. Tomes VI et VII, 2e partie. Beauvais, 1869, in-8.

Digitized by Google

Pas-de-Calais. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.* Tome XIII. 1864-69. Saint-Omer, Tumerel, 1869.

Rhin (Bas-). — *Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace.* 11e série, 7e volume, 1869. 1re partie — procès verbaux. Paris, Berger, 1870, in-8.

Saone (Haute-). — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3e série, nos 1 et 2. Vesoul, Suchaux, 1870, in-8.

Seine-et-Oise. — *Société archéologique de Rambouillet. Mémoires et documents.* Tome Ier, 1re livraison. Rambouillet, Raynal, 1869, in-8.

Seine-Inférieure. — *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.* Année 1868. Tome Ier, 2e livraison, Rouen, 1869, in-8.

Sèvres (Deux-). — *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.* 2e série. Tome IX. 1869. Niort, in-8.

— *Bulletins de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.* No 4. Avril 1870. Niort, Clouzot, in-8.

Somme. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Années 1869-70, nos 1-4. Amiens, Caillaux, 1869-70, in-8.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.* 2e série. Tome VII. Amiens, Yvert, 1869, in-8.

Vienne. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* années 1869-71, in-8.

— *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Tome XXXIII, année 1868. Poitiers, Paris, Derache, 1869, in-8.

Vienne (Haute). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.* Tome XIX, année 1869. Limoges, Chapoulaud, 1869, in-8.

Digitized by Google

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*. Tome XIII, 2e cahier. Paris, Goin, 1869, in-8.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Année 1869, 23e volume, 3e de la 2e série, 3e et 4e trimestres. Auxerre, 1870, in-8.

Sociétés Étrangères.

ANGLETERRE.

Proceedings of the society of antiquaries of London. 1868-69. London, Nichols, in-8.

Proceedings of the society of antiquaries of Scotland. Vol. VII, part. I. Edinburgh, 1869, in-4.

AUTRICHE.

Beitræge zur Kunde der Steiermærkischer Geschichtsquellen herausgegeben vom historischen Vereine für Steiermark. 2e, 3e, 4e et 6e années. Grætz, Leuschner, 1867, 1869, in-8.

Mittheilungen der historischen Vereins für Steiermark. 2e cahier, 17e livraison. Grætz, Leuschner, 1869, in-8.

Archiv für oesterreichische Geschichte. Vierzigsterband erste Hælfte. In-8.

— *Zweite Hælfte*. 2e partie du 4e volume. Wien, 1869, in-8.

Fontes rerum austriacarum. Œsterreichische Geschichtsquellen zweite Abtheilung. Diplomataria et acta. XXVIII et XXIX band. Wien, 1869, in-8.

Register zu den bænden 51 *bis* 60 *der Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*. Wien, 1869, in-8.

Sitzungsberichen der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften philosophisch-historische Classe. Volumes LIX, LX et LXI. Wien, 1868-69, in-8.

Digitized by Google

BAVIÈRE.

Sitzungsberichte der kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München. 1869, vol. I et II, 1er et 2e cahiers. Münich, Straub, 1869, in-8.

BELGIQUE.

Coutumes du pays et duché de Brabant, quartier d'Anvers. Tome Ier : *Coutumes de la ville d'Anvers,* par G. DE LONGE. Bruxelles, Gobbaerts, 1870. in-4°.

Recueil des ordonnances de la principauté de Liége. 2e série, 1507-1684. Ier volume contenant *les ordonnances du* 18 *février* 1507 *et décembre* 1580, par M. L. POLAIN. Bruxelles, Cobbaerts, 1869, in-folio.

Revue de la numismatique belge. 5e série, tome II, 1re, 2e et 3e livraisons. Bruxelles, Decq, 1869, in-8.

ÉTATS-UNIS.

The first annual Report of the american Museum of natural history. New-York, 1870, in-8.

The Canadian Journal of science, literatur and history. Vol. XII et XIII, 1869, 1871. Toronto, in-8.

HOLLANDE.

Publications de la section historique de l'Institut (ci-devant société archéologique du grand duché). Vol. XXIV. Luxembourg, Buck, 1869, in-4.

NORWÈGE.

Foreningen til norske Fortidsmindesmerkersbevaring. Année 1868. Kristiana, Werner, 1869, in-8.

En Fremstilling af det norske aristokratie historie indtil King

Digitized by Google

Sverres tid af Ebbe Hertzberg. Christiania, Dahr, 1869, in-8.

Prusse.

Jahrbücher des Vereins von Alterthums-freunden Rheinlands. 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48. In-8.

Russie.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de St-Petersbourg. Tome XIV.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1870.

Bureau de la Société pour 1870..... 5
Liste des membres honoraires au 1er avril 1870.... 6
Liste des membres résidants au 1er avril 1870..... 7
Liste des associés correspondants nationaux et étrangers au 1er avril 1870..... 12
Liste des Sociétés savantes en correspondance avec celle des Antiquaires..... 26
Notice sur M. Vallet de Viriville, par M. P. Nicard.. 37
Notice sur M. Eugène Grésy, par M. Jules Marion.. 63
Notice sur M. le duc de Blacas d'Aulps, par M. E. G. Rey..... 69
Allocution de M. de Guilhermy, président sortant.. 72
Discours de M. Cocheris, président..... 77
Note sur une marque de fabrique de cercueils mérovingiens, par M. Ed. Flouest, associé correspondant..... 81
Note sur la légende BELENO CASTRO d'un triens mérovingien, par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant..... 86
Inscriptions antiques de Vieux-en-Valromey (Ain), signalées par M. Quicherat..... 92
Note sur une stèle de Mesha, roi de Moab, trouvée en Palestine, par M. de Vogüé..... 94
Observations sur l'émaillerie chez les Gaulois, à

Digitized by Google

propos des découvertes faites par M. Bulliot au mont Beuvray, près Autun, par M. de Lasteyrie.. 95
Inscriptions romaines retirées récemment du Rhône, à Lyon, par M. Allmer, associé correspondant. 102, 116
Lampe antique décrite par M. de Witte, associé correspondant étranger..... 107
Notes sur la croix de Plourivo et l'oppidum de Durestal (Côtes-du-Nord), par M. Gaultier du Mottay, associé correspondant..... 108
Vase trouvé à Blain (Loire-Inférieure), représentant la défaite de Décébale, roi des Parthes, par M. de Witte, associé correspondant étranger..... 113, 118
Découvertes des arènes de Paris, rue Monge. 115, 121, 122, 126, 131, 144, 158
Inscription grecque inédite de Marseille..... 123
Découvertes d'antiquités à Dangy (Indre), par M. de la Villegille..... 125
Isambert, architecte à Saintes, à La Rochelle et à Londres, au XIIe siècle, par M. Quicherat.... 126, 128
Sarcophage antique d'enfant trouvé en Corse, par M. Quicherat..... 130
Note sur le théâtre antique de Besançon, par le même..... 133
Note sur un autel gallo-romain trouvé près d'Essarois (Côte-d'Or), par M. Ed. Flouest, associé correspondant..... 134
Observations sur la borne milliaire d'Ahun et la légende de St-Martial, par M. Quicherat..... 139
Note sur une découverte d'antiquités lacustres dans le lac de Clairvaux (Jura), par M. J. Marion..... 141
Résumé du mémoire de M. Keller, de Zurich, sur les pierres à sacrifices ou pierres à écuelle, par M. P. Nicard..... 144
Inscription hébraïque d'Auch, communiquée par M. l'abbé Caneto..... 156
Note sur une inscription antique de Soissons, en l'honneur d'Isis et de Sérapis, par M. le général Creuly..... 168

Digitized by Google

Note sur les noms grecs qui ont servi à désigner l'encre chez les anciens et au moyen-âge, par M. Egger 151
Note sur les émaux du château d'Anet, aujourd'hui à St-Père de Chartres, communication de M. Delisle..... 158
Note sur un pivot de porte, de travail grec, provenant des ruines de Palatitza, en Macédoine, par M. Heuzey..... 160
Communication de M. Egger sur l'emploi des pigeons voyageurs dans l'antiquité..... 162
Liste des ouvrages offerts à la Société depuis le 1er janvier 1870 jusqu'au 31 décembre suivant... 163

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Digitized by Google

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1871

PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

Digitized by Google

AVIS.

Les événements qui se sont succédé pendant le premier semestre de l'année 1871, n'ont pas permis à la Commission des impressions de publier le Bulletin, selon le cadre adopté par la Société. Un certain nombre de séances n'ont pas eu d'ordres du jour ; le Bureau n'a pu être renouvelé à l'époque fixée par le réglement ; enfin, par suite de la rupture des relations avec les départements, il a été impossible de donner la liste des associés correspondants.

Il a donc paru convenable de publier séparément le Bulletin de 1871, de manière à ce que chacun pût le joindre au tome XXXII ou au tome XXXIII des Mémoires ; ou encore le conserver isolé comme le Bulletin de 1868.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1871.

Séance du 4 janvier.

Présidence de M. Cocheris, président.

Travaux.

M. Read communique une inscription trouvée à Montmartre, avec d'autres monuments analogues présentés précédemment à la Compagnie. Ces inscriptions paraissent avoir été fabriquées pour établir que la mission de saint Denis remonte au consulat de Dèce.

M. Egger commente une inscription grecque trouvée par le P. Helluin, non loin d'Éphèse, près de la pierre connue sous le nom de *tombeau de saint Luc*; elle donne un mot nouveau à ajouter à la liste des noms de métier, et emprunté par le lapicide à la langue latine. C'est celui de *lanarius*.

Aux séances des 11 et 18 janvier, 1er et 8 février, par suite du blocus de Paris, il n'est arrivé aucune correspondance à la Compagnie, et il n'a pas été fait de communication.

Séance du 15 février.

Présidence de M. Cocheris, président.

Travaux.

M. Egger lit, à titre de communication, un article destiné

Digitized by Google

au *Journal des Savants*, sur les recueils d'inscriptions grecques, dernièrement publiés.

Il est donné lecture de la note rédigée par M. de Montaiglon sur l'exemplaire d'un ouvrage petit in-12, imprimé en 1775, et contenant une description du Musée du Capitole, qu'il a fait passer sous les yeux de ses confrères dans la séance du 15 juin 1870.

« Ce petit livre, trouvé sur les quais, œuvre de Gaetano Quojanni, n'est pas rare, mais l'exemplaire que j'ai acquis est curieux par les annotations manuscrites de ses marges. C'est, en effet, celui même sur lequel ont été notés officiellement les morceaux qui avaient été envoyés en France par suite des stipulations de la paix de Tolentino, et qui sont retournés en Italie après 1815. On les connaît très-exactement et il n'y a pas lieu d'en donner la liste, mais il ne sera pas sans intérêt de transcrire les annotations de cet exemplaire, qui porte sur l'une de ses gardes : « Ego, Petrus La « Piccola, sum dominus hujus libri. » L'exemplaire était broché quand les annotations y ont été mises, car le couteau du relieur en a atteint un certain nombre.

» Voici les attestations du dernier verso ; la première, de la main de l'avocat Carlo Fea, la seconde de la main du graveur Tofanelli :

« Riscontrato il presente catalogo stampato, l'abbiamo » ritrovato esatto conforme a lo stato attuale. Roma, questo » di 4 giugno 1811.

» *Avv. Carlo Fea.* — *G. Guillon. Le Thieri.* — *Gilv. Ant°* » *Guattani.* »

« Io, sotto-conservatore del Museo Capitolino, ho ricevuto » da S. E. il Sig^r baron Daru, intendente della corona a » Roma, la consegna del Museo Capitolino a tenere del pre- » sente libro con quelle mancanze che vi sono state notate » in manoscritto.

» Roma, 1° maggio 1811. *Agostino Tofanelli.* »

» A la page 117 on lit : « Nel sudetto Museo, fra statue, » busti, bassirilievi sono mancanti dicidotto pezzi, contra- » segnati come [si vede nelle margini]. » Plus loin, page

Digitized by Google

134 : « Nel pallazzo de' conservatori sono mancanti due pezzi » come sopra e tutti i sudetti oggetti sono stati trasportati » in Francia. » Il s'agit du tireur Pipeni en bronze et du buste en bronze de Brutus. Enfin, page 162, à la fin du catalogue sommaire des tableaux contenus dans les deux galeries, numérotés à la marge de 1 à 154 et de 1 à 146 : « Nella sudetta galleria, i due quadri mancanti e contrase- » gnati (une Adoration des Mages de Garofolo et la Fortune » du Guide) sono portati in Francia nella pace di Tolen- » tino. »

» Les trois autres mentions écrites sur l'exemplaire sont d'une nature différente. Le texte, p. 6, indique dans la grande salle du premier palais servant d'habitation au sénateur de Rome, la statue de Charles d'Anjou, roi de Naples et sénateur de Rome, celle du pape Paul III, celle de Grégoire XIII par Paolo Olivieri, et quatre colonnes de Porta-Santa ; on lit en marge : *Tutte queste statue e tutti l'altri oggetti di marmo sono stati messi a terra e porti in un vicino cortile a l'occasion della festa della nascita del re di Roma, che si è fatta della municipalita in questo palazzoil* [.....] 1811.

» A la page 53, au-dessous de la mention de la statue assise de Clément XII, modelée par Pietro Bracci et fondue par Francesco Giardoni, on lit : « Questa statua di Cle- » menti XII in tempo della moderna republica Romana » fu fatta scuagliare per fare della moneta di rame. »

» A la page 132 sont indiquées plusieurs statues de papes, Sixte-Quint modelé par Fontana et fondu par Taddeo Landino, et trois autres statues en marbre, Urbain VIII par le Bernin, Léon X par le sicilien Paolo di Duca, et Paul IV. On lit en marge : « La statua di Sisto V fu scuagliata, in » tempo di republica, per fare la moneta di rame. Le altre » tre statue sono state demolite, ed ora stanno gettate per » terra in diverse parti del istesso palazzo. »

» Il n'y a là, comme on voit, aucun fait nouveau, mais la constatation officielle en était bonne à relever. »

Digitized by Google

Séance du 1er mars.

Présidence de M. Cocheris, président.

La Société, dans cette séance, n'a reçu ni correspondance ni communications.

Séance du 8 mars.

Présidence de MM. Boutaric et Le Blant, vice-présidents.

Travaux.

M. Brunet de Presle propose de donner suite au projet de M. Zeller et de former à Paris une bibliothèque alsacienne, destinée, lorsque les circonstances le permettront, à être transportée à Strasbourg et à remplacer celle qui a été détruite par le bombardement. Il pense que la Société des Antiquaires de France est un centre naturel qui pourrait recevoir les éléments de cette bibliothèque, et demande en conséquence la nomination d'une *Commission des monuments de l'Alsace et de la Lorraine*, chargée de donner l'impulsion à ce projet et de prendre toutes les mesures qui pourraient en assurer l'exécution. La Société décide qu'elle statuera sur cette proposition dans une de ses prochaines séances.

M. Boutaric demande si la Société ne devrait pas cesser toutes relations de confraternité avec les sociétés appartenant aux pays qui ont été en guerre avec la France. La décision à prendre sur cette mesure est renvoyée à une époque où la Compagnie sera réunie en plus grand nombre.

M. Egger annonce que M. Destor offre le moulage du buste antique que l'on croit être celui de Titus enfant, trouvé à Paris près des Arènes. La Société accepte ce présent avec reconnaissance.

Digitized by Google

Séance du 15 mars.

Présidence de M. Cocheris, président.

Travaux.

M. Egger fait une seconde lecture de son mémoire intitulé : *Un sénatus-consulte contre la démolition des édifices pour cause de spéculation industrielle.* Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Quicherat communique le dessin d'une petite inscription chrétienne inédite trouvée à Marseille, sur un claveau, et offrant le nom ΕΞΟΠΕΡΙΟΣ.

M. Egger donne lecture de la rédaction définitive de sa note sur les différentes formes du nom de l'encre dans l'antiquité et au moyen-âge. Cette note sera publiée dans le Bulletin.

Les séances des 5, 12 et 19 avril; 3, 10 et 17 mai; 7 et 14 juin, n'ont pu avoir lieu par suite de la clôture du palais du Louvre.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1871.

Séance du 21 juin.

Présidence de MM. Cocheris, président, et Boutaric, vice-président.

En ouvrant la séance, M. le président annonce à la Société qu'elle a perdu depuis le commencement de l'année deux de

Digitized by Google

ses membres, MM. Devéria et Huillard-Bréholles. M. Brunet de Presle est prié de rédiger la notice nécrologique sur le premier, M. Deloche est chargé de celle de M. Huillard-Bréholles.

Travaux.

M. Michelant lit un rapport sur la présentation d'office de M. Unger, professeur à l'université de Christiania, au titre de correspondant. La Société ayant procédé au scrutin sur les conclusions favorables de ce rapport, M. Unger est proclamé correspondant étranger de la Société des Antiquaires de France, à Christiania.

M. Michelant lit un second rapport sur la candidature de M. Beauvois au titre d'associé correspondant national. La Société passe au vote et M. Beauvois, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le réglement, est proclamé associé correspondant national à Corberon (Côte-d'Or).

M. de Montaiglon lit un passage du livre de Ferdinand Perry, *la Syrie sous Méhémet-Aly*, relatif au procédé employé de nos jours par les habitants de ce pays pour teindre les étoffes en pourpre. M. Egger annonce qu'il fera prochainement une communication sur le même sujet.

M. Read fait passer deux sceaux sous les yeux de ses confrères. On lit sur l'un : S. PETRI ARCHIPRESBYTERI MASSEI.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1871.

Séance du 5 juillet.

Présidence de M. Le Blant, vice-président.

Travaux.

Sur la proposition de M. Brunet de Presle, la Société

Digitized by Google

décide qu'il sera nommé une Commission chargée d'étudier les voies et moyens d'organiser, au siége de la Compagnie, une section alsacienne d'histoire et d'archéologie destinée, si les circonstances le permettent, à reconstituer en partie la bibliothèque de Strasbourg. Cette Commission sera composée de MM. Brunet de Presle, Robert et Wescher.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la Commission des impressions en remplacement de M. Huillard-Bréholles, décédé. M. Marion ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre de la Commission des impressions.

M. L. Delisle offre à la Société, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, les trois opuscules suivants :

Étude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque mérovingienne;

Encore un mot sur la bataille de Mauriacus;

Document inédit relatif à l'histoire de la tutelle testamentaire.

M. Aubert fait passer sous les yeux de ses confrères des dessins représentant différentes parties du clocher de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers.

Séance du 12 juillet.

Présidence de M. le général Creuly.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le général Favé annonce sa démission de membre titulaire de la Société des Antiquaires.

M. Lagrèze-Fossat envoie le premier volume de ses *Études historiques sur Moissac.*

Travaux.

M. Marion lit la première partie de son mémoire sur les *Monuments scandinaves d'Inverness.*

Digitized by Google

Séance du 19 juillet.

Présidence de M. Boutaric, vice-président.

Travaux.

M. de Montaiglon fait passer sous les yeux des membres de la Société une figurine gallo-romaine en bronze de 0,155 de hauteur, recouverte d'une forte couche d'oxide vert.

« Cette petite figure masculine, probablement du second ou du troisième siècle, appartient au Musée de Soissons, où elle est entrée le 9 octobre 1837; elle avait été trouvée en septembre 1837, par suite des travaux des fortifications de Soissons, et sur l'emplacement connu sous le nom populaire de Château d'Albâtre, dans les déblais des fossés des contre-gardes 9 et 10, avec des médailles, une clef bague et des fragments de vases en terre rouge.

« Sauf les jambes et la coiffure, qui ont une certaine élégance, l'ensemble est lourd et assez grossier; la tête, jeune et imberbe, qui se rapproche de celle des hommes gallo-romains, est un peu ronde et niaise, avec le front bas et les joues trop pleines; les bras sont incontestablement courts, maladroits et mal dessinés. Ce n'est donc pas, malgré le mouvement des jambes assez élégantes de profil, une belle œuvre d'art; mais son intérêt réside dans ce qu'elle a d'énigmatique. En effet, aucun membre de la Société ne se rappelle en avoir vu de semblables ou d'analogues dans les bronzes ni dans les terres cuites des collections de la France, de l'Angleterre et des bords du Rhin.

« Les jambes sont nues, et la coiffure très-compliquée; le devant des cheveux est disposé par petites masses qui se groupent en demi-cercle autour du front et le long des joues; le derrière, terminé en bas par un retour formant presque chignon, est partagé en raies étroites et cannelées qui suivent la courbe du crâne et de l'occiput; la finesse évidente de cette partie, malgré les ravages de l'oxydation, ferait croire que la figure pouvait être autrefois moins grossière qu'elle ne le paraît maintenant, et tout au moins

Digitized by Google

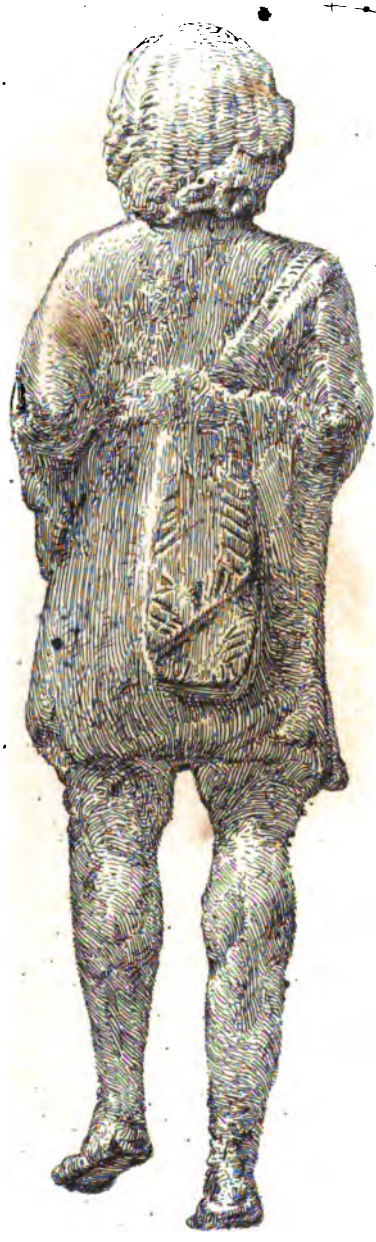

Digitized by Google

Digitized by Google

que cette recherche dans la coiffure était importante dans cette représentation.

« Quant au vêtement du personnage, c'est une tunique courte qui semble couvrir une partie de son bras gauche et ne descend pas au-delà de la moitié des cuisses ; le bas antérieur et une portion remontant en retour sur la gauche sont garnis d'une bordure striée. Mais la portion la plus curieuse du vêtement est la ceinture, qui semble portée par une sorte de bretelle, nécessairement double, mais visible seulement du côté de l'épaule droite ; au milieu de la poitrine, la ceinture se recourbe en un nœud circulaire et retombe par devant en deux longs pendants diagonalement striés et dont chacun est garni en bas de deux torsades tire-bouchonnées ; sur le côté gauche du nœud on aperçoit très-distinctement, car cette partie est l'une des mieux conservées, un ornement cruciforme, taillé au burin, dont la coupure est encore tout-à-fait nette. Comme la figure n'a rien de chrétien, cette forme de croix de saint André n'a, dans ce sens, aucune signification et ne doit probablement que représenter l'agrafe ou la fibule qui assure la solidité du nœud de la ceinture. Sous ses pendants on voit, sans doute passés dans la ceinture dont ils retombent, les plis d'un des bouts de la tunique, dont le bord paraît strié comme le bas du vêtement : par derrière et de la même façon, quoique plus grossièrement, l'autre bout de la tunique retombe en un gros double pli très-aplati, dont le bord est également marqué au burin de lignes diagonales.

« Enfin, il convient d'attirer l'attention sur ce que la figure semble porter dans ses mains. Dans la gauche, elle tient contre son côté un objet peu distinct, mais incontestablement carré, plat, d'une épaisseur partout égale, plus étroit en largeur qu'il ne l'est en hauteur et n'offrant aucun ornement. Est-ce une planche, une tablette, une boîte, un livre carré, un diptyque fermé ? Sans point de comparaison, il n'est pas possible de le dire.

« A partir de la main droite jusqu'au bas du vêtement se voit une sorte de bâton, cannelé en spirale. Au premier abord, comme la main paraît repliée sur elle-même, sans

Digitized by Google

Séance du 2 août.

Présidence de M. Boutaric, vice-président,
et M. de Barthélemy.

Correspondance.

M. Cocheris s'excuse par lettre de ne pouvoir présider la séance.

Travaux.

M. de Lasteyrie rappelle que la Société était autrefois dans l'usage de charger un de ses membres de lui faire un rapport sur les publications les plus importantes parmi celles qui lui étaient offertes.

Sur la demande qui lui est faite, M. de Lasteyrie rendra compte du 42e volume de l'*Archéologia*, publié par la Société des Antiquaires de Londres.

M. Brunet de Presle présente quelques ouvrages qu'il destine à la bibliothèque d'histoire et d'archéologie alsacienne qui doit être fondée sous les auspices de la Société. Ces ouvrages, parmi lesquels se trouve un Recueil de blasons relatif à la ville de Strasbourg et un Almanach renfermant une notice historique sur la Bibliothèque de la même ville, proviennent des papiers d'Oberlin. Ils seront offerts en don par M. Brunet de Presle aussitôt que la Commission nommée par la Société aura fixé le mode de formation de la Bibliothèque.

M. Brunet de Presle offre en même temps à la Société des Antiquaires un manuscrit intitulé : *Compte général de la dépense des bâtiments que le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a fait construire à Nancy depuis 1751 jusqu'en 1759.*

M. Marion commence la seconde lecture de son mémoire sur les *Monuments d'Inverness.*

Digitized by Google

Séance du 9 août.

Présidence de MM. Le Blant et Boutaric, vice-présidents.

Correspondance.

M. Passy, retenu à Versailles par ses fonctions de représentant, donne sa démission de trésorier de la Société. La Société décide qu'elle procèdera dans sa prochaine séance à la nomination d'un nouveau trésorier.

Travaux.

M. de Witte communique à la Société une plaque de plomb trouvée, il n'y a pas longtemps, en Italie, sans que l'on puisse préciser plus exactement la provenance. Dia-

Digitized by Google

mètre 7 centimètres. On y lit l'inscription suivante : VICT. VICTORINI. Au centre était encastrée une médaille ou une plaque d'un autre métal, laquelle a été brutalement arrachée par les gens auxquels on doit la découverte de ce petit monument, ce qui est fort à regretter. On y voyait probablement ou l'effigie de l'empereur qui règna dans les Gaules de l'an 265 à l'an 268 de notre ère, ou bien un fait qui rappelait une de ses victoires.

M. de Witte ajoute : « Plusieurs monnaies d'or, de billon » et de bronze montrent la Victoire au revers de l'effigie de » Victorin. » (*Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules, au III^e^ siècle de l'ère chrétienne*, pl. XXX, n^os^ 90-96. Cf. aussi pl. XXV, n^os^ 12, 13, 14.) « Sur le célèbre » médaillon de bronze du Cabinet de France (*Ibid.* pl. XXIX, » n° 76), Mionnet et plusieurs autres numismatistes avaient » cru lire à l'exergue : VICTORIA AVG. ; mais, comme je » l'ai fait observer dans une note (*Ibid.*, p. 110), la lecture » de cette légende est fort difficile, les lettres étant fort » obscures, et après mûr examen je me suis décidé à adopter » la leçon proposée par M. Cohen (*Impériales*, t. V, p. 74, » n° 85), c'est-à-dire VOTIS PVBLICIS. Sur ce médaillon » paraît Victorin qui relève la Gaule à genoux à ses pieds ; » la Victoire pose une couronne sur la tête de l'empereur, » et derrière la Gaule est la Félicité debout, tenant un » sceptre et une corne d'abondance. La légende est R(*esti-* » *tutori*) GALLIARVM.

» Une monnaie inédite de bronze de la collection de » M. Péry à Bordeaux, décrite dans mon ouvrage (*l. cit.* p. » 115, n° 96 *b*), montre, au revers du buste radié de Victorin, » un trophée au pied duquel sont assis deux captifs enchaî- » nés ; la légende est : VICT. . . . . CA (*Victoria Germanica ?*), » légende qu'on retrouve au nom des monnaies de Postume » (*Ibid.*, pl. XXI, n^os^ 331, 332, 333) et de Tétricus (*Ibid.*, pl. » XL, n° 161). Le type du trophée accompagné des deux » captifs germains se voit sur les monnaies de Postume ; la » légende est GERMANICVS MAX (*Ibid.*, pl. V, n° 66 ; cf. p. » 21 et 22). »

Digitized by Google

M. Guérin prend la parole pour exposer le résultat de sa mission dans la vallée du Jourdain.

M. Marion continue la seconde lecture de son mémoire sur les *Monuments d'Inverness*.

Séance du 16 août.

Présidence de M. Bouthric, vice-président, et M. de Guilhermy.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Dantier, qui se porte comme candidat à l'une des places vacantes de membre résidant.

M. Beauvois remercie la Société des Antiquaires de sa nomination comme associé correspondant national pour la Côte-d'Or.

Travaux.

Il est procédé à l'élection d'un trésorier en remplacement de M. Passy, démissionnaire. M. Aubert, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé trésorier de la Société des Antiquaires de France.

La Société, consultée, décide qu'elle tiendra séance le premier mercredi d'octobre.

M. Marion termine la seconde lecture de son mémoire sur les *Monuments écossais d'Inverness*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Guérin continue le récit de sa mission en Samarie et en Galilée.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1871.

—

Séance du 4 octobre.

Présidence de M. Boutaric, vice-président.

Correspondance.

M. le président donne lecture de trois lettres :

1° De M. Georges Duplessis, annonçant qu'il se présente de nouveau comme candidat à l'une des places de membre résidant vacantes au sein de la Société ;

2° De M. Albert Dumont, se portant également comme candidat à l'une de ces places ;

3° De M. Auguste Prost ; obligé par les douloureux événements de cette année à quitter son domicile de Metz pour en prendre un à Paris afin de conserver sa nationalité, il demande à échanger son titre de correspondant contre celui de membre résidant.

Sont nommés commissaires :

1° Pour la candidature de M. Dantier : MM. Léopold Delisle, Marion, Deloche ;

2° Pour la candidature de M. Duplessis : MM. Pol Nicard, Quicherat, Read ;

3° Pour la candidature de M. Dumont : MM. Egger, Victor Guérin, Heuzey ;

4° Pour la candidature de M. Auguste Prost : MM. Michelant, Anatole de Barthélemy, Creuly.

M. le président annonce ensuite la candidature de M. Chassaing, juge au tribunal civil du Puy, au titre d'associé correspondant. Les présentateurs sont MM. Creuly et de Barthélemy. Sont nommés membres de la commission

Digitized by Google

chargée d'examiner les titres du candidat: MM. Quicherat, Mabille et Aubert.

M. Brunet de Presle présente un exemplaire du Catalogue du Muséum des Antiques de Londres, par M. Charles Roach Smith; cet ouvrage a été tiré à un petit nombre d'exemplaires.

M. le président offre, de la part de M. Wescher, un exemplaire du récent ouvrage de M. Bonvalot, conseiller à la Cour d'appel de Colmar, sur la *Coutume de Ferrette* dans la Haute-Alsace. L'ouvrage de M. Bonvalot renferme le texte allemand de cette *Coutume* avec une traduction française précédée d'une introduction historique et accompagnée de notes explicatives.

Travaux.

M. Heuzey a la parole pour la lecture en communication d'une étude sur une stèle gréco-romaine trouvée en Macédoine, à Palatitza.

M. Guérin termine l'exposé des résultats de sa mission archéologique en Samarie et en Galilée, dont voici le résumé :

En 1863, M. Guérin avait exploré tout le territoire de l'ancienne Judée, et les résultats de cette exploration sont consignés dans l'ouvrage qu'il a publié, en 1869, sous le titre de: *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, 1re partie, Judée, 3 volumes grand in-octavo avec une carte détaillée de la Judée*: Dans le courant de 1870, ses recherches devaient embrasser la Samarie et la Galilée, y compris les bords du Jourdain, depuis l'embouchure de ce fleuve dans la mer Morte jusqu'à ses deux sources principales de Tellel-Kadhy et de Banias.

Sans entrer ici dans tous les détails donnés par notre confrère, nous nous bornerons à signaler l'une des principales découvertes faites par M. Guérin, c'est celle du tombeau des Machabées.

Il prouve d'abord, par divers arguments empruntés à la Bible, à l'historien Josèphe et à saint Jérôme, que

Digitized by Google

Modin, patrie de cette illustre famille, doit se chercher non point à Souba, à El-Koubab ou à Lathroun, comme on l'avait pensé jusqu'ici, mais bien au Khirbet-el-Medieh, dans le voisinage de Zydda ; puis il poursuit ainsi :

« A quelques pas d'un oualy connu sous le nom d'El-Gherbaouï, je rencontrai les vestiges d'un grand édifice rectangulaire, long d'environ 28 mètres sur une longueur de 6m 50. Les arrasements en belles pierres de taille en sont encore visibles sur plusieurs points. Cet édifice, tourné de l'est à l'ouest, s'élevait sur une plate-forme d'où l'on distingue parfaitement Zydda et plus loin Jaffa et la mer. Renversé depuis de longs siècles sans doute, il n'offre plus maintenant qu'un amas informe de pierres et de terre accumulées. Néanmoins, à l'extrémité orientale, on remarque encore les restes d'une petite chambre construite en magnifiques pierres de taille ; la partie antérieure de cette chambre est détruite, mais les deux murs latéraux et le mur du fond sont intacts. Ils se composent de plusieurs assises sur lesquelles reposent des blocs superbes, taillés en quart de rond et surmontés eux-mêmes de deux immenses dalles mesurant 2m 20 de long sur 0m 60 de large. La première fois que je vis cette chambre, elle était remplie de terre et de débris de toutes sortes, mais sa forme singulière me frappa et la pensée qui me vint aussitôt à l'esprit fut qu'à sa partie inférieure devait se trouver une porte donnant entrée dans une crypte funéraire pratiquée dans le roc, et que j'avais sous les yeux le vestibule du tombeau tant cherché des Machabées. Je résolus donc de la débarrasser de tout ce qui l'obstruait et d'éclaircir ce mystère. Mais, comme je manquais alors des instruments dont j'avais besoin, je dus remettre cette fouille à une époque ultérieure. Le 27 juin, juste un mois plus tard, après avoir achevé l'exploration de la Samarie occidentale, j'étais de retour au Kirbet-el-Medieh, et ce jour-là même, à six heures du matin, muni des instruments qui m'étaient indispensables, je commençai la fouille que j'avais projetée. J'avais pris pour faire ce travail une dizaine de fellahs des environs. Quand j'eus dégagé de tout ce qui la remplissait la chambre dont j'ai parlé, je constatai que, contrairement

Digitized by Google

à mes conjectures, elle n'était pas le vestibule du monument, mais qu'elle avait dû être isolée ; car aucune porte pratiquée dans son mur de fond ne donnait entrée dans une crypte funéraire. Était-ce une chambre sépulcrale ? Mes préoccupations étaient vives à ce sujet, car, si ce n'en était point une, toutes mes suppositions s'évanouissaient à l'instant ; ce monument cessait d'être le mausolée des Machabées, et il n'était plus aussi sûr que le Khirbet-el-Medich lui-même fût l'antique Modin, avec laquelle il n'avait peut-être de commun que les deux consonnes de son nom. Quelques coups de pioche de plus me tirèrent d'inquiétude. Mes ouvriers, en creusant le long des murs latéraux de la chambre, furent tout-à-coup arrêtés par le roc, mais ce n'était qu'un rebord rocheux, ménagé à dessein pour porter une dalle depuis longtemps enlevée, et qui recouvrait une cave sépulcrale entièrement creusée dans le roc, que tapissaient au fond des cubes de mosaïques, noirs, rouges et blancs, et qui mesurait 2 mètres de long sur 1 mètre de large. En examinant avec soin les déblais qui en provenaient, je n'y remarquai aucun ossement humain, ce qui ne doit point étonner, cette tombe ayant été peut-être violée à plusieurs reprises. Jadis elle renfermait probablement la dépouille mortelle de Mathathias, père des Machabées ; car ce fut lui qui fut déposé le premier dans le mausolée érigé par Simon.

» Il était midi, la chaleur était accablante ; mes ouvriers avaient besoin de nourriture et d'un peu de repos ; je fis donc interrompre les travaux, et grande eût été mon ingratitude si je n'avais pas alors remercié la Providence, qui avait daigné me ménager cette découverte. En effet, il n'y avait plus à en douter, j'avais incontestablement trouvé le tombeau des Machabées ; car sur les grandes dalles qui couvraient la chambre sépulcrale bâtie au-dessus de cette cave funéraire, je venais de distinguer, après les avoir débarrassées de la terre et des pierres qui les recouvraient, des entailles très-visibles ; sur ces dalles donc devait s'élever la pyramide qui surmontait la première tombe.

» A une heure les travaux furent repris ; j'avais hâte d'achever d'autres tombes, et je fis creuser immédiatement

Digitized by Google

à côté de la tombe précédente pour retrouver celle qui l'avoisinait. Le plan du monument se révélait dès-lors à mon esprit et à mes yeux de la manière suivante : c'était un édifice rectangulaire, tourné de l'est à l'ouest, et renfermant sept chambres juxtaposées. Chacune d'elles contenait intérieurement une cave funéraire pratiquée dans le roc et fermée par une grande dalle qui servait en même temps de parquet à la chambre et de couvercle à la fosse. Au-dessus de la plate-forme de chacune de ces chambres était encastrée une pyramide distincte. Autour du monument règnait un portique orné de colonnes monolithes, dont j'ai retrouvé une dixaine de tronçons très-mutilés, ayant tous 47 centimètres de diamètre, et épars çà et là au milieu des ruines de quelques masures arabes situées dans le voisinage de cet édifice.

» On entrait dans chaque chambre au moyen d'une petite porte latérale ouvrant sur le portique. Ce mausolée avait donc l'apparence d'un monument grec, ce qui ne doit pas nous étonner, puisqu'il avait été construit l'an 143 avant l'ère chrétienne, à une époque où l'art grec s'était répandu en Palestine et en Syrie. Je n'ai trouvé malheureusement aucun débris de chapiteaux ni de pierres sculptées; mais les fellahs qui travaillaient sous ma direction étaient tous unanimes pour dire qu'on avait pris en cet endroit des colonnes et de beaux blocs taillés, afin de les transporter à Lydda ou à Ramleh. Après avoir laissé quelque temps mes ouvriers accomplir leur besogne de déblaiement, à la place où je les avais mis, je m'aperçus que la seconde chambre sépulcrale devait avoir été entièrement détruite, et je cherchai si je n'en trouverais point une autre dont quelques parties fussent conservées. Effectivement, à 10m 50 à l'ouest de la première chambre et dans le même alignement, je remarquai les traces d'un mur appartenant à la cinquième chambre sépulcrale, et sur une pierre encore en place j'observai une entaille qui me parut avoir été pratiquée pour y encastrer les assises inférieures d'une pyramide. Mes ouvriers abandonnèrent donc la seconde fouille, que je leur avais fait entreprendre, pour commencer celle-

Digitized by Google

ci. La nuit les surprit avant qu'ils l'eussent achevée ; mais, au moment où le soleil se couchait lentement derrière Jaffa, et rasait de ses feux mourants les ruines du mausolée dont il avait autrefois illuminé les portiques, je fis remonter les fellahs hors de la fosse béante qu'ils venaient d'ouvrir, et, y descendant à mon tour, je ramassai, à ma grande joie, quelques ossements humains mêlés à de petits cubes de mosaïque déplacés, identiques à ceux qui tapissaient le fond de la première cave funéraire. J'emportai avec respect sous ma tente ces précieux restes de l'un des Machabées, et nous passâmes tous la nuit sur cette colline solitaire, près de ce tombeau célèbre. Le lendemain, 28 juin, à cinq heures du matin, nos fellahs étaient de nouveau à l'œuvre ; ils achevèrent de déblayer cette chambre qui, à l'exception d'un mur, était à peu près détruite et sous laquelle s'étendait pareillement une cave sépulcrale longue de 2 mètres, large de 1 et profonde de 70 centimètres comme la première.

» Je suspendis là mes fouilles ; car je compris tout de suite que si je les poursuivais avant d'avoir acquis le terrain où je les exécutais et l'avoir entouré d'un mur, pour le donner à la France et le mettre ainsi à l'abri de la rapacité des indigènes ou de l'indiscrète curiosité des étrangers, les sépulcres enfouis que j'avais de cette sorte rendus à la lumière seraient, après mon départ, infailliblement violés, les cendres illustres qu'ils pouvaient encore contenir seraient jetées au vent ou emportées, et les débris des chambres qui recouvraient ces fosses disparaîtraient peut-être bientôt entièrement pour être transportés à Lydda ou à Ramléh comme matériaux de construction. Je m'exposais, par conséquent, à hâter plus que personne, sans le vouloir, la ruine complète de ce monument dont les arrasements existent encore en partie sous les amas de décombres qui les préservent en les cachant. Je conçus donc aussitôt le projet de renoncer à ma mission de Galilée et de consacrer à l'achat du terrain, à la construction du mur en question, et à l'achèvement méthodique des fouilles, la somme qui me restait. Témoin des agrandissements non interrompus de la

Digitized by Google

Russie, de l'Angleterre et de la Prusse en Palestine, j'ambitionnais l'honneur d'ajouter, pour ma part, quelque chose aux possessions de la France dans cette même contrée, en rattachant pour toujours à ma nation le nom immortel des Machabées dont le tombeau, retrouvé par un Français après tant de siècles d'oubli, serait désormais placé sous la sauvegarde tutélaire de la bannière française. D'un autre côté, je n'ignorais pas combien, en Palestine, les acquisitions de biens immeubles sont longues et difficiles pour un étranger. Souvent, lorsqu'on croit n'avoir affaire qu'à un seul propriétaire, d'autres co-propriétaires surgissent soudain, qui entravent et compliquent les négociations commencées. En outre, comme c'était pour la France que je voulais faire cette acquisition, et que c'était entre les mains de M. le consul de France à Jérusalem que je désirais remettre les clefs de l'enceinte dont je comptais entourer ce terrain, devenu pour mon pays propriété nationale, je devais naturellement le prier d'intervenir dans cet achat, afin que plus tard il ne pût être contesté ; mais, pour que le consul de France entamât cette affaire, il avait besoin lui-même d'une autorisation de M. le ministre des affaires-étrangères. Enfin, devais-je, moi aussi, sans y être autorisé par le ministre de l'instruction publique, après avoir reçu les fonds qui m'avaient été alloués pour explorer non-seulement la Samarie, mais encore la Galilée, renoncer de mon chef à l'une de ces deux explorations, afin d'appliquer à un but différent, même très-légitime et très-avouable, un argent qui m'avait été remis pour un autre objet déterminé ?

» De retour à Jérusalem, je fis part à M. le consul de France de ma découverte et de mon projet. Il ne demanda pas mieux que de me prêter son bienveillant et utile concours pour la réalisation de ce projet ; mais il fut convenu entre nous que j'enverrais préalablement un rapport à ce sujet à M. le ministre de l'instruction publique. Malheureusement, la guerre qui allait éclater entre la France et la Prusse préoccupait trop notre gouvernement pour qu'il pût songer alors à étudier la question que je lui proposais. Ne recevant pas de réponse, j'employai à l'exploration de la

Digitized by Google

Galilée la somme que j'aurais voulu consacrer à l'achat du tombeau des Machabées et à la construction du mur en question, et ensuite je me rembarquai pour Marseille, laissant derrière moi, non sans un vif regret, mes fouilles et mon projet inachevés. »

Séance du 8 novembre.

Présidence de M. Le Blant, vice-président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Parrocel, de Marseille, qui fait hommage à la Société d'une tête romaine trouvée dans sa cave, rue Saint-Ferréol; il fait appel aux lumières de MM. les Antiquaires pour déterminer, s'il est possible, le personnage qu'elle représente. L'examen de cet objet est renvoyé à une commission composée de MM. Heuzey, Robert, Chabouillet et de Witte.

Dom Chamard, religieux bénédictin de Ligugé, envoie un mémoire en réponse à une communication faite par M. Quicherat, et insérée dans le dernier volume des Bulletins de la Société, sur une borne milliaire, autrefois conservée dans l'église du Moutier d'Ahun, et à laquelle, selon une ancienne tradition, saint Martial aurait été attaché et battu de verges.

Travaux.

M. le président donne successivement la parole aux rapporteurs des quatre commissions chargées d'examiner les candidatures aux places de membres résidants laissées vacantes par le décès de MM. Devéria et Huillard-Bréholles. MM. Michelant, Deloche, Nicard et Egger ayant donné lecture des rapports, il est ensuite procédé à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Devéria. Au second tour de scrutin, M. Prost, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

Digitized by Google

La Société passe au vote pour l'élection d'un membre, en remplacement de M. Huillard-Bréholles. Après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant réuni la majorité des suffrages exigée par le règlement, l'élection est renvoyée, en vertu de l'article 5, à la première séance du mois prochain.

Séance du 15 novembre.

Présidence de M. DE GUILHERMY et de M. LE BLANT, vice-président.

Travaux.

M. de Barthélemy lit, au nom de la Commission des impressions, trois rapports tendant à l'insertion dans les Mémoires de la Société du travail de M. Marion sur les *Monuments d'Inverness*, des recherches de M. Egger sur la *Législation des Romains concernant la destruction des monuments antiques*, et du mémoire de M. Bulliot sur l'*Émail chez les Gaulois*.

La Société, adoptant les conclusions de ces rapports, vote l'insertion de ces différents travaux dans ses Mémoires.

M. Heuzé présente à la Société une petite oénochoé dont il donne la description; elle a été trouvée dans un tombeau phénicien à Dalie en Chypre.

M. Nicard a la parole pour lire son mémoire sur les sculpteurs grecs Dipœnus et Scyllis.

Séance du 22 novembre.

Présidence de M. COCHERIS, président.

Travaux.

M. de Witte, au nom de la Commission nommée pour examiner la tête antique offerte à la Société par M. Parro-

Digitized by Google

cel, de Marseille, déclare que les membres de la Commission n'ont pas trouvé que les traits de cette tête fussent assez caractérisés pour qu'on pût la rapporter à un type historique connu. La Société accepte le don de M. Parrocel. Il lui sera adressé une lettre de remerciements.

M. Guérin continue le récit de son voyage en Galilée et en Samarie. Ce récit donne lieu à quelques remarques auxquelles prennent part MM. Egger, Perrot et Brunet de Presle.

Séance du 6 décembre.

Présidence de M. Cocheris, président.

Correspondance.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau une note de M. Flouest, associé correspondant, sur une *Sépulture antique découverte en Camargue*. Il sera donné lecture de ce travail dans une des prochaines séances de la Société.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres résidants en remplacement de MM. Huillard-Bréholles et Favé. MM. Egger, Nicard et Marion, au nom des Commissions dont ils sont les rapporteurs, donnent successivement lecture des rapports sur les candidatures de MM. Dumont, Duplessis et Dantier.

Au premier tour de scrutin, M. Duplessis, ayant réuni la majorité de voix exigée par le réglement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France, en remplacement de M. Huillard-Bréholles. Un nouveau scrutin est ouvert pour l'élection d'un membre en remplacement du général Favé, et M. Dumont, ayant réuni au premier tour la majorité réglementaire, est également proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

Digitized by Google

La Société procède ensuite à la nomination du bureau pour l'année 1872, qui, à la suite de scrutins successifs, effectués conformément au réglement, se trouve composé de la manière suivante :

Président, M. Boutaric;
Premier vice-président, M. Delisle;
Deuxième vice-président, M. Charles Robert;
Secrétaire, M. Wescher;
Secrétaire-adjoint, M. Perrot;
Trésorier, M. Aubert;
Archiviste, M. Nicard.

M. Michelant, membre sortant, est réélu membre de la Commission des impressions qui est composée, pour 1872, de MM. de Barthélemy;
Marion;
Michelant.

M. Cocheris est nommé membre de la Commission des fonds, en remplacement de M. Chabouillet, membre sortant et non rééligible; en conséquence, cette Commission est composée, pour 1872, de:

MM. de la Villegille;
de Guilhermy;
Cocheris.

Séance du 13 Décembre.

Présidence de M. Cocheris, président.

Travaux.

M. Quicherat annonce, d'après une lettre de M. Cournault que, grâce aux libéralités de deux généreux donateurs, le désastre éprouvé par le musée lorrain de Nancy, sera bientôt en partie réparé. L'empereur d'Autriche a donné cent mille francs, et un ecclésiastique, M. Marschal, a fait don au musée de sa collection de gravures, dessins, etc., collection très-considérable. Il ajoute que les objets provenant des fouilles de Liverdun, n'ayant pas encore été versés

Digitized by Google

au musée lors de l'incendie, ont été sauvés, et formeront ainsi le noyau des nouvelles collections.

M. de Montaiglon lit la note suivante *sur les Vases de pierre*; cette note amène quelques observations auxquelles prennent part MM. Brunet de Presle, Quicherat et l'abbé Cochet.

« En 1826 M. Mangon de la Lande (*Essais sur les Antiquités de la Haute-Loire*, p. 162), décrivait de curieux vases de pierre trouvés dans le Velay. En 1845 M. de Longpérier signalait ceux trouvés à la Puisaye, département d'Eure-et-Loir; ceux-là rencontrés dans une forêt sont dans des circonstances exceptionnelles, et peuvent avoir lieu d'être mis à part. En 1846 l'*Archæological-Journal* (II, 1272), s'occupait de vases analogues recueillis en Angleterre : En 1866, dans notre séance du 19 décembre (*Bulletin*, 153-9), notre nouveau confrère, M. Prost, alors correspondant, communiquait la description et le dessin de vases semblables rencontrés à Metz. L'année suivante, dans notre séance du 13 novembre (Bulletin de 1867, p. 149-57), M. l'abbé Cochet envoyait à la réception du Bulletin et le jour de la communication de M. Prost, une note sur ceux qu'il avait rencontrés en Normandie, et M. Aymard, aussi notre correspondant, présent à la séance, ajoutait la description de ceux qu'il connaissait dans le Velay. Enfin, dans la séance du 3 juin 1868 (Bulletin, 84-5), une communication de M. de Charmasse se rapportait à un autre monument de ce genre conservé dans une ferme de Saône-et-Loire.

« La question est donc chez nous plus qu'ailleurs toujours à l'ordre du jour. Je renvoie à ces diverses notes toutes intéressantes et aux curieux dessins qui les accompagnent; il suffit d'en résumer l'ensemble en rappelant : 1° que l'âge de ces vases, d'abord supposés antiques, a de plus en plus été ramené vers les temps modernes; 2° qu'on les trouve soit à l'état de récipient unique avec anses taillées dans la pierre, soit à l'état de récipients doubles, quadruples et même sextuples, qu'on faisait successivement et à volonté basculer au moyen de tourillons pris de même dans la masse

Digitized by Google

de la pierre; 3° qu'enfin les opinions se partagent encore sur leur destination. Les uns y voient non pas des moulins, à cause de l'absence de trous pour faire écouler la farine, mais des mortiers destinés à broyer des fruits oléagineux, d'autant plus ingénieux, semblait-il, que la présence de récipients distincts permettait de ne pas mélanger les goûts, et de consacrer chaque récipient à la production d'une seule huile, la gouttière plate tracée dans les bords de certains établissant sans contestation possible qu'ils étaient destinés à pouvoir verser avec précaution et facilement ce qu'on y mettait; d'autres, ou pour mieux dire M. l'abbé Cochet seul, y voient des mesures de grains usitées au Moyen-Age.

« Je viens aujourd'hui vous signaler à mon tour un nouveau monument de ce genre que j'ai rencontré, ces vacances, et produire un texte ancien lorsqu'il n'en a pas encore été invoqué ici à propos de cette question.

« Le monument se trouve dans la curieuse église paroissiale de Notre-Dame de Château-Landon (Seine-et-Marne), entre Nemours et Montargis. C'est un mortier, ou mesure double, qui sert de bénitier à l'entrée du transept méridional; pour l'adapter à cet usage, il a suffi de coiffer de l'un des deux récipients un fût de colonnette quelconque, et l'on remarquera que M. l'abbé Cochet a déjà donné, ici même, de nombreux exemples de monuments analogues ainsi employés comme bénitiers dans des églises de Normandie.

« Maintenant voici le résultat de mon examen sur celui de Château-Landon. A chacun des récipients, et, pour chacun du côté opposé à l'autre, à cause du mouvement de bascule nécessaire pour les utiliser tour à tour, et prouvé par l'existence des tourillons pris dans la masse de la pierre et tous deux intacts, il existe une gouttière, large, plate et peu profonde, et légèrement triangulaire, destinée à l'écoulement. La pierre, dont le grain est aussi serré que celui des pierres dites lithographiques, est dans le meilleur état de conservation; toutes ses surfaces sont également polies et brillantes, et n'offrent d'usure à aucun endroit; aucune trace de manche de pilon sur les bords; dans la cavité au-

Digitized by Google

cuve dépression formée par le choc répété du pilon destiné à écraser, et, si la pierre est dure, elle ne l'est pas assez pour ne pas avoir été atteinte si elle eût été soumise à une friction fréquente. Dans tous les cas, la pierre est d'un jaune parfaitement uniforme sur tous ses points, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, et l'eau qui y séjourne depuis de longues années n'a rien ajouté à la netteté et à la pureté de sa couleur; or elle n'est pas assez serrée pour ne pas avoir été pénétrée et tachée par des matières grasses, qui entrent dans le marbre, bien autrement dur, si elle avait servi à en piler, et, si elle avait servi à cet usage, l'eau eût été à tout jamais impuissante pour ramener les parties tachées à avoir exactement le même ton clair que les surfaces extérieures. Enfin comme sorte de décoration, il se trouve à l'extérieur des commencements et des pénétrations de moulures tout à fait voisines de celle du monument à six récipients signalé par M. de Charmasse et gravé ici même (Bulletin de 1868, p. 85.)

« En somme il résultait pour moi deux choses, d'abord que le bénitier actuel de Château-Landon n'avait jamais servi ni de moulin ni de mortier; ensuite qu'il était du temps de celui de la ferme de Toulonjon et, par l'aspect de ses pénétrations sèches et anguleuses, bien plus saisissantes aux yeux et en nature que dans un dessin, qu'il était certainement du XVe siècle et au plus tôt de l'extrême fin du XIVe. Ce n'était, au moins pour la question de l'usage, qu'un résultat absolument négatif.

« Depuis, j'ai eu l'occasion de lire le volume de l'abbé Texier sur les inscriptions du Limousin (Poitiers 1851), et j'y ai rencontré, page 255, un passage qui m'a montré à quel degré M. l'abbé Cochet était dans le vrai. On sait que l'abbé Texier a compris dans son Epigraphie limousine non-seulement les inscriptions et les tombeaux, mais les cloches, les verrières, les œuvres d'orfévrerie, etc. Or sous son numéro 191 il rappelle que Charles VII, par lettres du 20 juillet 1436, a accordé aux habitants de la petite ville de Meymac, à 2 lieues et demie d'Ussel, département de la Corrèze, l'Octroi de leur cité pour les aider à en relever les

Digitized by Google

fortifications. Des halles y furent alors établies, et l'on y installa comme étalon pour la vente des grains une mesure qui subsiste encore; elle est taillée dans le granit et *double*; un écusson y est sculpté à sa partie antérieure et porte les deux lettres S.K., que l'abbé Texier n'explique pas. Ensuite, et sans connaître de monuments analogues, l'abbé Texier ajoute: « L'usage de ces mesures de pierre servant d'étalon pour les mesures particulières était alors de droit commun. En 1377 il est fait mention d'une mesure de ce genre: « Les Seigneurs Consuls du château de Limoges de l'an de » Grâce 1377, ayant recherché quelles mesures tenaient les » hosteliers du château, leur ont fixé pour toujours les me- » sures suivantes :

» De la mesure, qui se donnera aux chevaux à dîner, les » huit doivent faire l'éminal de *la mesure de pierre* avec » laquelle on mesure l'avoine au Marché..... *feran l'eminal* » *de la mezura de la* PEYRA *aveque hom mezura la sivada en* » *la Claustra...* » (*Mémoires de la Société archéologique du Limousin*, I, 197).

« Cela aurait dû amener l'abbé Texier à chercher l'explication des deux lettres de l'inscription dans le sens de l'idée de mesure. On pourrait les expliquer *Stalo* ou *Stalonus Karoli*, l'étalon du roi Charles VII, ou plutôt *Sextarium* ou *Septarium Karoli;* mais il serait bizarre et bien anormal d'employer avec cette familiarité le nom du roi sans y ajouter son titre. Il est bien plus probable que l'abbé Texier n'a pas bien lu et qu'il y a non pas S. K., (mais les lettres K et R étant alors très-voisines comme formes) qu'il y a plus simplement S. R., *Stalonus* ou *Sextarium Regis, l'étalon* et, plus probablement, le *Setier du Roi*.

« A l'église de Saint-Denis notre confrère M. de Guilhermy me signale quelque chose d'analogue. Je ne parle pas de la *corne de griffon* du Trésor dont ont parlé Doublet et Félibien et qui, — donnant comme contenance la pinte de Saint-Denis, — était une mesure de liquide; mais d'une série de mesures de capacité, véritables étalons plus analogues que nos mesures basculantes aux monuments de marbre signalés à Athènes. M. de Guilhermy en a trouvé

Digitized by Google

la trace dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (*Supplément Français*, n° 2804), qui est un recueil d'anecdotes et autres objets curieux relatifs à l'histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Denis en France, par Frère Albert Gautier, organiste de l'Abbaye, de 1763 à 1793. En voici le passage qui se rapporte à notre sujet : « Il y avait autrefois à l'entrée de l'église cathédrale de S. Denis, à droite, différentes mesures de pierre, qui ont pu servir de modèle pour les mesures publiques, et une espèce d'aune de fer scellée dans le mur pour les mesures de longueur. »

« Au point de vue général, il sera utile de mener plus loin la recherche ; en se rappelant combien, dans les Coutumes, dans les Tarifs de douanes et de foires, dans les Comptes et les chartes, on trouve fréquemment des allusions aux mesures locales, mesure d'Arques, de Troyes, de Gournay, etc., on voit qu'il sera possible de trouver et de réunir d'autres textes antérieurs et postérieurs où l'on indiquera que la mesure est de pierre, mais pour aujourd'hui la conclusion générale me semble se tirer d'elle-même. Ces vases de pierre, qu'ils soient à anses ou à tourillons, qu'ils soient simples, doubles, quadruples, sextuples, appartiennent, sauf exception duement constatée, au moyen-âge; ce ne sont pas des moulins, pas même à faire la farine des hosties comme on l'a dit au Congrès de Saumur en 1862 (*Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1862, p. 249); ce ne sont pas davantage, ce qui était plus plausible, des mortiers à broyer des substances oléagineuses, mais, comme l'a dit l'abbé Cochet, des mesures sèches destinées à mesurer les grains.

« Cela du reste explique bien des choses, d'abord leur parfaite conservation, le grain n'usant ni ne colorant la mesure où il ne fait que passer; ensuite leur existence sur tant de points différents, leur présence dans des localités plutôt petites que grandes, et plutôt pauvres que riches, et même leur emploi postérieur dans les églises. En effet, ce n'est pas une mesure particulière, par là fréquente, mais une mesure officielle, unique là où elle est, employée avec

Digitized by Google

l'attache et la garantie de l'autorité, qu'elle fût royale, seigneuriale, abbatiale ou échevinale. Une fois abandonnée ou remplacée, elle devient dans les grands centres une pierre qui se brise ou s'emploie dans un mur ou dans des fondations; elle s'oublie et par là se conserve au contraire plus facilement dans les petites localités. Celle de la ferme du château de Toulonjon, au lieu de mesurer les redevances acquises au seigneur, finit par devenir un mortier; celles de Metz ont certainement été aussi employées comme mortiers, puisqu'elles sont fortement tachées et que la plupart ont fini par être percées au fond, mais d'une manière irrégulière et qui ne semble pas originelle; celles des petites villes ou des villages passent de la maison commune des consuls ou des échevins dans l'église et restent encore à l'état public.

« La question est donc ainsi tout entière à reprendre par tout le monde, sur tous les points, et par ceux qui s'en sont occupés aussi bien que par ceux qui s'en occuperont. Non-seulement il faut retrouver le plus possible de ces monuments, les recueillir dans les musées de province, dont le plus grand intérêt et le plus grand service sont d'être locaux, les signaler et les décrire; mais il faut surtout, ce qui n'a été fait nulle part, en mesurer et en publier la contenance; c'est elle qui en est la signification, le but et le véritable intérêt. Il est plus grand quand, comme dans la mesure sextuple de Toulonjon, il y a deux mesures, quatre d'une façon et deux d'une autre; la plus petite est-elle seulement une division de la plus grande ou était-elle destinée à une nature de grains différente? De plus, tout en mesurant cette contenance par litres et décilitres en se conformant au système métrique pour pouvoir comparer toutes ces mesures entre elles, de quelque lieu qu'elles proviennent, il sera important de se préoccuper de les exprimer aussi en mesures anciennes; c'est avec ces dernières seules que se révèleront les rapports exacts des multiples et des divisions. Il en est de même d'ailleurs pour l'architecture, et, quitte à faire la conversion entre parenthèses, il serait bon, nécessaire même, de ne pas exprimer la mesure des monuments du moyen-âge et de leurs parties en mètres, centi-

Digitized by Google

mètres et millimètres, ce qui amène nécessairement à des fractions boiteuses et en apparence incohérentes, mais de l'exprimer au contraire en pieds, pouces et lignes, ou, selon les pays différents, dans la mesure usitée au moment de la construction; exprimer en palmes les monuments de Rome et en cannes ceux de Florence. Naturellement une proportion ne se crée qu'avec des rapports exacts qui s'augmentent ou se partagent d'une façon simple et régulière; les mesures anciennes les continuent forcément et les revèlent au besoin; les modernes au contraire les changent, les troublent, les masquent et même les détruisent; ce n'est plus qu'un fait matériellement actuel et non plus l'ordonnance et l'idée premières. Mais ceci s'éloigne du sujet; je serais heureux seulement d'appeler sur ce point l'attention de nos correspondants, de servir à faire revenir sur cette question, à faire signaler de nouveaux monuments de ce genre, car il doit y en avoir d'égarés un peu partout, surtout dans le Midi, où, comme me le fait remarquer M. de Guilhermy, des mesures de pierre sont encore universellement usitées dans les marchés, et à les faire examiner, en eux-mêmes et par comparaison entre eux, à ce point de vue, qui ne m'appartient pas, mais sur lequel il était peut-être bon d'insister, de la contenance de ces vieilles mesures de capacité en pierre, ou même en métal; car, dans les pays où la pierre est rare et mauvaise, dans les villes du Nord de la France et dans les Flandres par exemple, il est très-probable, parce que cela est dans la nature des choses, que le bronze a dû être employé au même usage. »

M. Prost fait observer que l'explication très-plausible donnée par M. de Montaiglon touchant le vase décrit par lui ne convient peut-être pas aussi bien à d'autres monuments du même genre. Ainsi cette explication est fondée en partie sur le caractère de conservation parfaite de la pierre dans la cavité du vase, laquelle n'offre aucune trace d'usure ni de coloration. Les vases du musée de Metz décrits dans le Bulletin de l'année 1866, présentent des caractères tout

Digitized by Google

opposés. Ils sont très-usés à l'intérieur, comme si on y avait ou broyé ou pilé des matières liquides, lesquelles ont même laissé sur l'un d'eux des traces sensibles. En outre la rigole creusée dans leur bord supérieur est trop peu profonde pour avoir servi à l'écoulement de matières sèches, comme sont des grains. — Il faut rappeler aussi les circonstances d'arrangement et de gisement dans lesquelles ont été trouvés les vases de la Puisaye, décrits par M. de Longpérier. Ces circonstances ne peuvent guère s'accorder, à ce qu'il semble, avec les explications de M. de Montaiglon touchant le vase qu'il a en vue. — Il est permis de conclure de là qu'il y a vraisemblablement lieu de distinguer les uns des autres des monuments qui ont une certaine ressemblance entre eux, mais qui pourraient bien cependant différer d'origine et de destination. En appelant sur ces objets l'attention des observateurs, il faut les inviter à constater avec soin non-seulement les détails de leur structure et de leur capacité, mais encore les traces d'usure ou d'usage qu'ils pourraient offrir et les circonstances de leur gisement au moment de leur découverte.

M. le général Creuly fait observer que dans une église de Bretagne, il a vu un bénitier qui n'était qu'une ancienne mesure en pierre, ainsi que le prouve une inscription gravée sur le bord extérieur, qu'il a eu soin de relever.

M. de Barthélemy ajoute que ce bénitier existe dans l'église de Brélévenez, auprès de Lannion, où il l'a vu également. L'inscription qui a été copiée jadis plus ou moins exactement par le chevalier de Fréminville, est reproduite d'après son croquis, au t. XV de nos *Mémoires*, p. 147; elle paraît devoir être lue *hec mensura bladi nunquam peritu[ra]*. Il signale encore une mesure en pierre qui doit exister dans le même département des Côtes-du-Nord, à la Bouillie. En Bretagne, du reste, la mesure de capacité pour le grain était la *perrée, perrea*, c'est-à-dire la mesure en pierre; un acte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, en 1225, mentionne une redevance de *tres perreas frumenti ad rasum petre Lambalie*. Ducange, ne paraît pas avoir connu ce mot.

Digitized by Google

Séance du 20 Décembre.

Présidence de M. Cocheris, président.

Correspondance.

MM. Tartière, archiviste du département des Landes, et Hennebert, commandant du Génie à Amiens, demandent le titre d'associés correspondants.

M. Tartière est présenté par MM. Bertrand et Creuly, la commission chargée d'examiner ses titres est composée de MM. de Barthélemy, Boutaric et Nicard. La demande de M. Hennebert, présenté par MM. Egger et Nicard, est renvoyée à une commission dont font partie MM. Creuly, Renan et Brunet de Presles.

Travaux.

M. Perrot lit la note suivante sur l'origine de l'ordre ionique.

Je demande la permission d'appeler l'attention de la Société sur des faits qui me paraissent éclairer de quelque jour la question, si obscure encore, des origines de l'architecture grecque. Ces faits, je les emprunte à l'ouvrage que je publie, avec le concours de M. Edmond Guillaume, architecte, sous le titre d'*Exploration archéologique de la Galatie, de la Bithynie*, etc.[1]

Toute une série de planches et un chapitre du livre sont consacrés aux monuments de ce canton de la Cappadoce septentrionale où nous avons cru pouvoir reconnaître la Ptérie d'Hérodote. Les principaux de ces monuments, tous ceux que l'on rencontre près des villages modernes de *Boyhaz-Keui* et d'*Eviuk*, sont antérieurs au temps où l'influence du génie et des arts de la Grèce s'est fait sentir jusque dans le centre de l'Asie-Mineure; tous leurs rapports sont, d'une part, avec certaines figures sculptées sur le roc,

1. Paris, Didot, 2 vol. in-fol. 1862-1872.

Digitized by Google

que l'on a signalées en Lydie, en Phrygie et dans d'autres régions de la péninsule[1], d'autre part avec les monuments de l'Assyrie. Même manière et mêmes procédés, souvent emploi des mêmes symboles, tout trahit une étroite parenté. Dans la frise sculptée qui ornait l'entrée du palais d'Euïuk comme dans la double procession, sorte de Panathénées barbares, qui se développe au flanc de rochers voisins de Boghaz-Keuï, dans l'endroit appelé par les habitants *Iasili-Kaïa*, ou « la pierre couverte de figures », on reconnaît l'œuvre d'un art qui est dérivé de l'art assyrien, quoiqu'il s'en distingue et par une moindre habileté d'exécution et par certaines conventions qui lui sont propres. Quelque intérêt que présentent ces particularités communes à la plupart de ces monuments primitifs de l'Asie-Mineure, aux figures de Nymphi, près Smyrne, à celles de Ghiaour-Kalé en Phrygie et à celles de la Cappadoce, les artistes dont le ciseau a confié ces figures aux rocs qui nous les ont conservées n'en sont pas moins des élèves et des imitateurs de ceux qui ont décoré les palais de Ninive ; aucun doute n'est possible à cet égard.

Ce point établi, j'arrive au détail sur lequel je me propose d'insister. Dans cette grande salle, taillée à ciel ouvert au milieu d'un massif de rochers, que l'on désigne sous le nom de Iasili-Kaïa et où nous avons cru trouver un ancien sanctuaire religieux, auprès de deux des figures principales on voit dans le champ un édicule surmonté du globe ailé, ce symbole commun à l'Égypte, à la Phénicie et à l'Assyrie. Négligeant ici toutes les questions relatives soit au caractère de ces figures, soit au sens de ces symboles, je ne veux m'occuper ici que des colonnes qui, dans ces deux édicules dont nous donnons ici la reproduction, servent au globe ailé de supports extérieurs[2]. Ces colonnes se rapprochent du dorique primitif par leur forme conique

1. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XII. *Ghiaourkalesi, ses murailles et ses bas-reliefs*; t. XIII, *le bas-relief de Nymphi*.

2. Ces représentations sont empruntées à l'*Exploration archéologique de la Galatie*, planches 47, 50, 51.

Digitized by Google

très-marquée et par l'absence de bases; mais elles ont un chapiteau très-caractéristique, c'est la volute ionique. Seulement on ne rencontre ici aucun de ces ornements si

ingénieux et si élégants qui, dans l'architecture grecque, accompagnent la volute; rien de semblable aux petites feuilles, aux oves, aux fers de lance, à la courbure du canal. Il y a loin, entre le chef-d'œuvre de l'art ionique, la

Digitized by Google

colonne du temple d'Erechtée avec son merveilleux chapiteau, et cette courte colonne, surmontée d'un chapiteau trop large, de forme elliptique, qui semble aplati sous le poids qu'il porte. Cependant si, comme on l'a déjà soupçonné, la colonne ionique et son chapiteau sont d'origine asiatique, c'est encore ici qu'il faut chercher la forme la plus franche du motif que les Grecs ioniens se seraient approprié en l'embellissant. En effet, si la volute se rencontre aussi à Persépolis, elle n'y est employée que comme ornement secondaire, à peu près au même titre que dans le chapiteau corinthien; elle y est tout à fait subordonnée aux deux bœufs adossés qui forment la partie la plus importante du chapiteau persépolitain. Ces colonnes de Persépolis ont

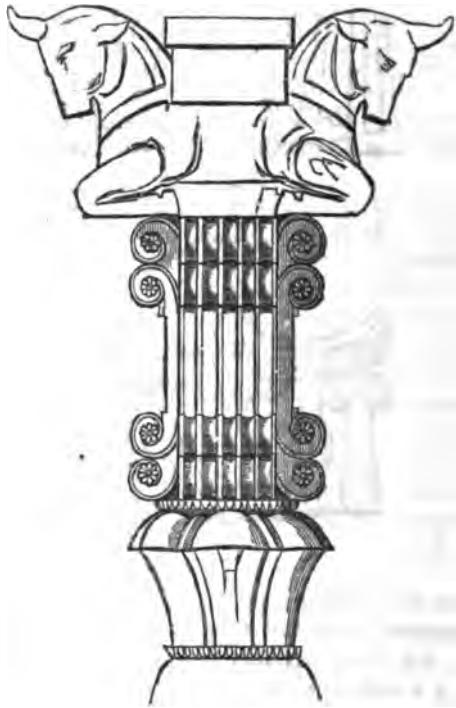

Digitized by Google

d'ailleurs des proportions si grêles et un chapiteau si hybride et si démesuré que l'on a peine à ne pas y voir une œuvre de décadence. Il est possible qu'elles appartiennent à la dernière période de la monarchie achéménide et qu'elles soient ainsi bien postérieures au temps où l'architecture grecque avait produit ses chefs-d'œuvre. Ce qui mérite au contraire d'être rapproché de notre bas-relief, et ce qui paraît nous fournir un autre type de cet ionique primitif, ce sont les deux colonnes qui supportent l'architrave d'un édifice, petit temple ou pavillon de pêche, qui est figuré dans un bas-relief de Khorsabad.[1]

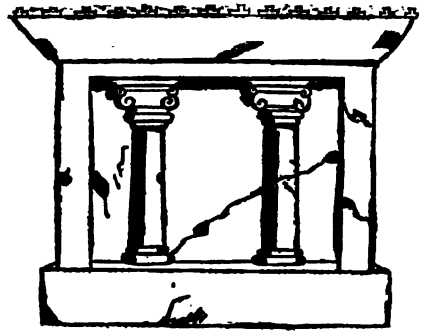

A certains égards, ces colonnes ressemblent plus que les nôtres à la colonne ionique de l'art grec; elles ont des bases, au-dessous du chapiteau courent trois tores qui jouent là le rôle de l'astragale, et qui rappellent le large collier que nous trouvons à la même place dans la colonne de l'Erechtéion; enfin la volute est séparée ici de l'architrave par un tailloir. D'autre part les colonnes de Khorsabad ont le fût lisse, tandis qu'à Boghaz-Keui les cannelures, quoique grossièrement figurées, se laissent aisément reconnaître. De plus, la forme conique qu'affectent nos colonnes leur donne un aspect plus primitif et les fait ainsi plus sembla-

1. Layard, *Nineveh and its remains*, t. II. p. 274.

Digitized by Google

bles d'aspect aux colonnes grecques les plus anciennes, qui ont toutes ce caractère. Enfin la volute a ici plus d'importance par rapport à la colonne, elle fait une plus forte saillie qu'à Khorsabad.[1] En rapprochant l'une de l'autre la colonne de Khorsabad et celle de Boghaz-Keuï, on aurait ainsi deux variétés de ce que l'on peut appeler le *proto-ionique* ou l'ionique primitif, caractérisées l'une et l'autre par l'emploi de la volute comme motif principal du chapiteau : dans l'une ou dans l'autre de ces variétés on retrouverait tous les traits secondaires de la colonne grecque ionique, ici les cannelures et l'amincissement de la colonne vers le sommet, là l'astragale au-dessous du chapiteau et la base. L'archéologie, dans ces dernières années, a travaillé à prouver que c'était dans l'Asie antérieure et non en Egypte, comme on le croyait autrefois, qu'il fallait chercher les origines de l'art grec, et nul n'a plus fait que M. de Longpérier pour mettre en lumière cette vérité par d'ingénieux rapprochements et une sûre critique. Jusqu'ici d'ailleurs, c'est surtout sur la statuaire que l'on a insisté. Nous avons voulu montrer, par un détail, que ce ne sont pas seulement les sculpteurs qui ont puisé leurs premières inspirations et pris leurs premiers modèles dans ce que nous appellerons, faute d'un terme plus précis, l'art assyrien. Les architectes lui ont aussi emprunté ses motifs principaux ; leur origina-

1. M. Layard (l. c.) parle encore d'une tablette d'ivoire provenant de Nimroud, et sur laquelle on trouverait aussi figuré un chapiteau ressemblant à l'ionique; il reconnaît même, en dessous de la volute, les oves que sépare un fer de lance (the egg and tongue ornament under the helices). Il s'agit sans doute de la tablette dont il donne un dessin dans ses *monuments of Nineveh*, f°, 1re série, pl. 88 ; mais les colonnes y sont si grossièrement figurées que c'est tout au plus, ce semble, si l'on peut y distinguer la volute. Ce qui nous montre d'une manière plus nette et plus certaine des chapiteaux analogues à celui du petit temple décrit plus haut, c'est un autre temple figuré dans un bas-relief de *Kouïoundjik*, appartenant au palais d'Ashurbanipal (Rawlinson, *five great monarchies*, t. I, p. 368), où il y a deux étages de volutes ; ce sont des bâtiments figurés dans la représentation d'une campagne en Arménie, sur un autre bas-relief du même palais (ibid. p. 382), enfin c'est un temple Assyrien représenté sur le monument connu sous le nom de *la pierre noire de Lord Aberdeen* (ibid. p. 387).

Digitized by Google

lité a été dans le parti qu'ils tirèrent de ce qu'ils imitaient, dans le sentiment exquis de la proportion et de la mesure. Là encore ce sont les peuples de l'Asie-Mineure, Cappadociens, Phrygiens, Lydiens, qui ont servi d'intermédiaires entre les antiques artistes dont les ruines de Ninive nous ont conservé les ouvrages les plus achevés et les maîtres qui, sur les bords de la mer Egée, ont créé l'art grec, d'où sont sortis l'art romain et l'art moderne.

M. Heuzey fait passer sous les yeux de ses confrères un vase en pierre calcaire provenant d'un choix très-intelligent d'antiquités de l'île de Chypre, rassemblées par M. Georges Ceccaldi et récemment acquises par le musée du Louvre. Ce monument, trouvé à Dali, près de l'ancien temple d'*Idálium*, rappelle par sa disposition générale, par ses quatre anses dressées, enfin par la pierre même dont il est fait, le vase colossal d'Amathonte, rapporté au même musée en 1866. Il n'en diffère que par ses proportions exigues et par son galbe plus écrasé, qui, au lieu de présenter une panse sphéroïdale, se rétrécit en forme de corbeille, pour s'appuyer sur une base circulaire. On ne peut douter en effet

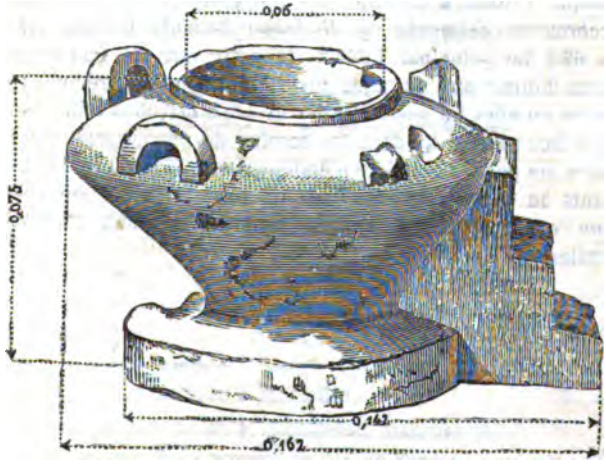

Digitized by Google

que ce ne soit une réduction votive, un *petit modèle* de l'un de ces grands bassins à ablutions qui étaient placés dans le voisinage des sanctuaires asiatiques et que l'historien Josèphe désigne par le nom de λουτήρ en décrivant la *mer d'airain* du temple de Jérusalem, le plus célèbre de ces vases gigantesques (Josèphe, *Antiquités Judaïques* VIII, 3, 5 et 6). Les célèbres vases envoyés par Crésus au temple de Delphes et surtout le cratère d'argent qui contenait deux cents amphores et qui dut être placé sous l'angle du pronaos, sont aussi des monuments de la même catégorie, bien qu'ils eussent reçu une destination différente. (Hérodote I, 51.). Un grand *lébès* du même genre, posé sur un trépied, se voit devant un temple, sur un bas-relief assyrien (Botta et Flandin ; vol II, pl. 141.)

C'était une question de savoir comment on pouvait arriver à l'ouverture de ces énormes récipients, soit pour y puiser, soit pour y faire des ablutions et surtout pour s'y laver les pieds, comme faisaient les prêtres hébreux avant d'entrer dans le temple. Les commentateurs avaient même été jusqu'à supposer que la Mer d'airain devait avoir des bouches, par lesquelles l'eau s'écoulait comme d'une vasque (Voyez à ce sujet les *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum delineatæ ab Hadriano Relando*, Utrecht 1712, p. 62.) Le principal intérêt du petit vase de Dali est de nous donner sur ce sujet un renseignement précieux : il porte en effet un petit escalier de trois marches taillé dans la même pierre. Si, dans les bassins de proportions colossales, de pareils escaliers n'étaient pas ordinairement adhérents au corps même du vase, on peut au moins supposer que l'on en plaçait de mobiles, qui permettaient d'arriver facilement à l'orifice.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1871.

Note sur une description du Musée du Capitole imprimée en 1775, par M. Anatole de Montaiglon, membre résidant 6

Projet de fonder une bibliothèque alsatique à Paris. 8, 11, 16

Inscription chrétienne inédite trouvée à Marseille, communication de M. Jules Quicherat, membre résidant 9

Figurine gallo-romaine en bronze, du musée de Soissons, communication de M. A. de Montaiglon, membre résidant. 12

Note de M. le baron de Witte, associé-correspondant étranger, sur une plaque de plomb relative à l'empereur Victorin 17

Communications de M. V. Guérin, membre résidant, sur sa mission archéologique en Samarie et en Galilée 21

Don, par M. Parrocel, associé corresp., d'une tête antique trouvée à Marseille. 27, 28

Communications de M. J. Quicherat, membre résidant, relatives au musée Lorrain de Nancy. . . 14, 30

Digitized by Google

Note sur des vases de pierre, par M. de Montaiglon, membre résidant. — Observations de MM. Prost, Creuly et de Barthélemy. 31

Note sur l'origine de l'ordre ionique, par M. G. Perrot, membre résidant. 39

Note sur un petit vase provenant de Dali, en Chypre, et représentant le vase colossal d'Amathonte, par M. Heuzey, membre résidant. 45

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Filmed by Preservation

1996

Digitized by Google

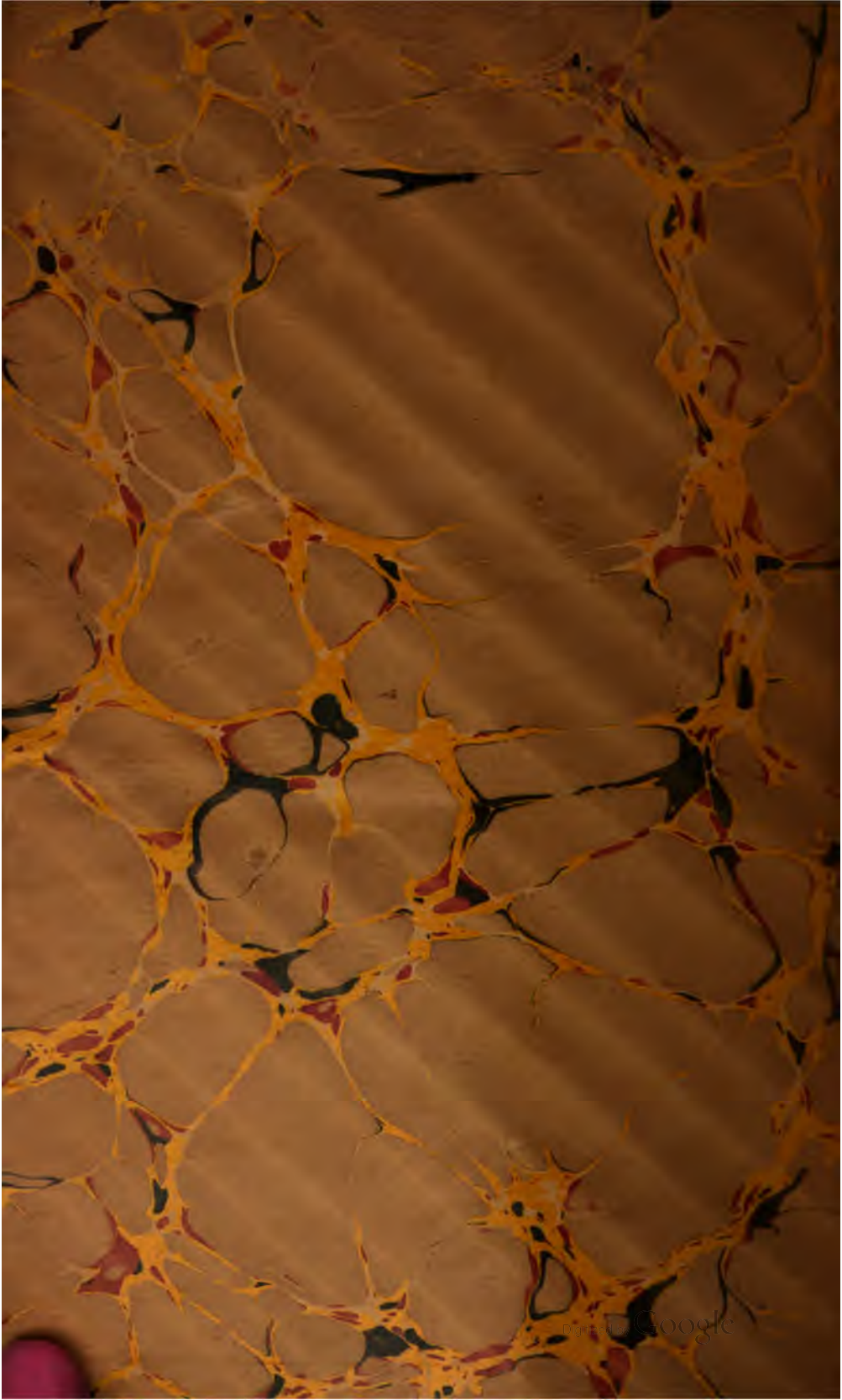
Digitized by Google

B 436814

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03005 3220

Digitized by Google

Digitized by Google